



Programme opérationnel
pour l'espace Franco-Britannique
de coopération transfrontalière
Interreg IIIA

Operational programme
for the Franco-British area
of cross-border co-operation
Interreg IIIA

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	1
1.1. Le programme d'initiative communautaire INTERREG III – volet A.....	1
1.2. Le programme franco-britannique.....	1
1.3. Bilan des programmes INTERREG IIA Rives-Manche et Transmanche.....	2
1.3.1. Les programmes antérieurs.....	2
1.3.2. Perspectives.....	4
1.4. Le processus de concertation conjoint.....	6
1.4.1. Consultation des instances institutionnelles.....	6
1.4.2. Consultation des acteurs socio-économiques.....	8
1.5. La réalisation d'une évaluation ex-ante.....	9
2. ANALYSE DE L'ESPACE DE COOPERATION FRANCO-BRITANNIQUE	12
2.1. Présentation de l'espace de coopération franco-britannique.....	12
2.1.1. Situation économique de la région.....	12
2.1.2. La population.....	14
2.1.3. L'économie.....	15
2.1.4. Les PME.....	17
2.1.5. Le marché du travail.....	18
2.1.6. L'égalité des chances.....	18
2.1.7. Les formations professionnelles et les enseignements supérieurs.....	21
2.1.8. Recherche & Développement et Innovation.....	22
2.1.9. Transports.....	23
2.1.10. Tourisme et Culture.....	25
2.2. Diagnostic environnemental de l'espace de coopération.....	27
2.2.1. Synthèse générale du diagnostic environnemental du Nord - Pas de Calais.....	32
2.2.2. Synthèse générale du diagnostic environnemental de la Somme.....	37
2.2.3. Synthèse générale du diagnostic environnemental de la Seine-Maritime.....	42
2.2.4. Synthèse générale du diagnostic environnemental du Kent et de l'East Sussex.....	46
2.3. Tableau des forces et faiblesses.....	52
2.4. Stratégie des différentes régions.....	57
2.5. Présentation des autres programmes européens sur l'espace de coopération.....	68
2.6. Perspectives et défis de l'espace de coopération franco-britannique – enjeux transfrontaliers.....	71
3. STRATÉGIE COMMUNE	74
3.1. Développer une grande région maritime et ses espaces ruraux et urbains.....	74
3.2. Renforcer la cohésion de l'espace transfrontalier autour de la Manche et affirmer un espace de projets contribuant à la compétitivité du territoire et à la création d'emplois.....	75
3.3. Mieux associer le citoyen et prendre en compte ses besoins.....	76
3.4. Avoir une démarche de développement durable de cet espace.....	76
3.5. Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).....	77
3.6. Promouvoir l'égalité des chances et l'intégration sociale.....	77
4. AXES ET MESURES	79
4.1. Axe 1 - Favoriser une coopération transfrontalière au service du citoyen	84
4.1.1. Mesure N°1 – Coopérer dans les domaines de la formation continue, de l'éducation et de la formation professionnelle.....	86
4.1.2. Mesure N°2 : Coopérer pour développer la citoyenneté, le partenariat et la compréhension mutuelle.....	89
4.1.3. Mesure N°3 - Coopérer pour développer la cohésion sociale et la sécurité.....	92
4.2. Axe 2 - Promouvoir un développement territorial équilibré	95
4.2.1. Mesure N°4 - Coopérer dans le domaine du développement économique.....	98
4.2.2. Mesure N°5 - Coopérer pour développer la recherche et le transfert de technologie transfrontalier.....	102
4.2.3. Mesure N°6 - Coopérer pour un développement durable du transport transfrontalier et la promotion de l'économie portuaire.....	105
4.3. Axe 3 – Promouvoir une région attractive et accueillante	108
4.3.1. Mesure N°7 – Coopérer dans les domaines du tourisme et des loisirs.....	110
4.3.2. Mesure N°8 : Coopérer pour le développement d'une approche commune de la culture valorisant la diversité.....	113
4.3.3. Mesure N°9 - Coopérer pour la protection et la promotion d'un environnement de grande qualité.....	116
4.4. Axe 4 – Assistance technique	123
4.4.1. Mesure N°10 - Assistance Technique - Tâches de Gestion et d'Administration.....	125
4.4.2. Mesure N°11 - Assistance Technique - Autres dépenses relevant de l'Assistance Technique.....	125
5. PLAN DE FINANCEMENT	126
5.1. Tableaux financiers	126
5.2. Régimes d'aide notifiés	126
6. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	131
6.1. Les instances clés du programme	133
6.1.1. L'autorité de gestion.....	133
6.1.2. L'Autorité de paiement.....	135
6.1.3. Comité de suivi.....	135
6.1.4. Comité de pilotage.....	139
6.1.5. Secrétariat Technique Conjoint.....	140
6.1.6. Réseau d'animation du programme.....	140
6.2. Promotion et publicité du programme	143
6.3. Mise en œuvre du programme	147
6.3.1. Les bénéficiaires du programme.....	147
6.3.2. Dépôt du dossier de demande de subvention.....	150
6.3.3. Mode de sélection des projets, procédure d'instruction et décisions.....	150
6.3.4. Notification des décisions et conventionnement.....	152
6.3.5. Engagement financier et suivi des projets.....	153
6.4. Suivi du programme	156
6.4.1. Paiement et suivi financier du programme.....	157
6.4.2. Evaluation du programme.....	158
6.5. Contrôle financier et corrections financières	160
6.5.1. Contrôles financiers.....	160
6.5.2. Les niveaux de contrôle.....	161
6.5.3. Irrégularités et corrections financières.....	163
6.6. Implication des organismes environnementaux dans la mise en œuvre du programme	164
6.7. Conformité avec les politiques communautaires	165
6.8. Complémentarité avec d'autres politiques communautaires et programmes financés par l'Union Européenne	166
6.8.1. La recherche d'une complémentarité entre les stratégies de rééquilibrage économique de type objectif 1, 2 et 3 et les logiques transfrontalières.....	167
6.8.2. Une articulation des échelles d'intervention entre les programmes INTERREG.....	168

SUMMARY

1. INTRODUCTION	1
1.1. European Community Initiative Programme INTERREG III – Strand A	1
1.2. Franco-British programme	1
1.3. Assessment of the two INTERREG IIA programmes Rives-Manche and Transmanche.....	2
1.3.1. The Former Programmes.....	2
1.3.2. Perspectives	4
1.4. Partnership consultation	6
1.4.1. Consultation with other institutions	6
1.4.2. Consultation between socio-economic organisations.....	8
1.5. Ex-ante evaluation	9
2. OVERVIEW OF THE FRANCO-BRITISH CO-OPERATION AREA	12
2.1. Presentation of the Franco-British co-operation area	12
2.1.1. Economic situation of the region.....	12
2.1.2. The Population.....	14
2.1.3. The Economy	15
2.1.4. SMEs	17
2.1.5. The Labour Market	18
2.1.6. Equal opportunities.....	18
2.1.7. Vocational Training and Higher Education	21
2.1.8. Research & Development and Innovation	22
2.1.9. Transports.....	23
2.1.10. Tourism and Culture	25
2.2. Environmental profile of the co-operation area.....	27
2.2.1. General summary of the environmental profile of the Nord –Pas de Calais	32
2.2.2. General summary of the environmental profile of the Somme	37
2.2.3. General summary of the environmental profile of the Seine-Maritime	42
2.2.4. General summary of the environmental profile of the Kent and East Sussex.....	46
2.3. SWOT Analysis.....	52
2.4. Regional strategies	57
2.5. Other EU programmes/initiatives in the region	68
2.6. Perspectives and cross-border challenges of the Franco-British territory	71
3. COMMON STRATEGY	74
3.1. Developing a wider maritime region, and its urban and rural areas.....	74
3.2. To reinforce the cohesion of the cross-border area bordering the Channel and the promotion of projects contributing to the competitiveness of the region and the creation of employment.....	75
3.3. Involving citizens more closely and taking account of their needs	76
3.4. Supporting sustainable development of this area	76
3.5. Promoting the use of Information and Communication Technology (ICT)	77
3.6. Promoting Equal Opportunities and Social Inclusion.....	77
4. PRIORITIES AND MEASURES	79
4.1. Priority 1 – Strengthening cross-border co-operation in the service of the citizen	84
4.1.1. Measure 1 – Co-operation in the field of life-long learning, education and professional training	86
4.1.2. Measure 2 - Co-operation to develop citizenship, partnership and cultural awareness.....	89
4.1.3. Measure 3 – Co-operation to develop social cohesion and security	92
4.2. Priority 2 – Promoting balanced spatial development.....	95
4.2.1. Measure 4 – Co-operation in the field of economic development	98
4.2.2. Measure 5 – Co-operation to develop research and cross-border transfer of technology	102
4.2.3. Measure 6 – Co-operation for the sustainable development of cross-border transport and the promotion of port economies	105
4.3. Priority 3 – Promoting an attractive and welcoming region	108
4.3.1. Measure 7 – Co-operation in the fields of tourism and leisure	110
4.3.2. Measure 8 – Co-operating to develop a common approach to culture whilst celebrating diversity	113
4.3.3. Measure 9 – Co-operation to encourage conservation and a high-quality environment	116
4.4. Priority 4 – Technical Assistance	123
4.4.1. Measure 10 - Technical Assistance - Management and Facilitation Tasks	125
4.4.2. Measure 11 - Technical Assistance - Other Technical Assistance expenditure.....	125
5. FINANCIAL PLAN	126
5.1. Finance Tables.....	126
5.2. State Aid	126
6. IMPLEMENTATION PROCEDURE	131
6.1. Management structures.....	133
6.1.1. The Managing Authority	133
6.1.2. The paying authority	135
6.1.3. The monitoring committee	135
6.1.4. The steering committee	139
6.1.5. The Joint Technical Secretariat	140
6.1.6. Regional Contact Points (facilitators)	140
6.2. Promoting and publicising the Programme	143
6.3. Programme management	147
6.3.1. Project beneficiaries.....	147
6.3.2. Applications for funding	150
6.3.3. Approval of projects.....	150
6.3.4. Agreement and offer letter.....	152
6.3.5. Finance and monitoring of projects	153
6.4. Monitoring the Programme.....	156
6.4.1. Payment and financial monitoring of the programme	157
6.4.2. Programme evaluation.....	158
6.5. Control and financial corrections	160
6.5.1. Financial control	160
6.5.2. Control levels	161
6.5.3. Irregularities and financial corrections	163
6.6. Involvement of environmental organisations in the implementation of the programme	164
6.7. Compliance with European Regulations	165
6.8. Complementarity with other European Regulations and programmes financed by European Unionv	166
6.8.1. Researching complementarity between the strategies of economic readjustment in Objectives 1, 2 and 3 and transfrontier thinking	167
6.8.2. A link between, and the scale of intervention of INTERREG programmes.....	168

1. INTRODUCTION

1.1 - LE PROGRAMME D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE INTERREG III – VOLET A

La Commission des Communautés européennes a décidé d'amplifier et d'approfondir sur la période 2000 – 2006 les programmes INTERREG qui ont été initiés, puis développés, au cours des périodes de programmation 1989-1993 (INTERREG I) et 1994-1999 (INTERREG II).

Les objectifs et modalités d'INTERREG III sont précisés dans la Communication de la Commission aux Etats membres du 28 avril 2000 fixant des orientations pour une initiative communautaire concernant la coopération transeuropéenne et destinée à favoriser un développement harmonieux et équilibré du territoire européen.

Suivant la Communication, le principe d'INTERREG est que dans le contexte de l'Union européenne, les frontières nationales ne soient pas un obstacle au développement équilibré et à l'intégration du territoire européen. Malgré le marché unique et l'union économique et monétaire, il reste en effet beaucoup à faire pour renforcer la coopération au bénéfice mutuel des régions transfrontalières.

L'initiative INTERREG III comporte ainsi un volet A dédié à la coopération transfrontalière, qui vise à développer des pôles économiques et sociaux transfrontaliers à partir de stratégies communes de développement territorial durable.

Les partenaires français et britanniques souhaitent poursuivre et renforcer la coopération, qu'ils ont engagée dans le cadre des programmes INTERREG I et II et qui a été considérée comme une expérience très positive. C'est pourquoi, ce programme opérationnel a été soumis à la Commission européenne par les partenaires français et britanniques de la zone éligible à cette coopération transfrontalière.

1.2 - LE PROGRAMME FRANCO-BRITANNIQUE

Les territoires composant l'espace franco-britannique de coopération transfrontalière sont, sur la base de la nomenclature NUTS III, pour la partie anglaise les comtés d'East Sussex et du Kent, les autorités unitaires de Brighton et Hove et de Medway Towns et pour la partie française les départements du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme et de la Seine-Maritime (Cf. carte en annexe 3).

1. INTRODUCTION

1.1 - EUROPEAN COMMUNITY INITIATIVE PROGRAMME INTERREG III – STRAND A

The European Commission has decided to develop and intensify over the period 2000-2006, the INTERREG programmes which were initiated, then developed, over the programming period 1989-1993 (INTERREG I) and 1994-1999 (INTERREG II).

The objectives and methods of INTERREG III are detailed in the Commission's Communication to Member States of 28th April 2000 which established guidelines for a Community Initiative concerning cross-border co-operation and intended to promote harmonious and balanced development of the European territory.

As indicated in the Communication, the principle of INTERREG is that, in the context of European Union, national borders should not be a barrier to the balanced development and integration of the European territory. Despite the Single Market and Economic and Monetary Union, much remains to be done to strengthen co-operation for mutual benefit of the cross-border regions.

The INTERREG III initiative thus comprises a Strand A devoted to cross-border co-operation, which aims to develop cross-border economic and social centres on the basis of joint strategies for sustainable territorial development.

French and British partners wish to pursue and strengthen co-operation, which they undertook in the framework of the INTERREG I AND II programmes, and which has been considered as a very positive experience. This underpins the submission to the European Commission of this Operational Programme by the French and British partners in the area eligible for this cross-border co-operation.

1.2 - FRANCO-BRITISH PROGRAMME

The territories comprising the Franco-British area of cross-border co-operation are, for the British part, on the basis of NUTS III nomenclature, the counties of East Sussex and Kent, the unitary authorities of Brighton & Hove and Medway Towns and, for the French part, the Departments of Pas-de-Calais, Nord, Somme et Seine-Maritime (see map at Annex 3).

Suivant l'article 22 de la Communication de la Commission du 28 avril 2000, les partenaires concernés ont décidé d'établir un programme unique pour la frontière franco-britannique. Ceci marque une évolution par rapport à la période précédente où coexistaient deux programmes franco-britanniques : Rives-Manche (Seine-Maritime, Somme, East Sussex et Brighton & Hove) et Transmanche (Nord – Pas-de-Calais, Kent et Medway).

De façon générale, l'espace couvert par ce nouveau programme peut être défini comme constituant une grande région maritime composée de territoires ruraux, urbains et littoraux, ce qui le singularise par rapport à d'autres territoires transfrontaliers. Ce choix est explicité dans la stratégie commune qui sous-tend ce programme de coopération.

1.3 - BILAN DES PROGRAMMES INTERREG IIA RIVES-MANCHE ET TRANSMANCHE

Ce bilan s'appuie notamment sur l'évaluation ex-ante du programme franco-anglais INTERREG IIIA, sur les évaluations intermédiaires des programmes Rives-Manche et Transmanche, ainsi que sur les rapports d'avancement de ces programmes.

1.3.1. Les programmes antérieurs

A - OBJECTIFS

Deux programmes concernaient la frontière franco-britannique : le programme Rives-Manche concernait les départements de la Seine-Maritime et de la Somme en France et le comté d'East-Sussex au Royaume-Uni ; quant au programme Transmanche, il reliait les départements du Nord et du Pas de Calais et le comté du Kent.

Ils étaient guidés par 3 principes communautaires, propres à tous les programmes INTERREG :

- répondre aux besoins des populations locales,
- développer des réseaux et des liens transfrontaliers,
- concilier le développement économique avec la protection de l'environnement.

In accordance with Article 22 of the Commission's Communication of 28 April 2000, the partners concerned have decided to establish a single programme for the Franco-British border. This shows the advance made on the previous Franco-British Rives-Manche (Seine- Maritime, Somme, East Sussex and Brighton & Hove) and Transmanche (Nord - Pas-de-Calais, Kent and Medway) programmes.

In general, the area covered by this new programme may be considered as comprising a wider maritime region of rural, urban and coastal areas and, as such, may be differentiated from other cross-border regions. This choice is explained in the common strategy, which underpins this co-operation.

1.3 - ASSESSMENT OF THE TWO INTERREG IIA PROGRAMMES RIVES-MANCHE AND TRANSMANCHE

This assessment is based on the ex-ante evaluation of the Franco-British INTERREG IIIA programme, on intermediate evaluations of the Rives-Manche and Transmanche programmes and their progress reports.

1.3.1. The Former Programmes

A - OBJECTIVES

Two programmes covered the Franco-British border : The Rives-Manche programme linked the departments of Seine-Maritime and Somme in France and East Sussex in the UK; the Transmanche programme linked the departments of Nord and Pas de Calais and Kent.

They were lead by three Community principles, fundamental to all INTERREG programmes :

- answering to the local communities needs,
- developing cross-border networks and links,
- combining economic development and environment protection.

Ils poursuivaient trois objectifs principaux qui étaient :

- une intégration accrue de la région, grâce au développement social et économique et l'amélioration de la qualité de la vie, de l'environnement et des communications ;
- un développement des échanges dans les domaines de la technologie avancée, de l'éducation et de la formation, du tourisme et de la culture, créateurs d'emplois et de richesses ;
- la constitution d'une vision commune de l'avenir de l'espace Rives-Manche et Transmanche dans l'espace communautaire.

B - RESULTATS

a - Efficacité par rapport aux objectifs et aux principes stratégiques

Les programmes INTERREG I (existant uniquement sur l'espace Transmanche) et INTERREG II ont soutenu des projets de coopération sur l'ensemble des thématiques proposées, et plus particulièrement dans les domaines touristiques, culturels, éducatifs, du développement économique, de l'environnement, de la recherche et du transfert de technologies.

Cela s'est concrétisé notamment par la réalisation de projets structurants ayant une influence durable sur les relations entre partenaires des deux côtés de la Manche, créant ainsi une expérience de collaboration au niveau des initiatives et des projets.

De façon générale, INTERREG I et INTERREG II ont largement contribué au développement de réseaux et de contacts transfrontaliers.

b - Equilibre du programme

La répartition géographique des projets soutenus par ces programmes ne s'est pas faite de la même façon sur le Transmanche que sur le Rives-Manche. En effet, les partenaires français du programme Transmanche ont souhaité afficher le littoral de la Côte d'Opale comme territoire prioritaire, y concentrant la majeure partie des opérations, alors que sur le programme Rives-Manche aucune priorité spatiale n'a été définie.

Par contre, la répartition par type d'activités a été similaire dans la mesure où sur les deux programmes, le tourisme et la culture ont représenté près de la moitié des projets.

They followed three principal objectives which were :

- increased integration of the area, through social and economic development and improving the quality of life, the environment and communications ;
- development of exchanges in the areas of advanced technology, education and training, tourism and culture, creating welfare and jobs ;
- the creation of a shared vision of the future of the Rives-Manche and Transmanche region within the Community area.

B - OUTCOMES

a - Efficiency in comparison with the objectives and strategic principles

The INTERREG I (which only covered the Transmanche area) and INTERREG II programmes have supported co-operative projects on all of the themes proposed, and especially on tourism, culture, education, economic and environmental development and research and technology transfer.

This was achieved through the implementation of structured projects having a sustainable impact on the relationships between the partners on both sides of the Channel; and so creating a spirit of collaboration at the level of the initiatives and projects.

Overall, INTERREG I and INTERREG II have largely contributed to the development of cross-border networks and contacts.

b - Programme balance

The geographical split of the projects under these programmes was addressed differently in the Transmanche and Rives-Manche area. While the French Transmanche programme partners wished to prioritise the coastal Côte d'Opale area by concentrating most operations within it, the Rives-Manche programme was not spatially delineated.

However, the breakdown by types of activity was similar, across both programmes, in so far as the tourism and culture measure represented nearly half of the projects

c - Contexte opérationnel de gestion et de mise en œuvre du programme

Les programmes INTERREG I et INTERREG II ont permis de développer des coopérations transfrontalières jusqu'alors marginales. Le caractère innovant de projets transfrontaliers dans un grand nombre de domaines a été la principale force du programme.

Cependant, les disparités institutionnelles et les différences en matière d'organisation administrative et financière entre la France et la Grande-Bretagne ont pesé sur la gestion et la mise en œuvre du programme. De plus, les acteurs socio-économiques ont exprimé la nécessité d'une communication et d'une information mieux ciblées, même si de nombreuses actions ont été entreprises en la matière (diffusion de plaquettes, articles de presse, séminaires d'information).

1.3.2. Perspectives

A - PERSPECTIVES GENERALES

Les leçons des programmes précédents (INTERREG I et II pour l'espace Transmanche, INTERREG II pour l'espace Rives-Manche) nous montrent qu'il faut développer une stratégie mieux définie et mieux ciblée pour le futur programme.

D'un point de vue pratique, il est nécessaire de simplifier autant que possible les procédures institutionnelles et financières de chaque côté de la Manche, tout en s'assurant du respect de la piste d'audit telle que définie dans les différents règlements communautaires. Le comité de programmation devra particulièrement veiller au respect des objectifs stratégiques du programme pour s'assurer qu'il soit mis en œuvre de manière conforme aux prévisions.

Enfin, pour augmenter l'impact au niveau local, il serait souhaitable d'associer plus étroitement au programme les citoyens ainsi que les associations et les PME.

c - Operational context for the management and implementation of the programme

INTERREG I and INTERREG II programmes have enabled the development of cross-border co-operation, which until then was limited. This innovative character of cross-border projects in a large number of areas has been the main strength of the programme.

However, the institutional disparities and the differences in terms of financial and administrative systems in France and Great Britain have burdened the management and the implementation of the programmes. Furthermore, socio-economic organizations expressed the need for a better targeting of communication and information, even though much work was done in this field (through pamphlets, newspaper articles and seminars).

1.3.2. Perspectives

A - GENERAL PERSPECTIVES

The lessons from the former programmes (INTERREG I and II for the Transmanche region and INTERREG II for the Rives-Manche region) demonstrated that a better defined and targeted strategy has to be developed for the new programme.

From a practical point of view, the administrative and institutional procedures on each side of the Channel have to be simplified as much as possible, whilst ensuring that the audit guidelines are implemented as described in the Community regulations. In particular, the Steering Committee should ensure that the programme's strategic objectives are respected so that the programme is implemented in line with the plans.

Finally, in order to increase the impact at local level, it would be desirable to involve citizens, the voluntary sector and SMEs more closely with the programme.

B - LIENS A DEVELOPPER

Il y a actuellement peu de relations entre les entreprises françaises et britanniques de la zone INTERREG II. Pourtant, il existe un potentiel de coopération économique et commercial.

En matière culturelle, le programme INTERREG III pourra se fonder sur les relations tissées antérieurement pour conforter les partenariats existants et développer l'échange d'expériences.

Le tourisme a constitué le principal secteur de coopération dans le cadre d'INTERREG II. Les thématiques du tourisme vert, du tourisme historique, industriel, d'affaires, de la plaisance et du tourisme se rapportant au patrimoine maritime, méritent encore d'être approfondies.

De fortes similitudes existent de part et d'autre de la Manche, en termes de géologie, d'érosion marine, de trait de côte, de pollution de l'air et de l'eau, de faune et de flore. Les deux parties française et britannique reconnaissent l'interdépendance environnementale de chacun des territoires, notamment côtiers. La coopération dans le domaine de l'environnement est pourtant restée trop segmentée et focalisée sur les questions de la pollution de l'air et de la biodiversité, sans prendre suffisamment en compte la globalité de la protection de l'environnement.

En ce sens, la coopération n'a pas encore trouvé sa juste dimension. De plus, les liens entre développement économique et protection de l'environnement doivent être précisés et soulignés au niveau des projets. De solides partenariats ont été noués entre les institutions d'enseignement supérieur, qui ne demandent qu'à se renforcer. Il faudrait également accroître la coopération dans le domaine de la recherche et développement, ce qui permettrait d'ancrer sur la zone un développement plus durable

Etant donné le caractère maritime de la frontière, les transports jouent un rôle primordial afin de permettre le développement des échanges dans les autres domaines de coopération transfrontalière. C'est sur cette zone que se vit la réalité transfrontalière. A cet égard, le tunnel sous la Manche ainsi que le maintien des lignes de ferry et leur accessibilité tout le long de la façade littorale sont indispensables pour assurer la réussite du nouveau programme.

Dans le même esprit de cohérence territoriale, et au regard du déroulement des programmes Kent/Nord-Pas de Calais et Flandre / Nord-Pas de Calais, le présent programme recherchera une articulation entre les projets de coopération menés de manière tripartite entre le Kent, la Flandre et le Nord-Pas de Calais.

B - LINKS TO DEVELOP

Currently there are few links between British and French businesses within the INTERREG II area. However, there is potential in terms of economic and commercial co-operation.

In the cultural field, the INTERREG III programme will be based on relationships previously established in order to enhance existing partnerships and develop exchange of experiences.

Tourism has been the main sector of co-operation in INTERREG II. The themes of Green Tourism and historical, industrial, business, leisure and maritime heritage tourism still deserve to be explored in more depth.

There are some strong similarities on either side of the Channel, in terms of the geography of the coast line, geology, coastal erosion, air and water pollution, flora and fauna. Both British and French partners recognise the environmental and especially coastal, interdependence of the areas. However, co-operation in the environmental field remains too fragmented and focused on issues of air pollution and biodiversity without an integrated approach to the environment. In this area, co-operation has still not found its right dimension. In addition, the links between economic development and environment protection should be more precise and stressed at project level.

Strong partnerships have been developed between Higher Education institutions which now need to be strengthened. Co-operation in Research & Development should be increased, to promote more sustainable development in this area.

Given the maritime character of the border area, transport plays a key role in the development of exchanges in all fields of cross-border co-operation. It is in this area that the cross-border living is a reality. The Channel Tunnel and maintaining the ferry links and their access along the coast are essential for ensuring the success of the new programme.

In the same spirit of regional coherence and given the previous programmes between Kent and Nord – Pas de Calais and Flanders and Nord – Pas de Calais, the new programme will also seek to build on these links by encouraging the development of tripartite projects.

Les TIC constituent l'un des domaines forts de la future coopération. Leur développement sera encouragé de façon systématique dans l'ensemble des projets.

La thématique justice/sécurité/santé est un des liens à développer, les services qui en ont la charge interviennent dans tous les domaines de l'activité humaine, économique et sont des acteurs importants de la cohésion sociale. L'action de ces services concerne directement les citoyens de la zone ou les étrangers présents. Il est donc important dans ce cadre de développer les connaissances entre administrations, les méthodes de travail, les technologies employées et de développer des programmes d'actions intégrés et concertés.

Enfin, il serait particulièrement important d'atténuer les barrières linguistiques, véritable frein à la compréhension. Cette ouverture aux autres cultures devrait pouvoir se faire grâce à l'apprentissage dès la petite enfance et se prolonger dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

1.4 - LE PROCESSUS DE CONCERTATION CONJOINT

Dès que le principe d'un programme franco-britannique a été acquis et son périmètre défini, un processus de concertation a été mis en place afin d'élaborer le programme opérationnel.

Dans l'esprit d'une approche bottom-up, la préparation et le développement du programme a fait l'objet d'une large consultation auprès d'un grand nombre de partenaires et d'organismes.

1.4.1. Consultation des instances institutionnelles

A - AU NIVEAU EUROPEEN

Les partenaires britanniques, coordonnés par le Government Office for the South East (GOSE) et les partenaires français coordonnés par la Préfecture de Région de Haute-Normandie ont établi des contacts avec la DG Regio de la Commission Européenne, notamment pour bénéficier de conseils sur les modalités de mise en œuvre du programme.

ICT is one area for future co-operation. Its development will be systematically encouraged across all projects.

The theme of justice / security / health is one area where links will need to be developed. As such an important element of the programme will be to identify and forge strong links between the organisations and public services who can help to improve the quality of life within the community in key areas such as crime prevention and health.

Finally, it is important to reduce the language barrier which hinders communication. Therefore, language training from the youngest age and on life-long basis is necessary to reach out to other cultures.

1.4 - PARTNERSHIP CONSULTATION

Once a Franco-British programme was obtained and its geography defined, a consultation exercise was implemented to draft the Operational Programme.

Following a bottom-up approach, the preparation and development of the programme has involved extensive cross-border consultation with a wide range of organisations and partners.

1.4.1. Consultation with other institutions

A - ON A EUROPEAN LEVEL

British partners co-ordinated by the Government Office for the South East (GOSE) and French partners co-ordinated by the Préfecture de la Région Haute-Normandie have been in touch with the DG Regio in the European Commission in particular to benefit from their advice on implementing the programme.

B - AU NIVEAU NATIONAL

Les autorités centrales (principalement le Department of Transport Local Government and the Regions (DTLR) du côté britannique et la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) du côté français) ont fourni des directives sur le dispositif de gestion et de mise en œuvre du programme. Du côté britannique, d'autres organismes nationaux, comme l'Agence de l'Environnement, Countryside Agency et English Nature, Southern Association for Voluntary Action Groups in Europe (SAVAGE) ont été impliqués.

C - AU NIVEAU REGIONAL

Sous la présidence du Préfet de la Région de Haute-Normandie et du Government Office for the South East, a été mis en place le Comité de Préparation du Programme Opérationnel (COPPO) réunissant des représentants des organisations suivantes :

COTE FRANÇAIS :	COTE BRITANNIQUE :
<ul style="list-style-type: none">• SGAR Haute-Normandie• SGAR du Nord-Pas de Calais• SGAR Picardie• Préfecture de la Somme• Région de Haute-Normandie• Région du Nord-Pas de Calais• Région de Picardie• Département de Seine-Maritime• Département de la Somme• Département du Nord• Département du Pas de Calais• Equipe Technique Internationale du Nord-Pas de Calais	<ul style="list-style-type: none">• Government Office for the South East• DTLR• South East of England Development Agency (SEEDA)• East Sussex County Council• Kent County Council• Brighton and Hove City Council• Medway Council• Environment Agency• SAVAGE• Hastings Borough Council• Sussex Enterprise• University of Kent• University of Brighton

L'ensemble de ces partenaires s'est réuni de manière régulière, alternativement en France et en Grande-Bretagne, afin de :

- préparer une stratégie conjointe et un projet de Programme Opérationnel (PO)
- préparer le dispositif de mise en œuvre, de gestion et d'animation
- piloter l'étude et le processus d'évaluation ex-ante.

B - ON A NATIONAL LEVEL

Central government authorities (mainly the Department of Transport Local Government and the Regions (DTLR) on the British side and Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) on the French side) have provided guidelines on the management and implementation procedure of the programme. On the British side, other national organisations, such as the Environment Agency, Countryside Agency and English Nature, Southern Association for Voluntary Action Groups in Europe (SAVAGE) have been involved.

C - ON A REGIONAL LEVEL

The Operational Programme Preparation COmmittee (COPPO) , which was set up under the joint authority of the Préfet de la Région de Haute-Normandie and GOSE, comprises the following organisations :
On the French side :

COTE FRANÇAIS :	COTE BRITANNIQUE :
<ul style="list-style-type: none">• The SGAR of Haute-Normandie• The SGAR of Nord – Pas de Calais• The SGAR of Picardie• The Somme Prefecture• The Region of Haute-Normandie• The Region of Picardie• The Region of Nord – Pas de Calais• The Seine-Maritime Department• The Somme Department• The Nord Department• The Pas de Calais Department• Equipe Technique Internationale du Nord – Pas de Calais On the British side:	<ul style="list-style-type: none">• Government Office for the South East• DTLR• South East of England Development Agency (SEEDA)• East Sussex County Council• Kent County Council• Brighton and Hove City Council• Medway Council• Environment Agency• SAVAGE• Hastings Borough Council• Sussex Enterprise• University of Kent• University of Brighton

The COPPO, which regularly and alternately met in France and in Great Britain, was set up to:

- Draft a joint strategy and the Operational Programme (OP),
- Draft the implementation, management and facilitation procedures,
- Manage the ex-ante evaluation process and outcomes.

A titre d'exemple, quatre groupes de travail franco-britanniques ont été mis en place pour passer en revue les systèmes existants et les procédures. Le Groupe 1 s'est attaché aux questions relatives à la publicité du programme, à l'assistance aux porteurs de projet, ainsi qu'aux formulaires de demande de financements européens. Le Groupe 2 s'est intéressé au processus d'approbation, le Groupe 3 s'est chargé de la question du conventionnement, de la notification, et des modalités de paiement, le Groupe 4 aux modalités d'évaluation.

Côté français, les partenaires ont bénéficié du concours des services de leurs institutions respectives afin de définir les grandes orientations du programme. De plus, ils se sont appuyés sur les Contrats de Plan Etat – Région qui ont fait l'objet de consultations extrêmement larges au cours des années 1999 et 2000, ainsi que sur les projets de programmes Objectif 2. Par ailleurs, des réunions entre partenaires institutionnels français ont été organisées à plusieurs reprises.

Côté britannique, la consultation régionale a été conduite par le GOSE travaillant en étroite collaboration avec le SEEDA. L'Assemblée Régionale du Sud-Est a été invitée à participer au Groupe de Travail Britannique. Ce groupe a été mis en place pour élaborer une stratégie visant à définir une proposition pour le programme INTERREG IIIA. Il comprenait des représentants du Bureau du Gouvernement pour le Sud-Est (GOSE), de l'Agence de Développement Régional du Sud-Est (SEEDA), des autorités locales (incluant les autorités unitaires) du Kent et de l'East Sussex. Les autres secteurs incluent l'enseignement secondaire et supérieur, les associations et organismes privés et l'Agence de l'Environnement.

A l'issue de ce large processus de consultation, les membres du COPPO ont esquissé des priorités thématiques pour le programme.

1.4.2. Consultation des acteurs socio-économiques

A - CONSULTATION

Côté français, le Préfet coordonnateur a lancé une consultation auprès de 140 acteurs socio-économiques de Haute-Normandie, Picardie et du Nord-Pas de Calais en juillet 2000, déjà impliqués dans la coopération transfrontalière, afin d'obtenir des propositions concrètes d'orientation pour le nouveau programme.

For example, four Franco / British Project Working Groups were set up to review existing systems and procedures. Project Group 1 looked at publicity, advice and guidance for applicants and grant application forms, Group 2 looked at the appraisal and approval process, Group 3 looked at grant offer letters and payment arrangements and Group 4 looked at audit and evaluation arrangements.

On the French side, partners were able to benefit from the help of their respective organisations in order to define the programme's direction. Furthermore, they relied on each region's Contrat de Plan Etat-Région, the result of wide-spread consultation in 1999 and 2000, and on the draft Objective 2 programmes. The programme's direction was then defined by all partners during numerous meetings.

On the British side, the regional consultation has been led by GOSE working closely with SEEDA. The South East of England Regional Assembly (SEERA) has also been invited to participate in the British Joint Working Group (JWG). This JWG was set up to provide a strategy proposal for the INTERREG IIIA programme. Membership of the JWG comprises representatives from the Government Office for the South East (GOSE), South East of England Development Agency (SEEDA), local authorities (including the unitary authorities) in Kent and East Sussex. Other sectors include the Higher and Further Education, Voluntary and Private organisations and the Environment Agency.

As a result of this wide consultation process COPPO members have drafted the thematic priorities for the programme.

1.4.2. Consultation between socio-economic organisations

A - CONSULTATION

On the French side, in July 2000, the Prefect "co-ordinator" started to consult 140 socio-economic organisations, already involved in the cross-border co-operation, in Haute-Normandie, Picardie, Nord – Pas de Calais in order to obtain concrete proposals for the programme.

Soixante-dix partenaires ont répondu, soit un taux de retour de 50 %. Ces contributions sont venues alimenter les propositions des institutions membres du COPPO pour la rédaction du programme.

Côté britannique, les organisations locales impliquées dans le développement économique et dans l'élaboration et la gestion de programmes de reconversion sur cet espace (autres programmes de l'UE ou initiatives et programmes nationaux, tels que le Fonds Unique de Revitalisation) ont été aussi largement consultées.

B - ORGANISATION D'UN SEMINAIRE TECHNIQUE

A l'initiative du Préfet de la région de Haute-Normandie, 200 acteurs socio-économiques français et britanniques ont pu participer à un séminaire technique le 12 octobre 2000 au Touquet. Ce séminaire a été organisé en ateliers de travail ainsi définis :

- atelier n° 1 : "citoyenneté, éducation, formation, santé,"
- atelier n°2 : "développement économique, recherche, transport et environnement",
- atelier n°3 : "tourisme, culture",
- atelier n°4 : "vision prospective à l'horizon 2006 – articulation des programmes de coopération transfrontalière et de coopération transnationale".

Les trois premiers ateliers correspondaient aux trois axes du PO.

Cette journée a permis aux acteurs présents de s'exprimer sur le projet de stratégie et d'ossature du programme élaboré en amont par le COPPO.

La Cabinet ECOTEC, qui avait été désigné pour réaliser l'évaluation ex-ante, a co-animé ce séminaire et rédigé un compte-rendu de chacun de ces ateliers. Les apports de ce séminaire ont été intégrés dans le programme.

1.5 - LA REALISATION D'UNE EVALUATION EX-ANTE

Première étape de la préparation du programme de coopération transfrontalière, l'évaluation ex-ante a servi de base à la préparation de l'ensemble du plan d'intervention et des modalités de sa mise en œuvre.

70 partners responded, representing 50 % of the total consulted. These contributions were taken into consideration in drafting the programme.

On the British side, local organisations involved in economic development and in the management and delivery of regeneration and associated programmes operating in their areas, ie other EU programmes and other national programmes and initiatives including the Single Regeneration Budget, have also been consulted extensively.

B - TECHNICAL SEMINAR ORGANISATION

Under the initiative of the Préfet of Haute-Normandie Région, 200 Franco-British socio-economic partners were able to participate in a technical seminar held on the 12 October 2000 in Le Touquet. This seminar was organised around the following workshops :

- Workshop 1 : "Citizenship, Education, Training and Health",
- Workshop 2 : "Economic Development, Research, Transport and Environment",
- Workshop 3 : "Tourism and Culture",
- Workshop 4 : "Prospective vision – cross-border and transnational co-operation in 2006".

The three first workshops represented the priorities of the OP.

This event allowed partners to discuss the draft strategy and the operational programme's framework prepared by the COPPO.

ECOTEC consultants, who were appointed to undertake the ex-ante evaluation, co-animated the seminar and provided feedback on each workshop and these views have been incorporated in the programme document.

1.5 - EX-ANTE EVALUATION

The ex-ante evaluation serves as the basis for the future development of the draft Franco-British INTERREG IIIA programme.

Tout en se conformant aux dispositions de l'article 41 du Règlement portant dispositions générales sur les Fonds structurels, l'évaluation ex-ante du programme de coopération pour la frontière franco-britannique a ainsi été menée dans trois principales directions :

- une analyse des forces et faiblesses de la région et du potentiel de développement futur grâce au programme INTERREG IIIA ;
- l'identification des principales leçons à tirer de l'expérience des précédents programmes INTERREG dans la région ;
- une appréciation des liens existant entre les régions éligibles INTERREG IIIA de France et de la Grande Bretagne.

A l'issue d'une sélection par les membres du COPPO, cet examen a été confié au cabinet ECOTEC Research and Consulting Ltd, lequel s'est appuyé sur deux principaux outils méthodologiques :

- une série d'entretiens avec les acteurs clés de la coopération transfrontalière des deux côtés de la frontière. Ces entretiens ont été utilisés pour identifier l'importance des liens entre la France et la Grande Bretagne et entre les régions partenaires. Ils ont également permis d'appréhender les forces et faiblesses des programmes INTERREG IIA et de nourrir les recommandations du cabinet concernant les futures priorités du programme INTERREG IIIA.
L'envoi de questionnaires à des acteurs socio-économiques et institutionnels de la coopération a permis de compléter ce travail ;
- une analyse des caractéristiques de la région éligible au programme INTERREG IIIA.
Cette analyse s'est inspirée principalement des évaluations intermédiaires des programmes antérieurs INTERREG IIA Rives-Manche et Transmanche, ainsi que des études réalisées dans le cadre de ces programmes.

Tout au long du processus d'élaboration du PO, les recommandations du Cabinet ECOTEC ont été prises en compte après présentation et discussion en COPPO : rapport intermédiaire du 15/09/2000 (bilan des programmes précédents et description de la zone), remarques sur des versions intermédiaires du PO (31/10/2000 et 15/12/2000), analyse de la cohérence interne et externe et résultats de l'évaluation environnementale du programme.

As per article 41 of the Council Regulation laying down general provisions on the Structural Funds, the ex-ante evaluation concentrates on three key points :

- an analysis of the key strengths and weaknesses of the area and the potential for future development through the INTERREG IIIA programme ;
- the identification of the key lessons to be learnt from the experience of previous INTERREG programmes in the area ;
- an assessment of existing linkages between the INTERREG IIIA eligible areas of Great Britain and France.

COPPO members invited consultants to present their tenders and selected ECOTEC Research and Consulting Ltd to carry out the ex-ante evaluation using the following methodological tools :

- a series of interviews with key stakeholders on both sides of the border :
 - to explore the strength of the linkages between France and Great Britain and the perceived strengths and weaknesses of the INTERREG IIA programme,
 - to recommend on future priorities for the INTERREG IIIA programme.A series of written questionnaires sent to socio-economic and institutional bodies completed this task ;
- the analysis of existing conditions in the INTERREG IIIA programme's eligible area.
The study has drawn on the interim evaluations of the past INTERREG IIA Rives-Manche and Transmanche programmes and other studies undertaken in these programmes.

During the process of the Operational Programme's drafting, recommendations from ECOTEC consultants have been presented to and discussed by the COPPO and agreed : mid-term evaluation of 15/09/2000 (assessment of previous programmes and description of the zone), comments on intermediate versions of the OP (31/10/2000 and 15/12/2000), analysis of internal and external coherence and results of the environmental evaluation of the programme.

Le COPPO a été sensible aux propositions et conclusions du Cabinet. La partie française a toutefois exprimé quelques réserves quant au contenu du rapport intermédiaire de l'évaluation ex-ante et plus particulièrement sur son appréciation, jugée tendancieuse, des pratiques administratives françaises. En outre, le diagnostic et l'analyse des forces et faiblesses du territoire sont apparus insuffisants et ont dû être complétés et amendés. Enfin, certaines propositions du Cabinet n'ont pas été jugées assez concrètes.

Cependant, le Cabinet a significativement influencé la rédaction du programme opérationnel, s'agissant en particulier :

- de la cohérence interne du programme : un lien a été fortement établi entre les 6 orientations de la stratégie et les 3 axes du programme, par la mise en évidence, en introduction de chaque axe, de sa contribution à la réalisation des orientations stratégiques (Point C intitulé "Liens avec la stratégie et avec les orientations indicatives de la Commission européenne") et par l'ajout d'un tableau récapitulatif intitulé "Appréciation de la contribution potentielle de chaque mesure (par axe) aux 6 objectifs stratégiques" ;
- de la définition d'objectifs spécifiques quantifiés, notamment d'un point de vue méthodologique ;
- de la cohérence externe du programme : meilleure prise en compte de la complémentarité avec les autres programmes européens, ainsi que des orientations communautaires telles que l'égalité des chances ;
- de la clarification des dispositions de mise en œuvre du programme, en particulier sur les instances clés du programme et les contrôles financiers.

COPPO has been sensitive to the proposals and conclusions of the consultancy. The French partners have nevertheless had a number of reservations about the contents of the interim ex-ante evaluation, and more particularly on its view on French administrative procedures. The French partners considered this view to be questionable. Furthermore, the SWOT analysis appeared to be insufficient and had to be completed and amended. Finally, some proposals of the consultancy were not considered to be sufficiently concrete.

Nevertheless, the consultancy significantly influenced the writing of the operational programme, and more particularly :

- the internal coherence of the programme : a link has been strongly made between the 6 key parts of the strategy and the 3 priorities of the programme, with the highlighting of the contribution of each priority to the completion of the strategy (Point C entitled "Links with the strategy and with the European Commission's general guidelines") and by the adding of a table entitled "Appreciation of the potential contribution of each measure (by priority) to the 6 strategic objectives" ;
- the definition of specific quantified objectives, notably in terms of methodology ;
- the external coherence of the programme: an improved complementarity with other European programmes and community guidelines, such as equal opportunities ;
- the clarification of the implementation procedures, especially the key programme institutions and financial controls.

2. ANALYSE DE L'ESPACE DE COOPERATION FRANCO-BRITANNIQUE

Cette analyse constitue la base nécessaire pour définir la stratégie, ainsi que les axes et mesures du programme. Elle se compose de six parties : une présentation thématique de l'espace de coopération franco-britannique, un diagnostic environnemental de cet espace, un tableau synthétique des forces, faiblesses, menaces et opportunités, une description des stratégies des différentes régions concernées, une présentation des autres programmes européens sur l'espace de coopération et enfin une analyse des enjeux transfrontaliers identifiés.

2.1 - PRESENTATION DE L'ESPACE DE COOPERATION FRANCO-BRITANNIQUE

2.1.1. Situation économique de la région

Le tableau statistique ci-après permet d'obtenir un cadrage de la situation démographique et macro-économique de la région transfrontalière, du marché du travail et l'état de "santé" du tissu économique local.

En terme macro-économique, le PIB par habitant est inférieur aux moyennes nationales sur l'ensemble de l'espace transfrontalier (à l'exception de la Seine-Maritime). Cette situation peut être partiellement expliquée dans le sud anglais par les migrations pendulaires interrégionales ainsi que par les emplois saisonniers liés à l'activité touristique, les activités à faible valeur ajoutée et la proportion élevée de personnes retraitées. Les données du PIB pour la Seine-Maritime sont "gonflées" artificiellement du fait de la concentration d'industrie à haute valeur ajoutée (notamment la pétrochimie), pour lesquelles les sites de production se situent bien en région mais dont les bénéfices et les sièges sociaux ne sont pas localisés en Haute-Normandie.

Concernant la démographie, la pyramide des âges fait apparaître de grandes disparités (grande proportion de jeunes à Medway et dans le Nord-Pas de Calais, et une proportion importante de personnes âgées en East Sussex et dans le Kent). Cette tendance conduira à une population active moins importante. Ces facteurs soulignent la nécessité d'un développement économique équilibré et durable sur l'ensemble du territoire transfrontalier. En conséquence, la cohésion sociale et l'emploi sont des éléments clés du programme.

2. OVERVIEW OF THE FRANCO-BRITISH CO-OPERATION AREA

This analysis constitutes the necessary base to define the strategy together with the priorities and measures of the programme. It is declined in six stages: a presentation of the Franco-British co-operation area, the environmental profile of this area, a SWOT analysis, a description of the regional strategies, a presentation of other EU programmes / initiatives in the region and lastly an analysis of the cross-border perspectives and challenges.

2.1 - PRESENTATION OF THE FRANCO-BRITISH CO-OPERATION AREA

2.1.1. Economic situation of the region

The table of statistics below provides an insight into the demographic and macro-economic situation within the cross-border region, as well as considering the labour market and the "health" of local business.

In macro-economic terms, the whole cross-border region (apart from Seine-Maritime) suffers from a GDP per head which is lower than national averages, although in South-East England especially this may be partly accounted for by interregional migration related to employment as well as by season employment patterns linked to the tourism trade, low added value economic activity and the high percentage of retired people. The GDP data for Seine-Maritime are to some extent artificially inflated by the concentration of high value-added industries (notably petro-chemical) where the production takes place in the region, but the profits are "exported" to headquarters outside Upper Normandy.

In terms of demography, there are high localised dependency ratios at both ends of the age spectrum (high proportion of young people in Medway, Nord and Pas de Calais ; high proportion of older people notably in Kent and East Sussex). This will lead to a lower available workforce. These factors underline the need for harmonious, balanced and sustainable economic development across the whole cross-border region. Hence, social cohesion and employment are key drivers of the whole programme.

En terme micro-économique, l'indicateur clé est constitué par le taux de création d'entreprises sur l'ensemble de l'espace transfrontalier. Celui-ci montre des différences notables au sein de la région transfrontalière et des taux de création bien inférieurs aux taux nationaux. Ces tendances montrent la nécessité d'un appui aux PME existantes ou en cours de création.

In micro-economic terms, a key indicator is the business creation rates for the whole cross-border region. This shows not only marked differences within the cross-border region, but also highlights lower creation rates than at national level. Once more, this shows the need to support the creation of new businesses and existing SMEs.

	Année Year	Seine- Maritime	Somme	Nord	Pas de Calais	Kent	Medway	East Sussex	Brighton & Hove	UK	France
1. Population active (en milliers d'habitants). Active Population (thousand inhabitants).	1999	576,1	227,4	1 060,0	567,2	653,5	128,7	220,2	120,9	28 960,1	25 680,9
2. Répartition de la population active par sexe : part des femmes. Gender breakdown of the active population : % female.	1999	43,6	46,2	43,4	41,3	44,2	43,1	45,0	45,4	44,4	45,7
3. Répartition par âge de la population active : part des moins de 25 ans. Age breakdown of the active population : % aged less than 25 years old.	1999	10,8	11,2	11,1	11,9	14,3	16,2	13,6	14,8	15,0	9,6
4. PIB courant régional par habitant. Regional GDP per head at current prices (ECU, converti par PPA / converted by PPPs).	1997	20 909,0	15 066,9	16 765,2	14 073,5	18 710,8	14 826,9	14 593,5	17 874,9	19 719,6	19 161,7
5. Taux de chômage. Unemployment rate.	1999	12,8	14,7	15,8	15,9	4,5	4,9	4,4	9,3	6,1	11,4
6. Emploi (milliers). Employment (thousands).	1999	502,3	194,0	892,4	477,4	624,0	122,4	210,5	109,6	27 207,3	22 754,6
7. Taux de création d'entreprises. Business creation rate.	1999	28	25	27	24	38	32	39	46	38	44

1. Source Eurostat NEWCRONOS Fichier UN3WPOP

2. Source Eurostat NEWCRONOS Fichier UN3WPOP1

3. Source Eurostat NEWCRONOS Fichier UN3WPOP2

4. Source Eurostat NEWCRONOS Fichier E3GDP953

5. Source Eurostat NEWCRONOS Fichier UN3RP

6. Source Observatoire Economique Rives Manche (population active - nombre de chômeurs)
(NEWCRONOS Fichier UN3WPOP minus UN3PERS)

7. UK statistics: VAT registrations during the year per 10.000 of the resident adult population. 1999 data.

Source : ONS Region in Figures. South East. Winter 2000 publication. Table 3.10

French statistics : Observatoire APCE-AL Mars 2000 NA150 - Taux de création pour 10.000 habitants
The French rate is likely to be overestimated compared to the UK rate, due to a smaller UK base population (resident adult population) compared to the French base population (total population)

2.1.2. La population

La population française de la zone de coopération se caractérise par sa jeunesse. En effet, le Nord-Pas de Calais avec ses 4 millions d'habitants est la plus jeune région de France avec une proportion des moins de 20 ans qui atteint 28% de sa population. La Somme compte 550 000 habitants dont 27,2% ont moins de 20 ans et la Seine-Maritime 1,2 millions d'habitants dont 26,3% de moins de 20 ans.

La Somme, dont le taux d'urbanisation est de 58%, présente un caractère relativement rural, en comparaison avec la Seine-Maritime et le Nord-Pas de Calais, urbanisés aux trois quarts.

La zone de coopération britannique se compose de quatre zones partenaires classées "NUTS III" par le Bureau Européen des Statistiques EUROSTAT. Ce sont les deux Comtés de l'East Sussex et de Kent, plus les deux autorités unitaires de Medway et Brighton & Hove City Council.

Le Comté de l'East Sussex possède une surface totale de 1.713,2 km², pour une population totale de 496.200 habitants. Cette région est en grande partie rurale, les villes les plus importantes étant les stations côtières d'Eastbourne (90.449 habitants) et Hastings (81.365 habitants). Brighton & Hove City Council est devenu une zone d'autorité unitaire en Avril 1997 et est à présent l'une des plus grandes conurbations de la côte sud de l'Angleterre, avec une population de 258.100 habitants. Ceci représente également l'une des plus importantes densités de population du Grande Bretagne, avec 3.060,1 habitants au km².

Le Comté de Kent est la plus grande collectivité locale du sud-est de l'Angleterre, puisque sa surface représente 3.735 km². La population totale du Comté est également la plus importante des quatre zones NUTS III, soit 1.564.300 habitants. Le Comté de Kent est également, en grande partie, de nature rurale, avec une densité de population de seulement 419 habitants en moyenne au kilomètre carré. Medway est une autorité unitaire depuis avril 1998 et compte une population totale de 240.100 habitants. L'Autorité de Medway est quelque peu plus étendue que Brighton & Hove City Council, avec une surface de 192 km², en comptant l'île de Grain et la péninsule de Hoo.

2.1.2. The Population

The French population in the cross-border area is characterised by its young population. The Nord – Pas de Calais, with a population of 4 million, is the youngest region in France where 28 % of its inhabitants are under 20 years old. The Somme has 550 000 inhabitants with 27.2% under 20, and the Seine-Maritime has 1,2 million inhabitants, 26.3% of which are under 20 years old.

With an urbanisation rate of 58%, the Somme has a relatively rural character compared to Seine-Maritime and Nord - Pas de Calais where 75% of the population live in urban areas.

The British co-operation area comprises four partner areas classified as NUTS III by EUROSTAT, the European statistical office. These are the two counties of East Sussex and Kent and their respective Unitary Authorities Brighton & Hove City Council and Medway.

The county of East Sussex covers 1,713.2 square kilometres and has a population of 496,200 inhabitants. The area is largely rural and the biggest towns are the coastal resorts of Eastbourne (population of 90,449) and Hastings (81,365). Brighton & Hove City Council became a Unitary Authority in April 1997 and is one of the largest conurbations on the south coast of England with a population of 258,100. It is also one of the densest populations in the Great Britain with 3,060.1 inhabitants per square kilometre.

Kent, which covers 3,543 square kilometres, is the largest local authority area in the South East region of England. The population of the county is effectively the largest of the four NUTS III areas, standing at 1,344,000 people. The county is also largely rural with an average population density of just 419 people per square kilometre. Medway has been a Unitary Authority since April 1998 and has a population of 243,200. Its territory is somewhat larger than Brighton & Hove City Council with an area of 192 square kilometres, taking in the Isle of Grain and Hoo peninsula.

2.1.3. L'économie

L'économie du Nord - Pas de Calais allie tradition et reconversion. En effet, la région a un riche passé d'industries textiles, charbonnières et sidérurgiques. Issus de la 3ème révolution industrielle, des secteurs d'activités modernes sont apparus, tels que la construction ferroviaire, l'industrie agro-alimentaire ou l'automobile. Enfin, elle a vu son secteur tertiaire se développer avec notamment le tourisme et la vente par correspondance. Aujourd'hui, le Nord – Pas de Calais axe son développement sur les avantages qu'il peut tirer de sa position centrale entre Paris, Londres et Bruxelles. Le Nord – Pas de Calais entend poursuivre son effort de reconversion au travers de projets phares (plateforme multimodale de Dourges, Eurasanté, Jardin virtuel...), ses investissements en terme de technologies de l'information, une valorisation plus grande de ses ressources touristiques, naturelles et culturelles.

La Somme possède un secteur agro-alimentaire compétitif. En effet, avec une terre naturellement riche, elle a su développer une agriculture performante (pommes de terre, betteraves à sucre, blé, productions maraîchères) appuyée sur des industries agro-alimentaires dynamiques. Pour faire face aux mutations, la Somme s'est ouverte à de nouveaux secteurs industriels comme le caoutchouc, la mécanique et la chimie. Quant au secteur tertiaire, il reste insuffisamment développé et trop concentré sur Amiens.

La Seine-Maritime dispose d'un tissu industriel dense, principalement centré sur la construction automobile et la chimie et parachimie, d'un secteur tertiaire sous-représenté et d'une économie portuaire développée. L'outil portuaire et industriel de la Basse-Seine est capable de soutenir la compétition avec les plus grands ports européens et d'entraîner les places portuaires de la baie de Seine. Ce département a su développer des pôles d'excellences tels que la recherche appliquée.

Côté britannique, le secteur des services financiers et des services aux entreprises est l'un des secteurs économiques enregistrant la plus forte croissance. A Brighton & Hove, ce secteur est le secteur clé de la croissance, avec 8 000 employés, ce qui représente 10 % de l'économie locale, et compte parmi ses rangs le Bureau Central Européen d'American Express. Dans la zone du Medway, ce secteur représente 12,5 % des emplois et compte, parmi ses employeurs les plus importants, la Lloyds de Londres.

2.1.3. The Economy

The economy of the Nord – Pas de Calais combines traditional and restructuring industries. The region has a rich history of textile, coal and steelwork industries. Following the third industrial revolution, new dynamic sectors were created, such as rail construction, agri-food and motor industries. Furthermore, the region's tertiary sector is developing, in particular the tourism and the mail order industries. Today, Nord – Pas de Calais is concentrating its development on the advantages drawn from its central location between Paris, London and Brussels. Nord – Pas de Calais intends to pursue its restructuring with flagship projects (Dourges multi-modal platform, Eurasanté, Virtual garden, etc.), invest in ICT and strengthen natural, cultural and tourism resources.

Somme has a competitive agri-food industry. With a naturally rich ground, the Somme has developed a competitive agriculture (potatoes, sugar beet, wheat, fruits and vegetables productions) based on dynamic agri-food industries. In preparation for change, Somme has opened up to new sectors such as the plastic, engineering and chemical industries. However, the service sector remains insufficiently developed and too concentrated in Amiens.

Seine-Maritime has a dense industrial structure, mainly focused on the motor and chemical industries, a service sector which remains insufficiently developed and a developed port economy. The port and its maritime industry are able to compete with the largest European ports and bring in other ports in the Baie de Seine. This Department has succeeded in developing some centres of excellence such as applied research.

On the British side, the financial and business services sector is one of the fastest growing economic sectors. In Brighton & Hove, it represents the key sector for economic growth with some 8,000 employees, representing 10% of the local economy which includes, amongst others, the European Head Office of American Express. In Medway, this sector accounts for 12.5% of employment generated by important employers such as Lloyds of London.

Les secteurs liés aux industries de pointe présentent également des performances de plus en plus élevées. Le Comté de Kent compte des employeurs clés dans l'industrie pharmaceutique, tels que Glaxo et Pfizer. L'initiative "Wired Sussex" vise à faire de Brighton & Hove et de l'East Sussex un centre international spécialisé dans les nouvelles technologies. Brighton & Hove possède également un petit pôle d'activités multimédia fort et en pleine croissance, avec la zone connue sous l'appellation de "la ville digitale au bord de la mer". Medway tire profit d'une forte industrie technique de pointe, avec, entre autres, BAe Systems, Sagem et Delphi Diesel Systems Ltd. L'East Sussex possède des pôles de mécanique de précision dans les districts de Hastings et Wealden.

Une bonne partie de l'East Sussex et du Kent est rurale, et certains endroits ont été désignés Zones Rurales d'Aménagement. Le secteur agroalimentaire est considérable dans certaines zones comme Wealden. L'économie est particulièrement dépendante du secteur tertiaire, avec une prédominance des assurances, du tourisme, de la vente au détail et des services au consommateur. Dans l'East Sussex, Southern Water est un employeur important dans l'industrie de l'eau. Récemment, l'East Sussex a souffert d'un déclin de son secteur pharmaceutique, en particulier avec la disparition de Rhône Poulenc Rorer.

Le transport et la distribution sont également très présents, notamment autour du port de Douvres et du Tunnel sous la Manche, qui a connu durant ces dernières années une forte croissance à la fois dans le transport de marchandises et le transport de passagers. L'East Sussex et Brighton & Hove possèdent deux ports de marchandises à Shoreham et Newhaven, pour lesquels le trafic de marchandises s'est élevé à 2,3 millions de tonnes en 1996. De plus, Thamesport, situé dans la zone de Medway, est le troisième plus grand port de marchandises d'Angleterre.

Il existe également une importante base industrielle concentrée en particulier dans le Nord du Kent et dans Medway (19 % du total des emplois), qui est connue comme la zone Thames Gateway Kent (désignée comme zone prioritaire de revitalisation économique par le Gouvernement du Royaume-Uni).

L'East Sussex, le Kent, Brighton & Hove et Medway sont tous confrontés aux mêmes défis économiques, du fait de leur retard en termes de niveaux d'activité économique et de richesse par rapport au reste du Sud-Est de l'Angleterre et à la moyenne nationale.

There is also an increasingly strong performance from sectors linked to advanced technology. Kent has key employers in the pharmaceutical industry such as Glaxo and Pfizer. The "Wired Sussex" initiative aims to make Brighton & Hove and East Sussex an international centre specialising in new technology. Brighton & Hove has also a strong and growing multimedia small business cluster and the area is promoted as "the digital city by the sea". Medway benefits from a strong hi-tech engineering industry, including BAe Systems, Sagem and Delphi Diesel Systems Ltd. East Sussex includes clusters of precision engineering in Hastings and Wealden.

Much of East Sussex and Kent is rural and some parts have been designated as Rural Development Areas. The agri-food sector is notable in some areas such as Wealden. The economy is particularly services sector dependent with insurance, tourism, retail and consumer services predominant. In East Sussex, Southern Water is a significant employer from the water industry. In recent times, East Sussex has experienced a decline in its pharmaceutical sector, particularly with the disappearance of Rhône Poulenc Rorer.

Transport and distribution also feature strongly, in particular around the port of Dover and the Channel Tunnel which has seen a huge increase in both freight and passenger usage over the last few years. East Sussex and Brighton & Hove both have two freight ports at Shoreham and Newhaven where freight traffic did peak at 2.3 million tonnes in 1996. In Medway, Thamesport is the third largest freight port in England.

There is also a significant industrial base concentrated particularly in North Kent and Medway (19% of all employment) which is known as the Thames Gateway Kent zone. It is recognised as a priority for economic regeneration by the UK government.

East Sussex, Kent, Brighton & Hove and Medway all face the same economic challenges as they lag behind the national averages of economic activity and wealth as well as those enjoyed by the rest of the South East of England region.

2.1.4. Les PME

Le Nord-Pas de Calais possède un tissu dense de PME (80 % des entreprises emploient entre 1 et 9 personnes). Il constitue une plate-forme logistique de dimension internationale (avec ses ports, son aéroport international, le Tunnel, sa plate-forme multimodale, ses dessertes TGV...).

La Somme constitue une base logistique de premier choix pour les entreprises dans la mesure où elle est située au croisement de plusieurs autoroutes et desservie par le TGV Nord. Des projets sont déjà en cours de réalisation et c'est ainsi qu'elle pourra affirmer sa position stratégique dans les échanges européens par rapport à Paris, Londres et Bruxelles. Au cours de l'année 2000, 20.166 entreprises se sont créées dans la Somme, soit 25 créations pour 10.000 habitants.

La plupart des PME de la Seine-Maritime exercent des activités de sous-traitance pour les grands groupes industriels. Les services liés aux activités portuaires et industrielles se sont fortement développés. Ce département est particulièrement dynamique en matière de services opérationnels aux entreprises et aux transports. Au cours de l'année 2000, 3.473 entreprises se sont créées en Seine-Maritime, représentant 28 créations pour 10.000 habitants.

L'ensemble du territoire dispose donc de nombreux réseaux commerciaux et de centres logistiques.

Chez les partenaires britanniques, les micro entreprises dominent l'économie. Dans l'East Sussex et à Brighton & Hove, près de 80 % des entreprises emploient moins de 5 personnes. Dans l'East Sussex, la taille moyenne des entreprises s'avère être la plus petite de la région du Sud-Est.

Les niveaux de création d'entreprises dans les quatre zones partenaires britanniques sont inférieurs à ceux de la région du Sud-Est. A titre d'exemple, le Kent se situe à 38 et Medway à 32, respectivement, pour 10.000 adultes résidants, comparé à la moyenne de 47 pour le Sud-Est. Le développement du nombre des entreprises dans le Kent et à Medway est inférieur à celui enregistré dans le Sud-Est, qui possède un taux annuel de croissance du nombre d'entreprises à peu près du double. Les régions française de l'espace de coopération connaissent également des taux de création d'entreprises inférieurs à la moyenne nationale.

2.1.4. The SMEs

The Nord - Pas de Calais has a dense structure of SMEs (80% of the businesses employ between 1 and 9 people) and has a logistics industry of international dimensions (with ports, an international airport, the Channel Tunnel, TGV stations, an so on).

Somme has a logistical base of first choice for businesses insofar as it is located at the intersections of various motorways and is served by the Northern line of the TGV. Some projects are already being developed to allow the Somme to affirm its strategic position in European exchanges taking place between Paris, London and Brussels. In 2000, 2,166 new businesses start up in Somme (25 per 10,000 inhabitants).

Most SMEs in Seine-Maritime are subcontracted by major industrial groups. Services linked to the port and industrial activities have been increasingly developed. The area is particularly dynamic in the field of operational services for businesses and transport. In 2000, 3,473 new businesses start up in Seine-Maritime (28 per 10,000 inhabitants).

The overall territory has many commercial networks and logistic centres.

On the British partners side, micro businesses dominate the economy. Across East Sussex and Brighton & Hove nearly 80% of companies employ less than five people. In East Sussex, the average company size is the smallest in the South East of England.

Levels of business start-up across the four British partners' areas lag behind the South East region. For example, Kent is at 38 and Medway at 32 per 10,000 of the resident adult population compared to an average of 47 in the South East. The development of new businesses in Kent and Medway is lower than for the South East region overall where business growth rate is twice as high. French regions within the co-operation area also experience business start-up rates lower than the national average.

2.1.5. Le marché du travail

L'économie du Nord – Pas de Calais a dû assurer sa reconversion, afin de remédier aux effets négatifs des grandes restructurations industrielles. Aujourd'hui encore, le taux de chômage avoisine les 13,5% (chiffre au 30 septembre 2000) et touche plus particulièrement les jeunes. L'industrie textile, en grande partie touchée par ce phénomène, a su reconquérir une place dans la compétition internationale. Les efforts de reconversion entrepris depuis 20 ans ont fait sentir peu à peu leurs effets.

Les pôles économiques de la Somme connaissent des difficultés liées aux restructurations industrielles. Avec un taux de chômage de 11,7% les priorités devront donc être l'emploi et la création d'entreprises. En effet, une proportion élevée des jeunes est victime du chômage (25 % des chômeurs ont moins de 25 ans).

La Seine-Maritime connaît un taux de chômage durablement supérieur de 2,5 points à la moyenne nationale (12,1% au 31 octobre 2000 contre 9,5%), marqué par le nombre important de jeunes chômeurs de moins de 26 ans et un fort taux de chômage de longue durée résultant notamment du passé industriel du département.

Bien que, dans leur ensemble, les zones partenaires anglaises se comportent mieux, en termes de taux de chômage, que le reste de la Grande Bretagne, il existe des poches de chômage persistant dont le taux reste supérieur à la moyenne nationale. En novembre 2000, le taux de chômage à Brighton & Hove se situait à 4,8 % (taux ONS), alors que Hastings, dans l'East Sussex, possédait un taux de chômage de 5,7 % (taux ONS). Le taux de chômage est encore supérieur dans l'île de Thanet, qui bénéficie d'un statut "Objectif 2". Dans la zone Thames Gateway Kent (nord du Kent et Medway), il existe des zones urbaines avec un taux de chômage élevé. Les six circonscriptions proposées pour l'Initiative Communautaire URBAN II dans la zone Thames Gateway Kent possèdent un taux de chômage de 7,1 % (chiffres de 1999), à comparer à la moyenne de la région du Sud-Est qui est de 2,3 %.

2.1.6. L'égalité des chances

La définition britannique de l'égalité des chances est plus large que celle utilisée au niveau des institutions européennes. Elle prend en compte l'égalité entre différents groupes de la société. Ainsi, les initiatives destinées à promouvoir l'égalité entre groupes ethniques, entre les personnes avec un handicap et sans handicap, ainsi que l'égalité entre les hommes et les femmes relèvent-elles de la politique d'égalité des chances. Du côté français, cette politique se concentre sur l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment dans le domaine de l'emploi.

2.1.5. The Labour Market

The economy of Nord - Pas de Calais had to diversify, in order to remedy the negative effects of a major industrial restructuring. Today, the unemployment rate is still close to 13.5% (on 30 September 2000) and affects mostly young people. The textile industry, badly affected by this phenomenon, has been successful in regaining a place in the international market. The restructuring, which took place over the last 20 years, is starting to produce some results.

The economic centres of Somme are experiencing difficulties resulting from industrial restructuring. The unemployment rate stands at 11.7% and a large proportion of young people are affected by unemployment (25% of the unemployed are less than 25 years old). Therefore, employment and business start up are the main priorities of the department.

Seine-Maritime has an unemployment rate which remains 2.5 points higher than the national average (12.1% on 31 October 2000 versus 9.5%) with a high proportion of unemployed under 26 years old and a high long-term unemployment rate, resulting from the department's industrial past.

Most part of the English partners' areas compare favourably with the unemployment rate of the rest of Great Britain, although there are pockets of persistent unemployment above the national average. In November 2000, Brighton & Hove unemployment rate stood at 4.8% (ONS rate) while Hastings in East Sussex had an unemployment rate of 5.7% (ONS rate). Unemployment is even higher on the Isle of Thanet, benefiting from Objective 2 status. Across the Thames Gateway Kent area (North Kent and Medway) there are urban zones of high unemployment. The six wards proposed for the Urban II Community Initiative in Thames Gateway Kent have an unemployment rate of 7.1% (1999 figures) in comparison with the South East regional average of 2.3%.

2.1.6. Equal opportunities

The British definition of equal opportunities goes wider than that used by EU institutions. The UK uses this term to encompass equality between different groups in society. For example, initiatives to promote equality between ethnic groups, people with and without disabilities as well as between men and women are classed within the equal opportunities. On the French side, equal opportunities concentrate on equality between the sexes aimed at ensuring a fair balance of equality in employment.

a - L'égalité entre les hommes et les femmes

Des éléments communs ressortent pour l'ensemble de la zone de coopération transfrontalière.

En premier lieu, on observe des deux côtés de la Manche une augmentation de la part des femmes dans la population active. Elle est maintenant de l'ordre de 48% sur la zone éligible anglaise, ce qui la place au-dessus de la moyenne nationale (43%). En Haute-Normandie, elle représente environ 45%.

En second lieu, l'emploi féminin est davantage à temps partiel que celui des hommes :

- en Picardie : 23% des femmes sont à temps partiel contre 8% pour les hommes ;
- en Haute-Normandie : la proportion de femmes travaillant à temps partiel a atteint 40% ;
- dans le Kent : 47,8% des femmes contre 9,2% des hommes ;
- dans l'East-Sussex : 54,8% des femmes par rapport à 12,3% des hommes.

Enfin, l'emploi féminin se situe davantage que pour les hommes dans le secteur des services (86% contre 59% en Grande Bretagne). En outre, bien que l'inégalité des rémunérations entre les hommes et les femmes se réduise, elle reste tout de même persistante et n'évolue que lentement (moyenne nationale de 115 Livres/semaine). Toutefois, le Kent (101,8 livres) et l'East Sussex (62 livres) enregistrent des données inférieures. Des différences existent des deux côtés de la Manche. Par exemple, 75% des chômeurs sont des hommes en Grande-Bretagne ; le Kent et l'East Sussex ont des taux de 76%. Côté français, le taux de chômage des femmes dépasse de 4% celui des hommes.

b - L'égalité entre minorités ethniques

Compte-tenu de l'insuffisance des données statistiques régionales sur les minorités ethniques et les personnes handicapées, les informations sont pour la plupart nationales.

a - Equality between sexes

Certain common elements can be observed in the area of transfrontier co-operation.

First of all, on both sides of the Channel women continue to increase their share of the labour force. They now represent about 48% in the British eligible area, which is above the national average (43%). In Haute-Normandie they represent about 45%.

Secondly, women work more as part-time employees than men:

- Picardie: 23% of women are in part-time work and 8% of men;
- Haute-Normandie: the proportion of women in part time employment has reached 40% ;
- Kent: 47.8% for women and 9.2% for men ;
- East Sussex: 54.8% of women compared to 12.3% of men.

Finally, most employed women (86% in Great Britain) work in the service industries compared to men (59% in Great Britain). Furthermore, although the inequality between salaries for men and women is reducing it is still persistent and slow to change with an amount of £115.1 per week for the national average. However, Kent (£101.8) and East Sussex (£62) are below these data.

Differences exist between the two sides of the Channel. For example, in Great Britain about 75% of unemployed are men (Kent and East Sussex have a rate of 76%). On the French side, the unemployment rate for women exceeds the rate for men by 4%.

b - Equality between ethnic minorities

Due to the lack of available regional data regarding ethnic minorities and disabled people, the available information is mostly at national level.

Au niveau national en Grande-Bretagne, le taux de chômage des jeunes issus des minorités ethniques est deux fois plus important que celui des personnes blanches (27% contre 13%). Le taux de chômage des hommes adultes appartenant à des minorités ethniques est également deux fois plus élevé que celui des hommes adultes de la population blanche (12,9% contre 5,5%). Le taux de chômage des minorités ethniques est deux fois supérieur à celui de la population blanche.

La tendance est similaire chez les femmes originaires d'Afrique noire (24%) et pakistanaïses (22%) qui connaissent un taux de chômage quatre fois supérieur à celui des femmes d'Europe occidentale. L'une des raisons de ces taux plus élevés s'explique par la concentration en milieu urbain des minorités ethniques, zone où le chômage est en général supérieur à la moyenne nationale.

En mai 1999, un sondage sur la main d'œuvre estimait que la population ethnique de plus de 16 ans représentait environ 2,8% de la population totale de plus de 16 ans dans le sud est, comparé à la moyenne nationale de 7%. Dans l'East Sussex, 2,2% de la population de plus de 16 ans fait partie des minorités ethniques contre 1,8% dans le Kent.

c - L'égalité entre les personnes handicapées et les personnes non-handicapées

Les personnes handicapées représentent environ 1/5 de la population en âge de travailler. Les personnes handicapées qui travaillent représentent 11% des personnes ayant un emploi et ont plus de chance de travailler à temps partiel ou d'être leur propre employeur. Le taux de chômage pour les personnes handicapées est environ le double de celui des personnes non handicapées, 10,3% contre 5% pour les personnes non handicapées, et 38% des personnes handicapées au chômage ont été sans emploi depuis un an ou plus contre 25% des personnes non handicapées au chômage. Ces inégalités se retrouvent dans le sud est de l'Angleterre avec un taux de chômage de 3% pour les personnes non handicapées et de 6,3% pour les personnes non handicapées.

Les possibilités d'améliorer l'accès à l'emploi sont aussi plus difficiles. Les personnes handicapées ont des niveaux de qualification inférieurs aux personnes non handicapées. Ils sont deux fois plus nombreuses à n'avoir aucune formation (31% pour les personnes handicapées contre 14% pour les personnes non handicapées).

Nationally (GB), young people from ethnic minorities were twice as likely (27%) to be unemployed as whites (13%), increasing to three times as likely for young black people (39%). The unemployment level for ethnic minority male adult (12.9%) is also more than twice that of white male adults (5.5%). In the same way, the unemployment level for ethnic minorities (7.4%) is twice the level for white people (3.7%) in the South East.

The pattern was similar for women with unemployment levels for black African (24%) and Pakistani (22%) women more than four times that of white women. One factor in higher unemployment rates is the concentration of ethnic minority groups in urban areas where unemployment levels are generally much higher than the national average.

The May 1999 Labour Force Survey estimates the over 16 ethnic minority population represents roughly 2.8 of the total 16+ population in the South East region compared to the national average of 7%. In East Sussex, 2.2% of the 16+ population are from ethnic minorities compared to 1.8% in Kent.

c - Equality between disabled and non-disabled people

Disabled people represent nearly a fifth of the working-age population. Employed disabled people represent 11% of all people in employment and are more likely to work part-time or be self-employed. The unemployment rate for disabled people is nearly twice that of non-disabled people, 10.3% compared with 5% for non-disabled people, and 38% of unemployed disabled people have been unemployed for a year or more compared with 25% of non-disabled unemployed. The South East confirms this disparity with 3% of unemployed non-disabled people compared to 6.3% of disabled people.

Opportunities to improve employability are also more difficult. Disabled people have fewer qualifications than their non-disabled counterparts. They are more than twice as likely to have no formal qualifications : 31% of disabled people compared with 14% of non-disabled people.

2.1.7. Les formations professionnelles et les enseignements supérieurs

Le Nord-Pas de Calais compte près de 100.000 étudiants répartis entre les nombreuses institutions d'enseignement supérieur. Malgré la création de nouveaux centres, le nombre d'étudiants demeure constant. Seize pour cent des jeunes entre 18 et 25 ans entrent à l'université. La Région soutient activement les formations professionnelles afin de qualifier l'ensemble de sa main d'œuvre et il existe par conséquent un fort potentiel de coopération transfrontalière dans ce domaine. Avec le développement des pôles universitaires dans l'Artois et sur le littoral, le Nord – Pas de Calais poursuit son objectif de rattrapage de retard de qualification par rapport à la moyenne nationale. Le pôle universitaire du Littoral, en particulier, contribue par delà le contenu académique, à créer une identité littorale en la matière et un réel levier de développement au service de cette zone.

La Somme a su développer un véritable pôle universitaire avec 28 000 étudiants. D'autres établissements importants complètent l'outil de formation supérieur comme les écoles d'ingénieurs, les Instituts Universitaires de Technologie, les écoles de commerce, etc...Cependant, on observe un retard de qualification chez les jeunes (26 % n'atteignent pas les premiers niveaux de qualification professionnelle). L'accès à la qualification pour tous demeure le défi principal du département.

La Seine-Maritime manifeste un "rattrapage éducatif" à toutes les étapes du cursus scolaire. Depuis dix ans, le nombre d'étudiants a doublé dans l'académie de Rouen, dépassant ainsi la barre des 50.000 étudiants. Près d'un jeune sur deux accède à l'enseignement supérieur. C'est l'université qui absorbe prioritairement ce fort développement étudiant. La région a su également développer la formation professionnelle, notamment en multipliant les Centres de Formation des Apprentis (CFA).

Les zones partenaires britanniques dispensent une formation continue et un enseignement supérieur de qualité et stables, avec des pôles locaux d'excellent niveau, notamment entre Brighton & Hove et Lewes dans l'East Sussex, avec le Corridor Académique du Sussex (association regroupant l'Université de Brighton, l'Université du Sussex et le Brighton College of Technology). Le secteur universitaire est un employeur clé dans l'East Sussex et à Brighton & Hove.

L'Université du Kent possède une renommée internationale en matière d'économie, commerce, sciences sociales, biologie, physique et sciences humaines.

2.1.7. Vocational Training and Higher Education

The Nord - Pas de Calais has about 100,000 students spread across numerous Higher Education institutions. Despite the creation of new centres, student numbers remain constant. 16% of young people between 18 and 25 years old go to university. The region actively supports vocational training in order to qualify its labour force as a whole. Therefore there is a strong potential for cross-border co-operation in this area. With the development of universities in Artois and along the coast, Nord – Pas de Calais follows its objective to have a better qualified workforce compared to the national average. The "Littoral university", in particular, contributes to a coastal identity and is a real tool to develop this area.

Somme has been successful in developing its universities with 28,000 students. Other important training bodies complete the higher education structure such as the School of Engineers, technical schools, business schools and so on. However, 26% of young people do not reach the first level of professional qualification. Access to qualification for all remains the main challenge of the Departement.

Seine-Maritime has raised educational achievement at the different levels of education. For ten years, the number of students has doubled in the Rouen Academie with over 50,000 students. About 50% of young people access higher education. This growth takes place mainly in universities. The region has also been successful in developing vocational training, in particular by increasing the number of Training Centres for Apprentices.

British partner areas enjoy strong and stable further and higher education provision with local clusters of excellence, in particular between Brighton & Hove and Lewes in East Sussex with the Sussex Academic Corridor (an association including the University of Brighton, the University of Sussex and Brighton College of Technology). Universities are key employers in East Sussex and Brighton & Hove.

The University of Kent has a world-wide reputation in the fields of Economics, Business, Social Sciences, Biology, Physics, and Humanities.

Les zones urbaines les plus pauvres possèdent des niveaux d'accès à l'enseignement supérieur et des niveaux généraux de qualification très inférieurs à la moyenne nationale. Par exemple, dans les zones urbaines les plus pauvres du Medway et du nord du Kent la moyenne de la population possédant un diplôme de l'enseignement supérieur est de 2,6 % seulement, à comparer avec la moyenne nationale de 6,2 %. Cette caractéristique se retrouve, dans une certaine mesure, dans d'autres zones urbaines clés de la zone éligible, y compris Thanet, Folkestone et Hastings.

2.1.8. Recherche & Développement et Innovation

Le Nord - Pas de Calais connaît un déficit de chercheurs tant au niveau académique qu'industriel. En effet, la capacité de recherche ne représente que 3 % de la capacité nationale, alors que le Nord - Pas de Calais forme 15 % des chercheurs et ingénieurs en France. Le Nord - Pas de Calais est aussi une des régions pilotes de la société de l'information. Les universités du Nord - Pas de Calais et les instituts de recherche ont su développer une offre et une capacité de recherche très complète et reconnue au niveau national et européen.

Grâce aux efforts publics, la Somme est dotée d'un réseau à haut débit qui constitue un atout indéniable pour les entreprises, notamment celles voulant développer un centre d'appels. Une agence de développement des TIC est à l'affût des innovations et permet à la Somme d'être à la pointe en matière de nouvelles technologies.

La Seine-Maritime dispose de technopôles régionaux (logistique au Havre, mécanique et énergétique ainsi que pharmacie/biologie et chimie fine à Rouen) qu'il convient de conforter. Les transferts de technologie doivent également être intensifiés.

L'Université du Kent, par le biais du European Institute of Social Services offre des compétences à la fois dans la recherche technologique et la recherche en science politique, compétences qui vont de la physique, de la biologie et des technologies de l'information au commerce et à la gestion, à la santé et à la protection sociale / politique sociale.

L'Université du Sussex possède d'excellentes capacités en aéronautique et en technologies de pointe, en plus des biotechnologies, de la chimie et de la psychologie expérimentale. Les compétences en sciences sociales sont représentées par la Science Policy Research Unit et le Sussex European Institute, avec des compétences de premier ordre en sciences politiques et en études européennes respectivement.

The poorest urban areas experience levels of access to higher education and general skills which are significantly below the national average. For example, only 2.6% of the population in the poorest urban areas of Medway and north Kent have a degree compared to the national average of 6.2%. This characteristic is reflected to some extent in other key urban areas within the eligible zone, including Thanet, Folkestone and Hastings.

2.1.8. Research & Development and Innovation

The Nord - Pas de Calais is lacking researchers at both academic and industrial levels. Research accounts for only 3% of the national research capacity, although the Nord - Pas de Calais trains 15% of all researchers and engineers in France. The Nord - Pas de Calais is also one of the pilot regions for the information society. Universities and research centres have developed a very thorough research capacity and ability which is recognised at National and European levels.

Thanks to public efforts, Somme has a high output network, which constitutes a major asset for businesses, especially for those wanting to develop call centres. An ICT development agency which is on the lookout for innovation, enables the Somme to be in the front line in terms of new technologies.

Seine-Maritime has regional technopoles (logistical in Le Havre, mechanic and energy as well as pharmacy/biology and refined chemical in Rouen) which need to be consolidated. The transfer of technology also needs to be increased.

The University of Kent with its European Institute of Social Services offers expertise in technology and policy research ranging from physics, biology and information technologies to business and management, health and social care.

The University of Sussex has key strengths in aeronautics and hi tech engineering in addition to biotechnology, chemistry and experimental psychology. Social science expertise includes the Science Policy Research Unit and the Sussex European Institute with leading expertise in science policy and European studies respectively.

L'Université de Brighton excelle dans le génie civil et mécanique, la santé et les technologies de l'information, ainsi que dans l'art et le stylisme et dans les études de l'environnement (par exemple, les façons de combattre la pollution de l'eau et de l'air).

Les deux universités de l'East Sussex ont conjointement mis en place le nouveau Sussex Innovation Centre, dédié au développement des petites entreprises et à l'exploitation commerciale des résultats de la recherche et du développement. Il existe des projets similaires dans le Kent et dans Medway, moins avancés cependant.

2.1.9. Transports

L'un des principaux points forts de la zone INTERREG IIIA est qu'elle dispose d'infrastructures de transport à forte dimension internationale, le long de l'axe Londres-Lille-Paris et qu'elle concentre ainsi des flux majeurs de l'Europe du Nord-Ouest.

Plusieurs types de liaisons permettent de relier les zones transfrontalières, dont la liaison ferroviaire du Tunnel sous la Manche, mais également les liaisons maritimes et aériennes indiquées sur la carte figurant ci-après.

La Somme se situe au croisement des autoroutes A1, A16, A29 (cette dernière étant en cours de réalisation) et elle est desservie par le TGV Nord, mais ne dispose pas de liaison maritime directe avec l'Angleterre.

Le Nord-Pas de Calais comprend 3 ports internationaux, dont Boulogne, 1er centre européen de transformation des produits de la pêche, Calais, 2ème port mondial pour le trafic de voyageurs et Dunkerque, 3ème port commercial français. Le Nord – Pas-de-Calais bénéficie d'une position centrale en terme de flux de passagers, notamment sur le plan ferroviaire, grâce à l'interconnexion à Lille des lignes Eurostar, Thalys et TGV.

La Seine-Maritime possède 5 ports qui atteignent un trafic cumulé de 90 millions de tonnes de marchandises, dont Le Havre, 2ème port commercial français et Rouen, 1er port européen pour le trafic de céréales. Rouen et Le Havre constituent le premier complexe portuaire français en valeur et le deuxième en volume, complexe qui se classe en troisième position au niveau européen derrière Rotterdam et Anvers. Au total, les ports de Rouen et du Havre représentent plus de 50% du trafic maritime du commerce extérieur de la France. L'aire d'influence et l'hinterland portuaire séquano-marin contribuent à faire de la basse Seine un territoire charnière entre le bassin parisien, l'arc manche et l'arc atlantique. Avec la réalisation de son projet de Port 2000, Le Havre vise à conforter sa position européenne pour le trafic de conteneurs.

The University of Brighton excels in the fields of civil and mechanical engineering, health and information technologies as well as in art & design and in environmental studies such as combating water and air pollution.

The two universities in East Sussex have jointly developed the new Sussex Innovation Centre which specialises in small businesses development and in commercial exploitation of research and development results. Although there are similar development projects in Kent and Medway, they are not at such an advanced stage.

2.1.9. Transport

One of the main strong points of INTERREG IIIA area is its strong international transport infrastructure, along the London-Lille-Paris axis, and its concentration of major flows from North West Europe.

There are different links between the cross-border regions: the Channel Tunnel rail-link and the cross-Channel sea and air links which are indicated on the following map.

Somme is located at the intersection of the A1, A16 and A29 motorways (the latter being under construction) and is served by the Northern line of the TGV, but does not have direct maritime links with England.

The Nord - Pas de Calais has 3 international ports: Boulogne is the first European fishing port, Calais is the second worldwide in term of passengers and Dunkerque is the third French port for trade. Nord – Pas de Calais benefits from a central position in terms of passenger flow, in particular the railway, due to the interconnection of Eurostar, Thalys and TGV lines at Lille.

Seine-Maritime has 5 ports which ship a total of 90 millions tonnes of freight, including Le Havre, second French trade port and Rouen, first European port for the freight of cereals. In addition, Rouen and Le Havre together constitute the first French port complex in value and the second in volume and are in the third position at a European level, behind Rotterdam and Anvers. They share more than 50% of French maritime foreign trade. Thanks to its port hinterland and influence, Lower Seine is a turning point area for the Parisian Basin, the Channel Arc and the Atlantic Arc. With its project Port 2000, Le Havre aims to reinforce its European position for containerised freight.

INFRASTRUCTURES ET LIAISONS DE TRANSPORT



En 2003, la liaison ferroviaire à grande vitesse du côté britannique sera terminée ; elle ira jusqu'à Ebbsfleet, dans le Nord du Kent, avec une nouvelle gare. Ceci améliorera l'accès au Nord de la France et à la Belgique et encouragera de façon pratique de meilleurs niveaux d'activités économiques et commerciales communes entre les zones partenaires britanniques et les zones françaises qui travaillent ensemble au titre du programme INTERREG IIIA. En parallèle, la liaison routière A2/M2 sera modernisée afin d'améliorer la liaison vers le port de Douvres et l'île de Thanet.

Le trafic sans cesse croissant du Tunnel sous la Manche, ainsi que la suppression du duty-free ont eu des effets néfastes sur les autres moyens de transport transmanche avec la fermeture des liaisons par ferry entre Ramsgate et Dunkerque ainsi qu'entre Folkestone et Boulogne et la diminution considérable du transport transmanche de passagers entre Newhaven et Dieppe.

A l'heure actuelle, les liaisons routières et ferroviaires entre le Kent et l'East Sussex en particulier sont sous-développées, avec un manque de liaisons à quatre voies entre le corridor M20 (Douvres-Ashford-Londres) et les villes côtières du Sud que sont Hastings, Eastbourne et Brighton & Hove.

De même, les liaisons ferroviaires jusqu'au terminus de l'Eurostar à Ashford demeurent limitées depuis l'East Sussex et certaines parties du Kent et Medway, avec une infrastructure ferroviaire insuffisante et un manque de correspondances directes par le rail. Les liaisons routières sont également inadaptées, en particulier dans l'East Sussex du fait d'un nombre limité de routes à quatre voies.

En ce qui concerne le transport de marchandises, les ports de Shoreham et de Newhaven sont en déclin. Thamesport, sur l'île de Grain dans le Medway, est l'un des ports de marchandises en eaux profondes situé dans les zones partenaires britanniques, mais des améliorations considérables sont nécessaires pour favoriser l'accès à l'arrière pays par la route et le rail.

2.1.10. Tourisme et Culture

L'un des principaux atouts de la région Nord - Pas de Calais réside dans la force d'attraction de la côte, la présence de stations balnéaires réputées, un environnement préservé, une variété du patrimoine culturel et la proximité de centres internationaux de transport. Dans cette région, le tourisme est principalement concentré sur la côte et l'Avesnois et dans les villes historiques.

In 2003, the high speed rail link will be completed on the British side, with a new station at Ebbsfleet in North Kent. This will enhance accessibility to northern France and Belgium and will encourage greater levels of joint economic and business activities between British and French regions which are working together under INTERREG IIIA programme. At the same time, the A2/M2 road link will be improved to facilitate the link between the port of Dover and the Isle of Thanet.

The increased traffic of the Channel Tunnel and the loss of duty free have impacted adversely on other cross-border transport with the closure of the ferry links between Ramsgate and Dunkerque as well as between Folkestone and Boulogne and significant reductions in the transport of passengers between Newhaven and Dieppe.

At present, road and rail links between Kent and East Sussex in particular are under-developed with a lack of dual carriageway links between the M20 (Dover-Ashford-London) and coastal towns in the south such as Hastings, Eastbourne and Brighton & Hove.

Similarly rail links to the Eurostar terminal at Ashford remain limited from East Sussex and parts of Kent and Medway with poor rail infrastructure and a lack of direct rail connections. The road links are also inadequate, particularly in East Sussex where there are few dual carriageways.

Shoreham and Newhaven ports have seen their freight transport declining. Thamesport, on the Isle of Grain in Medway, is a deep-water freight port in the British partners' regions, but significant improvements are required to facilitate hinterland accessibility by road and rail.

2.1.10. Tourism and Culture

One of the key assets of the Nord – Pas de Calais region is the attractiveness of its coast, with the presence of famous seaside resorts, a safeguarded environment, a range of cultural heritage and the proximity of international transport centres. In this region, tourism is mainly concentrated on the coast and the Avesnois and historic cities.

Dans la Somme, les stations balnéaires de la côte picarde attirent une grande partie des flux touristiques, de même qu'Amiens avec sa cathédrale gothique et ses hortillonnages, tandis que l'est du département attire davantage un tourisme concerné par la première guerre mondiale.

La présence d'un patrimoine naturel (littoral, vallée et estuaire de la Seine) et monumental de qualité (cathédrale de Rouen...) constitue un atout touristique de premier plan pour la Seine-Maritime.

La zone de Brighton & Hove est connue pour son héritage datant du dix-neuvième siècle, tel le Pavillon Royal. Dans l'East Sussex, l'accent a été mis sur la promotion du tourisme rural et côtier, ceci étant particulièrement lié à la zone pittoresque des South Downs. L'East Sussex, comme le Kent, possède des stations balnéaires traditionnelles datant de l'époque Victorienne, comme Hastings et Eastbourne. L'East Sussex assure également la promotion de chemins de campagne destinés à la marche et au cyclisme ainsi que d'événements maritimes tels que des régates à Eastbourne.

Le Kent reçoit plus de visiteurs étrangers que tous les autres comtés anglais, en particulier sur des sites touristiques très fréquentés comme Canterbury et sa cathédrale. Dans ces deux zones le tourisme s'est de plus en plus focalisé sur des thèmes particuliers, encouragé en cela par l'initiative INTERREG II, comprenant la nouvelle Route du Patrimoine et le Réseau de Fortifications Historiques constitué de châteaux et autres ouvrages militaires. Les principaux atouts touristiques de la zone de Medway sont la vieille ville de Rochester, avec son héritage normand et son association avec Charles Dickens, ainsi que les chantiers navals historiques et les fortifications maritimes de Chatham.

La situation géographique du Kent et de l'East Sussex, au sud est de l'Angleterre, aux portes de l'Europe, a encouragé les relations commerciales et culturelles avec le continent depuis des décennies. Tout cela a contribué à la richesse du patrimoine culturel et historique de cette région. Cependant celui-ci est aujourd'hui soumis à d'importantes pressions de la part des promoteurs, des industriels et de l'activité commerciale, au développement des infrastructures routières et ferroviaires et des industries d'extraction minière. Ces ressources sont également menacées par des pratiques agricoles ou de gestion foncière non raisonnées, ainsi que par l'érosion naturelle et la négligence.

In Somme, seaside resorts together with Amiens and its gothic cathedral and "hortillonnages" attract a large number of tourists, whilst the east of the department attracts tourists interested in the 1st world war.

The presence of a natural (littoral, valley and estuary of the Seine) and architectural heritage of quality (cathedral of Rouen, etc...) is a 1st Class tourism asset for the Seine-Maritime.

Brighton & Hove is known for its nineteenth century heritage such as the Royal Pavilion. The emphasis in East Sussex has been on the promotion of rural and coastal tourism, particularly linked to the picturesque South Downs area. East Sussex has traditional Victorian seaside resorts such as Hastings and Eastbourne. East Sussex also promotes rural cycle and walking routes together with maritime events such as regattas at Eastbourne.

Kent welcomes more foreign visitors than any other English county, particularly in busy tourist sites such as Canterbury and its cathedral. Tourism has increasingly been focused on particular themes, encouraged by the INTERREG II programme, such as the new Maritime Heritage Trail and the Historic Fortifications Network of castles and other military heritage. The main tourism assets in Medway are the old town of Rochester with its norman heritage and its association with Charles Dickens together with the Chatham Historic Dockyard and naval fortifications.

The position of Kent and East Sussex at the south east corner of England close to mainland Europe has encouraged trade and cultural links with continental partners from earliest times. The resulting rich cultural and historical heritage of the region as a whole is however currently faced by common pressures such as housing, industrial and commercial development, road and rail construction and mineral extraction. The resource is also vulnerable to insensitive agricultural and other land management regimes as well as natural erosion and neglect.

2.2 - DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL DE L'ESPACE DE COOPERATION

D'un point de vue général, le profil environnemental de la zone INTERREG IIIA se caractérise, en tout premier lieu, par un espace maritime et par des enjeux communs de qualité de l'air.

Ainsi, les pollutions marines constatées dans la Manche, ou atmosphériques pour certains polluants peuvent affecter, sans discrimination, les différents territoires de ces deux pays. Nous contribuons ensemble aux problèmes, mais aussi aux solutions, relatifs à la qualité de l'environnement sur cette zone.

Des synthèses des diagnostics environnementaux de chacun des territoires des principaux partenaires sont présentées ci-après. Il en ressort un certain nombre de caractéristiques communes et des enjeux environnementaux partagés.

Les synthèses mettent, principalement, en avant :

- des milieux naturels souvent riches en terme de biodiversité mais sur lesquels s'exercent des pressions fortes d'aménagement du territoire (agriculture intensive, extension des zones péri-urbaines...). Des mesures de protection ont été mises en place mais leur efficacité demeure sur certains espaces encore insuffisante ;
- des espaces littoraux remarquables qui connaissent des phénomènes d'érosion rapide sur certains endroits, une fréquentation touristique parfois difficilement acceptable d'un point de vue environnemental et une pression foncière importante ;
- une qualité d'eau potable non constante qui requiert une observation et une prévention de tout instant. Une imperméabilisation avérée des sols, des phénomènes de ruissellement et de turbidité fréquents, des nappes phréatiques qui se rechargent difficilement, un recours excessif aux nitrates et pesticides pour amender les sols agricoles en forment l'origine ;

2.2 - ENVIRONMENTAL PROFILE OF THE CO-OPERATION AREA

Generally speaking, the main characteristics of the INTERREG IIIA zone profile are its sea area and the common challenges presented by air quality.

Thus the sea pollution reported in the Channel, or in the atmosphere in the case of some pollutants, can indiscriminately affect various regions in these two countries. We jointly contribute to the problems of, and the solutions for, environmental quality in this zone.

Here we present summaries of the environmental profiles of each of the main partners' regions. A certain number of shared characteristics and environmental challenges have emerged from these.

The summaries emphasise the following main points :

- natural environments which are often rich in biodiversity terms, but on which development pressures weigh heavily (intensive agriculture, extension of peri-urban centres etc.). Conservation measures have been introduced to combat this, but have proved ineffective in some areas;
- outstanding coastal areas which are showing signs of rapid erosion in some places, a high level of tourism which has a detrimental effect on the environment and significant property development;
- drinking water quality is not constant and has to be monitored and protected all the time. Some of the reasons for this are proven ground impermeability, signs of frequent run-off and turbidity, ground water which renews itself with difficulty and excessive use of nitrates and pesticides to improve the soil;

- des risques technologiques non négligeables. Un nombre élevé d'entreprises industrielles est répertorié sur la zone INTERREG IIIA. Leur concentration souvent à proximité de zones urbaines nécessite une attention particulière. De plus, le passé très industriel de certains territoires de la zone a laissé des stigmates qu'il convient de résorber (sites pollués, mines et terrils, friches industrielles...);
- un aménagement dense d'infrastructures principalement routières croisée avec une intensification du trafic routier. L'impact en matière de pollution atmosphérique, et donc, de contribution à l'effet de serre, s'accroît ;
- la nécessité de conduire, dans le domaine de l'environnement, des actions de sensibilisation et d'information d'une part, de protection et de gestion d'autre part, qui visent à la modification des comportements et qui soient pragmatiques, partenariales et efficaces.

Le tableau de données ci-après illustre ces différents constats.

Aussi, le programme INTERREG IIIA pourra-t-il utilement être mobilisé sur les thèmes suivants, où il est susceptible d'avoir un impact :

- la réduction de la pollution et notamment la prévention des risques de pollution, domaine dans lequel des approches conjointes peuvent être développées (par exemple, sur l'amélioration de la sécurité industrielle, sur la promotion de modes de transport plus respectueux de l'environnement). Il en est de même de la gestion des déchets ménagers et industriels ;
- la préservation des habitats naturels au travers de démarches conjointes de gestion intégrée des espaces protégés, dont les espaces littoraux, afin de préserver, protéger et améliorer la biodiversité ;
- la promotion et le développement des énergies renouvelables, telles que l'énergie éolienne, et des techniques permettant d'économiser l'énergie ;
- l'éducation et la sensibilisation aux problèmes d'environnement ;
- la coopération commune dans le domaine de la protection civile liée aux risques environnementaux (par exemple pollutions, inondations, etc.).

- significant technological risks. A large number of industrial companies are to be found in the INTERREG IIIA zone. They are often located near urban centres and require particular attention. Moreover, the high level of industrialisation in some parts of the area has left scars which need to be gradually eliminated (polluted sites, mines and slag heaps, derelict industrial land etc.);
- a high level of infrastructure construction, especially roads, combined with increasing traffic flows. This has significantly increased atmospheric pollution, thus contributing to the greenhouse effect ;
- we need environmental awareness and information campaigns and conservation and management projects, in order to change people's behaviour and to set up pragmatic, effective partnerships.

The statistical table below demonstrates these different facts.

As such, the INTERREG IIIA programme could usefully be focused on the following themes, where it is likely to have an impact :

- the reduction in pollution and notably the prevention of the risk of pollution, an area in which common approaches may be developed (for example, in improving industrial security, promoting 'green' modes of transport). This would also be the case with the management of household and industrial waste ;
- the preservation of natural habitats through joint action and integrated management of protected areas, including coastal areas, in order to preserve, protect and enhance the biodiversity ;
- the promotion and development of renewable energy sources, such as wind energy, and techniques to improve energy efficiency;
- education and information related to environmental problems ;
- joint co-operation in the field of civil protection associated with environmental risks (for example pollution, flooding, etc.).

1 | **Tableau synthétique d'évaluation de la situation environnementale de la région transfrontalière.**
Table showing the environmental situation of the cross-border region.

	Seine-Maritime	Somme	Nord	Pas de Calais	Kent	Medway	East Sussex	Brighton & Hove
1. Superficie des sites Natura 2000 en hectares. Surface area of Natura 2000 sites (ha).	29 000	25 500	8 480	8 745	17 455	6 768	4 529	57
2. en % de la superficie totale. as a percentage of the total surface area.	4,62 %	4,10 %	1,48 %	1,91 %	4,80 %	25,17 %	2,63 %	0,67 %
3. Surface toujours en herbe / surface totale. Meadows as a. proportion of total surface area.	26,2 %	8,37 %	15,4 %	18,4 %	N/A	N/A	N/A	N/A
4. Nombre d'espèces d'intérêt communautaire dont l'habitat doit être préservé. Number of species classified as being of Community interest whose habitat must be preserved.	20 espèces animales* 3 espèces végétales*	27 espèces animales* 4 espèces végétales*	13 espèces animales 0 espèce végétale	19 espèces animales 3 espèces végétales	Across all English parts of the region : 50 bird species, 12 other animal species, 41 designated habitats			
5. % de linéaire côtier protégé. % of coastline protected.	2 %	19 %	12 %	27 %	76 % (1)	69 % (1)	23 % (1)	39 % (1)
6. Pourcentage de déchets ménagers recyclés. Percentage of household waste recycled.	8,5 %	11 %	11 %	19 %	13	12,7	8,6	10
7. Production de déchets industriels spéciaux (DIS) en T. an Production of Special Industrial Waste in tons per year.	340 000*	240 000*	723 300		75 000	22 500	37 100	2 500

(1) Concerne la défense du littoral
 Relates to flood defence information

2 | Tableau synthétique d'évaluation de la situation environnementale de la région transfrontalière Table showing the environmental situation of the cross-border region

	Seine-Maritime	Somme	Nord	Pas de Calais	Kent	Medway	East Sussex	Brighton & Hove
8. Rejets industriels dans l'eau : Demande chimique en oxygène (DCO) et matières en suspension (MES) en Kg/j. Industrial waste in water: chemical oxygen demand (COD) and suspended solids (SS) in Kg/day.	48 247* (DCO) 22 350* (MES)	5 190* (DCO) 1 120* (MES)	26 260 (DCO) 5 816 (MES)	20 260 (DCO) 10 095 (MES)	50 170 (COD) 41 784 (SS)	24 619 (COD) 20 452 (SS)	15 431 (COD) 11 200 (SS)	N/A
9. Emissions de SO2 enT/j. Emission of SO2 in Tons/day.	316	4,9	124	43	N/A	N/A	N/A	N/A
10. Nombre de ktep d'énergie éolienne produite. Amount of wind energy produced.	0	750 mwh/an	1	0,3	N/A	N/A	N/A	N/A
11. Part du trafic routier de marchandises/total du trafic intérieur de marchandises. Percentage of goods carried by road compared to total goods carried .	80,45 %*	96 %*	94 %	95 %	N/A	N/A	N/A	N/A

* en Haute-Normandie et Picardie respectivement

S O U R C E	
STATISTIQUES FRANCAISES	UK STATISTICS
1&2 Données 1999, Tableau de bord de l'environnement de Haute-Normandie, AREHN - DIREN de Haute-Normandie ; DIREN Picardie ; DIREN Nord – Pas de Calais	Données 1999, Tableau de bord de l'environnement de Haute-Normandie, AREHN - DIREN de Haute-Normandie ; DIREN Picardie ; DIREN Nord – Pas de Calais
3 Données 1999, Tableau de bord de l'environnement de Haute-Normandie, AREHN - Statistique agricole annuelle - SRSA Haute et Basse-Normandie ; DDA Somme ; DDA Nord et Pas de Calais	Données 1999, Tableau de bord de l'environnement de Haute-Normandie, AREHN - Statistique agricole annuelle - SRSA Haute et Basse-Normandie ; DDA Somme ; DDA Nord et Pas de Calais
4 Données 1999, Tableau de bord de l'environnement de Haute-Normandie, AREHN - DIREN de Haute-Normandie ; DIREN Picardie ; DIREN Nord – Pas de Calais	Données 1999, Tableau de bord de l'environnement de Haute-Normandie, AREHN - DIREN de Haute-Normandie ; DIREN Picardie ; DIREN Nord – Pas de Calais
5 Conservatoire du Littoral - Linéaire des rivages (détail par nature) - Situation au 1er juin 1999	Conservatoire du Littoral - Linéaire des rivages (détail par nature) - Situation au 1er juin 1999
6 Les déchets ménagers et assimilés, Bilan départemental de la Seine-Maritime, Situation 1999 - ADEME - Données et références, décembre 2000 ; DRIRE Nord – Pas de Calais ; DDE Nord	Les déchets ménagers et assimilés, Bilan départemental de la Seine-Maritime, Situation 1999 - ADEME - Données et références, décembre 2000 ; DRIRE Nord – Pas de Calais ; DDE Nord
7 Données 1999, L'industrie et l'environnement en Haute-Normandie, DRIRE 2000 ; DRIRE Picardie ; DRIRE Nord – Pas de Calais	Données 1999, L'industrie et l'environnement en Haute-Normandie, DRIRE 2000 ; DRIRE Picardie ; DRIRE Nord – Pas de Calais
8 Données 1999 - L'industrie et l'environnement en Haute-Normandie - DRIRE 2000 ; DRIRE Picardie ; DRIRE Nord – Pas de Calais	Données 1999 - L'industrie et l'environnement en Haute-Normandie - DRIRE 2000 ; DRIRE Picardie ; DRIRE Nord – Pas de Calais
9 Données 1999, L'industrie et l'environnement en Haute-Normandie, DRIRE 2000 ; DRIRE Picardie ; DRIRE Nord – Pas de Calais	Données 1999, L'industrie et l'environnement en Haute-Normandie, DRIRE 2000 ; DRIRE Picardie ; DRIRE Nord – Pas de Calais
10 Direction générale de l'Energie et des matières premières - Observatoire de l'énergie, l'énergie dans les régions, édition 2000	Direction générale de l'Energie et des matières premières - Observatoire de l'énergie, l'énergie dans les régions, édition 2000
11 Tableaux Economiques de la Haute-Normandie 2000, INSEE - SITRAM, Ministère de l'équipement, des transports et du logement, 1999 ; DRE Picardie : Office régional des transports ; DRE Nord – Pas de Calais	Tableaux Economiques de la Haute-Normandie 2000, INSEE - SITRAM, Ministère de l'équipement, des transports et du logement, 1999 ; DRE Picardie : Office régional des transports ; DRE Nord – Pas de Calais

NATURA 2000

La directive du Conseil N° 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages (Directive Oiseaux) et la directive du Conseil N° 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages (Directive Habitats) constituent ensemble le cadre législatif pour la protection et la conservation de la vie sauvage et des habitats en Europe. Ces directives mettent en application, au niveau du droit européen, les obligations découlant de la Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratoires et de la Convention de Bern sur la conservation de la vie sauvage et des habitats naturels en Europe. En France, la transposition de la directive " Habitat " est sur le point d'être achevée. Elle est déjà achevée en Grande Bretagne.

Au centre de cette politique se trouve la création d'un réseau écologique cohérent de zones protégées dans toute l'Europe – plus connu sous le nom de Natura 2000 – pour les habitats et les espèces reconnus d'importance internationale et donc pour le maintien de la biodiversité dans l'Union Européenne. Son objectif est de maintenir ou de restaurer les habitats et les espèces, en les dotant d'un statut favorable à leur conservation dans leur milieu naturel. Ce réseau comprendra :

- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) pour les espèces rares d'oiseaux migratoires ;
- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour les habitats et les espèces animales et végétales rares listés par la directive Habitats.

Il y a actuellement 15 Zones Spéciales de Conservation proposées côté britannique dans la zone du programme franco-britannique ainsi que 7 ZPS. La France a proposé à la Commission 48 Sites d'Importance Communautaire (SIC) et 5 Zones de Protection Spéciale (ZPS) localisés dans la partie française de la zone du programme franco-britannique. La Commission décide, en consultation avec les Etats-membres, quelles ZPS et ZSC proposées pourraient être considérées comme Sites d'Importance Communautaire (SIC). La France et la Grande Bretagne ont transmis des propositions complémentaires de sites pour les habitats et espèces jugés insuffisamment représentés.

Une liste des sites Natura 2000 dans la zone INTERREG figure en annexe 1.

NATURA 2000

EC Directive 79/409/EEC on the Conservation of Wild Birds (The Birds Directive) and EC Directive 92/43/EEC on the Conservation of Natural Habitats and Wild Flora and Fauna (The Habitats Directive) together establish a legislative framework for protecting and conserving Europe's wildlife and habitats. The Directives implement in Community law requirements arising from the Bonn Convention on the Conservation of Migratory Species and the Bern Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats. In France, the adoption of the Habitats Directive into national law is on the point of being fully completed. This has already been completed in Great Britain.

At the centre of the policy is the creation of a coherent ecological network of protected areas across the EU - known as Natura 2000 - for habitats and species considered to be of outstanding international significance and therefore of importance to the maintenance of biodiversity in the European Union. Its purpose is to maintain or restore the habitats and species at a favourable conservation status in their natural range. The network will comprise

- Special Protection Areas (SPAs) for rare and migratory bird species ;
- Special Areas of Conservation (SACs) for the rare habitats and animal and plant species listed under the Habitats Directive.

There are currently 15 and 7 SPAs candidate SACs in the British part of the Franco-British programme area. France has transmitted to the Commission 48 sites that could be regarded as Sites of Community Importance (SCIs) and 5 Special Protection Areas (SPAs) located in the French part of the Franco-British programme area. The Commission decides, in consultation with Member States, which SPAs and candidate SACs should be regarded as Sites of Community Importance (SCIs). Both France and Great Britain have submitted additional proposals for habitats and species considered as not sufficiently represented.

A list of Natura 2000 sites in the INTERREG area is provided at annex 1.

2.2.1. Synthèse générale du diagnostic environnemental du Nord - Pas de Calais

2.2.1.1. Un territoire très diversifié avec des milieux de grande qualité environnementale

La région Nord – Pas de Calais abrite une grande variété de milieux naturels. Nappes et pluies abondantes y sont, sur des sols comptant parmi les plus riches du monde, favorables à une expression riche et intense de la biodiversité.

La richesse des sols du Nord – Pas de Calais favorise une expression potentiellement productive et riche d'un point de vue écologique des peuplements forestiers. Celle-ci est peu visible du fait de la faiblesse du taux de boisement régional, mais de beaux massifs en constituent l'illustration (forêts de Mormal, Nieppe, Raimes...). Quant aux boisements privés, représentant près de 60% de la superficie totale boisée, les modes de gestion actuels tendent à les faire évoluer vers des futaies irrégulières, conduite de gestion susceptible de favoriser la biodiversité.

Avec l'Avesnois, le pays de Mormal et le Boulonnais, la région Nord – Pas de Calais abrite une superficie importante de bocages de grande qualité écologique. Ils trouvent leurs origines dans des échancrures géologiques à caractère plutôt imperméable. Compte tenu de l'éloignement des concentrations industrielles et urbaines, l'ensemble de ces éléments composent un paysage rural, verdoyant, mosaïque, ponctué de villages nombreux et harmonieux. Cependant, sur l'ensemble de ces zones, la pression agricole est forte conduisant à une évolution négative du maillage bocager et de l'occupation des sols.

Richesse des écosystèmes terrestres littoraux, notamment dus à la trilogie "dune / falaise / estuaire", le trait de côte est particulièrement porteur de biotopes uniques. Ceux-ci s'enrichissent de contextes exceptionnels tels que pelouses, prés salés, landes, marais, polders, arrière-pays littoraux ou encore basses vallées inondables des fleuves côtiers. Le littoral de la Côte d'Opale contient six des neuf Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) de la région Nord-Pas de Calais, qui sont autant d'étapes et de lieux indispensables aux 280 espèces d'oiseaux migratrices et hivernantes. Par ailleurs, le quart des types d'habitats recensés au niveau communautaire y est représenté (44 sur un total de 198).

2.2.1. General summary of the environmental profile of the Nord – Pas de Calais

2.2.1.1. A very diversified region with habitats of high environmental quality

The Nord – Pas de Calais region contains a variety of natural habitats. Its soil, which is considered to be amongst the richest in the world, abundant ground water and abundant rain produce a rich, dense biodiversity.

The richness of the Nord – Pas de Calais soil means that there is significant ecological potential for varied and productive forest planting. This is currently not very apparent because of the low rate of regional afforestation, but some very fine forests illustrate the point (Mormal, Nieppe, Raimes etc.). Private afforestation represents almost 60% of the total wooded surface area, and current management methods tend to encourage irregular tree plantation with a view to biodiversity.

With the Avesnois, the Mormal and the Boulonnais, the Nord – Pas de Calais has a significant area of woodland and hedgerows of high ecological value. These are the result of impermeable geological escarpments. Given that the industrial and urban conurbations are some distance away, all these factors have given rise to a green, rural mosaic of countryside interspersed with numerous harmonious villages. But the area is under intensive cultivation, which means that the wood and hedgerow network and the soil cover have not evolved in a positive way.

The fertile coastal land ecosystems are, in particular, a result of the "dune / cliff / estuary" combination, and the coastline tract is particularly rich in unique biotopes. These are enriched by exceptional features, such as grasslands, saltwater meadows, heathland, polders, shore hinterlands and the floodable low valleys of the coastal rivers. The Côte d'Opale shoreline contains six of the nine Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) [Areas of Community Interest for Birds] in the Nord-Pas de Calais region, which are all vital stages and locations for the 280 bird species, both migrating birds and winter visitors. Moreover, one quarter of the habitats listed by the EU are represented (44 out of 198).

Les écosystèmes marins côtiers du Nord-Pas de Calais possèdent un patrimoine biologique encore mal connu, mais tout à fait spécifiques et remarquables, comme au large des caps Blanc Nez et Gris Nez. Au sein de ceux-ci, les mammifères marins (phoques, globicéphales, dauphins, marsouins) font l'objet d'observations régulières.

La région est caractérisée par l'absence de grand fleuve ou de relief important. Une forte tradition d'aménagement hydraulique (lutte contre les intrusions salées, assainissement des zones humides, évacuation des eaux de ruissellement) a conduit à l'existence d'un réseau très développé de rivières canalisées et de canaux.

Les ressources en eau superficielles et souterraines constituent un problème environnemental central pour la région. Sur l'ensemble du territoire régional, 95% de la population est alimentée par de l'eau souterraine principalement issue des nappes de la craie et du calcaire carbonifère à partir de quelques grands champs captants. La teneur en nitrates de tous les aquifères évolue de façon préoccupante. Il en résulte une qualité de l'eau souterraine globalement médiocre.

Une partie importante du territoire est concernée par des risques naturels, inondations et mouvements de terrain (principalement dus aux anciennes carrières et anciennes mines), avec toutefois des enjeux humains relativement limités.

Sans être considérés comme des risques majeurs, sont également recensés dans la région les risques suivants :

- l'érosion qui concerne une part importante du littoral de la Manche (les falaises du Boulonnais, faciès d'érosion, enregistrent un recul moyen de 0,7 mètres par an, et par endroits des reculs ponctuels de 5 à 225 mètres ont été enregistrés dans les 50 dernières années), et qui entraîne le désensablement des plages et la destruction du cordon dunaire ;
- les risques potentiels de glissement de terrain, notamment sur les versants argileux des monts de Flandre.

2.2.1.2. Un territoire toujours menacé par les activités humaines mais mieux protégé

Le bassin minier, le secteur de Dunkerque et dans une moindre mesure la périphérie de l'agglomération Lilloise concentrent un nombre important d'activités à risques.

The Nord-Pas de Calais marine coastal ecosystems contain a biological heritage which is still little known, but which is entirely specific and remarkable, such as the Blanc Nez and Gris Nez points. Amongst these, sea mammals (seals, pilot whales, dolphins and porpoises) are regularly monitored.

Another feature of the region is the lack of any large rivers or accentuated relief. Because of the strong tradition of hydraulic installations (to combat salt intrusion, drain wetlands and evacuate surface run-off water), there is a highly developed network of channelled rivers and canals.

Surface and underground water resources are a central environmental problem for the region. Throughout the region, 95% of the population is supplied with underground water, mainly originating from chalk and limestone layers, and held in huge holding reservoirs. The nitrate content in all aquifers is increasing alarmingly. As a result, the quality of the underground water is generally mediocre.

An important section of the territory is subject to natural risks – floods and landslides (mainly caused by old quarries and mines), but the risks to humans are relatively limited.

Although they are not considered to be major risks, the following are also considered to be risks :

- erosion, which affects a significant part of the Channel coastline (the Boulonnais cliffs, the erosion faces, have receded by an average of 0.7 metres per year and, in places, have occasionally receded by 5 to 22 metres over the last 50 years), has led to the disappearance of sand from the beaches and the destruction of dune chains ;
- potential risk of landslides, especially on the clay slopes of the Flandre hills.

2.2.1.2. A region which is constantly threatened by human activities, but which is better protected

The mining basin, the Dunkirk sector and, to a lesser extent, the periphery of the conurbation of Lille, focus on high-risk operations.

En effet, 10% des entreprises françaises classées SEVESO I sont localisées dans le Nord-Pas de Calais. Il s'agit principalement d'entreprises des secteurs de la chimie, sidérurgie, raffinerie, stockage de liquides inflammables, explosifs... qui présentent des risques toxiques, d'explosion ou d'incendie. Le paysage de "l'avant-mine" n'est plus visible ; la zone est profondément modelée et marquée par l'activité minière : hormis les centres villes historiques, structure de l'habitat en coronas et cités (80.000 logements miniers), ainsi que 7.800 ha de friches industrielles "produites" par l'activité minière et l'industrie lourde, 380 terrils recensés produisent une ambiance et un paysage très typique.

De nombreux rejets industriels et portuaires contribuent à la dégradation du milieu aquatique. La pollution chimique mesurée dans les mollusques est ainsi particulièrement sensible dans les secteurs de Boulogne (plomb, mercure, zinc, cuivre), de Dunkerque (plomb, mercure, cadmium), et de Calais (plomb). Les teneurs en micropolluants organiques, notamment en hydrocarbures, sont elles-aussi très élevées dans les zones portuaires et également dans la baie de l'Authie. La pollution domestique est également en cause, mais de moindre façon. A noter que 800.000 habitants, pour une bonne partie dans le bassin minier, restent à raccorder aux réseaux publics.

L'érosion des sols est un des problèmes majeurs de la région. Malgré l'ampleur considérable des problèmes qui la touchent (artificialisation, érosion, pollution), le sol demeure, en Nord-Pas de Calais, une ressource environnementale encore trop largement délaissée. Des pressions importantes sont exercées :

- l'artificialisation des sols à des fins urbaines et industrielles, provoquant une destruction directe et irréversible des espaces naturels ; elle est particulièrement importante sur le littoral, au cœur de la métropole lilloise et des villes du bassin minier ;
- le morcellement des milieux, conséquence du point précédent et d'une très forte densité en infrastructures de transport ;
- les pratiques agricoles intensives, et leurs corollaires (remblaiement des marais, drainage, utilisation intensive d'engrais et produits phytosanitaires,...); à l'inverse parfois, et plus localement, la déprise agricole peut conduire à la fermeture progressive de milieux ouverts riches en espèces pionnières, comme les systèmes pelousaires, landes, milieux arrière littoraux ;
- localement, la surfréquentation touristique, qui est une réalité dans certains points du littoral et l'impact des activités de loisirs.

In fact, 10% of the French SEVESO I-classified companies are located in the Nord-Pas de Calais. Most of these are in the chemical, steel, refinery, flammable liquid storage and explosives sectors, which are subject to toxic, explosion and fire hazards. The "pre-mining" landscape is no longer visible. The area has been deeply shaped and marked by mining operation; apart from the historic town centres, mining villages and estates (80,000 mining cottages), together with 7,800 hectares of derelict industrial remains "produced" by mining operations and heavy industry, the 380 slag heaps listed have produced a very characteristic atmosphere and landscape.

Large amounts of industrial and port waste have contributed to the deterioration of the marine environment. The chemical pollution to be found in molluscs is particularly significant in the area around Boulogne (lead, mercury, zinc, copper), in Dunkerque (lead, mercury, cadmium) and Calais (lead). The organic micro-pollution content, hydrocarbons, is also very high in the port areas and in the Bay of Authie. Domestic pollution is also a problem, though to a lesser extent. It should be emphasised that 800,000 inhabitants, most of whom live in the mining basin, have yet to be connected up to the utilities.

Soil erosion is one of the major problems in the region. Despite the magnitude of the problems affecting it (denaturalisation, erosion, pollution), in Nord-Pas de Calais, the soil is still an environmental resource which has been neglected. There are significant pressures :

- the denaturalisation of the soil for urban and industrial purposes, leading to the direct and irreversible destruction of natural spaces. This is particularly serious on the shoreline, in the heart of the Lille conurbation and in the mining basin towns ;
- the splitting up of habitats, as a result of the previous point and of the high density of transport infrastructure ;
- intensive cultivation and its corollaries (filling in of marshes, drainage, insensitive use of fertilisers and phytosanitary products etc.); sometimes, on the contrary, more locally, the withdrawal of agriculture may lead to the gradual closure of open habitats which are rich in pioneer species, such as grasslands, heathland and shore-hinterland environments ;
- at local level, over-intensive tourism, a reality in some parts of the coast, and the impact of leisure activities.

Cependant, les efforts régionaux d'observation, de connaissance et d'analyse, et les actions locales de protection et de gestion sont bien réels.

Ainsi, les protections sont nombreuses et représentent largement la diversité des mesures disponibles en France, tant en matière de protection forte que de gestion : 3 réserves naturelles classées, 6 arrêtés de biotope, 19 réserves naturelles volontaires, 6 réserves biologiques domaniales, 13 sites inscrits, 8 sites classés, 34 km de côtes acquis par le Conservatoire du Littoral – soit 1 tiers du littoral -, 1.400 ha de milieux naturels propriété du département du Pas-de-Calais et 600 ha pour le département du Nord, 3 Parcs Naturels Régionaux.

Les nouveaux projets de protection rencontrent, sur la zone littorale, une forte résistance de la part des propriétaires privés, des promoteurs immobiliers, de nombreuses communes, ainsi que de certains milieux cynégétiques. En témoignent la faiblesse des surfaces proposées au titre du réseau NATURA 2000, qui place la région Nord-Pas-de-Calais au dernier rang des régions françaises, ainsi que les difficultés de mise en œuvre de la loi littoral...

La forte fréquentation de ces milieux constitue par ailleurs une réelle menace pour la biodiversité. Sur terre, les effets dévastateurs du "piétinement" se font sentir, endommageant gravement la flore dunaire.

Cependant, il existe une réelle volonté d'améliorer la connaissance, le suivi et la maîtrise des pressions qui s'exercent sur le littoral, avec notamment la création du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale, de l'Observatoire de l'environnement littoral et marin et du programme européen Life Environnement de démonstration de gestion intégrée du littoral.

En matière floristique plus particulièrement, le bilan de l'ensemble de ces mesures de protection peut être apprécié de manière contrastée : les mesures sont bien concentrées sur les taxons, sous-espèces floristiques, les plus rares et les plus menacés. En revanche, le nombre d'espèces protégées reste largement insuffisant au regard de ces mêmes niveaux de rareté et de menace. Il est aujourd'hui, en effet, alarmant de constater que malgré les politiques engagées, l'érosion de la biodiversité floristique n'est pas enrayée depuis près de deux siècles, avec un taux moyen effectif de 0,87 taxon perdu par an.

Meanwhile, regional monitoring, information and assessment efforts and local prevention and management projects are a fact.

As a result, there are any number of prevention schemes which widely represent the variety of measures available in France, both as high-level protection and management : 3 classified natural reserves, 6 biotope decrees, 19 voluntary nature reserves, 6 biological reserves, 13 registered sites, 8 classified sites, 34 km of coastline acquired by the Conservatoire du Littoral – that is one third of the coastline -, 1,400 hectares of natural habitats owned by the Pas-de-Calais Département and 600 hectares by the Nord Département, 2 regional national parks.

The new conservation schemes in the coastal region have encountered strong resistance from private owners, from property developers, from numerous Communes and from cynegetic areas, as can be seen in the small amount of areas proposed as part of the NATURA 2000 network, which places the Nord-Pas-de-Calais region last in line of the French regions, together with the problems encountered in setting up the coastline act.

The enormous numbers of visitors to the area also constitutes a real threat to biodiversity. On land, the devastating effects of "trampling" have become obvious, seriously damaging the dune flora.

However, there is a real determination to increase knowledge, monitoring and control of the pressures on the coastline, in particular with the creation of the Côte d'Opale Syndicat Mixte, the Observatoire de l'Environnement Littoral et Marin [Sea and Coastline Habitat Observatory] and the European Life Environment Programme, demonstrating integrated coastline management.

As regards the plant aspect, more particularly, the results of all the protection and prevention measures can be seen from a contrasting point of view: the measures focus on taxons, the rarest and most threatened plant sub-species. However, the number of protected species is minimal in comparison with corresponding levels of rarity and risk. Today, it is alarming to report that, despite the policies implemented, the erosion of plant biodiversity has not been stopped, with an effective average rate of 0.87 per taxon.

Le succès des mesures agri-environnementales ayant une action directe ou indirecte (exemple maintien du bocage ou soutien aux variétés/souches locales) en faveur du maintien de la biodiversité peut apparaître globalement modeste à l'échelle régionale, si l'on compare les surfaces souscrites aux surfaces éligibles. La mise en place des mesures agri-environnementales a permis de jeter les bases de nouveaux modes de fonctionnement avec le monde agricole, modes de volontarisme et de concertation qui sont repris dans les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE).

De nombreux sites et sols à pollution avérés sont répertoriés par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) en région (203 en 1998 – dont 148 dans le Nord et 55 dans le Pas-de-Calais, soit environ 16 % des sites et sols pollués répertoriés au niveau national en 1996). Pour ces sites, l'application des réglementations nationales est particulièrement efficace et commence à porter ses fruits.

Près de 50 % des friches industrielles françaises se trouvent sur le territoire régional. Au total, les surfaces requalifiées de 1984 à 1999 s'élèveraient à ce jour à près de 7 600 ha. Mais les efforts sont à poursuivre, la résorption des espaces dégradés est une priorité pouvant à la fois contribuer à la recomposition du patrimoine bâti, à la réduction des risques de déstructuration des espaces ruraux et agricoles et à la consolidation du boisement et des corridors biologiques locaux.

En matière de pollution atmosphérique, les émissions du Nord-Pas-de-Calais représentent près de 10% des émissions françaises pour les SO₂, CO, CO₂ pour un poids économique de 8%. Elles sont dues principalement au développement de l'activité industrielle et à l'importance du transport routier. Depuis 1990 les émissions régionales se sont accrues de 5,4% ; l'engagement du protocole de Kyoto (consistant pour la France à limiter les émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990 à l'horizon 2010) n'est donc pas respecté aujourd'hui au niveau régional.

Le Nord-Pas-de-Calais se situe au 2ème rang des régions françaises derrière l'Île-de-France pour le CO et le CO₂. Il est par ailleurs la région française la plus concernée par les intoxications au monoxyde de carbone. Des pointes de pollution sont enregistrées dans les secteurs les plus densément industrialisés et urbanisés. L'exposition des populations à la pollution et la hiérarchisation plus précise des zones à risque sont encore insuffisamment connues.

The success of agri-environmental measures which have a direct or indirect effect (example: maintaining woods and hedgerows and support for local varieties/stock) on biodiversity conservation may appear modest on a regional scale when we compare the registered areas with the eligible areas. But the implementation of agri-environmental measures has enabled us to lay the foundations for new ways of interacting with the agricultural world, methods of determination and collaboration which are included in the Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) [Regional Farming Contracts].

Numerous sites and soils where pollution has been proved are listed by the Direction Regionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) for the regions (203 in 1998 – 148 of which were in the Nord and 55 in the Pas de Calais, i.e. about 16% of the polluted sites and soils listed nation-wide in 1996). In the case of these sites, the implementation of the national regulations has been especially effective and is beginning to bear fruit.

Almost 50% of derelict industrial land in France is located in this regional territory. In all, about 7,600 hectares of regional territory were upgraded between 1984 and 1999. And these efforts have to continue; the upgrading of degraded areas is a priority which can contribute to restructuring our building heritage, to reducing the risks involved in deconstructing rural and agricultural areas and to consolidating local woods and biological corridors.

As regards atmospheric pollution, emissions in Nord-Pas-de-Calais represent almost 10% of SO₂, CO₁, CO₂ emissions in France, while its economic contribution is only 8%. They are mainly a result of the development of industrial activity and the level of road transport flows. Since 1990, regional emissions have increased by 5.4%; the commitments of the Kyoto Agreement (requiring France to reduce greenhouse emissions to the 1990 level by 2010) is today not respected at regional level.

The Nord-Pas-de-Calais is in second position, after the Ile-de-France, for CO and CO₂ emissions. It is also the French region most affected by carbon monoxide poisoning. The highest pollution levels have been registered in the most highly industrialised and urban areas. Not enough is yet known about the exposure of the population to pollution and more accurate information about the areas most at risk has yet to be obtained.

L'amiante est également un polluant marquant de la région, notamment du fait de son utilisation historique dans l'industrie (sidérurgie, constructions navales, centrales thermiques, industries chimiques, etc...) et de l'implantation d'une importante unité d'amiante-ciment dans le Valenciennois dès le début du XXème siècle.

Un développement rapide de la collecte sélective et de la valorisation matière (recyclage et compostage) des déchets ménagers est constaté. Fin 1999, 1,6 Millions d'habitants, soit 40% de la population régionale sont desservis par une collecte sélective multi-matériaux (emballages et journaux magazines), 940.000 habitants par une collecte sélective des déchets verts, et 390.000 par une collecte sélective des déchets fermentescibles.

La région produit de grandes quantités de déchets industriels, près de 20% des déchets industriels nationaux et figure en tête des régions françaises en la matière, alors qu'elle représente 8% du poids industriel national, résultat de la prépondérance des secteurs de la métallurgie et de la sidérurgie.

La consommation finale d'énergie en région Nord-Pas-de-Calais s'élève à 17,9 Mtep en 1997. L'électricité est la première énergie dans le bilan régional, devant le pétrole, le gaz naturel et les combustibles minéraux solides comme le charbon.

Quel que soit le scénario de prospective énergétique retenu, les consommations augmenteront dans les transports et le tertiaire. Même si elles restent marginales dans le bilan régional, une diversification des sources d'énergie est déjà engagée par la valorisation des ressources locales. La région Nord-Pas-de-Calais présente un fort potentiel dans le domaine de l'éolien, qui représente aujourd'hui 3,75 MW, et 10,5 MW à terme avec les projets en cours dans le cadre du programme Eole 2005 (Malo/Dunkerque, Widehem, Boulogne/Le Portel). De plus, la valorisation du biogaz concerne aujourd'hui une vingtaine de stations d'épuration industrielle et une dizaine de stations urbaines.

2.2.2 Synthèse générale du diagnostic environnemental de la Somme

2.2.2.1. Un patrimoine naturel de qualité soumis à de fortes pressions

La Somme abrite des milieux naturels diversifiés (massifs boisés, bocages, pelouses calcaires et landes, zones humides, marais, tourbières et milieu marin...) et de grande valeur patrimoniale.

Asbestos is also a major pollutant in the region, particularly as a result of its historical use in industry (steel, shipyards, power stations, chemical industry etc.) and from the installation of a major asbestos-cement factory in the Valenciennois at the beginning of the 20th century.

We have seen a rapid development in selective collection and re-use (recycling and composting) of household waste. At the end of 1999, 1.6 millions inhabitants, that is 40% of the regional population, was served by multi-material selective collection (packaging and newspapers), 940,000 inhabitants by selective collection of green waste and 390,000 by selective collection of fermentable waste.

The region produces large amounts of industrial waste, almost 20% of national industrial waste - more than any other region in France, although it produces only 8% of France's industrial wealth -, as a result of the preponderance of the metallurgy and steel sectors.

In 1997, final consumption of energy in the Nord-Pas-de-Calais was 17.9 Mtep. Electricity is the leading source of energy in the region, ahead of oil, natural gas and solid fuels such as coal.

Whatever the scenario for energy prospects chosen, consumption is going to rise in the transport and tertiary sectors. Although it remains marginal in the region as a whole, there has already been some diversification of energy sources through the use of local resources. There is a high potential for wind power in the Nord-Pas-de-Calais, which today represents 3.75 MW and 10.5 MW in the long term, with projects in progress within the framework of the Eole 2005 programme (Malo/Dunkerque, Widehem, Boulogne/Le Portel). Moreover, biogas is now used in about twenty industrial treatment plants and about ten urban plants).

2.2.2 General summary of the environmental profile of the Somme

2.2.2.1. A high-quality natural heritage subject to strong pressures

The Somme is made up of a wide variety of natural habitats (forest plateaux, woods and hedgerows, chalk grassland and heathland, wetlands, marshes, peat land and marine environments...) which are a valuable part of the national heritage.

Les milieux naturels reconnus d'intérêt se concentrent dans la vallée de la Somme et sur le littoral de la baie de Somme. Le Santerre, à l'est du département, est occupé par de vastes plateaux agricoles offrant des paysages ouverts et moins diversifiés. La préservation voire le rétablissement de continuités écologiques entre ces différents ensembles est essentielle au maintien de la biodiversité.

En effet, les efforts conjugués des différents acteurs en matière de protection et de gestion de ces espaces n'ont pas permis d'enrayer une forte régression de la biodiversité (disparition en moyenne d'une espèce par an depuis un siècle), notamment dans les milieux les plus sensibles que constituent les zones humides et les pelouses calcaires, et une artificialisation voire une banalisation des paysages, notamment de vallées.

Si l'agriculture joue un rôle essentiel dans la qualité des paysages et participe au maintien de la biodiversité de certains milieux par des pratiques traditionnelles (pâturage extensif de prairies humides, pelouses...), elle exerce aussi des pressions importantes sur les milieux naturels (assèchement de zones humides, conversion de prairies en culture, arasement des haies, disparition des ceintures vertes autour des villages...) et a constitué dans les 40 dernières années, le premier facteur de régression de la diversité floristique du département.

L'exploitation des granulats et les plantations de peupliers affectent plus particulièrement la diversité des milieux humides de vallées. La région Picardie est en effet la première région française pour les surfaces de peupliers cultivées et par ailleurs, si le nombre de carrières diminue, les surfaces en exploitation et quantités extraites continuent quant à elles à augmenter. Le Schéma départemental des carrières contribuera à la limitation des surfaces exploitées et à la réhabilitation des anciens sites, et inciteront à mettre en place une meilleure gestion des matériaux.

Contrairement à d'autres territoires, le département de la Somme n'a pas connu un phénomène d'étalement urbain très important. De manière générale, les zones périurbaines tendent néanmoins à se banaliser et leurs paysages à se dégrader, notamment sous l'influence du développement des zones d'activités, des infrastructures, de la publicité...

La prise de conscience grandissante de l'importance des questions de cadre et de qualité de vie urbaine, tant pour les populations résidentes que pour l'attractivité du territoire conduit à de nombreuses actions et initiatives : réhabilitation des entrées de ville, requalification des villages, mise en place de règlements de publicité, études d'environnement de schémas directeurs, plans d'occupation des sols ou nouvelles zones d'activités...

The natural environments of recognised interest are concentrated in the Somme Valley and on the Somme Bay shoreline. The Santerre, to the east of the département, has vast agricultural plains with open countryside and less diversification. The conservation, or even the re-establishment of environmental continuity between these various habitats is vital to maintain biodiversity.

In fact, the combined efforts of the various stakeholders in the areas of conservation and regional management have not been able to prevent major biodiversity erosion (on average, the disappearance of one species per year over the last century), in particular in the most sensitive habitats, the wetlands and chalk grassland, and the landscape is being denaturalised and robbed of its originality, especially in the valleys.

Although agriculture plays a vital role in landscape quality and contributes to maintaining biodiversity in some habitats, as a result of traditional practices (extensive grazing on wet meadowlands and heathland etc.), it also exercises considerable pressure on natural habitats (drying up of wetlands, conversion of meadows to pasture lands, disappearance of hedgerows, disappearance of greenbelt around villages etc.) and, over the last 40 years, this has been the main factor in the decline of plant diversity in the département.

Aggregate extraction and poplar plantations in particular affect the diversity of the wetlands in the valleys. Picardy is the leading region in France for areas covered by poplar plantations and, moreover, although the number of quarries is diminishing, the surface areas exploited and the quantities extracted continue to increase. The departmental quarries scheme will help to limit the developed surface areas and the rehabilitation of old sites will encourage improved materials management.

Unlike other regions, the Somme département has not seen a significant increase in urban sprawl. Generally speaking, peri-urban areas are nevertheless becoming more common and their countryside is on the decline, particularly under the influence of the development of commercial areas, infrastructure and advertising.

A growing awareness of the issues of the context and quality of urban life, both among the resident population and due to the attractiveness of the area, has led to a variety of projects and initiatives: rehabilitation of approaches to towns, village upgrading, implementation of advertising regulations, environmental studies, pilot studies, plans for the use of soils or new activity zones.

La nécessité de développer la connaissance et les compétences en la matière est essentielle ; ainsi, inventaires, observatoires, circuits de découverte et promotionnels se mettent progressivement en place.

Les milieux aquatiques contribuent pour une large part à la richesse des écosystèmes et des paysages, et constituent le support de nombreuses activités de loisirs liées à la nature (pêche, navigation, promenade...). Le réseau hydrographique départemental est principalement composé de la Somme, de la Selle, de l'Avre, de la Noye, de la Bresle en limite avec la Seine-Maritime et de l'Authie en limite avec le Pas-de-Calais. La qualité physico-chimique des eaux y est globalement moyenne, la qualité biologique moyenne voire dégradée dans certains secteurs, malgré un réel potentiel piscicole.

Malgré des efforts importants, les rejets des collectivités et des industries sont encore préjudiciables à la qualité des milieux, et les cours d'eau voient leur capacité d'auto-épuration fragilisée. La contribution précise de l'agriculture à la dégradation de la qualité des eaux de surface est encore mal connue. Les eaux littorales ainsi que les fleuves côtiers et tout ou partie des rivières (notamment pour les principales, la Somme à l'amont de Bray et l'aval d'Amiens) sont classées en zones sensibles à l'eutrophisation ; les dispositions particulières que cela impose en matière d'assainissement restent encore largement à mettre en œuvre.

Les démarches de gestion globale à l'échelle des bassins versants sont encore peu développées dans la Somme, et les pratiques d'entretien des rivières sont à améliorer pour les rendre plus compatibles avec le fonctionnement et la biodiversité des écosystèmes.

Malgré la pression touristique qui s'y exerce, le littoral picard reste encore relativement préservé, les espaces naturels du littoral et de " l'arrière-pays ", dont le Marquenterre, faisant l'objet de nombreuses mesures de protection et de gestion.

L'érosion du littoral est un problème important qui menace la préservation du littoral dans son état actuel (Marquenterre, Bas Champs de Cayeux, cordon dunaire de Brighton, falaise d'Ault). Un Plan de Prévention des Risques est envisagé au niveau de cette dernière. L'envasement de la Baie de Somme est également un facteur de modification des milieux et des espèces associés, et génère par ailleurs des impacts sur la production de coquillages, l'accessibilité des ports...

Le risque d'inondation concerne moins d'un quart des communes de la Somme. L'essentiel des rejets industriels en oxydes d'azote et dioxyde de soufre sont le fait d'un nombre restreint d'entreprises.

The need to develop knowledge and skills in these areas is vital and monitoring inventories, discovery and promotional circuits are being put in place.

Aquatic habitats make a significant contribution to the wealth of the ecosystems and landscapes and give rise to a variety of nature-related leisure activities such as fishing, sailing and walking. The waterway network in the département mainly consists of the Somme, the Selle, the Avre, the Noye, the Bresle on the border with Seine-Maritime and the Authie on the border with Pas-de-Calais. The physical-chemical quality of the water is average and the average biological quality is on the decline in some sections, despite high fish-breeding potential.

Despite major efforts, household and industrial waste still has a harmful effect on the quality of the habitats and the ability of the waterways to purify themselves has diminished. We still know little about the precise contribution of agriculture to the decline in water quality. Coastal waters, coastal rivers and all or part of the rivers (in particular, the main ones: the Somme downstream from Bray and upstream from Amiens) are classified as zones which are sensitive to eutrophication. A lot remains to be done to implement the special purification methods required.

A system of overall management through watersheds has seen little development in the Somme and river maintenance practices will have to improve to make them more compatible with ecosystem functioning and biodiversity.

Despite the pressure of tourism, the Picardy coast is still relatively well preserved, with the natural areas of the coast and the hinterland, including the Marquenterre, being protected by a variety of conservation and management measures.

Coastal erosion is a serious problem which threatens the conservation of the coast in its present state (Marquenterre, Bas Champs de Cayeux, the Brighton dune chain and the Ault cliff). A Risk Prevention Scheme has been planned for the latter. The silting up of the Baie de Somme is also a factor in habitat changes and their associated species and is also impacting on shellfish production, port accessibility etc.

Flood risk affects less than a quarter of the Somme's communes. Most nitrous oxide and sulphur dioxide waste is produced by a limited number of companies.

La maîtrise de l'urbanisation dans les zones à risques est partiellement engagée via la réalisation d'atlas des zones inondables et de plans de prévention des risques. Au-delà de ces aspects réglementaires, les programmes d'amélioration de l'annonce de crues et de lutte contre les inondations seront renforcés.

Les coulées de boues affectent l'ensemble du département, le secteur du Ponthieu étant le plus particulièrement touché. Des aménagements ont été réalisés sur certains bassins versants ; un travail de sensibilisation, de conseils aux élus et aux agriculteurs est également mené.

La nappe crayeuse au nord du département de la Somme produit près de 95% de l'eau potable de la région Picardie. Mais cette ressource est fragile et localement surexploitée, notamment dans la plaine maritime.

La qualité de l'eau souterraine est globalement médiocre et en dégradation en ce qui concerne les nitrates et les pesticides. Mais la qualité globale de la nappe est mal connue et un suivi patrimonial est en cours de mise en place. La quasi totalité de la région Picardie dont une partie de la Somme est classée en zone vulnérable au titre de la Directive " nitrates ". Des actions de sensibilisation à la fertilisation raisonnée ont été menées mais les mesures agri-environnementales engagées dans ce cadre n'ont connu qu'un succès limité.

2.2.2.2. Des efforts de protection et de gestion de l'environnement à renforcer

La contribution régionale au "schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux" définit les grandes orientations d'une politique en faveur des espaces naturels, avec un quadruple objectif : le maintien de la biodiversité, la valorisation des aménités, la protection des ressources et la prévention des risques naturels. Le programme NATURA 2000 et le parc naturel régional en projet (Picardie maritime) devront notamment y contribuer, mais devront être complétés par des interventions sur l'ensemble du territoire régional. L'information et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs sont également indispensables à la réussite de ces objectifs de préservation des espaces naturels. C'est aussi une dynamique collective, une meilleure organisation et coordination des acteurs qu'il convient de mettre en place, notamment en termes de gestion et protection des ressources en eau, de gestion des déchets, des espaces naturels...

Au regard des seuils réglementaires en vigueur la qualité de l'air dans la Somme est globalement satisfaisante : la contribution de l'industrie et du chauffage à la pollution au dioxyde de soufre a fortement diminué, les rejets en oxydes d'azote restent en revanche stables.

Urban planning control in high-risk zones has been partially implemented through the creation of atlases of floodable areas and risk prevention schemes. Apart from the regulatory aspect, programmes for improvements in flood alerts and for combating floods will be reinforced.

Mudslides affect the whole département, with the Ponthieu sector being particularly affected. Alterations have been made to some catchment basins and an awareness campaign is underway, with advice being given to local councillors and farmers.

The chalk layer to the north of the Somme département produces 95% of the drinking water consumed in the Picardy region. But the source is fragile and over-used locally, especially on the coastal plain.

The quality of underground water is generally mediocre and declining, due to nitrates and pesticides. But the overall quality of the water is little known and a national heritage monitoring scheme is being put in place. Almost all the Picardy region, including part of the Somme, is classified as vulnerable under the "nitrates" Directive. Operations to encourage reasonable fertilisation have been carried out, but agri-environmental measures have only had limited success.

2.2.2.2. Efforts to conserve and manage the environment must be reinforced

The regional contribution to the "scheme for natural and rural areas services" defines the main trends of the policy in favour of natural areas, with four objectives: maintaining biodiversity, improving amenities, protecting resources and preventing natural risks. The NATURA 2000 programme and the planned regional nature reserve (coastal Picardy) will, in particular, have to contribute, but will also have to be completed by operations throughout the region. Informing and raising the awareness of all the stakeholders is also vital to the success of these aims to conserve natural species. It is also a local community dynamic: we have to establish improved organisation and co-ordination for all the stakeholders, in particular as regards the management and protection of water resources, waste management, natural areas etc.

As regards the regulatory thresholds in force, air quality in the Somme is generally satisfactory. Sulphur dioxide emissions produced by industry and by heating have fallen significantly, but nitrous oxide waste remains stable.

Un réseau de surveillance de la qualité de l'air existe de longue date en Picardie, et son développement est en cours conformément aux obligations réglementaires. Un certain nombre de questions mérite toutefois un approfondissement des connaissances, il s'agit notamment de la pollution par les Composés Organiques Volatils (COV) dont les émissions plus diffuses que pour d'autres polluants industriels sont plus difficiles à maîtriser, des pollutions liées à l'activité agricole, des transferts interrégionaux de polluants, et plus généralement des impacts de la qualité de l'air sur la santé.

Enfin, il faut souligner une problématique spécifique au département de la Somme. Elle concerne la qualité de l'air intérieur, avec un fort taux d'intoxications au monoxyde de carbone, à rapprocher de l'ancienneté voire parfois de la vétusté de l'habitat, et pour laquelle les actions de prévention sont à renforcer.

La Somme est fortement dépendante des régions voisines pour son alimentation en énergie et les consommations industrielles y sont importantes. Une maîtrise de cette croissance et de ses impacts sur l'environnement (consommation de ressources non renouvelables, contribution à l'effet de serre, impacts des réseaux sur le paysage...) doit s'appuyer sur la poursuite et le renforcement des actions de maîtrise de la demande en énergie dans tous les secteurs, une meilleure prise en compte dans la construction et la réhabilitation, le développement de l'utilisation des énergies renouvelables (notamment éolien, biogaz produit par les nombreuses décharges, solaire...), et le développement de la cogénération.

La gestion des déchets ménagers dans la Somme se caractérise par un fort taux de mise en décharges bien que leur nombre ait fortement diminué. Amiens est dotée d'une importante unité pilote de méthanisation.

Bien qu'en nette progression, et avec de nombreux projets, la valorisation matière des déchets ménagers est encore peu développée. L'organisation des collectivités en matière de gestion des déchets, encore très éclatée, ce qui constitue un frein à une gestion optimale des déchets des ménages, est en pleine évolution, des structures intercommunales adaptées se mettant en place progressivement. Des progrès importants sont également possibles en termes de valorisation matière des déchets des entreprises assimilables aux ordures ménagères.

An air quality monitoring network has existed for a long time in Picardy and it is evolving in compliance with the statutory regulations. But a certain number of issues need to be examined in more detail, in particular the problem of Volatile Organic Components (VOCs), whose emissions are more diffuse than those of other industrial pollutants, and more difficult to control, agricultural pollutants, inter-regional transfers of pollutants and, more generally, the impact of air quality on health.

Finally, we have to emphasise a problem which is specific to the Somme. This is the quality of the air inside buildings, which contains a high level of carbon monoxide, as a result of the very, and often totally, degraded buildings, where prevention measures have to be taken.

The Somme is highly dependent on neighbouring regions for its energy supply and there is a significant level of industrial consumption. Controlling growth and its impact on the environment (consumption of non-renewable resources, contribution to the greenhouse effect, utility network impact on the landscape etc.) has to be based on the continued reinforcement of operations to control energy demand in all sectors, greater focus on construction and restoration, the development of renewable energy sources (especially wind power, bio-gas produced by the numerous landfill sites, solar power etc.) and the development of cogeneration.

A large amount of household waste in the Somme is deposited in landfill sites, although the number of these has been significantly reduced. Amiens has a large pilot methane project unit.

Although significant progress has been made, and a number of projects set up, the constructive material recycling of household waste is still underdeveloped. The organisation of refuse collection management, still very uneven - which is an obstacle to optimum household waste management -, is expanding, with appropriate inter-district structures being put in place little by little. Significant progress is also possible in improved recycling of industrial waste together with household waste.

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers, révisé récemment, définit des objectifs de valorisation conformes aux engagements nationaux, dont la mise en œuvre passera par la généralisation de la collecte sélective, la réalisation de nombreux équipements (centres de tri, valorisation organique, unités d'incinération...), la mise en œuvre d'une organisation adaptée et le soutien des filières de valorisation.

L'essentiel des boues de stations d'épuration urbaines ainsi que des quantités importantes de boues industrielles sont valorisés par épandage agricole. L'avenir de cette filière est conditionné par la sécurité de sa mise en œuvre.

Une part importante des déchets industriels spéciaux produits dans la Somme est traitée hors région, et le plan régional d'élimination des déchets spéciaux envisage la création d'un centre d'enfouissement de classe 1 en Picardie.

Quarante deux sites pollués sont recensés en Picardie (anciens sites industriels, anciennes décharges ou dépôts de déchets...) et font l'objet de suivi ou de traitement. La connaissance de ce problème est incomplète et un inventaire des sites potentiellement pollués est prévu.

Les secteurs les plus concernés par les risques industriels dans la Somme se situent principalement à Amiens. Les dispositions en matière de prévention notamment via la maîtrise de l'urbanisation autour des sites à risques restent à finaliser.

2.2.3. Synthèse générale du diagnostic environnemental de la Seine-Maritime

2.2.3.1. Un milieu naturel riche mais fragile

Située entre l'Île de France et la Manche, la Seine-Maritime, appartient, sur le plan géologique, au Bassin parisien. Son sous-sol sédimentaire est formé, en majeure partie, de couches calcaires pouvant dépasser plusieurs centaines de mètres, elles-mêmes recouvertes de formations superficielles d'épaisseur variable d'argile et de limon.

La pluviométrie y est régulière et abondante, mais c'est d'abord l'importance de la nappe de la craie qui constitue sa véritable richesse en eau et offre une garantie tant aux populations, qu'à l'industrie.

The departmental plan for the elimination of household waste has been recently revised and defines re-use objectives which comply with national commitments, and it will be implemented through the general use of selective collection, the construction of a number of installations (sorting centres, organic upgrading, incineration units etc.), the putting in place of the appropriate organisation and support for recycling networks.

Most of the sludge from treatment stations, and significant amounts of industrial sludge, are re-used for spreading on the fields. The future of this method depends on how safe it is to implement.

A significant part of hazardous industrial waste products in the Somme is treated outside the region and the regional programme for the elimination of hazardous waste provides for the creation of a Class 1 waste burial centre in Picardy.

Forty-two polluted sites have been listed in Picardy (old industrial complexes, old landfill sites or rubbish tips...) and are being monitored or treated. We do not know enough about this problem and an inventory of partially polluted sites has been planned.

The sectors in the Somme most affected by industrial hazards are primarily located near Amiens. Prevention measures have yet to be finalised, in particular as regards urbanisation control around high-risk sites.

2.2.3. Summary of the environmental profile of Seine-Maritime

2.2.3.1. A rich, but threatened natural habitat

Situated between the Ile de France and the Manche, geologically speaking Seine-Maritime is part of the Paris Basin. Its sedimentary substratum is mainly formed by chalk layers which may exceed several hundred metres, themselves covered by superficial clay and loam formations of varying thickness.

The pluviometry is regular and abundant, but it is the significant chalk layer which is the source of its richness and which guarantees supply to the population and to industry.

Cette nappe représente un immense réservoir couvrant la plus grande partie de la région et fournissant la totalité des besoins haut-normands. La présence de rivières souterraines, de limons érodables en surfaces et de nombreuses zones d'engouffrement la rend toutefois très sensible aux pollutions.

Les principaux cours d'eau constituent autant d'exutoires de la nappe. Affluents de la Seine ou fleuves côtiers, ils se caractérisent par un régime hydraulique régulier aux étiages modérés. Leur eau fraîche, d'origine crayeuse, très productive pour la biomasse, fut à l'origine de leur réputation halieutique.

Les espaces naturels et ruraux renferment une diversité biologique importante et particulièrement remarquable sur une très large partie du territoire de la Seine-Maritime constitué des vallées, du Pays de Bray, des massifs forestiers et de l'estuaire de la Seine.

Les milieux naturels les plus riches sont le littoral, les pelouses calcicoles, les bois et forêts et les zones humides.

La forêt, composée essentiellement de feuillus épouse, le plus souvent, le réseau hydrographique.

Les zones humides, et plus particulièrement l'estuaire de la Seine, constituent un patrimoine naturel de première importance. Vaste écotone entre la mer, la terre et le fleuve, l'estuaire de la Seine est constitué de milieux naturels exceptionnellement riches, possédant un rôle écologique fondamental pour la reproduction de l'avifaune et des poissons, mais aussi pour épurer le fleuve le plus pollué de France.

Quant à la vallée de la Seine, elle constitue, à elle seule, un élément fondamental du paysage haut-normand. En dehors des secteurs fortement urbanisés et industrialisés (Rouen, Port-Jérôme, Le Havre), la Seine a gardé un charme et un romantisme marqué, notamment grâce aux hautes falaises blanches qui surplombent parfois le fleuve de plus de 100 m. Les villages blottis dans ces alcôves naturelles, les châteaux et les forteresses qui se dressent tels Châteaux Gaillard, Etelan ou Orcher, ajoutent à la majesté des lieux.

Le littoral de la Côte d'Albâtre doit son nom à la blancheur de ses falaises. Paysage unique, mondialement connu, il est illustré de façon superbe par les aiguilles d'Étretat. De l'estuaire de la Seine à celui de la Somme, sur 140 kilomètres, s'étire le plus bel ensemble de hautes falaises en France.

This layer is an immense reservoir which covers most of the region and which supplies all the needs of Haute Normandie. The presence of underground rivers, loam with erodable surfaces and numerous gully areas, however, make it very sensitive to pollution.

The main waterways are also water table outlets. Tributaries of the Seine or coastal rivers, they are characterised by regular water network with moderate low water marks. Their fresh water, of chalk origin, produces a rich biomass and was the reason for their halieutic reputation.

The natural and rural habitats contain a significant and particularly remarkable biological diversity over a very large part of the Seine-maritime region which consists of valleys, the Pays de Bray, forests and the Seine estuary.

The richest environmental habitats are the coast, the calcicolous grasslands, woods, forests and wetlands.

The forests are mainly composed of broad-leaf trees and follow the hydrographic network.

The wetlands and, in particular, the Seine estuary constitute a very important natural heritage. A vast ecosystem between the sea, the earth and the river, the Seine estuary is made up of exceptionally rich natural habitats which play a fundamental environmental role in the reproduction of water fauna and fish and also in the purification of the most polluted river in France.

As for the Seine Valley, it itself constitutes a fundamental element in the Haute-Normandie landscape. Apart from the highly industrialised and urbanised sectors, (Rouen, Port-Jérôme, Le Havre), the Seine has retained its charm and romantic aura, especially thanks to its white cliffs which overhang the river, sometimes reaching a height of over 100 metres. The villages crouched in these natural alcoves and the fortresses towering over them, such as the Gaillard, Etelan and Orcher Châteaux, make their contribution to the majesty of these locations.

The Côte d'Albâtre (Alabaster Coast) owes its name to the whiteness of its cliffs. A unique landscape, known the world over, its most magnificent symbol are the "needles" of Étretat. The finest chain of cliffs in France stretches for a distance of 140 kilometres from the Seine Estuary to the Somme.

2.2.3.2. Une pression humaine forte

Densément peuplé avec 197 hab/km² en moyenne et fortement industrialisé, le territoire de Seine-Maritime est dominé par une agriculture intensive marquée par la réduction des prairies.

Une urbanisation mal maîtrisée, de grands aménagements routiers ou portuaires, le drainage, une extraction de granulats importante et l'abandon des zones marginalisées par l'agriculture (pelouses calcicoles et prairies humides qui retournent en friches) ont contribué à appauvrir le patrimoine biologique de la région et à dualiser l'espace.

La qualité de l'air reste médiocre dans les grandes agglomérations et zones industrielles de la vallée de la Seine. Avec sa forte activité industrielle et notamment pétrochimique, la Seine-Maritime reste un des départements les plus émetteurs de SO₂, de NO₂ et de polluants contribuant aux pluies acides. De plus, la presque cinquantaine d'entreprises industrielles dites "Seveso", situées souvent à proximité de zones urbanisées, représente un potentiel de risques technologiques non négligeable.

Les agressions dont sont victimes les cours d'eau, et en particulier la Seine, sont multiples: aux rejets industriels s'ajoutent les rejets domestiques, le lessivage des surfaces imperméabilisées des zones urbaines et les rejets agricoles.

La qualité de l'eau potable est menacée par les "coulées boueuses" qui entraînent la turbidité de la nappe de la craie et rendent régulièrement l'eau impropre à la consommation, en particulier sur le littoral. La qualité de l'eau subit également des atteintes par l'augmentation des teneurs en nitrates, d'origine agricole, dans les eaux souterraines, à un niveau important dans le bec de Caux. Les teneurs en produits phytosanitaires doivent également être surveillées.

Jusqu'à une époque récente, la gestion des déchets ménagers accusait un retard important : usines d'incinération obsolètes, décharges pour la plupart saturées. A l'inverse, la gestion des déchets industriels banals, triés à plus de 75 % sur les sites de production, est plus performante.

Autour d'opérations pilotes actuellement en cours d'évaluation, comme celle de l'agglomération rouennaise, les efforts doivent se concentrer sur l'amélioration de la collecte sélective, le tri et la valorisation matière et énergie.

2.2.3.2. A densely populated area

Densely populated (an average of 197 people/km²) and highly industrialised, the Seine-Maritime region is dominated by intensive agriculture, marked by a reduction in meadow land.

Inefficiently-controlled urbanisation, significant road and port construction, drainage, large-scale aggregate extraction and the abandonment of marginalized areas by agriculture (calicolous grassland and wetlands lying fallow) have contributed to the degradation of the biological habitat and have divided the area in two.

Air quality remains mediocre in the large conurbations and industrial zones in the Seine Valley. Because of its high level of industrial activity, especially the petrochemical industry, the Seine-Maritime remains one of the départements which emits the most SO₂, NO₂ and pollutants which contribute to acid rain. Moreover, the almost fifty so-called "SEVESO" industrial companies, which are often located near urban areas, have considerable hazard potential.

This has all had a number of deleterious effects on waterways, and in particular on the Seine – a combination of industrial waste, household waste, the washing away of impermeable surfaces in urban areas and agricultural waste.

Drinking water quality is threatened by "muddy flows" which make the chalk layer turbid and drinking water unfit for human consumption, especially on the coast. Water quality is also subject to degradation due to the increase in nitrate content, of agricultural origin, in underground water, and has reached high levels in the Bec de Caux. Phytosanitary product content also has to be monitored.

Until recently, household waste management was a long way behind: obsolete incineration plants, generally saturated landfill sites. However, non-hazardous industrial waste management, more than 75% of which is sorted on the production sites, is more efficient.

As regards pilot operations currently in the process of evaluation, such as in the Rouen conurbation, work must focus on the improvement of selective collection, sorting and the re-use of materials and energy.

Les espaces ruraux participent au recyclage des déchets des activités industrielles et humaines par épandage sur les terres agricoles (boues industrielles et de stations d'épuration, déchets verts). Cette filière, préférable à l'incinération ou à la mise en décharge, doit être correctement gérée afin de ne pas compromettre la qualité des sols et des productions agricoles.

La Seine-Maritime n'est pas exempte non plus de sites et sols pollués "orphelins" ainsi que de risques naturels. En effet, malgré son faible relief, le territoire comporte une part importante de son territoire soumis à des risques significatifs (marnières et bêtouilles déclarées, "coulées boueuses", effondrement de falaises, inondations). L'ouest de celui-ci, et notamment le pays de Caux, concentre des phénomènes qui prennent de l'ampleur avec le ruissellement et le recul des falaises.

2.2.3.3. Une reconquête progressive de l'environnement

Malgré l'adoption d'un certain nombre de mesures de protection (réserves naturelles, arrêtés de biotope, Parc naturel régional des Boucles de la Seine-Normande), les acteurs locaux s'interrogent encore sur les moyens d'enrayer l'artificialisation du territoire et la dégradation des paysages et de la biodiversité. Le maintien et la gestion de forêts péri-urbaines, malgré les fortes pressions qui y sont exercées, apparaissent comme un des éléments de réponse à développer.

On a assisté, depuis 20 ans, à une réduction massive des rejets industriels dans le milieu naturel.

Ainsi, par exemple, les rejets de dioxyde de soufre dans l'atmosphère ont été divisés par trois et ceux des flux de pollution oxydable dans les cours d'eau par six ; ces progrès se poursuivent à un rythme, il est vrai, moins soutenu.

Une situation particulière concerne la Seine qui charrie des macro-déchets, déposés à raison de plusieurs milliers de tonnes sur les berges. La réduction, voire la suppression dans certains cas, des rejets de métaux lourds dans la Seine constitue par ailleurs un objectif prioritaire.

Cette action efficace conduite par les industriels dans la durée, s'est accompagnée, plus récemment comme dans toutes les régions ou départements français, de l'adoption par l'Etat d'un grand nombre de planifications environnementales tendant à réduire les pollutions et les nuisances et sauvegarder les ressources naturelles : schéma départemental de vocation piscicole et halieutique, schémas d'aménagement et de gestion des eaux, plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux, plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés, schémas départementaux des carrières, plan régional pour la qualité de l'air, etc.

Rural areas are taking part in the recycling of industrial and human waste by spreading it over their land (industrial sludge and sludge from purifying stations, green waste). This method, which is preferable to landfill sites, must be properly managed so as not to compromise soil quality and agricultural production.

Seine-Maritime is not exempt either from polluted "orphan" soil and sites, or from natural risks. In fact, despite the limited relief of the region, a large section is subject to significant hazards (declared marlpits and gulfs, "muddy flows", cliff collapses, floods). These phenomena are particularly concentrated in the Pays de Caux and they are gaining in strength due to surface run-off and cliff erosion.

2.2.3.3. Progressive reclaiming of the environment

Despite the adoption of a certain number of conservation measures (nature reserves, biotope decrees, Natural Regional Park of the Boucles de la Seine-Normande), local stakeholders are still wondering about the ways of stopping the denaturalisation of the region and landscape and biodiversity impairment. The maintaining and management of peri-urban forests seem to be one of the responses to be developed, despite the strong pressure exerted in this field.

Over the last 20 years, we have seen a massive reduction in industrial waste in natural habitats.

For example, sulphur dioxide waste in the atmosphere is one-third of what it used to be and oxidable pollution flows in the waterways are one-sixth of what they used to be. This progress is continuing, albeit at a less rapid rate.

The Seine is in a special situation in that it carries macro-waste, several thousand tonnes of which are deposited on its banks. In addition, the reduction, and, in certain cases, the elimination of metal waste from the Seine is a priority objective.

This effective action carried out by industrialists over a period of time has more recently been accompanied, as in all the other regions and départements in France, by the adoption by the state of a large number of environmental schemes to reduce pollution and nuisance and to safeguard natural resources: departmental schemes to promote fish-breeding and halieutics, a programme for improving and managing water, a regional scheme for the elimination of hazardous industrial waste, departmental plans for the elimination of household and assimilated waste, a departmental scheme for quarries, regional air quality project etc.

Un même effort a été engagé pour la maîtrise des risques industriels avec l'adoption de 92 Plans d'Opération Interne et 10 Plans Particuliers d'Intervention et des risques naturels avec celle de 45 Plans de Prévention des Risques.

Enfin, depuis 1994, l'action entreprise en matière de réduction des friches industrielles a eu des répercussions importantes sur le plan des paysages et du cadre de vie.

Concernant l'estuaire de la Seine, la délimitation entre les espaces à protéger et ce qui est dévolu aux activités économiques seront intégrés dans les préconisations de la future Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) pour l'élaboration de laquelle le préfet de région a été mandaté le 24 juin 1999.

De plus, sous la pression des événements accidentels répétés, voire dramatiques, liés aux ruissellements, une tendance s'affirme de gérer l'eau à l'échelle géographique la plus pertinente, celle du bassin versant. Un récent avenant au Contrat de Plan Etat-Région Haute-Normandie déploie des moyens organisationnels et financiers significatifs pour lutter contre ces phénomènes d'inondation.

Le département présente des caractéristiques de santé assez préoccupantes qui ont donné lieu à des études en relation avec la qualité de l'air. Par exemple, les résultats de l'étude des effets à court terme de la pollution atmosphérique sur Rouen et Le Havre tendent à montrer le rôle spécifique de la pollution acido-particulaire sur la mortalité respiratoire et cardio-vasculaire. La turbidité de l'eau potable et la qualité des eaux de baignade sont aussi, en matière de santé publique, des préoccupations marquées.

2.2.4. Synthèse générale du diagnostic environnemental du Kent et de l'East Sussex

2.2.4.1. Caractéristiques du Kent et de l'East Sussex

La géographie du Kent et de l'East Sussex a été modelée par des formations géologiques variées, un héritage archéologique et l'activité de plusieurs générations d'agriculteurs et de propriétaires fonciers. Les collines calcaires et les falaises, les terrains boisés, les prairies, les zones marécageuses, les vergers traditionnels et les parcs et jardins historiques constituent toute la richesse de ses paysages et de son habitat.

A similar effort has been made to control industrial hazards, by the adoption of 92 Plans d'Opération Interne [Internal Operation Projects] and 10 Plans Particuliers d'Intervention et des risques naturels [Special Intervention and natural risk Projects], together with the 45 Plans de Prévention des Risques [Risk Prevention Projects].

Finally, since 1994, action undertaken to reduce derelict industrial sites has had a significant impact on the landscape and on the quality of life.

As regards the Seine Estuary, the distinction between the areas to be protected and the space dedicated to economic activity will be integrated into the recommendations of the future Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) [Regional Planning Directive]. The Préfet was appointed on 24 June 1999 to draw this up.

Moreover, because of the pressure of repeated accidents, some of which were dramatic, as a result of run-off, a water-management trend has been established at the most appropriate geographical level, the catchment basin. A recent amendment to the Contrat de Plan Etat-Région in Upper Normandy introduces significant organisational and financial resources to combat floods.

The Département's population has shown worrying health symptoms which have given rise to air quality studies. For example, the results of the study of the short-term effects of atmospheric pollution on Rouen and Le Havre tend to show the specific role of acid-particle pollution on deaths from respiratory and cardio-vascular problems. The turbid nature of drinking water and sea water quality are also significant concerns in the public health domain.

2.2.4. Environment profile of Kent and East Sussex

2.2.4.1. Character of Kent and East Sussex

The appearance of Kent and East Sussex is derived from a varied geology, ancient settlement patterns and the activities of generations of farmers and landowners. This region has a wide range of landscapes and habitats, such as chalk downland and cliffs, woodland, grassland, marsh, traditional orchards and historic parks and gardens.

Les terres du Kent et de l'East Sussex sont principalement dédiées à l'agriculture. Dans le Kent, plus d'un tiers (36 %) des terres agricoles sont de bonne qualité contre un cinquième (20 %) pour le reste du pays. Dans l'East Sussex, les sols argileux denses du High Weald et les terres calcaires légères des Downs ont toujours constitué un frein à l'activité agricole d'où des disparités économiques d'une région à l'autre. Par ailleurs, les changements structurels de l'agriculture affectent fortement cet espace.

Les zones rurales du Kent et de l'East Sussex sont relativement peuplées sans aucune ville prépondérante toutefois. Les communes, villages et hameaux ruraux historiques possèdent des constructions rurales intéressantes avec une architecture typique reposant sur l'utilisation de matériaux locaux. Les principales zones urbaines sont situées sur la côte, en bord de Manche, de Brighton et Hove à Hastings pour l'East Sussex et au niveau des estuaires de la Tamise et de la Medway au nord ouest.

2.2.4.2. Le cadre naturel

L'aménagement paysager du Kent et de l'East Sussex comprend les escarpements calcaires appelés North Downs et South Downs qui aboutissent sur la mer aux falaises blanches de Douvres, à Beachy Head et à Eastbourne. Ces côtes calcaires ont été classées sites protégés sous le nom d'Heritage Coast. Les zones marécageuses de la Tamise, de la Medway et de la Swale situées au nord de la région, Sandwich Bay, Hacklinge et Chislet Marshes à l'est et Romney Marsh et Pevensey Levels au sud offrent des paysages variés tout en étant l'une des plus grandes réserves naturelles au monde.

Les zones agricoles, les régions boisées vallonnées et les landes, notamment les anciennes terres de chasse d'Ashdown Forest occupent le reste de l'espace. Le Kent et l'East Sussex possèdent l'un des plus grands domaines forestiers historique semi naturel du pays. 16 % de l'East Sussex est couvert de bois contre 10 % pour le Kent sachant que les deux tiers sont anciens et semi naturels. Le principal enjeu consiste à trouver des marchés pour le bois tout en préservant la faune et la flore, le cadre naturel et les loisirs connexes.

La majeure partie du Kent et de l'East Sussex est reconnue comme présentant un intérêt national. Les falaises du Kent et du Sussex ainsi que les magnifiques zones boisées occupent plus de la moitié de la surface des deux régions.

The land of Kent and East Sussex is primarily agricultural. In Kent, over one-third (36%) of this farmland is good quality, compared with an average of one-fifth (20%) in England. In East Sussex the heavy clay soils of the High Weald and thin chalk soils of the Downs have always restricted farming. Rural prosperity varies across the two counties but is generally under pressure because of structural changes in agriculture.

Kent and East Sussex have a relatively densely populated rural area, but there are no large cities. The many historic rural towns, villages and hamlets contain attractive rural buildings with a characteristic architecture, using traditional materials. The main urban areas are on the coast: stretching along the Channel in East Sussex, from Brighton and Hove to Hastings, and along the Thames and Medway estuaries in the north-west.

2.2.4.2. Landscape

The varied landscape of Kent and East Sussex includes the chalk escarpments, known as the North and South Downs, which run into the sea at the White Cliffs of Dover, and Beachy Head, Eastbourne. Both of these chalk coasts have been designated as nationally important Heritage Coast. The Thames, Medway and Swale Marshes to the north, Sandwich Bay, Hacklinge and Chislet Marshes to the east, and Romney Marsh and Pevensey Levels to the south are distinctive landscapes, as well as being internationally important sites for wildlife.

The rest of the two counties is mainly a mixture of undulating farmland and woodland, with some heathland, notably the ancient hunting ground of Ashdown Forest. Most importantly, Kent and East Sussex contains one of the largest areas of ancient semi-natural woodland in England. East Sussex has 16% woodland cover and Kent 10%, and together two-thirds of this woodland is ancient and semi-natural. This presents a challenge to find markets for the timber, whilst conserving the wildlife, landscape and recreational value of the woodland.

Much of the landscape of Kent and East Sussex is recognised as being of national importance. The Kent Downs, the Sussex Downs and the High Weald Areas of Outstanding Natural Beauty cover over one-half of the two counties.

2.2.4.3. Biodiversité

A - Milieu

Le Kent et l'East Sussex possèdent des ressources d'habitat diverses et significatives d'une qualité et d'une ampleur supérieures à celles des autres régions. La plupart des habitats semi naturels ont une importance au niveau international, national et local et notamment, les landes, les terrains humides, les zones d'éboulis, les vallons calcaires et les anciens domaines boisés.

Les habitats semi naturels du Kent et de l'East Sussex, malgré leurs richesses, sont menacés par le manque de gestion positive adaptée et les pressions externes exercées. La viabilité à long terme des principales zones de résidence de la faune et de la flore (prés et prairies calcaires laissés en friches, zones humides de pâture et haies riches diverses) ont été fragilisées, parcellisées et isolées.

B - Espèces

Le Kent et l'East Sussex abritent de nombreuses espèces présentant un intérêt tant au niveau national qu'international. 350 espèces (menacées, rares, présentant une particularité locale ou pour lesquelles les projets d'habitat individuels sont inadéquats) ont été identifiées et protégées. Les principales menaces qui pèsent dans le Kent et l'East Sussex, ainsi que dans le reste du pays, sont le développement inadéquat et les faiblesses des politiques de préservation. Les difficultés actuelles auxquelles l'agriculture est confrontée pourraient mettre en danger les méthodes de gestion terrienne traditionnelles.

2.2.4.4. Qualité de l'air

La qualité de l'air dans le Kent et l'East Sussex est généralement supérieure aux standards de l'Union européenne sous réserve des trois exceptions suivantes :

- à proximité des principaux axes routiers à l'entrée de Londres dans le Kent (autoroutes M2/A2, M25 et M20/M26) ;
- au niveau des zones critiques (centres villes) et ;
- dans les zones rurales pendant les périodes estivales chaudes et ensoleillées où les niveaux élevés d'ozone troposphérique dépassent souvent les standards européens et ceux plus stricts définis par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Les rendements des cultures sont probablement affectés par la pollution par l'ozone.

2.2.4.3. Biodiversity

A - Habitat

Kent and East Sussex has a diverse and significant habitat resource of a quality and extent which exceeds that of many other counties. Many semi-natural habitats are designated as being of importance at the international, national or local level. In particular, heathland, wetlands, shingle, chalk downland, and ancient woodland.

Yet despite the wealth of semi-natural habitats in Kent and East Sussex, the lack of appropriate positive management and other pressures are putting the resource at risk. The long-term viability of some important wildlife habitats, such as unimproved neutral meadows and chalk grassland, grazing marsh and species rich hedgerows, is in doubt as they become increasingly vulnerable, fragmented or isolated.

B - Species

Kent and East Sussex harbours a wide range of species of international and national significance. In the area, some 350 species have been identified as being of 'conservation concern', that is, those which are either globally endangered, rare, locally distinct, or for which habitat plans alone are inadequate. The main threats in Kent and East Sussex, as in the country as a whole, are inappropriate development and the lack of conservation management. The current difficulties in agriculture threaten to change traditional methods of land management.

2.2.4.4. Air quality

Air quality in Kent and East Sussex is usually less polluted than current European Union standards. There are three broad exceptions :

- in heavily trafficked corridors approaching London in Kent (the M2/A2, M25 and M20/M26) ;
- at local 'hot spots', predominantly in town centres and ;
- across rural areas during hot, sunny weather where high levels of tropospheric ozone frequently exceed both European and stricter World Health Organisation (WHO) standards. Crop yields are probably being affected by ozone pollution.

La pollution de l'air ne s'arrête pas aux frontières et le problème environnemental du Kent et de l'East Sussex est en partie dû à la pollution du continent et inversement. L'absence de données antérieures fiables a freiné le développement de stratégies efficaces pour résoudre le problème de la qualité de l'air mais le Kent Air Quality Partnership et le Sussex Air Quality Steering Group (consortium d'autorités locales et autres) sont davantage en mesure d'identifier les problèmes existants et à venir.

2.2.4.5. Changement climatique

Le changement climatique a de lourdes conséquences sur les zones côtières du Kent et de l'East Sussex. La température moyenne augmentera d'un peu plus de 1,5°C d'ici 2020. Les étés seront progressivement de plus en plus secs et les hivers de plus en plus humides. Les tempêtes seront de plus en plus fréquentes. On prévoit une aggravation de l'érosion du sol ainsi qu'une diminution globale du rendement des cultures. Une modification des pratiques agricoles actuelles s'avérera nécessaire. L'eau se fera plus rare et les caractéristiques chimiques et biologiques des rivières pourraient subir des changements importants. Un grand nombre de végétaux et d'animaux migreront vers les zones plus froides du nord ou disparaîtront.

Les régions de faible altitude telles que North Kent Marshes, Sandwich Bay, Romney Marsh et Pevensey Levels seront affectées par la montée du niveau de la mer. Les prévisions actuelles n'envisagent pas d'inondations importantes, mais de fortes tempêtes régulières qui mettront à rude épreuve les systèmes de protection des côtes.

Les quantités et les sources des gaz issus du changement climatique, notamment le dioxyde de carbone, du Kent et de l'East Sussex semblent similaires à celles des autres régions du pays, mais on ne dispose que de peu d'informations à cette échelle. Le changement climatique aura également des conséquences dans les modes de consommation et la demande d'énergie, ainsi que dans les normes de conception et de construction des bâtiments.

2.2.4.6. Transport

A - Trafic routier

En 1988, les principales routes du Kent ont accueilli un trafic plus important que l'ensemble de la Grande-Bretagne. Entre 1988 et 1997, l'écart s'est encore creusé, avec une augmentation de près de 38 % du trafic sur les autoroutes et les routes nationales du Kent. À l'heure actuelle, environ 88 500 véhicules circulent chaque jour sur les routes principales du Kent tandis que la moyenne britannique s'élève à 80 100 véhicules. Les prévisions officielles envisagent une augmentation de ces volumes de 35 % d'ici 2010.

Air pollution does not respect international boundaries and part of the problem in Kent and East Sussex is as a result of pollution from the continent and conversely. The absence of good data in the past has hampered the development of effective strategies to tackle poor air quality but the Kent Air Quality Partnership and Sussex Air Quality Steering Group (both consortia of local authorities and others), are increasingly able to pinpoint existing and predicted problems.

2.2.4.5. Climate change

The implications of climate change for the coastal areas of Kent and East Sussex are profound. Average temperature will rise by just over 1.5°C by 2020. Summers will become progressively drier while winters will become wetter. Storms will become more frequent. An increase in soil erosion is anticipated, as is a decrease overall in crop yield. Present agricultural practices will need to change. Water will become scarcer; river chemistry and biology could change dramatically. Many plants and animals will either migrate north to cooler areas or die out.

Sea level rise will affect low lying areas such as the North Kent Marshes, Sandwich Bay, Romney Marsh and Pevensey Levels. Current predictions do not suggest widespread inundation but regular storm surges will test coastal defences.

Amounts and sources of climate change gases, principally carbon dioxide, in Kent and East Sussex are likely to be no different from the country as a whole, but little is known about them at this scale. There may also be implications for patterns of energy consumption and demand for construction and design standards.

2.2.4.6. Transport

A - Road Traffic Flows

In 1988 Kent's major routes carried greater volumes of traffic than the average for Britain as a whole. Between 1988 and 1997, the difference became even more marked, with flows increasing on motorways and 'A' roads in the county by almost 38 per cent. Major roads in Kent now carry around 88,500 vehicles a day compared with the British average of 80,100. Official projections suggest that these volumes will increase by a further 35 per cent by 2010.

Cette augmentation du trafic sur les routes du Kent reflète en grande partie le rôle de couloir que joue cette zone entre Londres et le continent. Mais, sur la même période, le trafic a également augmenté sur les axes secondaires et sur les routes rurales. Cette évolution est la conséquence de la dispersion de l'habitat, du déclin des services de transport en commun ruraux et de l'augmentation du nombre de véhicules par foyer (2, voire 3), plus particulièrement dans l'ouest du Kent.

L'augmentation du trafic dans l'East Sussex constitue également un point important. D'importants investissements supplémentaires sont nécessaires, uniquement pour maintenir en état le réseau routier et les ponts, sans tenir compte des travaux de maintenance qui n'ont pas été effectués.

B - Transport public, cyclisme et marche

Les régions citadines et rurales du Kent et de l'East Sussex cherchent à encourager et à aider la population à réduire ses trajets et à utiliser d'autres moyens de transports que les voitures privées. Le passage des trains et des bus est plus fréquent dans ces régions que dans le reste du Royaume-Uni, bien que le transport ferroviaire soit à améliorer en terme de transport public. En outre, la superficie de cette zone permet de pratiquer facilement le cyclisme et la marche.

2.2.4.7. Déchets et énergie

A - Ordures ménagères

Les ménages du Kent et de l'East Sussex produisent chaque année environ 1 tonne de déchets, et ce chiffre est en augmentation. Le traitement de ces ordures ménagères et des autres déchets constitue l'un des plus importants défis écologiques de cette région.

La proportion d'ordures ménagères recyclées dans le Kent (environ 13 % en 1998/99) est beaucoup plus importante que la moyenne nationale, bien que les chiffres ne soient pas fiables au niveau national et régional. Les techniques traditionnelles de traitement des déchets ne seront pas tenables à moyen et long terme, aussi de nouvelles solutions sont à développer.

B - Consommation d'énergie

Aucune donnée n'est disponible concernant le Kent et l'East Sussex, mais on peut supposer que la tendance à la hausse de la consommation d'énergie observée sur le plan national s'applique également à ces deux régions.

Much of the additional traffic on Kent's roads reflects the county's role as a transport corridor between London and the continent but this is not the whole story. Traffic flows on minor and rural roads in Kent have also increased over the same period, a consequence of a dispersed settlement pattern, the decline of rural bus services and the proliferation of two and even three car households, especially in West Kent.

In East Sussex, traffic growth is also a key issue. The road and bridge network needs considerable extra investment just to maintain its current state, let alone undertake the backlog of maintenance.

B - Public Transport, Cycling and Walking

One important challenge across the towns and countryside of Kent and East Sussex, is to encourage and enable people to reduce their travel and to use alternatives to the private car. Train and bus services are relatively frequent, compared with other parts of the UK although the rail infrastructure and services need to be improved as a method of public transport. The geographical scale of the area is small enough for cycling and walking to be real alternatives for leisure.

2.2.4.7. Waste and energy

A - Household waste

Households in Kent and East Sussex each produce around 1 tonne of waste each year and this is rising. The disposal of this and other waste is one of the greatest environmental challenges for the area.

The proportion of household waste recycled in Kent was substantially greater than that in the country as a whole; roughly 13 per cent of the total was recycled in 1998/99 (although the data at both national and county level are less than robust). At the same time, traditional methods of disposal will become either untenable or impossible in the medium to long term so new solutions need to be developed.

B - Energy consumption

Data for Kent and East Sussex are not available, but it is reasonable to assume that the two counties have followed the general upward trend in energy consumption for the UK as a whole.

Les conseils de District de ces régions ont soumis leurs rapports initiaux au Ministère de l'environnement, comme le stipule la loi sur les économies d'énergie domestique, et élaborent actuellement leurs plans d'action. Il est probable que les résultats différeront entre les régions, selon la vétusté, les conditions et la propriété du parc immobilier.

C - Energie renouvelable

Jusqu'à présent, la production d'énergie renouvelable du Kent et de l'East Sussex se limite à la récupération des gaz issus de la décomposition d'ordures. Les cultures énergétiques, notamment le bois, représentent l'une des perspectives les plus prometteuses en matière de développement d'énergies renouvelables.

Les systèmes à énergie solaire passifs et actifs et les systèmes photovoltaïques pourraient être utilisés dans ces zones, qui bénéficient du taux d'ensoleillement le plus élevé du Royaume-Uni.

Le potentiel d'utilisation d'énergie éolienne à terre est limité, car la vitesse du vent est relativement faible dans le sud-est et la plupart des sites appropriés sont des sites protégés. En revanche, les marais du Kent constituent un site idéal pour l'installation d'éoliennes off-shore.

2.2.4.8. Ressources en eau

A - Qualité des eaux de rivière

La santé biologique des rivières du Kent est la meilleure du pays. En effet, plus de 97 % des rivières de cette zone ont été classées en 1995 dans la catégorie des rivières de bonne qualité ou de qualité acceptable. Cependant, tout comme au niveau national, la qualité chimique de l'eau, qui s'était améliorée au cours des années 90, a diminué au cours des dernières années. Ce déclin a même été plus rapide dans le Kent que dans le reste du pays.

Le manque de corrélation entre les mesures chimiques et biologiques pourrait s'expliquer par le fait que la baisse de la qualité chimique de l'eau n'a pas encore d'effets visibles sur la biologie des rivières. La cause du déclin est probablement la même qu'au niveau national, à savoir l'impact de la demande croissante en eau et un temps plus sec. Si ce dernier facteur est en fait essentiel, le Kent ne devrait pas être touché dans les mêmes proportions que les autres régions. La pollution diffuse de l'eau par les activités agricoles et industrielles demeure un problème.

District Councils across the area have submitted their initial reports to the Department of the Environment as stipulated in the Home Energy Conservation Act and are now working on their action plans. It is expected that results will differ between areas, depending on the age, condition and ownership of the housing stock.

C - Renewable Energy

Significant renewable energy production in Kent and East Sussex is so far limited to energy recovery from landfill gas. Energy crops, particularly timber, offer one of the most promising prospects for renewable energy development.

Passive and active solar systems and photovoltaics have potential for use in Kent and East Sussex, with the area enjoying the highest level of sunshine in the UK.

There is limited on-shore wind power potential, as wind speeds in the south east are relatively low and as many of the potential sites are important for their landscape character. There is great potential for an off-shore scheme around Kent, with the Kentish flats being an ideal site.

2.2.4.8. Water resources

A - River Water Quality

The biological health of Kent's rivers is better than in the country as a whole, with over 97 per cent of rivers in good or fair categories in 1995. However, as in the country as a whole, chemical water quality, having improved during the early 1990s, declined in more recent years. In fact the decline has been even more rapid in Kent than elsewhere.

One possible explanation for the lack of correlation between the chemical and biological measures is that the declining chemical water quality has yet to impact on river biology. The cause of the decline has, in all probability, the same origins as that experienced nationally; the effects of rising water demand and drier weather. If the latter factor is indeed the key, then we would expect Kent to be hit disproportionately. Diffuse water pollution from agricultural and industrial sources continues to be an issue.

Le développement de l'urbanisation dans certaines parties de la région se traduira par une demande accrue d'eau douce et par une sollicitation plus forte du système de traitement des eaux usées ; ce développement tend à se concentrer sur les zones où la pression sur les ressources en eau était déjà très importante.

B - Qualité de l'eau de mer et côtière

Du fait de sa proximité avec les voies de navigation les plus fréquentées au monde, le Kent occupe la deuxième place (derrière le nord-est de l'Ecosse) concernant le nombre de marées noires signalées. Toutefois, ces marées noires ne dépassent généralement pas 455 litres (100 gallons) et le nombre annuel de marées noires confirmées dans le Pas de Calais a diminué de 30 % depuis 1973.

Les plages destinées à la baignade du Kent sont plus propres que sur l'ensemble du pays. Grâce à l'achèvement récent des champs d'épandage de Folkestone, la région devrait, pour la première fois, remplir totalement les critères d'exigence de la norme relative aux coliformes pour l'été 2000.

C - Consommation d'eau domestique

En ce qui concerne les ressources hydriques, la situation du Kent n'est pas très favorable. La pluviométrie annuelle de cette région est deux fois moins importante que celle de l'Hampshire. Les trois quarts de l'approvisionnement du Kent proviennent de la nappe phréatique, ce qui rend cette zone particulièrement sensible à la sécheresse pendant les mois d'hiver, période à laquelle le réapprovisionnement devrait s'effectuer.

Au cours des années 90, la consommation moyenne d'eau domestique du Kent a augmenté de presque 8 %, contre à peine 2 % à l'échelon national.

2.3 - TABLEAU DES FORCES ET FAIBLESSES

Voir pages suivantes

The demand for development in parts of the region will make considerable demands upon the fresh water supply and the waste water treatment system : demand tends to be concentrated on areas where water supplies are already under stress.

B - Coastal and Marine Quality

Proximity to the world's busiest shipping lanes means that Kent is second only to north east Scotland in the number of reported oil spills. Few, however, exceed 100 gallons and there is evidence that the annual number of confirmed oil slick sightings in the Dover Strait has decreased by some 30 per cent since 1973.

Designated bathing beaches in Kent are cleaner than those in the country as a whole. With the recent completion of sewage works at Folkestone it is likely that the county will achieve 100 per cent compliance with the mandatory coliform standard for the first time in summer 2000.

C - Household Water Consumption

With regard to water resources, Kent is an area under stress. Average annual rainfall in the county is about half the amount that falls on Hampshire. Three quarters of Kent's supply comes from groundwater which makes the area particularly sensitive to drought in the winter months when recharge normally takes place.

Average household water consumption in Kent increased during the 1990s by almost eight per cent whereas it rose by barely two per cent in the country as a whole.

2.3 - SWOT ANALYSIS

See next page.

DOMAINE	POINTS FORTS	OPPORTUNITES
Population / Culture / Société	<ul style="list-style-type: none"> ● Influence culturelle de certaines villes régionales (Amiens, Lille, Rouen, Brighton & Hove etc) ● Variété du patrimoine culturel ● Relative jeunesse de la population côté français 	<ul style="list-style-type: none"> ● Valorisation des atouts culturels
Economie	<ul style="list-style-type: none"> ● Spécialisation industrielle forte ● Concentration de services commerciaux et de services aux entreprises ● Présence de ports internationaux ● Présence de réseaux transfrontaliers d'entreprises ● Présence de centres logistiques 	<ul style="list-style-type: none"> ● Développement d'activités dans le domaine de l'information, du multimédia et des télématiques ● Augmentation et promotion du savoir-faire agricole et industriel ● Développement du tourisme lié à la mer, au patrimoine culturel, aux sites naturels ... ● Développement des services aux entreprises et augmentation de la coopération dans ce domaine
Emploi / Egalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> ● Faibles taux de chômage dans les zones éligibles britanniques ● Augmentation du niveau de qualification de la main d'oeuvre ● Main d'œuvre facilement adaptable (comme l'a prouvé l'expérience de construction du tunnel sous la Manche) ● Augmentation du taux d'activité féminin 	<ul style="list-style-type: none"> ● Potentiel élevé de création d'emplois dans le secteur touristique ● Coopération accrue dans les zones urbaines les plus dégradées où le taux de chômage est élevé et les niveaux de qualification de la population sont faibles (développer les activités transfrontalières dans le domaine de la régénération urbaine)
Education / Santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Présence d'établissements d'enseignement supérieur universitaires et de formation professionnelle ● Offre d'éducation et de formation de bonne qualité ● Présence de grands centres de recherches et de technopoles 	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmenter la coopération dans le domaine de la R&D ● Augmenter le partenariat privé-public pour promouvoir l'innovation
Transport	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité logistique forte ● Réseau de télécommunication à haut débit ● Aéroports nationaux et aéroport international de Lille ● Gares desservies par des trains à grande vitesse, dont gare d'interconnexion des lignes Eurostar, Thalys et TGV à Lille ● Accès au Tunnel sous la Manche ● Liaisons maritimes ● Bonne desserte autoroutière côté français ● Ports de marchandises de niveau international 	<ul style="list-style-type: none"> ● Zone majeure de passage et d'échanges ● Echanges de savoir-faire dans le domaine des télématiques et du multimédia ● Améliorer l'accessibilité aux points d'interconnexion des transports
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ● Beauté des côtes et de l'écosystème ● Surface agricole abondante ● Sites naturels de grande qualité 	<ul style="list-style-type: none"> ● Echanges sur la gestion intégrée des zones côtières ● Mise en place de mesures de protection de l'eau et de prévention des inondations ● Améliorer la qualité des eaux de baignade ● Développer les éco-industries et promouvoir les technologies propres ● Encourager l'éco-tourisme et le tourisme industriel

DOMAINE	POINTS FORTS	OPPORTUNITES
Population / Culture / Society	<ul style="list-style-type: none"> ● Cultural influence of regional cities (Amiens, Lille, Rouen, Brighton & Hove etc) ● Variety of cultural heritage ● A relatively young French population 	<ul style="list-style-type: none"> ● Enhancing cultural assets.
Economy	<ul style="list-style-type: none"> ● Strong industrial specialisation ● Concentration of commercial and business services ● Presence of international ports ● Presence of cross-border business networks ● Presence of logistics centres 	<ul style="list-style-type: none"> ● Development of activities linked to information, multimedia and telematics ● Increase and promotion of agricultural and industrial know-how ● Develop tourism related to the sea, the cultural heritage and nature areas ● Extend business services and increase cooperation
Employment / Equal opportunities	<ul style="list-style-type: none"> ● Low unemployment rates in the British eligible areas ● Increasing levels of qualification of the workforce ● A highly adaptable workforce (demonstrated by the construction of the Channel Tunnel) ● Increase in the female activity rate 	<ul style="list-style-type: none"> ● High employment potential of the tourism sector ● Increased cooperation in the most deprived urban areas where unemployment is high and educational levels are low (develop cross-border activities in the field of urban regeneration)
Education / Health	<ul style="list-style-type: none"> ● Presence of higher and further education institutions in both academic and vocational training ● Good quality education and training provision ● Presence of large research centres and technopoles 	<ul style="list-style-type: none"> ● Increase cooperation in the field of R&D ● Increase private-public partnerships to promote innovation
Infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> ● Strong logistic capacity ● High output telecommunication network ● National airports and Lille international airport ● Stations served by high-speed trains with Eurostar, Thalys and TGV line connections at Lille. ● Channel Tunnel access ● Maritime links ● Effective motorway network in France ● World class freight ports 	<ul style="list-style-type: none"> ● A major cross-over point of exchange ● Exchanges of know-how in the field of telematics and multimedia ● Improve access to major transport interchanges
Environment	<ul style="list-style-type: none"> ● Beautiful coastlines and ecosystems ● Abundant agricultural area ● High quality natural sites 	<ul style="list-style-type: none"> ● Exchanges of experiences on integrated management of coastal areas ● Launch water conservation and flood prevention measures ● Improvement of bathing water quality ● Development of eco-tourism and promotion of 'industrial tourism' ● Develop eco-industries and promote clean technologies

DOMAINE	FAIBLESSES	MENACES
Population / Culture / Société	<ul style="list-style-type: none"> ● Des zones avec des taux élevés de migrations extérieures, en particulier les jeunes qualifiés ● Faibles niveaux de qualification de la population et de revenus dans certaines zones ● Proportion de personnes bilingues encore faible 	<ul style="list-style-type: none"> ● Faiblesse de la compréhension culturelle, frein au développement des coopérations ● Peu ou pas d'amélioration dans les compétences linguistiques de la population
Economie	<ul style="list-style-type: none"> ● Des secteurs et des zones en restructuration ● Des secteurs en difficulté (agriculture, textile) ● Part du secteur des services relativement faible (du côté français) ● Dépendance vis-à-vis de centres de décisions extérieurs ● Forte dépendance des PME vis-à-vis d'industries fragiles ● Des zones urbaines en difficulté 	<ul style="list-style-type: none"> ● Relocalisations industrielles ● Une économie fortement dépendante de l'international (activités portuaires) et du national (Paris et Londres) ● Le maintien d'une prédominance du secteur manufacturier ● Un dynamisme économique faible (France)
Emploi / Egalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> ● Taux de chômage élevé dans les zones urbaines et industrielles (supérieurs à la moyenne nationale), ainsi que dans les zones côtières ● Taux de chômage des jeunes et de longue durée élevé ● Taux de chômage des femmes supérieur à celui des hommes en France ● Des poches de précarité 	<ul style="list-style-type: none"> ● Migration vers l'extérieur des jeunes qualifiés ● Difficultés du secteur des services à compenser les pertes d'emplois dans le secteur industriel ● Peu d'actions ciblées destinées à améliorer l'accès à l'emploi des femmes ● Faiblesse du taux de survie des PME

FIELD	WEAKNESSES	THREATS
Population / Culture / Society	<ul style="list-style-type: none"> ● Some areas with a high level of outward migration, especially of the young qualified workforce ● Low level of qualification of population and income in some areas ● Still a low proportion of bilingual people 	<ul style="list-style-type: none"> ● A weakness of cultural understanding which slows down the co-operation development. ● Little or no increase in bilingual abilities of the population
Economy	<ul style="list-style-type: none"> ● Sectors and areas in need of restructuring ● Some sectors in difficulty (farming, textile) ● Relatively small share of the service sector (in the French area) ● Dependency on external decision-making centres ● High dependence of SMEs on insecure industries (France) ● Pockets of urban deprivation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Industrial relocation ● A highly dependent economy internationally (port activities) and nationally in relation to Paris and London ● Continuing domination of the manufacturing sector ● Low dynamism of the economy (France)
Employment / Equal opportunities	<ul style="list-style-type: none"> ● High level of unemployment in urban and industrial areas (above national average) and in coastal areas ● High long term and youth unemployment ● Unemployment rate higher for women than for men in France ● Some pockets of deprivation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Outward migration of qualified young workers ● Difficulties for the service sector to compensate for job losses in the industrial sector ● Little targeted action to increase employability of women ● Reduced survival rate of SMEs
Education / Health	<ul style="list-style-type: none"> ● Number of poorly qualified people ● Poor upper secondary education attainment; Poor university enrolment rate (post graduate) and shortage of researchers ● Some geographical imbalance in medical services infrastructure (hospitals and houses for the elderly notably) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Threat to the region's capacity to innovate and attract firms and investments on its territory
Transport / Infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> ● Inadequacy of south coast road and rail infrastructure in the British area ● Length of travel-time between parts of the eligible area 	<ul style="list-style-type: none"> ● Excessive concentration of the traffic between Calais and Dover and risk of discontinuation of maritime links such as Dieppe-Newhaven and Boulogne-Folkestone ● Difficulties in promoting truly cross-border work/jobs ● Lack of improvement to south coast road and rail infrastructure (UK)
Environment	<ul style="list-style-type: none"> ● Improvement of bathing water quality although more improvements need to be done ● Pressure from chemical industry and port activities onto water and air ● Polluted soils and groundwater due to past mining and industrial activities and agriculture (nitrates); ● Shortage and low quality of water supply (no river) from groundwater ● Many industrial brown-field sites ● Difficulties to re-use brownfields sites on mining plants ● High levels of industrial waste 	<ul style="list-style-type: none"> ● Continued soil and water pollution from industry and agriculture ● Loss of non-renewable water reserves and areas of natural beauty ● Loss of biodiversity ● Coastal erosion ● Decrease in tourism activities ● Inadequate preparation for rise in sea level

2.4 - STRATEGIE DES DIFFERENTES REGIONS

Outre la description des caractéristiques de l'espace de coopération franco-britannique et l'examen de ses forces, faiblesses, menaces et opportunités, il apparaît nécessaire pour progresser vers la définition d'une stratégie commune de coopération transfrontalière, de tenir compte des outils existants et des stratégies économiques, développés aux niveaux national et régional des deux côtés de la Manche. A ce titre, une importante consultation des partenaires sur l'ensemble du territoire a été organisée afin de prendre en compte leur stratégie. Les projets ne recevront pas de contreparties s'ils ne sont pas en cohérence avec les stratégies régionales. De plus, un des critères d'éligibilité des projets est "complémentarité et cohérence avec les stratégies/politiques/actions nationales et territoriales".

Du côté français, il s'agit des Contrats de Plan Etat-Région 2000 – 2006, des documents stratégiques de l'Etat en région et des Conseils Régionaux, des DOCUP Objectif 2, ainsi que de tous documents d'orientation pertinents (charte de développement du Littoral Nord – Pas de Calais ...). Les Contrats de Plan Etat – Région qui sont mis en œuvre sur la même période que celle du programme INTERREG IIIA constituent un appui particulier.

Le Contrat de Plan 2000 – 2006 de la Haute-Normandie a pour objectifs de favoriser l'emploi par le développement économique durable et la cohésion sociale, d'assurer un développement équilibré du territoire et d'améliorer la qualité de vie des haut-normands.

Il affirme la vocation portuaire et maritime de la Haute-Normandie qui, dotée d'une position stratégique de débouché portuaire naturel de l'Île de France, doit mieux s'ouvrir sur l'Europe et sur le monde, notamment par le renforcement de la filière logistique et transport.

Pour favoriser le développement équilibré du territoire, ce contrat prévoit la réalisation des travaux routiers nécessaires pour aboutir à un maillage cohérent du territoire haut-normand et un raccordement aux grands axes de communication nationaux et européens. Il consacre comme une priorité la modernisation du réseau ferroviaire régional et la réalisation de la liaison à grande vitesse Normandie Vallée de Seine.

Ce contrat définit les actions qui favoriseront le renforcement du tissu d'entreprises et l'épanouissement des activités contribuant au maintien ou à la création d'emplois. L'accent est mis sur les filières clés de l'économie régionale : agro-industrie, chimie fine et pétrochimie,

2.4 - REGIONAL STRATEGIES

Beside a description of the Franco-British co-operation and a study of strengths, weaknesses, opportunities and threats, the existing tools and economic strategies developed at national and regional level on both sides of the Channel must be taken into account in order to define a cross-border strategy. To that end, a large consultation of all partners has been organised in order to take into account these strategies. Projects will not receive match funding if they are inconsistent with regional strategies. Also, one of the criteria for eligibility of projects is "complementarity and links with strategies / policies / actions at regional and national level".

On the French side, these are "Contrats de Plan Etat-Région 2000-2006", strategic documents drafted by the State acting in regional areas and by the Regional Councils, Objective 2 programmes, together with all relevant orientation documents (charter of the development of the littoral Nord-Pas de Calais, etc.). The Contrats de Plan Etat-Région, which are being implemented over the same period as the INTERREG IIIA programme, provide special support.

The aims of the Haute-Normandie Contrat de Plan 2000 – 2006 are to prioritise employment through lasting economic development and social cohesion, to ensure the balanced development of the region and to improve the quality of life of the residents of Haute-Normandie.

It reinforces the port and maritime role of Haute-Normandie, whose strategic position as the natural port outlet for the Ile de France region requires it to open up to Europe and to the world, in particular by reinforcing the logistics and transport sector.

In order to ensure the balanced development of the area, this contract stipulates that the road works considered to be necessary for setting up a well-structured network for the Haute-Normandie region, connecting it up with the main national and European routes, must be carried out. It gives priority to the balanced development of the regional rail network and the high-speed Normandie Vallée de Seine rail link.

The contract indicates those projects which best encourage the reinforcement of the industrial fabric and the flourishing of operations contributing to the maintenance or creation of jobs. The emphasis is placed on key sectors in the regional economy: agro-industry, state-of-the-art chemistry and petrochemistry, mechanics and aeronautics.

mécanique, aéronautique. La compétitivité de cette région passe aussi par un accroissement du potentiel de recherche, par le développement des technologies de l'information et de la communication, par la promotion du tourisme.

La promotion des activités tertiaires sera poursuivie et accélérée par une politique d'incitation forte à leur développement et par la recherche de créneaux porteurs notamment en matière de maîtrise des risques et de sécurité et par la valorisation de l'offre de formation.

Dans le domaine agricole, l'effort portera sur l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, la mise aux normes des bâtiments d'élevage et le soutien aux initiatives tendant à la mise en œuvre d'une agriculture respectueuse de l'environnement et toujours plus soucieuse de la qualité des produits.

Toutefois, pour atteindre l'objectif d'un développement équilibré, l'Etat et la Région considèrent que le maintien de la cohésion sociale et l'amélioration de la qualité de la vie doivent être assurés. Aussi les actions retenues s'attachent-elles à lutter contre différentes formes d'exclusion : l'insertion dans l'emploi de publics en difficulté, la requalification de quartiers urbains dégradés, l'amélioration de la situation sanitaire de la population haut-normande, l'accueil des personnes handicapées et des personnes âgées.

Les actions visant à l'amélioration de la qualité de l'environnement procèdent de la même logique. Il s'agit en particulier de préserver les ressources en eau potable, de restaurer la qualité de l'air, de protéger et gérer les espaces naturels de qualité et de sensibiliser tous les acteurs à la prise en compte de la dimension environnementale dans leurs activités.

L'Etat et la Région ont la volonté commune de contribuer à trois grands objectifs transversaux :

- l'accompagnement du projet Port 2000 au Havre et la mise en place d'un plan de gestion globale de l'estuaire de la Seine,
- la qualité de l'organisation territoriale, en favorisant l'émergence de projets d'agglomérations et de pays,
- l'ouverture internationale de la Haute-Normandie et le développement de nouvelles coopérations interrégionales.

Le Contrat de Plan 2000 – 2006 pour la Picardie vise à parfaire une dynamique d'ouverture engagée dans le précédent contrat de plan (scénario de l'arc picard), autour de deux objectifs principaux :

The competitiveness of the region is also a result of growth in research potential, of the development of information and communication technologies and of the promotion of tourism.

Service sector activities will continue to be promoted, and will indeed be speeded up, as a result of a strong development incentive policy, of research into buoyant niche markets, in particular as regards risk control and safety, and through the upgrading of training opportunities.

In the agricultural sector, the emphasis will be placed on aid to young farmers starting out in farming, the bringing up to standard of rearing buildings and support for initiatives as regards the introduction of environmentally-friendly agriculture which will be more concerned with product quality.

However, to achieve the balanced development objective, state and region must guarantee that social harmony is maintained and the quality of life improved. The projects selected thus focus on combating the various forms of exclusion – enabling individuals in difficulty to return to work, bringing downgraded inner-city areas up to standard, improving the health of the population in Haute-Normandie and integrating the disabled and the elderly.

The projects, which aim to improve the quality of the environment, all obey the same logic. They focus, in particular, on preserving drinking water resources, on restoring air quality, on protecting and managing high quality natural habitats and on raising the awareness of all the players as regards the importance of the environment in their operations.

The State and the Region share a determination to contribute to three significant cross-disciplinary objectives :

- collaboration on the Port 2000 Le Havre project and implementation of a plan for comprehensive management of the Seine estuary ;
- the quality of regional organisation, with priority given to the emergence of projects in urban and rural areas ;
- the opening up of Haute Normandie in international terms and the development of new inter-regional collaboration projects.

The Contrat de Plan 2000 – 2006 for Picardy aims to develop the outward-looking dynamic, already initiated in the previous contrat de plan (Picardy arch scenario), based on two principal objectives :

- renforcer la structuration du territoire régional à l'appui de fonctions urbaines organisées en complémentarité et insérées dans leur environnement local, interrégional et européen ;
- organiser le développement régional autour de la qualité fondée sur la sélectivité des projets, sur l'innovation technologique et sociale, et sur la valorisation des ressources humaines et patrimoniales, garante de l'attractivité et de l'identité régionales.

La satisfaction de ces objectifs passe par la reconnaissance de la richesse des différentes composantes du territoire régional. Le contrat de plan Etat-Région s'appuie sur cette diversité, ainsi que sur des échelles territoriales différenciées pour tracer une trajectoire de développement qui soit durable. La préservation à long terme des milieux naturels et la prise en compte de l'effet de serre constituent, dans cet esprit, deux préoccupations fortes.

Le Contrat de Plan se caractérise par des évolutions sensibles dans de nombreux domaines :

- l'action économique est recentrée sur les actions collectives et la création d'activités,
- le volet agricole met l'accent sur la maîtrise des pollutions et la recherche appliquée,
- le volet formation et emploi privilégie les interventions en direction des publics les plus en difficulté et favorisera le développement de l'usage des TIC,
- le programme "Université du 3ème Millénaire" s'attache aux enjeux stratégiques : la recherche et le transfert de technologie, ainsi que l'accueil des étudiants,
- la politique culturelle entend améliorer la valorisation du patrimoine et rééquilibrer l'offre culturelle,
- les technologies de l'information et de la communication traversent l'ensemble des thèmes,
- le volet infrastructures routières et ferroviaires permet de poursuivre l'effort engagé dans le précédent contrat de plan, notamment par la résorption de points noirs routiers dans le sud de la région,
- les mesures environnementales sont singulièrement augmentées pour prendre en compte notamment la lutte contre les inondations, la défense contre la mer et des actions en faveur des milieux naturels.

- reinforcing the regional structure to ensure that urban functions are organised as a complement to, and are integrated into, their local, inter-regional and european environmen ;
- organising regional development based on quality, as a result of project selection, on technological and social innovation and on a positive attitude to human resources and heritage, guaranteeing regional appeal and identity.

Recognition of the richness of the various components of the regional territory is vital for the fulfilment of these objectives. The Contrat de Plan Etat-Région focuses both on this diversity and on the variations in scale in the region, in order to plan for lasting development. In this context, the long-term preservation of natural habitats and acknowledgement of the greenhouse effect are two of its main concerns.

The Contrat de Plan is characterised by significant changes in numerous areas :

- economic action now focuses on collective projects and on the creation of activities ;
- the agricultural section places emphasis on pollution control and on applied research ;
- the training and employment section gives priority to projects aimed at sections of the population undergoing major problems and will give priority to the use of ICTs ;
- the "Université du 3ème Millénaire" programme concentrates on strategic challenges: technology research and exchange and the hosting of students ;
- culture policy aims to improve the state of the regional heritage and to restore the balance in the cultural choices available ;
- information and communication technologies are common to all the themes ;
- the road and rail infrastructure section pursues the advances made in the previous contrat de plan, in particular the gradual reduction in danger spots on roads in the south of the region ;
- environmental measures have been significantly increased, taking into account, in particular, anti-flood provision, sea defences and action to support natural habitats.

Enfin l'Etat et la Région sont convenus d'œuvrer pour susciter la constitution de pays et d'agglomérations. Les crédits d'accompagnement de cette politique et particulièrement ceux relatifs à la politique de la ville sont substantiellement augmentés.

Le Contrat de Plan 2000 – 2006 pour le Nord – Pas de Calais se fixe comme priorité, tout à la fois, de regarder au-delà de la conversion de la région et de l'inscrire dans les nouvelles dynamiques de développement qui s'organisent en Europe, notamment la mondialisation des échanges, l'accélération de la construction européenne et le développement de la "nouvelle économie".

Il en découle un projet collectif fondé sur cinq grandes priorités :

- l'ouverture de la Région sur l'Europe et sur le monde par le développement des relations avec les régions françaises voisines, ainsi que des relations transfrontalières et transnationales. Cela repose sur le renforcement du rayonnement international de la métropole régionale, le développement et la structuration du littoral, l'amélioration de l'accessibilité intermodale de tous les territoires et la réalisation de la plate-forme multimodale d'intérêt européen de Dourges ;
- le développement des activités et des emplois, avec un effort particulier en faveur de la création et transmission d'entreprises, de l'innovation, du développement international des entreprises, de l'implantation des entreprises et investissements internationalement mobiles, du développement de l'artisanat et du commerce ;
- la solidarité, garante de la cohésion sociale et facteur déterminant de développement. L'effort porte sur la mise à niveau de la Fonction Publique d'Etat en complément du Contrat de plan, le maintien de la solidarité nationale vis-à-vis des territoires en voie de conversion, le renforcement de la solidarité envers les plus démunis et de la lutte contre l'exclusion ;
- la territorialisation, un enjeu majeur. Il s'agit d'amplifier l'expérience acquise par la métropole régionale, par le littoral de la Côte d'Opale, par le Bassin Minier et le Sud du Département du Nord, en favorisant l'émergence de projets de territoires ;
- le développement durable, posé en principe directeur de l'action collective. Le Contrat de plan se présente comme un véritable "Agenda 21" contractuel à l'échelle régionale et favorise l'émergence d'agendas 21 locaux.

Finally, the State and the Region have agreed to work together for the development of towns and villages. Collaboration funds for this policy, in particular those for urban policy, have been significantly increased.

The Contrat de Plan 2000 – 2006 for Nord – Pas de Calais stipulates that its priority is to look beyond regional conversion, integrating it into the new dynamic development which is appearing in Europe, in particular global trading, the speeding up of the construction of Europe and the development of the "new economy".

The result is a collective project based on five main priorities :

- the opening up of the Region to Europe and to the world, through the development of relations with neighbouring French regions, and of transfrontier and transnational relations. This relies on the reinforcement of the international influence of the regional capital and on the development and organisation of the coastline, an improvement in intermodal accessibility to all areas and the construction of the multimodal European interest platform of Dourges ;
- the development of activities and jobs, with a particular effort being made in favour of the creation of, and exchanges between, companies, innovation, international company development and installation, internationally mobile investment and the development of crafts and commerce ;
- social cohesion is a determining factor in development. This involves upgrading the state civil service as a complement to the contrat de plan, maintaining national solidarity with areas in the process of development, reinforcing solidarity with the most underprivileged and combating exclusion ;
- area development, a major challenge. This involves broadening the experience acquired by the regional capital, the coastline of the Côte d'Opale, the bassin minier and the south of the Département du Nord, and encouraging the emergence of area projects ;
- durable development as the guiding principal for collective action. The Contrat de Plan is a real contractual "Agenda 21" on a regional scale and it encourages the emergence of local "agendas 21".

Du côté britannique, les documents suivants définissent les stratégies régionales et infra-régionales du territoire concerné : "Construire une région de niveau mondial : une stratégie économique pour le Sud-Est de l'Angleterre", les orientations de planification régionale pour le Sud-Est, les stratégies de développement économique pour le Kent, le Medway, l'Est-Sussex et Brighton & Hove, les plans locaux de transport et les schémas d'aménagement (Structure plans).

La stratégie économique régionale pour le Sud-Est de l'Angleterre

L'Agence de Développement du Sud-Est de l'Angleterre (SEEDA) existe depuis le 1er avril 1999. Sa tâche principale est le développement régional à travers la mise en œuvre des priorités et des objectifs de la stratégie économique régionale (RES) qui vise à "Créer une région de niveau international". Cette stratégie a pour objectif la promotion de la création de richesse et l'insertion sociale dans la zone tout en préservant l'environnement. Ce document a fait l'objet d'une vaste consultation publique et a été remis au gouvernement en novembre 1999.

L'ambition pour le Sud-Est est de devenir une région de niveau international avec l'objectif de figurer parmi les dix premières régions européennes d'ici une dizaine d'années. La Stratégie comprend sept chapitres avec des objectifs stratégiques et des plans d'actions impliquant les partenaires régionaux pour réaliser cette ambition :

1. développer un secteur économique de niveau international en apportant un soutien aux entreprises, en favorisant le transfert et l'innovation technologique tout en encourageant le développement des différents secteurs ;
2. encourager une éducation de niveau international répondant aux enjeux d'une économie du savoir par l'investissement dans le capital humain, favoriser l'émergence de dirigeants internationaux et encourager à l'utilisation des TIC ;
3. développer une force de travail de niveau international par la promotion d'une culture de la formation continue dans le Sud-Est ;
4. mettre en place une infrastructure de niveau international en favorisant la croissance économique dans les aires de réussite économique tout en maximisant le potentiel de celles qui réussissent moins ;
5. créer un environnement de niveau international en veillant à ce que le développement économique régional et les infrastructures soient durables ;

On the British side, the following documents lay out regional and sub-regional strategies for the geographical area concerned : "Building a World Class region: an economic strategy for South East of England", the Regional Planning Guidance for the South East, the Economic Development Strategies for Kent, Medway, East Sussex and Brighton & Hove, local transport plans and Structure Plans.

The Regional Economic Strategy for South East of England

The South East of England Development Agency (SEEDA) came into being on 1 April 1999. The core task of SEEDA is the development of the region through implementation of the priorities, aims and objectives of the Regional Economic Strategy (RES), 'Building a World Class Region'. This aims to promote wealth creation and social inclusion in the region whilst caring for the environment. The document involved extensive public consultation and was received by the Government in November 1999.

The vision is for the South East to become a World Class region - defined by the ambition to be in the top ten European regions in the next 10 years. The Strategy has seven chapters with strategic objectives that aim to achieve this through the development of action plans involving regional partners:

1. to develop World Class Business by providing Business Support, increasing Technology Transfer and Innovation and encouraging Sectoral Development ;
2. to encourage World Class Learning in a Knowledge Economy by investing in human capital, developing world class managers and improving ICT capability ;
3. to develop a World Class Workforce by building a culture of Life-Long Learning across the South East ;
4. to provide a World Class Infrastructure by sustaining growth in economically successful areas and releasing the potential of those less successful ;
5. to create a World Class Environment by ensuring that the development of the Region's economy and its infrastructure is undertaken in a sustainable way ;

6. soutenir un programme de revitalisation de niveau international en encourageant l'insertion sociale, en stimulant le renouveau urbain et en favorisant la participation des acteurs locaux et secteurs bénévoles ;
7. promouvoir une économie rurale de niveau international en reconnaissant son rôle important dans l'économie et en assurant que sa préservation sera intégrée comme facteur de compétitivité de la région.

6. to sustain World Class Regeneration and Communities by promoting social inclusion, stimulating urban renaissance and encouraging the participation of the voluntary and community sectors and ;
7. to promote a World Class Rural Economy by recognising it as a major economic asset and ensuring that its conservation is integrated in the region's competitiveness.

Stratégies et outils d'aménagement du territoire

Schéma d'aménagement au niveau européen et national

L'influence du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire sur les orientations d'aménagement régional (RPG) est importante. En février 1999, le projet d'Orientations nationales pour l'aménagement n°11 (PPG11) a proposé de créer un système plus intégré où les orientations d'aménagement régional (RPG) devaient fournir le cadre spatial de toutes les stratégies régionales, et pas seulement des documents d'aménagement. Ceci est d'une importance majeure pour les fonds structurels.

Les orientations d'aménagement régional (RPG)

La version révisée des orientations d'aménagement régional pour le Sud-Est sera bientôt publiée. SERPLAN (Conférence sur l'aménagement régional du Sud-Est et de Londres) en tant qu'organisme actuel de planification régionale, a publié "Une Stratégie de développement durable pour le Sud-Est" en décembre 1998.

Les deux thèmes clés de la stratégie du SERPLAN sont "La revitalisation et le renouveau" et " L'encouragement à la réussite économique" Ces thèmes se sont traduits au travers de stratégies politiques ayant une approche globale donnant la priorité aux parties du territoire les moins prospères pour développer les infrastructures (surtout de transport), l'investissement local, la protection de l'environnement et des programmes d'éducation et de formation. Les zones prioritaires pour la revitalisation économique (PAERs) ont été identifiées à partir du moment où elles répondaient à un ou plusieurs des critères suivants: Un taux de chômage au-dessus de la moyenne régionale, une dépendance à l'égard des industries en déclin, un tissu urbain dégradé, une situation de zone périphérique ou isolée.

Spatial Planning Structures and Strategies

The European and National Planning Framework

The influence of the European Spatial Development Perspective in Regional Planning Guidance is strong. In February 1999 the draft PPG11 proposed a more inclusive process and, critically for Structural Funds, that Regional Planning Guidance (RPG) should provide the major regional spatial dimension to all regional strategies and not just to development plans.

Regional Planning Guidance (RPG)

The South East revised Regional Planning Guidance is close to being published. SERPLAN (The Standing Conference on London and the South East Regional Planning), as the current Regional Planning Body, produced "A Sustainable Development Strategy for the South East" in December 1998.

Two of the key themes of the SERPLAN strategy are "Regeneration and Renewal" and "Encouraging Economic Success". These themes found expression in policies which seek a holistic approach to giving priority to less prosperous parts of the region for infrastructure provision (especially transport), inward investment, environmental improvement and education and training initiatives. Priority Areas for Economic Regeneration (PAERs) were identified where areas suffered from one or more of: unemployment rates higher than the regional average ; dependence on declining industries; derelict urban fabric, and peripherality and insularity.

L'objectif est d'obtenir une baisse du chômage chaque année. L'East Kent et les villes côtières du Sussex ont été identifiées comme zones prioritaires pour la revitalisation économique (PAERs). Les changements proposés visent à poursuivre la diversification du tissu économique et à améliorer l'accès à l'emploi de façon durable. Il est nécessaire de développer de nouveaux secteurs créateurs d'emploi, en plus des secteurs liés au tourisme, à l'éducation et la formation. Malgré le fait que le gouvernement n'ait pas encore mis à point ni publié le document RPG final, il y a un consensus sur le besoin d'une revitalisation des villes côtières du Sussex.

Les schémas d'aménagement

Ces schémas représentent l'élément principal d'une planification stratégique au niveau du comté, en mettant en place des relations entre l'environnement, le développement et le transport jusqu'en 2011. L'objectif global des schémas d'aménagement est de soutenir et d'améliorer le niveau de qualité de l'environnement et de qualité de vie, aussi bien que la croissance économique dans les différentes parties du territoire.

A - Le schéma d'aménagement du Kent, mis en place en 1996, énumère vingt et un critères pour le 21^{ème} siècle visant à satisfaire les besoins de développement et d'évolution d'une façon durable pour l'environnement, à améliorer le niveau de qualité de vie pour toute la population en trouvant un équilibre entre le logement, l'emploi, les équipements et les services. Cela vise en particulier les zones d'habitation existantes, en particulier la revitalisation des villes côtières principales. Il y aura une priorité pour la mise en œuvre des projets existants d'aménagement et d'urbanisme et le développement des sites industriels et urbains en friche. Une exception sera faite pour la création de zones industrielles de haute qualité.

B - Schéma d'aménagement de l'East Sussex

Le schéma d'aménagement pour l'East Sussex et Brighton et Hove a comme objectif général un développement durable. La croissance économique et le renouveau urbain sont les thèmes clés de cet objectif. Il est reconnu qu'il faut adapter les infrastructures et les services aux besoins locaux. De plus il faut coordonner les décisions d'investissement par un travail partenarial pour réaliser cette stratégie. La stratégie spatiale souligne en particulière la nécessité de concentrer le développement sur les villes existantes tout en assurant la protection des zones rurales qui sont, pour la plupart, désignées comme des zones d'importance nationale et internationale.

The aim is to achieve a year on year reduction in unemployment. The Sussex Coastal Towns and East Kent are both identified as PAERs. The Proposed Changes seek continued diversification of the employment base and improved access to employment by sustainable means. It calls for sites to be brought forward for new employment, including sectors such as tourism related activities and education and training. Although Government has yet to confirm and publish its final RPG, there is a consensus on the need for regeneration in the Sussex coastal towns

The Structure Plans

The Plans represent the cornerstone of the strategic planning at the County level, setting out the relationship between the environment, development, and transport for the period to 2011. The overall aim of the structure plans is to support and improve the standard of the environment and the quality of life, including the level of economic prosperity within the respective areas.

A - The Kent Structure Plan, adopted in 1996, sets out 'Twenty One Criteria for the 21st Century', to meet the needs of development and change in an environmentally sustainable manner, improving the quality of life for all sections of the community by successfully balancing homes, jobs, facilities and services. Development will be strategically focused on existing communities, particularly the regeneration of the main coastal towns. There will be a prioritisation for the take up of existing planning permissions and the development of brown-field sites with the exception of commitments to high quality business parks.

B - East Sussex Structure Plan

The East Sussex and Brighton & Hove Structure Plan has sustainable development as its overall aim. Within this aim achieving economic prosperity and regenerating urban areas are key objectives. The need to match infrastructure and services to needs and to co-ordinate investment decisions by working in partnership to realise the strategy are recognised. The emphasis of the spatial strategy is to concentrate development on the existing towns while protecting the countryside, much of which is designated as being of national or international importance.

Une approche positive du développement économique et de l'investissement interne a été adoptée pour favoriser la réussite de l'économie locale et pour accroître les offres d'emploi local. L'objectif est d'aboutir à un meilleur équilibre entre la population et les emplois et à une offre d'emplois mieux payés.

La mise en place des engagements de développement aussi bien que la réutilisation et le renouvellement des sites industriels et urbains en friche est encouragée, en particulier pour des entreprises de haute qualité.

Stratégies économiques infra-régionales

Le partenariat économique de l'East Sussex, guidé par l'East Sussex County Council et ses partenaires, a entrepris un projet de pilotage destiné à être intégré dans la stratégie économique régionale et qui vise à coordonner une stratégie de développement économique durable pour l'East Sussex. Cette stratégie concerne deux zones; la zone côtière et la zone rurale. Les deux zones auront des priorités spécifiques, des objectifs et des thèmes qui prendront en compte les technologies de l'information et de la communication, du développement durable et de l'intégration sociale :

Un plan d'action pour la zone côtière est en cours de préparation. Il vise à obtenir des financements du Budget Unique de Reconversion(SRB) avec les priorités stratégiques suivantes :

- encourager la renaissance des zones côtières de l'East Sussex ;
- encourager et développer une économie diversifiée dans la zone côtière de l'East Sussex ;
- attirer des investissements durables ;
- développer des approches modernes en matière d'infrastructures dans l'East Sussex ;
- développer dans le secteur touristique des projets durables qui bénéficieront aussi à l'économie de la zone côtière de l'East Sussex ;
- favoriser des zones d'habitat vivante et de long terme.

A strong positive approach to economic development and inward investment is taken to improve the prosperity of the local economy and increase local job opportunities to achieve a better balance between people and jobs and to seek better paid jobs.

The implementation of existing commitments to development and the reuse of and renewal of existing (brownfield) sites and premises is encouraged, particularly for high quality businesses.

Sub-regional economic strategies

The East Sussex Economic Partnership, led by East Sussex County Council (ESCC) and partners, is undertaking a pilot for inclusion in the RES to coordinate an integrated and sustainable Economic Development Strategy for East Sussex. This strategy will cover two areas, the coastal strip and the rural areas. These two areas will have specific priorities, objectives and themes with the themes of Information and Communication Technology, Sustainable Development and Social Inclusion underlying each priority :

An Action Plan for the coastal strip is being developed for SRB funding with the following Strategic Priorities :

- encourage a coastal renaissance in East Sussex ;
- encourage and develop a diversified economy in the East Sussex Coastal Strip ;
- attract sustainable inward investment ;
- develop a modern, forward thinking approach to infrastructure in East Sussex ;
- develop quality sustainable tourism initiatives that are also of economic benefit to the East Sussex Coastal Strip ; and
- foster sustainable, vibrant communities.

County and District Economic Development Strategies

Stratégies de développement économique au niveau des Comtés et Districts

La stratégie économique du Kent

La stratégie de développement économique du County Council du Kent (KCC) souligne comme priorité pour l'année 1999-2000 :

- le développement de partenariats stratégiques,
- un soutien pour la reconversion du territoire régional,
- l'offre en matière de recherche et d'information,
- la promotion de zones d'emploi : le corridor Sandwich/Richborough ; la revitalisation du port et de la ville de Ramsgate ; et le programme de Manston/Central Island,
- le développement d'un programme pour attirer les investissements dans les zones d'emploi,
- un soutien au développement durable des secteurs clés du tourisme, du secteur agro-alimentaire, du transport, de l'innovation et des technologies,
- une attention sera portée à l'emploi, à la formation et aux liens avec l'éducation.

La stratégie économique de Medway

La stratégie économique de Medway contient quatre éléments principaux :

- développer la performance des entreprises à travers le développement de groupes de secteurs clés, l'encouragement à l'innovation et au transfert de la technologie, un soutien plus important aux entreprises ;
- la promotion du potentiel d'investissement interne en visant des secteurs précis, en améliorant l'infrastructure et en offrant des services de suivi ;
- une aide à la population pour développer les compétences et les possibilités d'emploi en améliorant le niveau d'éducation, en menant le combat contre l'exclusion sociale, en mettant en contact les employeurs pour favoriser l'investissement dans le développement et la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie ;

County and District Economic Development Strategies

Kent economic strategy

The Kent County Council (KCC) Economic Development Strategy highlights the following as priorities for 1999-2000 :

- Development of Strategic Partnerships
- Support for Regional Area Regeneration
- Provision of Research and Information ;
- Promotion of Employment Sites : Sandwich/Richborough Corridor; Port Ramsgate/Ramsgate Renaissance ; and Manston/Central Island Initiative ;
- Development of an Inward Investment Programme linked to the employment sites ;
- Support for Key Sector development in Tourism, Food Sector, Transport, Innovation & Technology and Sustainability ; and
- Focus will be given to Careers, Training and Education Links.

Medway economic strategy

Medway's Economic Strategy has four main action plans :

- Developing the competitiveness of businesses through developing key sector groups, encouraging innovation and transfer of technology and increasing business support
- Promoting the inward investment potential by targeting sectors, improving physical infrastructure and providing after care service
- Helping people develop their skills and job prospects by raising educational attainment levels, combating social exclusion, linking employers to invest in development and promoting lifelong learning

- faire la promotion de Medway comme endroit où il fait bon vivre et travailler et qui est intéressant à visiter grâce à un renouvellement des centres urbains et des services offerts aux visiteurs et par le développement d'un sentiment de fierté autour de la zone.

La stratégie économique de l'East Sussex

L'East Sussex County Council a établi huit priorités pour le développement économique :

1. Travailler en lien avec le Partenariat Economique de l'East Sussex pour atteindre les objectifs d'amélioration du PIB par tête.
2. Définir une orientation stratégique et coopérer avec d'autres pour promouvoir un secteur touristique durable.
3. Contribuer à l'amélioration de l'infrastructure économique, sociale, et environnementale de l'East Sussex surtout en zone urbaine cotière.
4. Développer et renforcer l'économie des zones rurales tout en protégeant et valorisant l'environnement naturel du comté
5. Travailler avec Invest in East Sussex et d'autres groupes pour promouvoir la performance et la croissance durable du secteur économique.
6. Lever les barrières sociales, économiques et environnementales qui empêchent la population de participer et de contribuer à la qualité de vie de notre société.
7. Travailler avec le Partenariat Local pour la Formation afin de coordonner la formation après l'âge de seize ans et pour favoriser une meilleure adéquation entre les offres de formation professionnelle et les besoins des employeurs.
8. Renforcer les liens déjà tissés avec l'Europe, identifier et profiter des opportunités de financements locales/régionales/nationales et européennes, attirer des moyens extérieurs au profit de tout le comté.

Plan de développement économique de Brighton et Hove

Les objectifs stratégiques du Conseil intègrent un engagement à réduire la pauvreté, à améliorer le contexte local en faveur de la croissance de l'économie et de l'emploi, à développer une main d'œuvre ayant les compétences pour accéder à l'emploi local.

- Promoting Medway as an attractive place to live, work and visit through regeneration of urban centres and visitor facilities, and engendering a pride of place

East Sussex economic strategy

East Sussex County Council has established eight priority areas for economic development :

1. To work in partnership with the East Sussex Economic Partnership to achieve its goals of improving Gross Domestic Product per capita across East Sussex.
2. To provide a strategic lead and to work with others on promoting sustainable tourism.
3. To work to improve East Sussex's economic, social and environmental infrastructure in the urban areas concentrating primarily on the coastal strip.
4. To develop and strengthen the rural economy and communities of East Sussex, whilst protecting and enhancing the county's natural environment.
5. To work in partnership with Invest in East Sussex and others to promote sustainable business growth and competitiveness.
6. To remove social, economic and environmental barriers that prohibit all people from participating in and contributing to the quality of life of our society.
7. To work with the Local Learning Partnership to co-ordinate post-16 training and develop a better understanding between employer needs and training provision.
8. To strengthen links with Europe, identifying and exploiting funding opportunities from local/regional/national and European sources, bringing in external resources for the benefit of the county.

Brighton and Hove Economic Development Plan

The Council's strategic objectives set out a commitment to reducing poverty, improving local conditions for economic and employment growth and to developing a workforce with skills to access local employment.

Ces objectifs stratégiques se traduisent par deux priorités de développement économique pour l'an 2000/2001 :

- améliorer la compétitivité de l'économie locale par la diversification économique et en apportant un soutien aux secteurs créateurs d'emplois ;
- donner à la population les moyens de participer à l'économie locale en améliorant les niveaux de formation et en développant les compétences.

Le plan de développement économique se concentre sur six secteurs d'activité :

1. l'immobilier et l'infrastructure pour satisfaire les besoins des entreprises locales en croissance et des entreprises cherchant à se relocaliser sur Brighton et Hove ;
2. l'investissement local et le soutien aux entreprises afin de créer une culture positive et dynamique de développement des entreprises ;
3. le marché du travail: développer les capacités de la main d'œuvre pour satisfaire les besoins des employeurs et les aspirations de la main d'œuvre elle-même ;
4. la recherche et l'information: faire des recherches et suivre l'économie locale afin d'identifier et de soutenir les secteurs en voie d'expansion ;
5. vis-à-vis de l'Europe, mener et coordonner l'activité européenne et profiter au maximum des fonds européens pour soutenir les objectifs stratégiques du Conseil ;
6. pour le développement stratégique, assurer que les ressources soient utilisées de façon efficace pour satisfaire les besoins identifiés et les priorités du Conseil.

Les stratégies développées au sein de la région maritime comportent un certain nombre de thèmes communs : la baisse du chômage, le soutien au développement des entreprises, la formation professionnelle continue, l'adaptation des infrastructures de transport, l'appui à la recherche et à l'innovation, l'insertion sociale, la requalification urbaine, la protection de l'environnement. Leurs approches sont néanmoins différentes : les approches anglaises sont plus tournées vers le développement de l'investissement privé et visent l'établissement de partenariats pour atteindre leurs objectifs ; du côté français, ce sont des stratégies d'acteurs publics, qui cherchent à orienter le développement régional.

These strategic objectives are underpinned by two Economic Development priorities for 2000/2001, namely to :

- Improve the competitiveness of the local economy by broadening the economic base and supporting growing employment sectors, and
- Enable people to compete in the local economy by raising the standards of training and skills development.

The Economic Development action plan focuses on six key areas of activity :

1. property and infrastructure - To meet the needs of expanding local businesses and companies wishing to re-locate in Brighton & Hove ;
2. inward investment & business support - To create a dynamic and positive business culture ;
3. Labour Market - To develop the capacity of the workforce to meet employer needs and workforce aspirations ;
4. Research & information – Research and monitor the local economy to identify and support growth sectors ;
5. Europe - To lead and co-ordinate European activity and maximise access to European funds in support of the Council's strategic objectives ;
6. Strategy Development - To ensure that resources are used effectively in meeting the Council's identified needs and priorities.

Within the strategies developed across the maritime region, there are a few shared themes : unemployment, support for business development, on going professional training, adaptation of transport infrastructure, support for research and innovation, social inclusion, urban regeneration, protection of the environment. However, there are two different approaches : the British approach gives more attention to the development of private investment and focuses on creating partnerships in order to reach its objectives and the French approach where regional development is guided by the strategies of public organisations.

2.5 - PRESENTATION DES AUTRES PROGRAMMES EUROPEENS SUR L'ESPACE DE COOPERATION

Plusieurs autres programmes européens interviennent sur la zone d'éligibilité au programme INTERREG IIIA franco-britannique, autour de stratégies différentes, et de manières différentes selon les zones. L'ensemble des partenaires veilleront à l'articulation la plus opérationnelle entre ces programmes tant par souci de lisibilité pour les opérateurs que d'efficacité pour le développement de la zone.

Ainsi, l'ensemble de la zone est éligible à l'objectif 3 (adaptation et modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation et d'emploi), à INTERREG IIIB et IIIC, ainsi qu'à EQUAL (lutte contre les discriminations et inégalités dans le monde du travail) et aux Plans de Développement Ruraux Nationaux (PDRN) pour la mise en œuvre du Règlement de développement rural (CE 1257/1999).

Face aux divers scénarios possibles pour la mise en œuvre de ce règlement, la France a fait le choix d'un PDRN unique, complété par une déclinaison régionale au niveau des DOCUP des zones d'Objectif 2 et de soutien transitoire.

Le Plan de développement rural français est en correspondance avec la place de l'agriculture et de la forêt dans ce pays et les objectifs ambitieux qui sont assignés à ces deux secteurs. Il ne constitue pas pour autant l'unique outil de développement rural qui s'appuiera également sur les fonds structurels mis en œuvre au niveau des DOCUP ainsi que sur les divers instruments nationaux.

La configuration du PDRN en France est liée à celle du Contrat territorial d'exploitation (CTE), à la mise en œuvre nationale de la stratégie forestière communautaire, à la poursuite d'un certain nombre d'actions structurelles agricoles, au soutien d'investissements stratégiques en matière d'industries agro-alimentaires, ainsi qu'à la mise en œuvre de la directive Habitats.

Il est prévu des mécanismes déconcentrés de concertation visant à assurer une cohérence des objectifs et moyens tant au niveau national que régional.

Le Nord – Pas de Calais est, sur les différentes parties de son territoire, éligible à l'objectif 2, et au soutien transitoire objectif 1 et 2. Globalement, la stratégie est concentrée sur :

2.5 - OTHER EU PROGRAMMES/INITIATIVES IN THE REGION

Many other European programmes apply to the eligible area of the Franco-British Interreg IIIA programme, with different strategies and methods to suit the areas. All the partners will make the best operational link between these programmes and provide clear guidance to the project leaders to ensure effective development of the area.

The whole area is eligible for Objective 3 (adaptation and modernisation of systems and methods of employment, education and training), Interreg IIIB and IIIC, and Equal (equal opportunities in the labour market) as well as the National Plans for Rural Development (NPRD) for the implementation of the Regulation on Rural Development (EC 1257/1999).

Given the different scenarios possible for implementing this Regulation, France chose to develop a single NPRD, which is completed with a regional breakdown with the SPDs for the Objective 2 areas as well as areas receiving transitional support.

The French rural development plan corresponds with the importance given to agriculture and forestry and the ambitious objectives which have been assigned to these two sectors. It is not, however, the only rural development tool available; rural development will also be supported through the implementation of the structural funds via SPDs, as well as various national programmes.

In France, the set-up of the NPRD is linked to that of the Land-Use contract; to the implementation at national level of the Community Forestry Strategy; to the attainment of certain structural actions in the agricultural sector; to the support of strategic investments in the agri-food sector, as well as the implementation of the Habitats Directive.

Other decentralised means are also planned to ensure coherence both at national and regional level.

Parts of Nord-Pas de Calais are eligible for Objective 2, and the transitional support of Objective 1 and 2. Overall, the strategy is focused on :

- le soutien à la relance et à l'activité économique ;
- la formation, la solidarité et l'emploi ;
- la requalification et la revalorisation du territoire.

L'est du territoire est engagé dans LEADER +, autour d'une logique de développement endogène. Le Nord – Pas de Calais est, bien entendu éligible au programme INTERREG IIIA franco-belge.

Enfin, le littoral Nord – Pas de Calais mène un projet d'aménagement intégré des zones côtières au titre du programme LIFE.

Le territoire de la Somme est éligible à hauteur de 60% à l'objectif 2 et dans sa totalité à LEADER +. La Somme axe son action autour de la formation, notamment la formation continue et professionnelle, le développement économique et l'emploi, ainsi que l'environnement à travers la maîtrise des rejets de ses entreprises.

La Haute-Normandie est éligible à l'Objectif 2 ; 200 communes sont concernées en Seine-Maritime. De plus, 373 communes de Seine-Maritime bénéficient du soutien transitoire objectif 2. La stratégie du programme objectif 2 repose sur 5 objectifs :

1. la poursuite de la reconversion des entreprises par le soutien du tissu des TPE/PME (y compris agricoles) et par la croissance du secteur tertiaire et des services ;
2. le développement de l'économie portuaire et logistique ;
3. le renforcement des pôles urbains par une meilleure maîtrise du cadre de vie et du lien social ;
4. la recherche d'un aménagement et d'une valorisation du territoire plus respectueux de l'environnement et du cadre de vie ;
5. enfin, poursuivre l'effort important de formation professionnelle et de qualification des hommes et des femmes dans le cadre d'une démarche intégrée.

Éligible à LEADER +, la Haute-Normandie dispose de plusieurs pays potentiellement aptes à déposer une candidature de Groupe d'Action Locale (GAL) et même de GAL européen.

Enfin, un programme URBAN au Havre, contribuera à la régénération économique et sociale de la ville et de ses quartiers en crise.

- Supporting and stimulating economic activity ;
- Education, training and employment ;
- Requalification and reskilling of workers in the territory.

The east of the territory is involved in LEADER+ with the aim of indigenous development. Nord-Pas de Calais is eligible for the Franco-Belgium Interreg IIIA programme.

Finally, the coast of Nord-Pas de Calais participates in a project of integrated development for coastal areas within the LIFE programme.

Whilst around 60% of Somme is eligible for Objective 2, the whole area is eligible for LEADER+. Somme targets its action on education and training, especially further and professional education; economic development and employment, and environment through the control of waste from its businesses.

Haute-Normandie is eligible for Objective 2, which covers 200 towns in Seine-Maritime. Furthermore, 373 towns of Seine-Maritime benefit from transitional support under Objective 2. The strategy of the Objective 2 programme is based on 5 objectives :

1. pursuit of diversification of businesses (including agricultural) through the support of SME framework and by expanding the service sector ;
2. development of the local port economy and associated logistics;
3. improvement of urban areas through better living conditions and social cohesion ;
4. researching the management of economic development of the area with regard to the environment and the quality of life ;
5. finally, pursuing an integrated approach to the important subject of the professional education and qualifications of men and women in the workforce.

As it is eligible for the LEADER + programme, Haute-Normandie has several areas which can apply for local action group status and even the European local action group status.

Finally, a URBAN programme in Le Havre will encourage the economic and social renovation of the town and its deprived areas.

Des districts du Kent et de l'East Sussex sont candidats pour bénéficier de LEADER +, de LIFE et du Plan de Développement Rural Britannique. L'Objectif 2 concerne Hastings dans l'East Sussex, le district de Thanet et la circonscription de Sandwich (district de Douvres) dans le Kent. 15 des 27 circonscriptions de Thanet bénéficient du soutien transitoire. Le programme s'articule autour de 4 thèmes :

1. le développement des entreprises et l'innovation,
2. le développement du territoire,
3. le développement local, notamment autour du patrimoine,
4. la culture et l'environnement.

Huit circonscriptions dans le nord du Kent (Thames Gateway Kent) ont été sélectionnées par le gouvernement britannique pour bénéficier d'URBAN. Ce programme vise trois grands objectifs : l'insertion sociale, l'augmentation du niveau de formation, la revitalisation économique et l'amélioration de l'environnement des entreprises.

The districts of Kent and East Sussex have applied for assistance from LEADER+, LIFE and the British Rural Development Plan. Objective 2 includes Hastings in East Sussex, Thanet District and Sandwich ward in Kent. 15 of 27 wards in Thanet benefit from transitional support. The programme has 4 themes :

1. development of businesses and innovation,
2. development of land,
3. local development, especially that related to heritage sites,
4. culture and environment.

8 Wards in north Kent (Thames Gateway Kent) have been selected by the British government to benefit from URBAN. This programme has 3 key objectives : social integration, improvement of educational levels, economic regeneration and improvement of the business environment.

2.6 - PERSPECTIVES ET DEFIS DE L'ESPACE DE COOPERATION FRANCO-BRITANNIQUE - ENJEUX TRANSFRONTALIERS

L'ensemble des évaluations et études menées¹ a souligné le besoin de disposer d'un cadre stratégique cohérent pour le nouveau programme INTERREG IIIA. Il s'agit à la fois de clarifier les attentes politiques des différents partenaires et d'affiner la procédure d'instruction, afin qu'elle soit plus transparente et mieux comprise de l'extérieur. La stratégie du nouveau programme doit assurément se concentrer sur les thèmes de coopération ayant clairement une dimension et une plus-value transfrontalière évidente.

La description de l'espace de coopération franco-britannique, le tableau des forces, faiblesses, risques et opportunités, l'analyse des stratégies des différentes régions, font ressortir de forts contrastes de part et d'autre de la Manche en termes de démographie, de taux de chômage, de secteurs d'activités... A ces contrastes viennent s'ajouter d'importantes différences institutionnelles et culturelles, sans oublier la barrière de la langue. Il y a donc un défi qui subsiste malgré l'expérience des programmes précédents : celui de travailler ensemble et de renforcer la cohésion de cet espace, de faire tomber la frontière. Ce défi suppose de poursuivre les efforts sur le plan de la compréhension mutuelle, des services aux citoyens et aux entreprises, de l'amélioration des services de transport transfrontaliers tout le long de la façade maritime, du développement des technologies de l'information et de la communication, des relations entre entreprises et de l'élargissement des marchés, notamment pour les PME locales, des formations et du marché du travail...

¹ Evaluation ex post INTERREG I "Transmanche"
Evaluations intermédiaires INTERREG II "Transmanche" et "Rives-Manche"
"Cross-Border Vision and Strategy" – Kent, Nord – Pas-de-Calais, CSES Juin 2000
Rapport du CESR du Nord – Pas-de-Calais sur la coopération transfrontalière
avec le Kent et le développement du littoral régional

2.6 - PERSPECTIVES AND CHALLENGES OF THE FRANCO-BRITISH TERRITORY

All the evaluations and studies carried out¹ have emphasised the need for a consistent strategy for the INTERREG IIIA programme. This will make it possible to clarify the expectations of the various partners, including, where appropriate, political expectations. The new programme strategy will focus on significant themes which have clear cross-border added value.

The description of the Franco-British co-operation area, the SWOT analysis and the analysis of the different regional strategies enhance the difference between such things as demography, unemployment levels and activity sectors on either side of the Channel. In addition, there are cultural and institutional differences and, of course, the language barrier. Joint working and strengthening cohesion remain challenging, even after the experience of the previous programmes. We must continue to work together to spread mutual understanding and to improve services to individuals and businesses, cross-border transport services, the use of ICT, relationships between businesses, market growth particularly for SMEs, professional training, and the employment sector.

¹ e.g. Ex-post evaluation Interreg I, "Transmanche".
Interim evaluations Interreg II, "Transmanche" and "Rives-Manche".
"Cross-Border Vision and Strategy – Kent, Nord – Pas de Calais, CES June 2000
Nord – Pas de Calais CESR study on cross-border co-operation with Kent and regional coastal
development

Toutefois, l'analyse des données précédentes met également en évidence des points communs, des opportunités et des menaces communes :

- l'existence de cette frontière naturelle commune que constitue la Manche et ses espaces littoraux de part et d'autre, conduisant à une unité de destin à l'échelle européenne ;
- des complémentarités possibles entre entreprises, entre laboratoires de recherche, entre centres de transfert de technologies ;
- des atouts communs : patrimoine historique et culturel, patrimoine naturel et touristique, espaces ruraux de grande qualité ;
- des enjeux partagés : celui d'être une zone de passage et d'échanges entre la Grande Bretagne et le reste de l'Europe (la Manche est ainsi la mer la plus fréquentée du globe), celui d'être à la fois à proximité de Londres, de Paris, de Bruxelles : cette situation génère des opportunités de développement économique, mais induit également des risques de développement non durable ;
- l'existence de problèmes communs : une situation environnementale qui reste à améliorer, des zones urbaines, rurales et côtières à revitaliser, des situations d'exclusion sociale.

Tous ces points communs, ces opportunités et menaces ouvrent un certain nombre de perspectives de coopération. Toutefois, il importe de bien cerner la dimension transfrontalière des thèmes de coopération. La réalisation même conjointe d'investissements ne constituera pas forcément un véritable projet transfrontalier, dans la mesure où leur bénéfice ne serait pas clairement transfrontalier et où ils relèvent davantage de la responsabilité des autorités publiques de chaque pays ou d'autres programmes européens. Le programme privilégiera les actions d'accompagnement des investissements ; des investissements pourront être financés à condition qu'ils fassent la preuve de leur impact transfrontalier direct, en se posant notamment les questions suivantes :

- le projet s'intègre-t-il dans une problématique commune aux deux partenaires ?
- le projet est-il conçu en commun ?
- quel sera l'effet de sa réalisation sur l'attractivité et/ou le développement de l'espace transfrontalier, et pas seulement d'un côté ou de l'autre ?
- quel sera l'effet de sa réalisation sur les relations transfrontalières à moyen et long terme ?
- quelle sera l'utilisation de l'investissement par les ressortissants de l'autre pays ?

All the analysis has highlighted a series of issues, notably :

- the Channel constitutes a natural border, and with the wider area covered by the programme, faces a common future in Europe ;
- potential partnerships between business, research institutions and technology centres ;
- common aspects of heritage - historical, cultural, natural and tourist - as well as valuable rural areas ;
- the common challenge of being a transit point within and beyond the area and Europe (for example, the Channel is the busiest stretch of water in the world) ; the location between the three capitals of London, Paris and Brussels offers a mixture of economic development potential and over-development risks ;
- the need to address issues of environmental protection and improvement, and social exclusion, in rural, urban and coastal areas

These issues open up a variety of potential avenues of communication, and in each case, the cross-border dimension needs to be stressed. Joint investment alone will not create a truly cross-border project, as the cross-border benefit may not be clear, or it may involve an area which is the responsibility of another public body, or that is already covered by a European funding programme. The programme will favour projects enhancing the impact of the funding, and direct cross-border impact will be a pre-requisite for approval. Questions to be asked of potential project leaders may include :

- Does the project address a common issue ?
- Was it jointly developed ?
- What impact will it have on the attractiveness or the development of the cross-border region ?
- What immediate and longer-term effects will it have on cross-border relationships ?
- What use will be made of any resulting facilities or infrastructure on one side by people from the other country ?

Tout cela conduit à préciser l'orientation transfrontalière de ce programme, qui trouve sa justification dans l'existence de réels enjeux transfrontaliers :

- le renforcement de la cohésion de ce territoire, dans le contexte de l'Union européenne ;
- l'affirmation d'une grande région maritime : la Manche est au cœur de l'espace de coopération, constituant le point de passage obligé de toute relation transfrontalière ;
- la valorisation commune de spécificités et complémentarités (développement économique, culture, tourisme, recherche ...) ;
- le développement des technologies de l'information et de la communication qui constituent un outil privilégié dans le contexte de ce programme.

Principes pour la définition d'une stratégie commune

Les enjeux transfrontaliers et les orientations définies précédemment constituent la base de la stratégie commune du programme. Cette dernière s'inspire également des orientations indicatives communautaires pour les fonds structurels.

Dans son action de renforcement de la cohésion économique et sociale, la Communauté européenne cherche à promouvoir, à travers notamment une évaluation des besoins, des incitations financières et un partenariat élargi :

- un développement harmonieux, équilibré et durable des activités économiques,
- la cohésion sociale et l'emploi,
- un niveau élevé de protection de l'environnement,
- la lutte contre toute discrimination.

Le principe retenu par les partenaires français et anglais a été de dégager un certain nombre d'orientations stratégiques transversales qui sont déclinées dans la partie qui suit.

Au regard de l'expérience antérieure, il apparaît nécessaire de centrer ce programme autour d'objectifs précis afin de concentrer les actions sur un certain nombre de domaines où l'impact comme les apports seront maximisés. A cet égard, il conviendra de permettre, voire d'encourager, la dimension transversale des projets : ceux-ci pourront répondre à plusieurs orientations de la stratégie ; des solutions devront être trouvées pour maintenir la cohérence des projets qui répondent à plusieurs priorités et mesures.

The main cross-border challenges, and thus the justification for this programme, can be summarised as follows :

- the reinforcement of the cohesion of the area in the context of the European Union ;
- the assertion of a wide maritime region with the Channel at its heart as the focus of cross-border relations ;
- the enhancement of the value of local characteristics and complementarity in fields such as economic development, culture, tourism and research ;
- the development of ICT as key tools in the implementation and dissemination of this programme.

Principles for the definition of a common strategy

The strategy for this programme is based upon the guidelines for the Structural Funds.

By reinforcing social and economic cohesion, the European Union seeks to promote, by means of a needs assessment, financial incentives and wider partnership :

- harmonious, balanced and sustainable economic development,
- social cohesion and employment,
- a high level of environmental protection,
- the fight against discrimination.

A guiding principle of the partners was to emphasise a number of horizontal priorities, later in this document.

In the light of past experience, this programme needs to be focused on clear objectives where impacts will be maximised. The horizontal dimension will be encouraged in all projects, and there will be a minimum level of compliance in each case. Issues of coherence will be addressed in projects which could fall under more than one measure.

3. STRATEGIE COMMUNE

Compte tenu des spécificités du territoire couvert par le programme franco-britannique, ainsi que du bilan des programmes précédents, de l'évaluation ex-ante, des études réalisées, de l'analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces), la stratégie du programme, résultat de discussions approfondies entre partenaires, vise à la fois le renforcement de la cohésion transfrontalière et la valorisation de la diversité du territoire transfrontalier, considérée comme un atout. Ainsi, la stratégie proposée s'appuie sur les orientations suivantes :

3.1 - DEVELOPPER UNE GRANDE REGION MARITIME ET SES ESPACES RURAUX ET URBAINS

A l'échelle européenne, tout l'espace couvert par le programme INTERREG franco-britannique peut être défini comme constituant une grande région maritime composée de territoires ruraux, urbains et littoraux. Le maritime constitue en effet une caractéristique forte de cet espace et qui le singularise par rapport à d'autres espaces transfrontaliers européens. Or relativement peu de projets des programmes précédents ont eu comme vocation de valoriser cette dimension maritime, et notamment le littoral, comme l'un des éléments fédérateurs de cette région. Aussi le présent programme y portera-t-il une attention plus importante, tout en valorisant ses espaces urbains et ruraux, confrontés à des problématiques communes de part et d'autre de la Manche et porteurs de nombreux projets de coopération transfrontalière.

Dans cette perspective, une approche transversale valorisant les différentes composantes de cette région maritime sera encouragée. Celle-ci comporte en effet des espaces urbains, ruraux et littoraux qui parfois se superposent (villes portuaires, espaces ruraux littoraux, espaces péri-urbains) et doivent se développer de manière concertée et harmonieuse.

Le développement rural en particulier, qui constitue une préoccupation pour de larges parties de l'espace transfrontalier, devra être soutenu dans toutes ses dimensions : économiques, sociales, environnementales, en termes de services à la population, d'accessibilité et de qualité de la vie.

Les actions développées devront s'inscrire dans la mesure du possible dans le cadre d'une démarche territoriale. Il conviendra d'encourager au maximum les opérateurs locaux (agglomérations et pays) à intégrer la démarche transfrontalière dans leurs projets de territoire.

3. COMMON STRATEGY

Given the characteristics of the area covered by the future Franco-British programme, as well as the outcome of the previous programmes, the ex-ante evaluation, related studies and the SWOT analysis, the programme's strategy, developed through in-depth discussion with partners, is aimed at reinforcing the diversity of the cross-border area, which is considered to be an asset. As such, the proposed strategy focuses on the following themes:

3.1 - DEVELOPING A WIDER MARITIME REGION, AND ITS URBAN AND RURAL AREAS

On a European level, the entire area covered by the Franco-British INTERREG programme can be defined as a large maritime region composed of rural, urban and coastal areas. The region is strongly characterised by its maritime nature which distinguishes it from other European cross-border areas. However, not enough projects under the previous programmes had the aim of emphasising this maritime dimension, and in particular the coast, as one of the unifying elements of this region. The present programme will give special attention to its maritime character whilst developing its urban, rural and countryside areas, all confronted by common problems on both sides of the Channel and instigators of numerous projects of cross-border co-operation.

In this context, a horizontal approach to develop each aspect of this maritime region will be encouraged. This concerns the urban, rural and coastal areas which sometimes overlap (port towns, rural coastal areas, suburban areas) and which must be developed in a concerted and harmonious manner.

In particular, rural development, which concerns large parts of the cross-border area, should be supported at all levels: economic, social and environmental, in terms of services to the population, accessibility and quality of life.

Projects developed should address, as far as possible, a territorial strategy. This means that local actors in both town and country should incorporate the cross-border dimension in their territorial projects.

3.2 - RENFORCER LA COHESION DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER AUTOUR DE LA MANCHE ET AFFIRMER UN ESPACE DE PROJETS CONTRIBUANT A LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE ET A LA CREATION D'EMPLOIS

A proximité des grandes capitales (Paris, Londres, Bruxelles), la cohésion de cet espace transfrontalier et l'affirmation d'un espace de projets contribuant au développement de la compétitivité du territoire et à la création d'emplois s'appuient nécessairement sur un développement et un renforcement des coopérations interrégionales.

A cet égard, un programme unique franco-britannique offre l'opportunité de développer des réseaux (formation, recherche, entreprises...), de nouer des partenariats, de favoriser l'émergence de projets, non seulement entre les partenaires actuels des programmes INTERREG, mais aussi avec d'autres partenaires dans la zone de programme élargie des deux côtés de la Manche (par exemple, projet associant à la fois des partenaires du Pas-de-Calais, de la Somme et de la Seine-Maritime avec des partenaires du Kent et de l'East Sussex). Cette perspective rejoint l'idée d'un développement plus polycentrique de l'espace, promue par le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC).

De cette façon, ce programme peut aussi trouver sa cohérence avec des stratégies de coopération développées sur des espaces plus larges, tels que l'Eurorégion et l'Arc Manche. Dans cette perspective, une attention particulière sera portée à l'articulation de ce programme INTERREG IIIA avec le programme IIIB du Nord-Ouest Européen, ainsi qu'avec le programme INTERREG IIIC. Certains projets développés avec succès à une échelle transfrontalière pourront en effet gagner à être étendus à une échelle plus vaste. Inversement, certains projets initiés à l'échelle transnationale pourront trouver une concrétisation particulière dans le cadre du programme transfrontalier.

A long terme, la cohésion de cet espace transfrontalier se mesurera à l'aune de la réalité des coopérations mises en place et de la pérennité des réseaux créés. A cet égard, il convient de considérer qu'une condition de base nécessaire à la réalisation de cette orientation est l'existence de liaisons de transport transmanche fiables, pérennes et réparties le long de la façade maritime, bénéficiant à toute la région.

3.2 - TO REINFORCE THE COHESION OF THE CROSS-BORDER AREA BORDERING THE CHANNEL AND THE PROMOTION OF PROJECTS CONTRIBUTING TO THE COMPETITIVENESS OF THE REGION AND THE CREATION OF EMPLOYMENT

Given the proximity of the major capitals (London, Paris and Brussels) reinforcing the cohesion of this cross-border area, and promoting projects contributing to the competitiveness of the region and the creation of employment are essential elements in the development and strengthening of inter-regional co-operation.

A single Franco-British programme offers us the opportunity to develop networks (training, research, businesses and so on) to create partnerships and to support the emergence of projects, not only between existing INTERREG partners on both sides of the Channel, but also between other partners in the wider programme area (for example, a project bringing together partners in Pas de Calais, Somme and Seine-Maritime with partners in Kent and East Sussex). This perspective picks up the idea of a "polycentric development" of an area, as promoted in the European Spatial Development Perspective (ESDP).

In this way, this programme can also fit in with the strategies of co-operation developed for wider areas such as Euroregion and Arc Manche. With this in mind, particular attention will be given to the co-ordination of this INTERREG IIIA programme with the INTERREG IIIB programme of North West Europe and INTERREG IIIC programme. Some projects, developed with success at one level of cross-border co-operation, could benefit from being extended to a much larger scale. The same applies to transnational projects addressing the cross-border's programme strategy.

In the long term, cross-border cohesion will be measured by the yardstick of tangible co-operation undertaken, and the sustainability of networks created. It must be acknowledged, however, that reliable and durable cross-border transport links along the coast serving the entire region are fundamental and a basic condition of success in this context.

3.3 - MIEUX ASSOCIER LE CITOYEN ET PRENDRE EN COMPTE SES BESOINS

Les programmes précédents ont permis aux grandes institutions de travailler ensemble et d'établir entre elles des premières coopérations. Puis cette coopération s'est diffusée à travers l'ensemble des secteurs dans les deux pays. Néanmoins, peu de projets avaient le citoyen au centre de leurs préoccupations.

Il est souhaitable que pour le nouveau programme, nous puissions réellement développer une démarche centrée sur la vie quotidienne des populations à travers toutes ses composantes : éducation, formation, citoyenneté, cohésion sociale, services... afin que les citoyens bénéficient plus directement du soutien financier européen et soient davantage conscients de l'apport d'INTERREG IIIA. Aussi les projets qui seront déposés dans ce programme, devront-ils être instruits en se demandant de manière systématique, quels sont leurs apports pour le citoyen, en quoi contribuent-ils à renforcer l'identité transfrontalière.

A partir de cet objectif, on pourra encourager le développement de programmes de coopération très vastes ayant un impact sur l'ensemble de la zone, mais aussi de micro – projets entre petites structures (associations, missions locales, petites communes).

3.4 - AVOIR UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE CET ESPACE

Un des objectifs poursuivis par le programme doit être de contribuer à un développement durable de cet espace transfrontalier, c'est à dire à un développement susceptible de se pérenniser dans le temps pour la satisfaction des générations actuelles, mais aussi futures. A cette fin le programme s'efforce de prendre en compte de façon intégrée les préoccupations de développement économique, de préservation de l'environnement et de cohésion sociale, qui constituent les trois piliers d'un développement durable. Dans le cadre de cette approche, une distinction doit être établie entre les projets qui ont, par exemple, directement pour objet de traiter de problèmes environnementaux communs et les domaines qui comportent une dimension environnementale (par exemple, dans le domaine du développement économique). Cette distinction s'applique également en ce qui concerne l'approche du développement durable dans les domaines économique et social. Au titre de la cohésion sociale, une attention particulière sera portée aux projets créateurs d'emplois, compte tenu de la persistance d'un niveau élevé de chômage sur certaines parties du territoire transfrontalier.

3.3 - INVOLVING CITIZENS MORE CLOSELY AND TAKING ACCOUNT OF THEIR NEEDS

Previous programmes saw our institutions working together to establish the first steps in co-operation. The co-operation was disseminated across all sectors in both countries and provides a platform to reinforce the centrality of the citizen in INTERREG IIIA.

A desirable feature of the new programme should be to develop a dimension truly centred on the daily life of the population across all sectors: education, training, citizenship, social cohesion, services so that citizens benefit more directly from, and are more aware of the impact of INTERREG IIIA and European funding support. The projects which will be submitted under this programme must therefore be appraised by questioning systematically the effect they have on the citizen and their contribution to strengthening cross-border identity.

Starting with this objective, one could therefore encourage the development of very wide programmes of co-operation, having an impact on the whole of the zone, but also micro-projects between small organisations (voluntary sector, local groups, parishes and towns).

3.4 - SUPPORTING SUSTAINABLE DEVELOPMENT OF THIS AREA

One of the objectives pursued by the programme will be to contribute to sustainable development of this cross-border area, i.e., development which is capable of continuing not only to the satisfaction of the current generation, but also for the benefit of future generations. To this end, the programme will take into account in an integrated way the concerns of economic development, of environmental quality and of social cohesion, which together constitute the three pillars of sustainable development. In the context of this approach, a distinction should be made between projects focusing, for example, on common environmental issues, on the one hand, and others (e.g. in the economic development field) where there is an environmental dimension. The same considerations apply to sustainable development in the social and economic fields. Under the heading of social cohesion, we should give special attention to projects creating employment, given the persistence of a high level of unemployment in certain parts of the cross-border area.

3.5 - PROMOUVOIR L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

L'utilisation des TIC est particulièrement adaptée comme moyen de communication entre les partenaires de cet espace du fait de l'obstacle physique que constitue la Manche et elle représente en même temps un thème important de coopération. A cet égard, le développement des TIC visera à soutenir le potentiel de recherche et le transfert de savoir-faire, ainsi que les projets déjà existants, valorisant leur utilisation. La promotion des activités économiques et particulièrement de la "nouvelle économie" peut également se faire en encourageant les PME à utiliser les TIC comme un moyen de développer leurs marchés sur toute la zone transfrontalière, au travers par exemple du commerce électronique et des applications multimedia ou télématiques des TIC.

Afin de renforcer ce potentiel et faciliter la coopération au sein de cet espace, il convient d'encourager systématiquement l'utilisation des TIC dans l'ensemble des mesures et de se fixer un ou plusieurs objectifs quantifiés à atteindre. En effet, les TIC sont désormais partie intégrante de la majeure partie des projets, les isoler au sein d'une mesure risque de réduire notre volonté de faire de ce thème un point important du nouveau programme.

3.6 - PROMOUVOIR L'EGALITE DES CHANCES ET L'INTEGRATION SOCIALE

Comme cela est souligné dans les lignes directrices de l'Union Européenne, une priorité doit être accordée à la prise en compte de l'égalité des chances dans tous les domaines de la stratégie transfrontalière. Cela doit être interprété comme s'appliquant non seulement à l'égalité des chances entre hommes et femmes, mais aussi aux autres groupes qui souffrent d'exclusion sociale, tels que par exemple, les personnes handicapées, les minorités ethniques ou les travailleurs étrangers. L'exclusion découle souvent d'un certain nombre de facteurs. Aussi, une approche globale et intégrée peut-elle se révéler la plus efficace. Chaque fois que cela est possible, les projets transfrontaliers devront favoriser l'intégration sociale. Cet objectif sera pris en compte dans la mise en œuvre du programme, notamment au travers des critères de sélection.

3.5 - PROMOTING THE USE OF INFORMATION AND COMMUNICATION TECHNOLOGY (ICT)

The use of ICT is especially appropriate as a method of communication between partners for regions that are separated by a physical barrier such as the Channel, and at the same time it is an important theme of co-operation in itself. In this respect, the promotion and implementation of ICT can be both a horizontal and thematic driver under the new programme and might support both research and the transfer of know-how as well as strengthening the implementation of existing projects. Promotion of business and the 'new economy' might also be supported by encouraging SMEs to adopt ICT as a means of developing their markets across the wider cross-border region, including, for example, the development of e-commerce, media and other ICT-based applications.

In order to strengthen this potential and to facilitate co-operation within the cross-border area, the use of ICT in all measures will be encouraged and could be quantified accordingly. These technologies are already partly integrated in most projects and to isolate them within only one measure would risk reducing our ability to make this theme an important part of our new programme.

3.6 - PROMOTING EQUAL OPPORTUNITIES AND SOCIAL INCLUSION

As indicated in EU guidelines, a horizontal priority must be devoted to mainstreaming equal opportunities across all programme priorities. This should be interpreted as applying not only to the gender dimension, i.e. equality of opportunity between men and women, but also to other disadvantaged groups which suffer from social exclusion, including for example, the disabled, ethnic minorities or foreign workers. Exclusion often has a number of causes. Consequently an integrated and comprehensive approach which ensures that, where possible, cross-border projects across all priorities promote social inclusion, is therefore desirable and will be part of the assessment criteria.

En résumé, la stratégie poursuivie vise à promouvoir la cohésion transfrontalière, par des projets de coopération réelle, valorisant et renforçant les atouts, spécificités et complémentarités des territoires qui composent cet espace et répondant aux critères d'un développement durable, dans l'objectif de permettre le développement et l'affirmation d'une grande région maritime.

Cette stratégie se décline concrètement en 3 axes opérationnels qui intègrent de façon transversale la valorisation du contexte maritime ainsi que des espaces urbains, côtiers et ruraux, le développement et le renforcement des coopérations, l'association des citoyens, le développement durable, la promotion des TIC et la promotion de l'intégration sociale, et auxquels s'ajoute un axe lié aux moyens à mettre en œuvre concernant l'assistance technique :

● Axes :

1. Favoriser une coopération transfrontalière au service du citoyen
2. Promouvoir un développement territorial équilibré
3. Promouvoir une région attractive et accueillante
4. Assistance technique

In summary, the strategy outlined seeks to promote cross-border cohesion through tangible co-operation, giving value to and strengthening the assets and the specific and complementary aspects of the territories which make up this area, in a sustainable fashion, with the objective of furthering the development of an important maritime region.

This strategy translates in practical terms into three operational priorities which bring together in a horizontal way the development of this maritime region, its rural, coastal and urban areas, the development and strengthening of co-operation, the involvement of citizens, sustainable development and the promotion of ICT as well as the promotion of social inclusion and to which is added a priority for technical assistance.

● Priorities :

1. Strengthening cross-border co-operation in the service of the citizen
2. Promoting balanced spatial development
3. Promoting an attractive and welcoming region
4. Technical assistance

4. AXES ET MESURES

Prise en compte des orientations indicatives de la Commission européenne, relatives aux fonds structurels

Les axes qui structurent le programme comme les mesures qu'ils contiennent, respectent les orientations indicatives de la Commission.

L'axe 1 prend en compte à la fois la nécessité de favoriser le développement d'une main d'œuvre qualifiée et adaptable, par un ensemble d'actions dans le domaine de la formation ; comme l'importance des actions visant à lutter contre le phénomène de l'exclusion.

L'axe 2 se réfère aussi aux orientations de la Commission. Ainsi, la mesure relative aux transports insiste sur le renforcement des systèmes intermodaux. Celle qui concerne la recherche souligne la nécessité des mises en réseaux, comme du développement des capacités humaines dans ce domaine. En matière de développement économique, les actions envisagées visent en priorité les PME.

Quant à l'axe 3, l'accent est une nouvelle fois mis sur l'amélioration des profils professionnels et des compétences dans le domaine touristique, afin de mieux répondre aux aspirations des touristes et besoins de l'industrie. D'autre part, la dimension culturelle est intégrée dans les stratégies de développement du tourisme.

L'amélioration de l'emploi sous-tend la mise en place de nombreuses mesures dans les 3 axes (ex : formation dans l'axe 1, développement des entreprises et recherche dans l'axe 2, tourisme dans l'axe 3).

Enfin, le souci de préserver l'environnement et de favoriser une approche de développement durable se décline à travers plusieurs actions, dont, notamment, l'utilisation d'énergies renouvelables.

Au début de chaque axe, les liens avec la stratégie et avec les orientations indicatives de la Commission européenne sont explicités.

4. PRIORITIES AND MEASURES

The consideration of the European Commission's general guidelines on structural funds

The priorities and the measures which structure this programme follow the European Commission's indicative guidelines.

Priority 1 takes into account the need to enhance the development of a qualified and adaptable workforce by taking a series of measures in the field of professional training ; and the importance of reducing social exclusion.

Priority 2 also makes reference to the Commission's general guidelines. The measure on transport focuses on the strengthening of intermodal systems. The measure on research underlines the need to work in networks, and the development of skills in this field. The objectives of the economic development targets SME's as a priority.

In Priority 3, once again the improvement of professional profiles and skills in the field of tourism is stressed in order to satisfy the needs of tourists and of the industry. Furthermore, the cultural dimension is integrated into the tourism development strategies.

Improvement of employment implies the implementation of numerous measures in the three priorities (for example, training in priority 1, research and business development in priority 2 and tourism in priority 3).

Finally, the protection of the environment and the approach of sustainable development is included at different levels, in particular through the use of renewable energies.

At the beginning of each priority, links with the strategy and indicative guidelines of the Commission are explained.

Objectifs spécifiques quantifiés et impact attendu du programme en matière environnementale

Afin de faciliter l'évaluation ultérieure, un certain nombre d'objectifs spécifiques du programme sont quantifiés au travers d'indicateurs de suivi. Ces indicateurs visent à évaluer dans quelle mesure le programme permet de réaliser les 6 orientations de la stratégie (objectifs stratégiques). Cela est apprécié au travers d'indicateurs relatifs à chacun des 4 axes du programme, mais aussi au travers d'indicateurs plus transversaux. Ces indicateurs sont présentés dans le tableau ci-après, en distinguant les deux échéances de 2003 (évaluation intermédiaire) et de 2008 (évaluation ex-post).

Un certain nombre d'indicateurs quantifiés vont permettre d'apprécier l'intensité de la coopération en matière d'environnement :

- nombre de projets visant à favoriser l'utilisation de modes de transport autres que le mode routier ou respectueux de l'environnement ;
- nombre de projets transfrontaliers nouveaux et innovants de gestion environnementale ;
- nombre de projets favorisant la réduction de la pollution ;
- nombre de projets portant sur l'intérêt, la gestion ou le fonctionnement écologique de milieux et espèces ;
- nombre de projets visant à développer l'utilisation de ressources renouvelables ou à économiser l'énergie ;
- nombre de projets de sensibilisation aux problématiques environnementales (grand public, administrations, élus, entreprises).

L'impact du programme sera plus qualitatif que quantitatif, et devra être évalué en tenant compte d'autres programmes, dont les moyens financiers sont plus importants. Cependant, le programme INTERREG IIIA rendra les actions financées dans le cadre de ces autres programmes plus efficaces, notamment par le développement d'approches communes.

Les domaines où l'impact du programme pourra être le plus significatif sont :

- la préservation de la biodiversité, tant au niveau des zones Natura 2000 ou autres zones protégées que des zones côtières et intérieures, sur lesquelles des projets communs pourront être menés ;

Specific measurable objectives and expected impact of the programme in the environmental field

To facilitate the final evaluation, measurable monitoring indicators have been set for a number of specific programme objectives. These indicators will allow us to assess the level of achievement of the 6 themes of the common strategy (strategic objectives). This will be done at the level of each programme priority, and through horizontal indicators (the targets are presented in the table below). This distinguishes 2 periods of measurement : 2003 for the interim evaluation and 2008 for the ex-post evaluation.

A certain number of quantified indicators will allow the degree of co-operation in the field of the environment to be assessed :

- number of projects aiming to promote the use of modes of transport other than road use, or which respect the environment ;
- number of new and innovative cross-border projects in the field of environmental management ;
- number of projects aiming to reduce pollution ;
- number of projects which improve knowledge about; the management of ; or the functioning of the ecological environment or species ;
- number of projects aimed at developing the use of renewable resources or saving energy ;
- number of projects aimed at improving environmental awareness (public, administrations, elected members, businesses).

The impact of the programme will be more qualitative than quantitative, and will need to be assessed in the context of other programmes where financial resources are larger. The INTERREG IIIA programme will, however, make actions undertaken within the framework of other programmes more effective, notably in terms of the development of common approaches.

The areas where the impact of the programme could be the most significant are :

- the preservation of biodiversity, whether in Natura 2000 areas or other protected areas along the coasts and inland, and where joint projects could be undertaken ;

- la gestion des déchets industriels et ménagers, dont les actions visant à en réduire la quantité et l'amélioration du recyclage ;
- le développement de modes de transport plus respectueux de l'environnement (amélioration des transports publics, développement des pistes cyclables) ;
- le développement des ressources renouvelables ;
- une plus grande sensibilisation du public aux problèmes d'environnement, conduisant à une modification des comportements (utilisation des transports publics, tri des déchets ménagers, etc.) ;
- une réduction des risques de pollution de l'environnement.

Taux d'intervention communautaire et public

Les aides seront accordées au taux le plus bas nécessaire pour la réalisation des projets, afin de respecter le principe d'additionnalité ; les taux pourront être modulés en fonction de thèmes transversaux et de critères qui seront précisés dans le complément de programmation mais ils devront toutefois rester incitatifs pour les maîtres d'ouvrage au regard des difficultés inhérentes à l'élaboration de tout projet transfrontalier. Les aides publiques aux entreprises seront octroyées dans le respect des régimes d'aides, rappelés dans la partie 5 de ce document.

La définition de la PME utilisée est celle qui est retenue au niveau communautaire :

- moins de 250 salariés,
- moins de 40 millions d'euros de chiffre d'affaires,
- dont le capital n'est pas détenu à plus de 25% par une ou plusieurs grandes entreprises.

- the management of industrial and household waste, including waste reduction and improvement in recycling ;
- the development of modes of transport which are more 'green' (improving public transport, development of cycle ways) ;
- the development of renewable resources ;
- a greater sensitivity of the community towards environmental problems, leading to behavioural changes (use of public transport, sorting household waste, etc.) ;
- reducing the risk of pollution to the environment.

Community and public intervention rate

The maximum community intervention rate is 50%. With respect to the additionality principle, this rate will be reduced whenever a lower rate can be applied without detriment to projects ; it will be adjusted regarding horizontal themes and criteria that will be defined in the programme complement. However grants must provide a sufficient incentive for projects managers, given the inherent difficulty of developing all cross-border projects. Public aid to businesses will be given whilst respecting state aids, mentioned in part 5 of the operational programme.

The definition of an SME used in this document is that used at Community level :

- fewer than 250 employees,
- less than € 40 million turnover,
- of which the capital held by a large enterprise does not exceed 25% of the total capital of the business.

Objectifs quantifiés

Axes	Indicateurs	D'ici 2003	D'ici 2004	Objectifs de la stratégie					
				1	2	3	4	5	6
Axe 1	Nombre de personnes participant à des formations transfrontalières	100	600		X	X			
	Nombre de nouveaux liens, de nouveaux réseaux établis entre administrations publiques et entre associations	7	35		X	X			
	Nombre de projets développés dans le nouveau domaine de la cohésion sociale	8	35			X	X		X
	Nombre de citoyens impliqués directement dans la mise en œuvre des projets	50	300			X			X
Axe 2	Nombre de PME directement impliquées dans les projets	15	70		X	X			
	Nombre de projets associant des organismes de recherche et/ou des établissements d'enseignement supérieur avec des PME françaises et britanniques	5	15		X		X	X	
	Nombre de projets impliquant la mise en commun d'outils, de laboratoires de recherche et des résultats de la recherche	3	10		X		X	X	
	Nombre de projets visant à améliorer ou à développer l'intégration des services de transport	1	5	X	X	X	X	X	
	Nombre de projets visant à favoriser l'utilisation de modes de transport autres que le mode routier ou respectueux de l'environnement	3	10			X	X		
Axe 3	Nombre de produits nouveaux et innovants créés dans le domaine du tourisme	5	15	X	X	X			
	Nombre de personnes du secteur du tourisme et des loisirs participant à des actions transfrontalières de formation professionnelle	40	200		X	X			
	Nombre de créations ou animations culturelles conjointes, nouvelles et innovantes	4	15	X	X	X			
	Nombre de projets transfrontaliers nouveaux et innovants de gestion environnementale	5	20	X			X		
	Nombre de projets favorisant la réduction de la pollution	1	5			X	X		
	Nombre de projets portant sur l'intérêt, la gestion ou le fonctionnement écologique de milieux et espèces	3	10	X			X		
	Nombre de projets de sensibilisation aux problématiques environnementales (grand public, administrations, élus, entreprises)	3	10			X	X		
Axe 4	Augmentation de la prise de conscience des possibilités de coopération transfrontalière (par rapport aux résultats d'un sondage réalisé en début de programme)	1%	4%		X	X			
Indicateurs transversaux	Nombre de projets de coopération développés dans la zone transfrontalière	100	400	X	X	X	X	X	X
	Proportion de projets impliquant des partenaires d'au moins 4 zones éligibles NUTS III	5%	10%	X	X				
	Nombre de projets visant à développer l'utilisation de ressources renouvelables ou à économiser l'énergie	1	5				X		
	Nombre d'associations impliquées dans les projets	20	100		X	X			
	% de projets procurant une amélioration dans le domaine des TIC (par rapport à des utilisations/liaisons actuelles)	5%	10%		X			X	X

Remarques : 1°) Des indicateurs d'impact macro-économiques du type "croissance du Produit Intérieur Brut" ou "réduction du chômage" ne sont pas apparus pertinents pour mesurer l'impact du programme INTERREG IIIA franco-britannique compte tenu notamment de l'incidence d'autres programmes

2°) La prise en compte des thèmes transversaux que constituent le développement durable, le développement des TIC et l'égalité des chances sera promue au travers de l'ensemble des mesures du programme.

3°) Des objectifs spécifiques quantifiés seront définis au niveau de chaque mesure dans le complément de programmation.

Measurable objectives

Axes	Indicateurs	D'ici 2003	D'ici 2004	Objectifs de la stratégie					
				1	2	3	4	5	6
Axe 1	Number of participants in cross-border training opportunities	100	600		X	X			
	Number of new links, new networks established between local authorities/public bodies and between voluntary and community associations	7	35		X	X			
	Number of projects developed in the new field of social cohesion	8	35			X	X		X
	Number of citizens involved directly in the delivery of projects	50	300			X			X
Axe 2	Number of SMEs directly involved in projects	15	70		X	X			
	Number of projects linking research bodies and/or universities to French and British SMEs	5	15		X		X	X	
	Number of projects involving the pooling of research facilities and results	3	10		X		X	X	
	Number of projects aimed at improving or developing the integration of transport services	1	5	X	X	X	X	X	
	Number of projects aimed at promoting modes of transport other than road, or are environmentally-friendly	3	10			X			
Axe 3	Number of new and innovative joint tourism products created	5	15	X	X	X			
	Number of people from the tourism/leisure sectors participating in cross-border training opportunities	40	200		X	X			
	Number of new and innovative joint cultural products/events created	4	15	X	X	X			
	Number of new and innovative cross-border environmental management schemes	5	20	X			X		
	Number of projects aimed at reducing pollution	1	5			X	X		
	Number of projects relating to the ecological management or functioning of habitats and species	3	10	X			X		
	Number of projects aimed at improving environmental awareness (public, administrations, elected members, businesses)	3	10			X	X		
	Increase in awareness of cross-border opportunities (compared to the results of a survey carried out at the beginning of the programme)	1%	4%		X	X			
Axe 4	Number of co-operation projects developed in the cross-border region	100	400	X	X	X	X	X	X
	Proportion of projects with partners involving at least 4 NUTS III eligible areas	5%	10%	X	X				
	Number of projects aimed at developing the use of renewable resources or at saving energy	1	5				X		
	Number of community based or voluntary organisations involved in projects	20	100		X	X			
	% of projects securing an improvement in ICT (compared to current usage/links)	5%	10%		X			X	X
Indicateurs transversaux									

Comments : 1^o) Macro-economic indicators such as "GDP growth" or "reduction in unemployment" are not relevant to measure the results of the Franco-British INTERREG IIIA programme, because of the impact of other programmes

2^o) Horizontal themes such as sustainable development, the use of ICT and equal opportunities will be promoted throughout the different measures of the programme

3^o) Specific measurable objectives will be defined at the level of each measure in the programme complement

4.1 - AXE 1 - FAVORISER UNE COOPERATION TRANSFRONTALIERE AU SERVICE DU CITOYEN

A - OBJECTIF

Renforcer l'impact du programme INTERREG sur la population qui doit se sentir partie prenante d'un espace transfrontalier européen.

B - MOTIFS

L'évaluation ex-ante d'INTERREG IIIA a confirmé la perception générale qu'INTERREG "est principalement destiné aux organisations et entreprises locales plutôt qu'aux populations locales en tant que "citoyens" ou résidents, qui bénéficient indirectement du programme plutôt que de s'y sentir intégrés. Il est aussi considéré qu'il manque une analyse claire des besoins locaux au programme et que, par là même, ses effets sur la population locale étaient mal définis."

C - OBJECTIFS GENERAUX

Les objectifs généraux de cette priorité sont donc les suivants :

- développer un programme INTERREG davantage tourné vers les besoins de la population ;
- promouvoir la formation tout au long de la vie, l'éducation et la formation professionnelle comme un facteur essentiel de développement d'une main d'œuvre bien formée et ayant le sens de la citoyenneté ;
- permettre aux citoyens de bénéficier plus directement d'INTERREG IIIA et de connaître ce programme ;
- analyser les besoins locaux pour permettre des mesures plus précises de l'impact du programme sur la population locale ;
- accroître la compréhension mutuelle et la connaissance du territoire transfrontalier ;
- améliorer l'information, le conseil et l'assistance à la population ;
- développer la coopération dans les domaines nouveaux de la sécurité, de la santé et de la solidarité ;
- mettre l'accent sur les activités sportives et de loisirs, en particulier celles qui peuvent permettre de développer des échanges et une coopération transfrontalière active et durable ;

4.1 - PRIORITY 1 - STRENGTHENING CROSS-BORDER CO-OPERATION IN THE SERVICE OF THE CITIZEN

A - AIM

To strengthen the impact of the INTERREG programme on the general population and to make people feel part of the european cross-border region.

B - RATIONALE

The ex-ante evaluation of INTERREG IIIA confirmed a general perception that INTERREG "is primarily directed towards organisations and local enterprises rather than local populations as "citizens" or residents, who benefit indirectly from the programme rather than feeling involved. It was also felt that the programme lacked a clear analysis of local needs, therefore its effect on the local population was unclear".

C - OVERALL OBJECTIVES

The overall objectives of this priority are therefore as follows :

- to develop a more 'people-oriented' dimension to INTERREG ;
- to promote lifelong learning, education and training as an essential factor in developing a well educated workforce with a sense of citizenship ;
- to enable citizens to benefit more directly from, and become more aware of the INTERREG IIIA initiative ;
- to establish local needs analyses to enable more accurate measurement of the programme's impact on the local population;
- to increase mutual cultural awareness and knowledge of the cross-border territory ;
- to improve information, advice and assistance for the public ;
- to develop cooperation in new spheres relating to the areas of community safety, health and community development ;
- a focus on recreational and sports activities particularly those which promote active and sustainable cross-border exchange and co-operation ;

- favoriser les échanges et la mobilité transfrontalières ;
- l'utilisation des techniques informatiques et des nouvelles technologies sera fortement encouragée dans le cadre de cet axe : accès des usagers aux informations et services publics de proximité, création d'outils de formation multimédia, développement d'une approche commune en matière de télétravail, étude des besoins communs...

D - LIENS AVEC LA STRATEGIE ET AVEC LES ORIENTATIONS INDICATIVES DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Dans ce contexte, cet axe et ses mesures contribueront à la réalisation des six orientations stratégiques exposées précédemment :

- le développement d'une grande région maritime et de ses espaces ruraux et urbains, par la formation qui est un facteur de réussite des différentes mesures, ainsi que par l'attention particulière qui sera portée aux besoins des populations locales en milieu rural ou des quartiers urbains en difficulté ;
- le renforcement de la cohésion de l'espace transfrontalier, par l'approfondissement de la compréhension mutuelle, par le développement de services propices aux échanges transfrontaliers, par l'amélioration de la cohésion sociale, de la sécurité et de la santé et en concourant à l'intégration par l'emploi ;
- l'association des citoyens, en développant des actions véritablement centrées sur leur vie quotidienne : éducation, information et connaissance mutuelle, solidarité, sécurité et santé, sport...
- le développement durable, le développement des TIC qui seront effectivement soutenus au travers des différentes actions envisagées, ainsi que l'égalité des chances et l'intégration sociale, notamment dans le cadre de la mesure 3, centrée sur cette problématique, mais aussi dans les deux autres mesures.

E - PRESENTATION DES MESURES

Dans le cadre de ce programme INTERREG IIIA, cet axe sera mis en œuvre au travers de trois mesures. La première d'entre elles concerne la contribution de l'éducation et de la formation professionnelle (formation tout au long de la vie) au développement d'une main d'œuvre qualifiée ayant le sens de la citoyenneté.

- to increase cross-border exchange and mobility ;
- the use of information techniques and new technology will be strongly encouraged in this Priority through users' access to information and local public services, creation of multimedia training aids, development of a joint approach to teleworking, studies of common needs, etc.

D - LINKS WITH THE STRATEGY AND WITH THE EUROPEAN COMMISSION'S INDICATIVE GUIDELINES

This Priority and its measures will contribute to the achievement of the six strategic aims outlined earlier in the programme strategy :

- the development of a wider maritime region and its urban and rural areas through education and training which is a key factor for success of the different measures, as well as the particular attention given to the needs of local rural and urban populations in difficulty ;
- the strengthening of the cohesion of the cross-border region through deepening mutual understanding, the development of new services with a cross-border dimension, improving social cohesion, security, health and inclusion through employment ;
- the involvement of citizens through projects truly centred on their daily life: education, information, mutual understanding, community development, safety, health and sport, etc ;
- sustainable development and the development of ICT will be applied across the different activities envisaged, as will promoting equal opportunities and social inclusion, notably under Measure 3 but also elsewhere.

E - PRESENTATION OF THE MEASURES

There will be three implementation measures for the INTERREG IIIA programme associated with this Priority. The first of these concerns the contribution of education and training ('Lifelong Learning') in developing a well educated workforce with a sense of citizenship.

La deuxième mesure concerne les actions visant à promouvoir une compréhension mutuelle intégrant le rôle de la culture et du patrimoine. La troisième développe la coopération dans les domaines de la sécurité publique, de la santé et de la solidarité.

4.1.1. Mesure n°1 – coopérer dans les domaines de la formation continue, de l'éducation et de la formation professionnelle

A - MOTIFS

Pour réussir dans la nouvelle économie, fondée sur la connaissance et l'information, et faire face aux futurs défis sociaux, il est nécessaire de développer dans la population les savoir-faire fondamentaux, qui sont utiles dans la vie quotidienne comme professionnelle. La formation continue est un facteur essentiel pour développer une main d'œuvre qualifiée ayant le sens de la citoyenneté, et elle permet de proposer des opportunités à une population défavorisée, de manière à ce que chacun puisse participer à la future prospérité économique. Par ailleurs, dans le contexte de la coopération transfrontalière, promouvoir la mobilité des travailleurs répond aussi à des objectifs plus larges de nature sociale et culturelle. Aussi, apparaît-il nécessaire de travailler autour de deux grands axes : d'une part la formation, où la plus value transfrontalière devra être mise en avant (et complémentaire de celle apportée au travers du Fonds Social Européen : Objectif 3 et PIC EQUAL) et d'autre part, sur une meilleure connaissance du marché du travail de part et d'autre.

L'éducation sous toutes ses formes (formation professionnelle, développement personnel, formation continue) est la clé du développement économique, social et politique de la région. Tous les projets dans le cadre d'INTERREG III devront donc prendre en compte cette dimension

Dans ce contexte, les institutions de l'enseignement secondaire et supérieur représentent une ressource première en matière de formation professionnelle, de recherche, d'innovation au niveau régional. Le savoir, les compétences de haut niveau et l'expertise professionnelle qui résident dans ces institutions, peuvent être utilisées pour accroître la qualité et l'impact de tous les projets dans le cadre d'INTERREG III. De la même manière, une plus forte implication des employeurs locaux, en particulier les PME, peut favoriser l'adéquation entre l'éducation, la formation professionnelle et les offres d'emploi locales.

B - OBJECTIFS

- Améliorer le niveau de formation et de compétence dans tous les domaines de l'économie et de l'activité de la région ;

Measure 2 covers the actions to promote mutual understanding including the role of culture and heritage in this regard. The third measure under this Priority develops co-operation in the areas of community safety, health and community development.

4.1.1. Measure 1 – co-operation in the field of life-long learning, education and professional training

A - RATIONALE

To succeed in the new knowledge and information based economy and to meet future social challenges requires us to develop in all our people the necessary core skills for both daily life and work. Lifelong learning is the essential factor in developing a well educated workforce with a sense of citizenship and in providing opportunities for the disadvantaged, so that all can fully participate in future economic prosperity. Furthermore, in the context of cross-border cooperation, promoting the mobility of workers also meets wider social and cultural objectives. Two major aspects need to be developed in this respect: firstly training, in which the cross-border added-value should be emphasised (and complementing that provided through the European Social Fund : Objective 3 and CIP EQUAL), and secondly, improved knowledge of the labour market on both sides.

Education in all its aspects – formal, informal, training, people development, life-long learning is the key to the economic, social and political development of the region. All projects under INTERREG III should therefore take account of a potential education and training dimension.

In this regard, Higher and Further Education institutions represent a major resource for regional training, research and innovation. The knowledge, high level skills and professional expertise residing in these institutions can be utilised to enhance the quality and impact of all INTERREG IIIA projects. Likewise, the greater involvement of local employers, especially SMEs, can help ensure the match between education, training and local employment needs.

B - OBJECTIVES

- Raising the level of education, training and skills in all areas of the life and economy of the region;

- favoriser la reconnaissance mutuelle des diplômes ou la création de cursus communs ;
- augmenter la mobilité et le travail en réseau des personnes en formation, des formateurs, des employeurs et des salariés de la région ;
- augmenter la participation à des formations hors cadre scolaire.

C - PUBLICS CIBLES

Demandeurs d'emploi, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle, salariés.

D - DESCRIPTION DES TYPES D'ACTIVITES

Exemples de types d'activités qui seront soutenus dans cette mesure :

Favoriser la mobilité professionnelle transfrontalière

Exemples d'actions possibles :

- la mobilité des personnes en formation, des personnes travaillant dans la formation, des travailleurs et des employeurs ;
- favoriser la mobilité des travailleurs afin de pallier les pénuries de compétences ;
- développement des stages pour étudiants des deux côtés de la Manche ;
- développer la connaissance du marché du travail des deux côtés de la Manche, en s'appuyant notamment sur l'EURES (European Employment Services) ;
- développement de travaux de recherche : comparaison du droit du travail, des systèmes de formation professionnelle, etc...
- encourager la reconnaissance mutuelle des diplômes, par un accord cadre, favorisant les accumulations d'unités de valeurs et leur transférabilité, par exemple, par le biais du Système Européen de Transfert d'Unités d'Enseignement (ECTS).

Accroître le niveau de formation et de compétence dans la région

Exemples d'actions possibles :

- formations professionnelles dans les domaines où existent des pénuries de compétences, incluant la requalification de personnes avec un objectif de réinsertion sociale ;

- mutual recognition of qualifications or setting up of common courses ;
- increase the level of mobility and networking between learners, providers, employers and employees within the region ;
- increase take up of out of school learning.

C - TARGET PUBLIC

Job-seekers, students, work trainees, employees.

D - DESCRIPTION OF THE TYPES OF ACTIVITIES

Examples of the types of activities to be supported under this measure:

Promoting cross-border professional mobility

Examples of likely actions:

- mobility of learners, learning providers, employers and employees ;
- encourage mobility of labour to redress skill shortages ;
- student work placements on both sides of the Channel ;
- development of labour market knowledge on both sides of the border, including the role of EURES (European Employment Services) ;
- application of research : comparison of employment legislation, systems of professional training, etc...
- mutual recognition of qualifications within an accredited framework which supports and encourages credit accumulation and transfer, for example, wider take up within the region of the European Credit Transfer System (ECTS).

Raising the level of education, training and skills in the Region

Examples of likely actions :

- training for skills shortages, including re-skilling to help achieve social inclusion ;

- échanges d'expertise et de bonnes pratiques entre des groupes de praticiens et de gestionnaires ;
- développement d'initiatives communes en matière de formation continue et d'offres de formation.

Développer une culture de la formation tout au long de la vie dans la région transfrontalière

Exemples d'actions possibles :

- développement de la formation tout au long de la vie, de l'éducation et de la formation professionnelle, notamment au travers de la mise en place de formations communes.

E - BENEFICIAIRES FINALS

Tout opérateur public, privé ou associatif qualifié en ce domaine, et en particulier :

- les organismes de formation habilités,
- les universités et établissements d'enseignement supérieur,
- les organismes publics ou parapublics intervenant sur le marché de l'emploi,
- les organismes représentatifs du monde économique,
- les collectivités territoriales.

F - REGIME(S) D'AIDES NOTIFIE(S)

Côté français :

- engagements de développement de la formation,
- règle des aides à la formation.

Côté anglais :

- regional development agencies,
- single regeneration budget,
- Business Links / SPS and LSC.

- exchange of expertise and good practice between groups of practitioners and managers ;
- development of joint policy initiatives on lifelong learning and training provision.

Developing a culture of lifelong learning in the cross-border region

Examples of likely actions :

- promotion of life-long learning, education and professional training within the region, in particular through the development of common courses.

E - FINAL BENEFICIARIES

All public, private and voluntary organisations relevant to this sector, and more particularly :

- accredited training organisations,
- universities and higher and further education institutes,
- public or quasi-public labour market organisations,
- organisations representing the economic sector,
- local authorities.

F - SCHEME OR AD HOC STATE AID

French side :

- engagements de développement de la formation,
- règle des aides à la formation.

British side :

- Regional development agencies,
- Single regeneration budget,
- Business Links / SPS and LSC.

4.1.2. Mesure n°2 : coopérer pour développer la citoyenneté, le partenariat et la compréhension mutuelle

A - MOTIFS

Cette mesure prend tout son sens dans le contexte transfrontalier, où en particulier il apparaît nécessaire, de continuer à développer les actions de découverte mutuelle. En effet, il subsiste toujours une méconnaissance de ce qui se passe de l'autre côté de la frontière. Cela peut être dommageable à la coopération et aboutir à une perception négative du partenaire. Il convient en particulier de renforcer la connaissance linguistique, base indispensable de la coopération et source de compréhension.

Il apparaît également souhaitable de renforcer la coopération entre les différentes administrations afin de répondre de manière conjointe aux problèmes rencontrés par les populations et notamment de rechercher des solutions aux contraintes pesant sur la vie quotidienne transfrontalière. Dans cette perspective, les potentialités de nouvelles sources d'emplois à caractère transfrontalier devront également être explorées.

La complémentarité avec l'Objectif 3 et EQUAL sera également à rechercher.

B - OBJECTIFS

- Développer les compétences linguistiques de l'ensemble de la population et une compréhension mutuelle de la terminologie ;
- accroître le nombre de professionnels ayant une bonne connaissance des institutions équivalentes et de leurs méthodes de travail ;
- fournir de l'information accessible aux consommateurs, grâce en particulier aux TIC ;
- accroître la prise en compte et l'usage des TIC dans la zone par le développement de programmes de sensibilisation et de formation ;
- accroître la mobilité et les échanges entre partenaires à tous les niveaux ;
- augmentation de l'emploi dans les domaines d'activité transfrontaliers ;
- amélioration de l'accueil transfrontalier ;

4.1.2. Measure 2 : co-operation to develop citizenship, partnership and cultural awareness

A - RATIONALE

This measure fully derives from the cross-border context, where, in particular, action to promote mutual understanding needs to be continued. There remains a lack of knowledge as regards what is happening on the other side of the Channel, which can be harmful to co-operation and may result in the partner being perceived negatively. Language skills need to be improved in order to address co-operation difficulties and general misunderstanding.

Co-operation also needs to be reinforced between the various administrations so as to provide joint responses to the problems encountered by people and to find solutions to barriers to cross-border daily life. In this regard, the potential for new sources of jobs with a cross-border dimension should also be explored.

Complementarity will also be sought with Objective 3 and EQUAL.

B - OBJECTIVES

- development of the population's language skills and mutual understanding of terminology ;
- increased number of professionals having an understanding of equivalent institutions and their working culture;
- provide accessible information on consumer issues, especially through the use of ICT ;
- increase the take up and use of ICT in the region by the development of training and awareness programmes ;
- increase of mobility and exchanges at all levels between partners ;
- increase employment in new areas of cross-border activity ;
- improvement of cross-border reception facilities ;

- coopération durable et échanges dans les domaines du sport et des loisirs ;
- promotion des activités sportives au travers de manifestations destinées à intéresser un large public ;

C - PUBLICS CIBLES

Population de la région transfrontalière.

D - DESCRIPTION DES TYPES D'ACTIVITES

Exemples de types d'activités qui seront soutenus dans cette mesure :

Promouvoir la citoyenneté et le partenariat transfrontaliers

Exemples d'actions possibles :

- favoriser l'accueil dans les services à la population et améliorer l'accueil des étudiants et stagiaires ;
- améliorer l'information, le conseil et l'assistance à destination des consommateurs et travailleurs transfrontaliers ;
- développement de nouveaux emplois au travers de nouveaux services transfrontaliers ;
- favoriser la mobilité et les échanges transfrontaliers, par exemple, au niveau des collectivités locales et des administrations d'Etat, des associations et d'autres acteurs ;
- améliorer la connaissance des institutions et des modes de travail.

Améliorer la compréhension mutuelle

Exemples d'actions possibles :

- susciter dès le plus jeune âge le développement de l'intérêt pour la culture et les langues du pays voisin ;
- améliorer la connaissance du territoire transfrontalier ;
- échanges culturels autour de pratiques et d'activités traditionnelles (par exemple : sport) ;
- développement d'échanges transfrontaliers dans les domaines du sport et des loisirs à tous les niveaux et à tous les âges.

- sustainable co-operation and exchanges in sport and recreation;
- promote sports : festivals / games designed to involve maximum participation and engage the interest and support of a wide public.

C - TARGET PUBLIC

Population of the cross-border region.

D - DESCRIPTION OF THE TYPES OF ACTIVITIES

Examples of the types of activities to be supported under this measure :

Promotion of cross-border citizenship and partnership

Examples of likely actions :

- promote better welcome and support facilities in services provided to citizens, including for students and trainees ;
- improve information, advice and assistance for cross-border consumers and workers ;
- develop new sources of cross-border employment in the service of the citizen ;
- increase mobility and cross-border exchange such as that of local and State authorities, voluntary sector organisations and others ;
- improve knowledge of the institutions and working culture.

Cultural awareness

Examples of likely actions :

- arouse an interest in the culture and language of the partner regions from the youngest age ;
- improve knowledge of the cross-border region ;
- cultural exchanges based on traditional activities and pastimes (for example, sports) ;
- develop cross-border sports and recreational exchanges at all levels and for all ages.

E - BENEFICIAIRES FINALS

Tout opérateur public, privé ou associatif qualifié en ce domaine, et en particulier :

- les établissements d'enseignement primaire et secondaire,
- les universités et établissements d'enseignement supérieur,
- les associations et organisations caritatives,
- les collectivités territoriales,
- les services de l'Etat.

F - REGIME(S) D'AIDES NOTIFIE(S)

Côté français :

- fonds régional d'aide au conseil,
- prime régional à l'emploi,
- aide au conseil en ressources humaines,
- aides au télétravail.

Côté anglais :

- regional development agencies,
- single regeneration budget,
- rural development programme economic grants.

E - FINAL BENEFICIARIES

All public, private and voluntary organisations relevant to this sector, and more particularly :

- primary and secondary teaching establishments,
- universities and higher and further education institutes,
- voluntary and charity organisations,
- local authorities,
- central government.

F - SCHEME OR AD HOC STATE AID

French side :

- fonds régional d'aide au conseil,
- prime régional à l'emploi,
- aide au conseil en ressources humaines,
- aides au télétravail.

British side :

- regional development agencies,
- single regeneration budget,
- rural development programme economic grants.

4.1.3. Mesure n°3 : cooperer pour developper la cohesion sociale et la securité

A - MOTIFS

Les thèmes relatifs à l'insertion sociale ont été fortement soulignés dans la Communication de la Commission portant sur INTERREG. D'une part les problèmes rencontrés de part et d'autre sont souvent identiques et des solutions communes peuvent être envisagées. D'autre part des actions innovantes ont également été menées de part et d'autre et peuvent être un apport d'expérience enrichissant pour l'ensemble des partenaires.

Cette mesure contribuera au bien-être économique, social et environnemental de la population, en cherchant à intégrer les différents groupes sociaux. La santé contribue de manière forte à ce bien-être, dans la mesure où une population en bonne santé est facteur de cohésion sociale. Le sentiment d'insécurité est notable dans certaines parties de la zone et il est donc nécessaire de renforcer la coopération en matière de police et de justice dans les domaines concernés, par le biais notamment d'échanges d'informations et de bonnes pratiques. De même, la coopération en matière de sécurité maritime reste essentielle dans un contexte de croissance continue des trafics en Manche.

B - OBJECTIFS

- Amélioration du niveau de santé et des services de santé ;
- amélioration de la prise en compte transfrontalière des risques naturels, technologiques ou courants et de la protection des populations dans le cadre des orientations du programme ;
- accroître les taux d'employabilité des groupes marginalisés (comme les personnes handicapées, la jeunesse défavorisée) ;
- réduction de la délinquance transfrontalière et du sentiment d'insécurité ;
- augmentation de l'accès et de la participation à un style de vie plus sain et à des programmes d'amélioration de la santé ;
- programmes locaux de lutte contre la pauvreté ;
- accessibilité des personnes défavorisées (personnes âgées, personnes handicapées, etc.) ;
- amélioration de la coopération sur les problèmes de sécurité frontalière ;
- promotion de la collaboration et échanges de personnels.

4.1.3. Measure 3 : co-operation to develop social cohesion and security

A - RATIONALE

Themes relating to social inclusion were given increased emphasis in the Commission's guidelines for INTERREG III. Problems encountered on both sides of the Channel are often identical, and joint solutions may be considered, and at the same time, innovative actions pioneered by one partner can be a rich source of experience for the other partners.

This measure will contribute to the promotion of the economic, social and environmental well-being of communities in ways which are inclusive of all groups. Health is a significant contributor to this well-being, as healthier people lead to healthier communities. The fear of crime is a pressing concern in parts of the region, and police/ law enforcement cooperation, including the exchange of information/best practice and joint planning needs to be increased in areas of mutual concern. Also, co-operation in the field of maritime security remains essential in the context of ever-increasing Channel traffic.

B - OBJECTIVES

- Health improvement and care within the community ;
- improvement in the awareness of cross-border natural, technological or current risks and the protection of the population in line with the overall aims of the programme ;
- increased employment rates for marginal groups (such as disaffected youth, people with disabilities) ;
- reduction in cross-border crime and the fear of crime;
- increased access to and participation in healthier lifestyle and health improvement programmes ;
- community based anti-poverty programmes ;
- better accessibility for disadvantaged groups (Senior citizens, people with special needs, etc.) ;
- improved co-operation on issues of border security ;
- collaboration and exchange of personnel.

C - PUBLICS CIBLES

Population de la région transfrontalière, et notamment les personnes en situation d'exclusion.

D - DESCRIPTION DES TYPES D'ACTIVITES

Exemples de types d'activités qui seront soutenus dans cette mesure :

Solidarité, insertion, santé et cohésion sociale

Exemples d'actions possibles :

- coopération entre les associations locales de proximité, les ONG et d'autres organisations œuvrant en faveur de personnes défavorisées ou exclues ou de personnes ayant des besoins spécifiques ;
- coopération dans le domaine de la santé, en matière de recherche et de prévention, particulièrement par des analyses comparatives des niveaux de santé, des coopérations entre hôpitaux et services d'urgence, le développement de la télémédecine ;
- sensibiliser le public aux problèmes de santé ;
- promotion de styles de vie plus sains et programmes d'amélioration de la santé ;
- échanges d'expériences sur les méthodes de prévention et lutte contre la toxicomanie ;
- promouvoir l'intégration par l'emploi ;
- entraide et développement des ressources personnelles, afin de lutter contre l'exclusion sociale ;
- intégrer la jeunesse défavorisée dans des programmes d'éducation et de formation professionnelle ;
- lutte contre les exclusions et soutien à l'aide sociale d'urgence ;
- échanges d'expériences entre organismes chargés de la réinsertion sur le marché de l'emploi ;
- expérimentation d'actions conjointes d'insertion à destination des chômeurs de longue durée ;
- coopération entre quartiers en difficulté ;
- recherche transfrontalière sur l'insertion et la solidarité ;
- développement d'entreprises solidaires s'appuyant sur les populations locales.

C - TARGET PUBLIC

Population of the cross-border region, and notably those suffering from exclusion.

D - DESCRIPTION OF THE TYPES OF ACTIVITIES

Examples of the types of activities to be supported under this measure :

Community development, social inclusion, health and social cohesion

Examples of likely actions :

- co-operation between local neighbourhood associations, NGOs and other organisations working with disadvantaged or socially excluded people or people with special needs ;
- co-operation in research and the prevention of health risks, especially through comparative analyses of health levels, co-operation between hospitals and emergency services and the development of technology based medical support and advice ;
- health awareness initiatives ;
- promoting healthier lifestyle and health improvement programmes ;
- exchange of experience in the field of drug addiction prevention ;
- promoting inclusive employment practices ;
- mutual action and capacity building in support of stronger communities ;
- engaging disaffected youth in education and training ;
- develop a joint approach to socially-excluded groups ;
- exchange of experience between organisations responsible for re-integration to the employment market ;
- development of joint projects for the integration of the long-term unemployed ;
- co-operation and exchange of experience between urban areas in difficulty ;
- cross-border research on social inclusion ;
- development of community based social enterprises.

Sécurité publique et civile

Exemples d'actions possibles :

- coopération entre services d'Etat en vue d'accroître la sécurité frontalière, la sécurité maritime notamment par le truchement des gardes-côtes, l'offre de soins de santé et de protection civile sur une base transfrontalière ;
- coopération entre services de police, de justice et de répression des fraudes et protection du consommateur, des douanes et échange d'informations ;
- sécurité civile : aide sociale d'urgence liée à des risques majeurs, coopération entre les services et partenaires de sécurité civile sur les problématiques conjointes et échanges de savoir-faire sur les problématiques communes ;
- développement d'approches communes pour la prévention de la délinquance.

E - BENEFICIAIRES FINALS

Tout opérateur public, privé ou associatif qualifié en ce domaine, et en particulier :

- les établissements hospitaliers privés et publics,
- les universités et établissements d'enseignement supérieur,
- les associations et organisations caritatives,
- les collectivités territoriales,
- les services de l'Etat.

F - REGIME(S) D'AIDES NOTIFIE(S)

Côté français :

- prime régionale à l'emploi,
- aide au conseil en ressources humaines.

Côté anglais :

- regional development agencies,
- single regeneration budget,
- rural development programme economic grants,
- rural development programme redundant building grant.

Public safety and security

Examples of likely actions :

- co-operation between state bodies and agencies to enhance border security, maritime safety including coastguard services, health provision and civil protection on a cross-border basis ;
- police, law enforcement, customs and consumer protection co-operation and exchange of intelligence ;
- civil protection : emergency social assistance, co-operation between civil protection services and partners on joint problems and exchanges of expertise on common problems ;
- development of joint crime reduction initiatives.

E - FINAL BENEFICIARIES

All public, private and voluntary organisations relevant to this sector, and more particularly :

- public and private hospitals,
- universities and higher and further education institutes,
- voluntary and charity organisations,
- local authorities,
- central government.

F - SCHEME OR AD HOC STATE AID

French side :

- prime régionale à l'emploi,
- aide au conseil en ressources humaines.

British side :

- regional development agencies,
- single regeneration budget,
- rural development programme economic grants,
- rural development programme redundant building grant.

4.2 - AXE 2 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EQUILIBRE

A - OBJECTIF

Promouvoir le développement d'une économie transfrontalière durable, équilibrée et compétitive tout en améliorant l'environnement

B - MOTIFS

Le programme INTERREG IIIA vise à surmonter le caractère périphérique des régions limitrophes et à leur permettre de tirer pleinement profit du Marché Unique. Malgré la proximité des capitales nationales, le développement de ces régions reste en retard et les niveaux de vie sont généralement plus bas. Face à cette situation, il est nécessaire d'encourager un développement durable, équilibré et compétitif de la zone. Ainsi il conviendrait de promouvoir de manière plus coordonnée la zone comme un espace approprié pour des entreprises souhaitant une localisation centrale en Europe, sans souffrir des coûts très élevés propres aux capitales.

Le développement économique conjoint est perçu par les partenaires comme un axe important de la future coopération transfrontalière, dans la mesure où cela implique une forte participation des entreprises. Le développement économique ne pourra être total que si la région attire des investissements extérieurs significatifs ; ce qui suppose qu'elle soit perçue comme attractive pour de tels investissements. Aussi, la qualité de l'offre de formation de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur, la qualité des services de santé et d'aide sociale, une main d'œuvre ayant un haut niveau de qualification et des infrastructures performantes sont-ils essentiels pour offrir un environnement propice au développement des entreprises dans les secteurs en croissance. Cela pourra permettre de répondre aux problèmes liés au déclin des industries traditionnelles, en offrant de nouvelles possibilités d'emplois et de création de richesses.

La réforme de la Politique Agricole Commune a en particulier souligné la nécessité de développer des formes alternatives d'emploi dans les zones rurales et de réduire l'exode rural des jeunes.

Certains secteurs, tels que l'ingénierie de pointe, les nouveaux médias, l'agro-alimentaire, les activités pharmaceutiques, et d'autres industries, sont des secteurs communs en croissance, dont le développement peut apporter une contribution majeure à la compétitivité de la région.

4.2 - PRIORITY 2 - PROMOTING BALANCED SPATIAL DEVELOPMENT

A - AIM

To promote the development of a sustainable, balanced and competitive cross-border economy while improving the environment.

B - RATIONALE

The underlying rationale of INTERREG IIIA is to overcome the peripherality of border regions and to enable them to benefit fully from the Single Market. In spite of the region's proximity to them, development lags behind that of the national capitals and living standards are generally lower. In addressing this situation, there is a need to ensure a cohesive, balanced and sustainable development of the region. A key aim in this respect should also be a more co-ordinated promotion of the region as a location for companies that wish to be located centrally in Europe without incurring the higher costs of the capital zones.

Consultation with partners supports the view that co-ordinated economic development in the cross-border region, is critical to future cross-border co-operation as it necessarily entails strong involvement from businesses. Full economic development will only be achieved if the region attracts significant inward investment and this will only happen if it is perceived to be attractive for such investment. In this context, the provision of first class education from primary school to university, excellent health facilities, welfare provision, high level skills and a transport infrastructure are essential to provide a favourable environment for the development of enterprises with growth potential. This will help to tackle the problems created by the decline of traditional industries through creating alternative sources of job and wealth creation.

In particular, the reform of the Common Agricultural Policy has underlined the need to develop alternative forms of employment in rural areas and to reduce the migration of young people from the countryside. Several sectors such as advanced engineering, new media, pharmaceuticals, agri-food and other industries are common areas of growth, the development of which can make a significant contribution to the competitiveness of the area.

C - OBJECTIFS GENERAUX

- Fournir un environnement favorable à l'activité économique pour limiter sa concentration dans les capitales ;
- recherche appliquée et développement de nouveaux produits et services ;
- promouvoir un développement durable des entreprises ;
- faciliter les transferts de technologies transfrontaliers ;
- développement durable du transport transfrontalier et promotion de l'économie portuaire ;
- faire face aux défis du développement économique urbain, rural, et côtier ;
- promouvoir la coopération transfrontalière entre entreprises ;
- promouvoir les atouts de la région.

D - LIENS AVEC LA STRATEGIE ET AVEC LES ORIENTATIONS INDICATIVES DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Cet axe répond aux différentes orientations de la stratégie :

- le développement d'une grande région maritime et de ses espaces ruraux et urbains, en favorisant le développement économique rural, urbain et côtier, par le soutien à la recherche et au transfert de technologie, l'amélioration des transports, dans une logique globale d'aménagement équilibré du territoire ;
- le renforcement de la cohésion de l'espace transfrontalier, par le soutien à des services de transports transfrontaliers bien répartis le long de la Manche, par le soutien au développement des TIC, ainsi que par la promotion des réseaux et échanges entre PME, centres de recherche...
- l'association des citoyens, par le soutien aux projets transfrontaliers des PME, aux projets créateurs d'emplois, aux initiatives de développement local émanant des territoires ruraux, côtiers et urbains...
- le développement durable en prenant en compte la préservation de l'environnement dans les actions de développement économique et d'amélioration des transports ;

C - OVERALL OBJECTIVES

- Providing a favourable environment for economic activity rather than seeing these activities gravitate towards the capital zones ;
- applied research and development of new products and services ;
- promoting sustainable business development ;
- facilitating cross-border transfer of technology ;
- sustainable development of cross-border transport and promotion of the port economies ;
- meeting the challenges of coastal, urban and rural economic development ;
- promotion of cross-border business co-operation ;
- promoting the resources of the region.

D - LINKS WITH THE STRATEGY AND WITH THE EUROPEAN COMMISSION'S INDICATIVE GUIDELINES

This Priority reflects different aspects of the strategy:

- the development of a wider maritime region and its rural and urban areas, promoting rural, urban and coastal economic development, through support for research, technology transfer, improvements to transport, within an overall approach of balanced spatial development ;
- the strengthening of cohesion in the cross-border area, by support to cross-border transport services appropriately distributed along the Channel, through support for the development of ICT, as well as by promotion of networks and exchanges between SMEs, research centres ;
- the involvement of citizens through support to cross-border SME projects which create jobs, local development initiatives within rural, coastal and urban areas, etc ;
- sustainable development, incorporating environment preservation into economic development activities and transport improvement ;

- le développement des TIC qui sera bien sûr promu dans le cadre d'actions de développement économique, de recherche et de transfert de technologie, de services de transport et d'économie maritime... mais qui constituera également un thème spécifique de travail ;
- l'égalité des chances et l'intégration sociale, notamment par le biais du soutien à l'économie solidaire ou les actions de développement local qui peuvent concerner davantage certains groupes défavorisés...

E - PRESENTATION DES MESURES

Les trois mesures visent d'une part à promouvoir un développement intégré, à la fois urbain, rural et côtier, d'autre part à promouvoir une collaboration en matière de R&D, et des projets dans le domaine des TIC pour réduire les barrières, et enfin à mettre l'accent sur un développement durable du transport transfrontalier et de l'économie portuaire.

- the development of ICT which will be promoted within the framework of economic development, research and the transfer of technology, transport services and the maritime economy, etc. which will be a specific theme ;
- equal opportunities and social inclusion, especially through support to a community based economy or local development actions which can involve certain disadvantaged groups, etc.

E - PRESENTATION OF THE MEASURES

The three measures under this priority will, firstly, promote integrated rural, urban and coastal development ; secondly, promote R&D collaboration and ICT projects which help reduce barriers, and thirdly it will emphasise the sustainable development of cross-border transport and port economies.

4.2.1. Mesure n°4 : coopérer dans le domaine du développement économique

A - MOTIFS

Une approche partagée et intégrée du développement et de la reconversion économique jouera un rôle clé pour le succès futur de la région transfrontalière. En prenant en compte de façon équilibrée les facteurs sociaux, économiques et environnementaux, en apportant une valeur ajoutée aux dispositifs existants et en ciblant les domaines où l'intervention apparaît la plus nécessaire, cette mesure est susceptible de créer un cadre commun, ayant pour finalité d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de créer de nouvelles opportunités pour les entreprises et les populations des territoires de cette région.

Afin d'améliorer la compétitivité et de favoriser la croissance économique et l'emploi, des actions seront menées pour soutenir l'innovation dans les entreprises et le développement de synergies entre les entreprises.

Les récentes difficultés de l'agriculture, le déclin continu des services en milieu rural et les évolutions rapides de la population sont quelques-uns des facteurs qui menacent le maintien de la vie des zones rurales dans cette région. Dans ce contexte, il est nécessaire de promouvoir et de développer la multifonctionnalité de ces zones rurales. Afin d'assurer une cohérence entre les actions relatives au développement rural couvertes par cette mesure et celles bénéficiant en France et au Royaume-Uni d'un soutien du FEOGA au titre du Règlement de développement rural (CE 1257/1999), toute action pouvant bénéficier d'un soutien financier dans le cadre des programmes du "mainstream" ne pourra pas bénéficier du FEDER dans le cadre d'INTERREG IIIA. Les autres actions de développement agricole et rural, couvertes par le Règlement CE 1257/1999, pourront bénéficier d'un soutien du FEDER si elles respectent les conditions énoncées par ce règlement.

Plusieurs zones couvertes par le programme font face à des défis communs en matière de développement social et économique ainsi qu'à des problèmes communs, tels que des poches de pauvreté ou des quartiers en difficulté. C'est pourquoi, il est crucial pour développer une grande région maritime et pour renforcer la cohésion de la zone transfrontalière, d'accélérer les processus de régénération / revitalisation.

La région comprend un grand nombre de petites et moyennes entreprises aux ressources insuffisantes pour répondre à un large marché. Cela nécessite donc d'encourager les secteurs en croissance de la région, et de promouvoir des zones de développement et de rayonnement d'entreprises.

4.2.1. Measure 4 : co-operation in the field of economic development

A - RATIONALE

A shared and integrated approach towards economic development and regeneration has a key role in shaping the future success of the cross-border region. By creating a balance between social, economic and environmental factors, adding value to existing plans and targeting those areas of greatest need, this measure is designed to create common structures with the aim of improving citizens' quality of life and improving access to new opportunities for the business and local communities of the region.

In order to tackle barriers to competitiveness and to generate growth and employment, actions will be taken to support business innovation and the development of industry clusters.

Recent difficulties in the agricultural industry, the continuing decline of rural communities and services, and rapid population changes are just some of the factors which threaten the sustainability of rural areas across the region. There is therefore a need to develop the multi-functional role of these areas, and to promote them. In order to ensure coherence between the actions relating to rural development covered under this measure and those supported in France and in the UK by EAGGF under Rural development Regulation (EC 1257/1999), any activities supported under the "mainstream" programmes will not be supported by ERDF under INTERREG IIIA. Support from ERDF for other agricultural or rural development actions covered by Regulation EC 1257/1999 will be provided on the basis of the conditions set out in that regulation.

Many areas covered by the programme are facing common challenges in terms of social and economic regeneration as well as common issues such as zones of urban deprivation. Therefore, in order to develop a wider maritime region and to reinforce the cohesion of the cross-border area it is crucial to accelerate the regeneration process.

The economy of the region has a large number of small and medium sized enterprises with limited resources to respond to a wider market. There is therefore a need to support the region's growth sectors and to promote the development of enterprise hubs.

Une condition de réussite de cette mesure est de promouvoir une meilleure connaissance des acteurs et de la répartition différente des rôles et compétences des structures partenaires.

B - OBJECTIFS

- Favoriser de nouvelles perspectives de développement pour les zones côtières en termes de reconversion et de diversification de leurs activités ;
- encourager les démarches de revitalisation économique urbaine ;
- renforcer le dynamisme des espaces ruraux en termes d'emplois et de services ;
- diversifier et renforcer l'économie des zones rurales ;
- aboutir à une meilleure cohérence économique par la promotion du commerce et des activités transfrontalières ;
- offrir de nouvelles possibilités de développement aux entreprises et favoriser les rapprochements économiques.

C - PUBLICS CIBLES

Population de la région transfrontalière et PME.

D - DESCRIPTION DES TYPES D'ACTIVITES

Exemples de types d'activités qui seront soutenus dans cette mesure :

Soutien au développement économique

Exemples d'actions possibles:

- identifier et mettre en réseau les acteurs du développement économique ;
- faciliter les conditions de modernisation de l'économie en portant les efforts sur les facteurs-clés de la croissance ;
- mise en place de produits communs pour la création, le développement et l'accueil d'entreprises ;
- promouvoir l'accueil d'investisseurs extérieurs.

Soutien aux entreprises, aux PME et à leur coopération transfrontalière

Exemples d'actions possibles :

- améliorer les services transfrontaliers aux entreprises ;

A condition of success for this measure is to promote better understanding of those involved and the different distribution of the roles and responsibilities of partnership structures.

B - OBJECTIVES

- Redefining the focus for the coastal area, meeting the challenges of regeneration and providing new opportunities ;
- promotion of sustainable communities in the region's urban areas, accelerating economic renewal and enhancing vitality ;
- building the capacity of rural communities as centres of employment and services ;
- broaden and strengthen the rural economy ;
- achieving greater economic coherence by promoting cross-border business activities and trade ;
- offer new development opportunities to companies and promote business co-operation.

C - TARGET PUBLIC

Population of the cross-border region and SMEs.

D - DESCRIPTION OF THE TYPES OF ACTIVITIES

Examples of the types of activities to be supported under this measure:

Supporting economic development

Examples of likely actions :

- identifying and networking economic development stakeholders ;
- facilitating the conditions for modernising the economy including focusing on the key sectors for economic growth ;
- developing joint products for the creation, development and support of businesses ;
- promoting inward investment activity.

Support for business, SMEs and cross-border business co-operation

Examples of likely actions :

- improved cross-border services to businesses ;

- recherche d'opportunités commerciales ;
- développer les possibilités d'échanges commerciaux transfrontaliers par le biais des TIC et promouvoir la nouvelle économie ;
- structuration des rendez-vous d'affaires et démarches à l'export ;
- mise en réseaux des PME ;
- création de réseaux transfrontaliers pour lier les activités économiques (rapprochement des filières d'excellence, de l'artisanat, des PME-PMI) ;
- favoriser le développement de liens entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur ;
- favoriser l'accès des PME au capital-risque et leur participation au marché unique européen ;
- favoriser la prise en compte de l'environnement dans l'activité des entreprises.

Soutien au développement local et à certains secteurs de l'économie

Exemples d'actions possibles :

- encourager la diversification des exploitations agricoles, la promotion des produits locaux et la production de produits à valeur ajoutée ;
- accompagnement des initiatives locales en matière de création d'activités, par exemple dans le domaine de l'artisanat, afin de contribuer à la vitalité économique des aires urbaines, rurales et côtières ;
- échanges d'expériences, de personnel et de bonnes pratiques dans le domaine de la régénération/revitalisation ;
- développement d'approches communes pour réussir les actions de reconversion et diversification ;
- réseau de territoires ruraux et/ou de bourgs centres pour le développement de services et d'emplois ;
- favoriser le développement des filières économiques de l'environnement ;
- développement de l'économie solidaire.

- research into business opportunities ;
- development of cross-border business exchange opportunities through ICT and promotion of the new economy ;
- facilitation of meetings between businesses and export activities ;
- networking of SMEs ;
- creation of cross-border networks to link economic activity (bringing together networks of excellence, craft industry, SMEs) ;
- supporting establishment of links/co-operation between HE/FE colleges, SMEs and Universities ;
- help SMEs to access venture capital and to participate in the single European market ;
- incorporating environment preservation into economic activities.

Support for local development and specific economic sectors

Examples of likely actions :

- encourage farm diversification, local produce marketing, value-added production ;
- support for local development initiatives, e.g. traditional crafts, in order to contribute to the economic vitality of urban, rural and coastal areas ;
- exchange of experience, personnel and best practices in the field of regeneration ;
- development of common approaches to achievement of regeneration ;
- network of rural areas and/or market towns in order to develop employment and services ;
- encouraging the development of eco-business ;
- creation of social enterprises.

E - BENEFICIAIRES FINALS

Tout opérateur public, privé ou associatif qualifié en ce domaine, et en particulier :

- les PME, PMI, TPE et leurs groupements (les grandes entreprises sont exclues du champ de cette mesure) ;
- les universités et établissements d'enseignement supérieur ;
- les organismes représentatifs du monde économique ;
- les organismes privés et publics de développement économique ;
- les organismes financiers de capital risque ;
- les collectivités territoriales.

F - REGIME(S) D'AIDES NOTIFIE(S)

Côté français :

- fonds de développement de petites et moyennes industries,
- règlement des aides aux PME,
- dispositif d'aide dérogatoire pour les zones sortant de la PAT industrie,
- fonds régional d'aide au conseil,
- prime d'aménagement du territoire,
- aides des collectivités locales à l'immobilier d'entreprises,
- aides des collectivités locales à l'immobilier hors PAT industrie,
- prime régionale à l'emploi,
- prime régionale à la création d'entreprise,
- fonds spécial d'implantation du Nord-Pas de Calais,
- fonds pour la restructuration de la défense,
- aides des sociétés de conversion,
- aides à la réalisation de pépinières d'entreprises,
- aide au conseil en ressources humaines,
- aides à l'innovation,
- régime cadres d'aide à l'ingénierie financière,
- aides aux commerçants, artisans et activités de service,
- aides au télétravail,
- aide aux actions collectives,
- prime d'orientation agricole.

Côté anglais :

- regional selective assistance,
- regional development agencies,
- single regeneration budget,
- rural development programme economic grants,

E - FINAL BENEFICIARIES

All public, private and voluntary organisations relevant to this sector, and more particularly :

- small and medium sized businesses, micro-businesses and their economic interest groups (large businesses are excluded from this field in this measure) ;
- universities and higher and further education institutes ;
- organisations representing the economic sector ;
- public and private economic development organisations ;
- venture-capital organisations ;
- local authorities.

F - SCHEME OR AD HOC STATE AID

French side :

- fonds de développement de petites et moyennes industries,
- Règlement des aides aux PME,
- dispositif d'aide dérogatoire pour les zones sortant de la PAT industrie,
- fonds régional d'aide au conseil,
- prime d'aménagement du territoire,
- aides des collectivités locales à l'immobilier d'entreprises,
- aides des collectivités locales à l'immobilier hors PAT industrie,
- prime régionale à l'emploi,
- prime régionale à la création d'entreprise,
- fonds spécial d'implantation du Nord-Pas de Calais,
- fonds pour la restructuration de la défense,
- aides des sociétés de conversion,
- aides à la réalisation de pépinières d'entreprises,
- aide au conseil en ressources humaines,
- aides à l'innovation,
- Régime cadres d'aide à l'ingénierie financière,
- aides aux commerçants, artisans et activités de service,
- aides au télétravail,
- aide aux actions collectives,
- prime d'orientation agricole.

British side :

- regional selective assistance,
- regional development agencies,
- single regeneration budget,
- rural development programme economic grants,

- local authorities assistance for SMEs,
- business links/TECs,
- SMART (from 1997 including SPUR),
- SMART renotification,
- support for products under research (SPUR) scheme exclusively reserved for SMEs from 1997 included in SMART,
- rural development programme redundant building grant.

4.2.2. Mesure n°5 : coopérer pour développer la recherche et le transfert de technologie transfrontalier

A - MOTIFS

La promotion de la recherche et de la collaboration en matière de développement et de projets sur les TIC visant à réduire les frontières est une priorité.

Les programmes précédents ont vu le développement de nombreux projets de recherche. Néanmoins, ces derniers étaient très souvent le reflet d'implication de différents laboratoires et non le fruit d'une stratégie concertée des universités. Il conviendra donc d'inciter ces dernières à développer une réelle dynamique de coopération centrée autour d'objectifs à moyen terme.

Cette mesure va donc permettre aux acteurs économiques et opérateurs locaux de bénéficier des résultats existants et futurs de la recherche. Les projets qui visent à valoriser des travaux de recherche développés sous les précédents programmes doivent être particulièrement encouragés.

En outre, l'évaluation ex-ante a fait apparaître la faible capacité de la région à innover et à attirer des investissements. Il est nécessaire de développer la recherche pré-commerciale pour combler notre retard, particulièrement en période de difficultés économiques.

La complémentarité avec l'Objectif 3 et EQUAL sera également à rechercher.

B - OBJECTIFS

- Accroître la recherche & développement pour favoriser les collaborations à l'intérieur de la zone ;
- renforcer les liens entre réseaux destinés à promouvoir la recherche & le développement transfrontaliers ;

- business links/TECs,
- SMART (from 1997 including SPUR),
- SMART renotification,
- support for products under research (SPUR) scheme exclusively reserved for SMEs from 1997 included in SMART,
- rural development programme redundant building grant.

4.2.2. Measure 5 : co-operation to develop research and cross-border transfer of technology

A - RATIONALE

The promotion of research and development collaboration and ICT projects that help to reduce barriers within the region is a key priority

Previous programmes created many research projects. However, they often reflected the involvement of different laboratories and were not the result of a strategic approach. It will therefore be necessary to encourage the latter to develop a real dynamic of co-operation based on medium term objectives.

This measure will therefore ensure that existing and future research results and technology are applied for the benefit of the economic actors and local operators. Projects proposing to take up and put into action research carried out under previous programmes are particularly to be encouraged.

Furthermore, the ex-ante evaluation made clear the region's poor capacity for innovation and attracting investment. It is therefore important to develop pre-commercial research in order to catch up in economic terms, particularly in periods of economic difficulties.

Complementarity will also be sought with Objective 3 and EQUAL.

B - OBJECTIVES

- Increased research and development contribution to reduce barriers to collaboration within the region ;
- strengthened linkages between networks designed to promote cross-border research and development collaboration ;

- promouvoir de façon significative une stratégie transfrontalière de recherche & développement ;
- promouvoir l'expertise en matière de recherche dont disposent les universités et exploiter les résultats des recherches universitaires.

C - PUBLICS CIBLES

Population de la région transfrontalière, PME et étudiants.

D - DESCRIPTION DES TYPES D'ACTIVITES

Exemples de types d'activités qui seront soutenus dans cette mesure :

Resserrer les liens entre la recherche et les entreprises

Exemples d'actions possibles :

- développer les liens entre les entreprises et la recherche afin de créer des pôles d'innovation, des opportunités de relations d'approvisionnement et des réseaux transfrontaliers et encourager une culture selon laquelle les idées de recherche peuvent incuber et les résultats des recherches être promus en vue d'encourager les transferts de technologies ;
- encourager la recherche qui vise à aider les PME sans potentiel interne de Recherche et Développement à innover et à rester compétitives ;
- développer la capacité des organismes de recherche à répondre aux besoins des entreprises régionales ;
- travailler vers le développement d'une stratégie régionale transfrontalière coordonnée pour la promotion et l'exploitation de la recherche.

Optimiser la recherche transfrontalière

Exemples d'actions possibles :

- identifier et tracer les zones de compétences communes en matière de recherche afin de créer une masse critique et promouvoir ces compétences auprès des entreprises de la région ;
- soutenir la mise en réseau, la collaboration, les échanges et le développement professionnel des personnes impliquées dans la recherche et développement et le transfert de technologie.

- significant progress in the development of a co-ordinated cross-border strategy of research and development ;
- promote the expertise of universities in research and exploit the results.

C - TARGET PUBLIC

Population of the cross-border region, SMEs and students.

D - DESCRIPTION OF THE TYPES OF ACTIVITIES

Examples of the types of activities to be supported under this measure :

Strengthen links between research organisations and business

Examples of likely actions :

- develop links between businesses and research providers, to create hubs, supply chain opportunities and cross-border networks, and encourage a culture in which research ideas can be incubated and research results implemented and promoted to encourage transfer of a technology ;
- encourage research which helps SMEs without in-house research and development capability to innovate and remain competitive ;
- develop the capacity of research providers to meet the needs of regional businesses ;
- work towards developing a co-ordinated cross-border regional strategy for the promotion and exploitation of research.

Optimise cross-border research

Examples of likely actions :

- identify and map areas of common research expertise to create a critical mass and promote these to business within the region ;
- support the networking, collaboration, exchange and professional development of those involved in research and development and in technology transfer.

E - BENEFICIAIRES FINALS

Tout opérateur public, privé ou associatif qualifié en ce domaine, et en particulier :

- les PME, PMI, TPE et leurs groupements (les grandes entreprises sont exclues du champ de cette mesure) ;
- les universités et établissements d'enseignement supérieur ;
- les organismes de recherche publics et privés ;
- les organismes de transfert de technologie ;
- les collectivités territoriales ;
- les organismes représentatifs du monde économique.

F - REGIME(S) D'AIDES NOTIFIE(S)

Côté français :

- aides à l'innovation,
- aides de centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie,
- Régime ATOUT,
- fonds de la recherche et de la technologie,
- aides au télétravail.

Côté anglais :

- regional development agencies,
- single regeneration budget,
- rural development programme economic grant,
- Business Links, LSC, SPS, etc.
- SMART (from 1997 including SPUR),
- SMART renotification,
- support for products under research (SPUR) scheme exclusively reserved for SMEs from 1997 included in SMART,
- link collaborative research.

E - FINAL BENEFICIARIES

All public, private and voluntary organisations relevant to this sector, and more particularly :

- SMEs, small and medium sized industries, micro-businesses and their economic interest groups (large businesses are excluded from this field in this measure) ;
- universities and higher and further education institutes ;
- public and private research organisations ;
- technology transfer organisations ;
- local authorities ;
- organisations representing the economic sector.

F - SCHEME OR AD HOC STATE AID

French side :

- aides à l'innovation,
- aides de centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie,
- Régime ATOUT,
- fonds de la recherche et de la technologie,
- aides au télétravail.

British side :

- regional development agencies,
- single regeneration budget,
- rural development programme economic grant,
- Business Links, LSC, SPS, etc.
- SMART (from 1997 including SPUR),
- SMART renotification,
- support for products under research (SPUR) scheme exclusively reserved for SMEs from 1997 included in SMART,
- link collaborative research.

4.2.3. Mesure n°6 : coopérer pour un développement durable du transport transfrontalier et la promotion de l'économie portuaire

A - MOTIFS

Cette mesure vise à améliorer l'intégration des "portes externes" de la région transfrontalière dans les réseaux plus larges du transport multimodal, les liaisons de transport, notamment de proximité, au bénéfice de l'économie locale, tout en respectant les principes du développement durable.

Il est nécessaire de faire en sorte que les aéroports les liaisons ferroviaires et les ports de la zone soient pleinement intégrés dans les réseaux de transport élargis, y compris les réseaux transeuropéens. Des liaisons de transport entre les capitales sont particulièrement nécessaires; il faudra veiller à ce que les dessertes locales et les liaisons ferroviaires se développent de telle façon que les retombées des échanges commerciaux se fassent sentir dans l'économie locale.

L'objectif de cette mesure s'intègre dans le contexte de l'après Duty – Free et vise à favoriser de manière générale les réseaux de communication transmanche de voyageurs et de marchandises mais aussi à promouvoir le développement de l'économie portuaire. Dans cette perspective, la mesure doit aussi soutenir le développement et la diversification des ports, entre autres dans les activités de loisir. Une attention particulière sera portée aux conditions d'un maintien de dessertes transmanche de proximité fiables, pérennes et équilibrées sur l'ensemble du territoire transfrontalier ; ces dernières conditionnant l'intensité et la viabilité des coopérations.

Les projets d'infrastructure d'un montant supérieur à 1 million d'€ en coût total devront recevoir l'accord à la fois du Comité de pilotage et du Comité de suivi.

B - OBJECTIFS

- Améliorer les conditions de l'activité portuaire transfrontalière ;
- augmenter les flux de passagers et de fret transitant par les ports ;
- accroître le rôle des ports comme vecteur de développement de l'économie locale ;
- établissement de structures de coopération régionale en matière de politique de transport ;

4.2.3. Measure 6 : co-operation for the sustainable development of cross-border transport and the promotion of port economies

A - RATIONALE

This measure aims to enhance the integration of external gateways into broader multi-modal transport networks, transport linkages and local access for the benefit of the local economy, complying sustainable development principles.

It is important to ensure that the region's airports, rail links and seaports are fully integrated into broader transport networks including the Trans European Networks. There is a need for efficient transport links between the capital zones, whilst ensuring that local access road and rail links are developed so that the benefits of increased trade are felt in the local economy.

Within the post duty-free context, the aim is to facilitate cross-channel communication networks for freight and passengers as well as promote the growth of the port economies. In this regard, the measure should also support the development and diversification of uses in ports and harbours, including leisure. Particular attention will be paid to the conditions for maintaining reliable proximity to cross-channel services that are sustainable and balanced for the entire cross-border area ; the intensity and viability of cooperation will depend on the latter.

Infrastructure projects of a total cost that exceeds € 1 million will require additional prior agreement by the Steering and Monitoring Committees.

B - OBJECTIVES

- Improved conditions for cross-border activity within ports ;
- increased flow of passengers and freight through the ports ;
- enhancement of the role of ports as an economic driver of the local economy ;
- establishment of regional structures for co-operation on transport policy ;

- faciliter l'accès de tous aux transports interrégionaux, y compris les transports publics ;
- promouvoir et favoriser des dessertes transmanche de proximité, fiables, pérennes et équilibrées sur l'ensemble du territoire transfrontalier ;
- développer une approche intégrée des transports publics ;
- promouvoir le transport ferroviaire comme une alternative au transport routier et aérien.

C - PUBLICS CIBLES

Population de la région transfrontalière, en particulier des villes côtières, et PME.

D - DESCRIPTION DES TYPES D'ACTIVITES

Exemples de types d'activités qui seront soutenus dans cette mesure:

Favoriser le développement d'un trafic transmanche de proximité, fiable, pérenne et équilibré

Exemples d'actions possibles:

- soutien au développement équilibré des liaisons courte distance pour voyageurs et marchandises, notamment dans le contexte de l'après Duty Free ;
- améliorer les services offerts et l'échange d'informations contribuant à faciliter l'accès aux liaisons transmanche.

Diversifier l'activité portuaire

Exemples d'actions possibles :

- favoriser la coopération entre les ports de marchandises et favoriser la coopération entre les ports et leur hinterland, notamment au travers du soutien au développement de systèmes intermodaux, de plates-formes logistiques et de terminaux ;
- recherche de créneaux et de solutions alternatives pour des ports de petite taille.

Développer les services de transports intégrés

Exemples d'actions possibles :

- développement d'une stratégie transfrontalière commune dans le domaine de la gestion des flux de passagers et de fret ;

- Improved local access to a major inter-regional transport links including by public transport;
- promote and encourage viable sustainable local cross-border services which are balanced across the whole cross-border region;
- development of an integrated approach to public transport ;
- promotion of rail transport as an alternative to air and road transport.

C - TARGET PUBLIC

Population of the cross-border region, particularly those living along the coast, and SMEs.

D - DESCRIPTION OF THE TYPES OF ACTIVITIES

Examples of the types of activities to be supported under this measure:

Promote and encourage reliable, sustainable local cross-channel services which are balanced across the whole cross-border region

Examples of likely actions :

- support for balanced development of short-distance links for passengers and goods, especially in the post-Duty Free context ;
- to improve services offered and information exchange contributing to facilitating access to cross-border links.

Diversification of port activities

Examples of likely actions :

- promote co-operation between port freight terminals and between the ports and their hinterland, including support for the development of inter-modal systems, transfer points and terminals ;
- investigate niche markets and alternatives for smaller ports.

Development of integrated transport activities

Examples of likely actions :

- development of a common cross-border strategy to manage the flow of freight and passengers ;

- améliorer les réseaux de transport et d'information au sein de l'espace ;
- promouvoir l'interconnexion entre les différents secteurs du transport : route, rail, air, mer, notamment grâce à l'utilisation des TIC ;
- échanges d'expériences et d'informations en matière de politiques de transport et de mise en œuvre de projets de transport ;
- recherche et études spécifiques sur le thème des transports maritimes et des transports transfrontaliers ;
- promouvoir et optimiser l'intégration, l'accès, la coopération et la promotion des aéroports ;
- développer de nouveaux modes de déplacements respectueux de l'environnement.

E - BENEFICIAIRES FINALS

Tout opérateur public, privé ou associatif qualifié en ce domaine, et en particulier :

- les structures gestionnaires des ports et aéroports (publiques ou privées),
- les entreprises des secteurs maritime, portuaire, du transport et de la logistique,
- les organismes représentatifs du monde économique,
- les collectivités territoriales.

F - REGIME(S) D'AIDES NOTIFIE(S)

Côté français :

- fonds de développement de petites et moyennes industries,
- règlement des aides aux PME,
- dispositif d'aide dérogatoire pour les zones sortant de la PAT industrie,
- fonds régional d'aide au conseil,
- prime d'aménagement du territoire,
- aides des collectivités locales à l'immobilier d'entreprises,
- aides des collectivités locales à l'immobilier hors PAT industrie,
- fonds spécial d'implantation du Nord-Pas de Calais,
- fonds pour la restructuration de la défense,
- aides des sociétés de conversion,
- régime cadres des aides à l'environnement,

- improving transport and transport information networks within the region ;
- promote co-ordination between road, rail, air and sea transport sectors, in particular through the use of ICT ;
- exchange of best practice and information in transport policy and transport projects implementation ;
- research and specific studies on the theme of maritime transport and cross-border transport ;
- enhance and optimise the integration, access, co-operation and promotion of airports ;
- development of new environmentally-friendly means of travel.

E - BENEFICIAIRES FINALS

All public, private and voluntary organisations relevant to this sector, and more particularly :

- port and airport management organisations (public or private),
- maritime, port, transport and logistical businesses,
- organisations representing the economic sector,
- local authorities.

F - SCHEME OR AD HOC STATE AID

French side :

- fonds de développement de petites et moyennes industries,
- règlement des aides aux PME,
- dispositif d'aide dérogatoire pour les zones sortant de la PAT industrie,
- fonds régional d'aide au conseil,
- prime d'aménagement du territoire,
- aides des collectivités locales à l'immobilier hors PAT industrie,
- fonds spécial d'implantation du Nord-Pas de Calais,
- fonds pour la restructuration de la défense,
- aides des sociétés de conversion,
- régime cadres des aides à l'environnement,

- aide aux actions collectives,
- aide au secteur portuaire français.

Côté anglais :

- regional development agencies,
- single regeneration budget.

4.3 - AXE 3 - PROMOUVOIR UNE REGION ATTRACTIVE ET ACCUEILLANTE

A - OBJECTIFS

Tirer profit de notre situation géographique exceptionnelle, en optimisant nos atouts, qui font de la région une aire culturelle et touristique attractive, ayant une grande importance environnementale. Améliorer nos structures d'accueil en direction d'une large palette de nationalités et de marchés différents.

B - MOTIFS

La transformation des méthodes de travail et des styles de vie a de multiples conséquences : accroissement du temps libre, du pouvoir d'achat et de la mobilité. Dans les prochaines années, la zone devra savoir faire face à ces nouvelles tendances. Les secteurs du loisir et du tourisme doivent développer des produits attractifs et de haute qualité qui s'appuient sur les atouts uniques de la région et qui attirent la population locale comme les touristes

La région a de nombreux atouts naturels remarquables - milieux naturels préservés, zones côtières exceptionnelles, villes historiques, qui font partie intégrante de son attractivité et en font un lieu de vie et de travail, qui est en même temps lié à la culture et au patrimoine de la région. La région doit faire face à un nouveau défi : encourager le développement économique, la construction de nouveaux logements et d'infrastructures de transport tout en préservant l'environnement.

Les différentes parties de la zone partagent une histoire commune, qui forme le socle de leurs liens culturels et touristiques aujourd'hui. L'expérience que nous avons d'INTERREG IIA nous a montré que la coopération dans ce domaine avait produit les projets les plus dynamiques et les plus réussis.

- aide aux actions collectives,
- aide au secteur portuaire français.

British side :

- regional development agencies,
- single regeneration budget.

4.3 - AXE 3 - PRIORITY 3 – PROMOTING AN ATTRACTIVE AND WELCOMING REGION

A - AIM

To realise the potential of our exceptional geographical position whilst also maximising our assets as an attractive visitor and cultural area with considerable environmental significance. Improve our reception facilities for a wide range of different nationalities and markets.

B - RATIONALE

Changing patterns of work organisation and lifestyles have a number of implications, more leisure time and spending power and greater mobility. The challenge facing the region in the coming years is to ensure that it is able to accommodate these trends. Leisure and tourism sectors have to develop attractions of the highest quality which build on the region's unique attributes and appeal to local people and visitors alike.

The region has many outstanding natural features – unspoiled countryside, spectacular coastal areas, historic towns – forming an integral part of its attractiveness as a place to live and work as well as being closely associated with the region's culture and heritage. Given the pressure to support economic development, new housing and transport infrastructure, the region faces a considerable challenge in combining this with environmental sustainability.

The different parts of the region share a common history and environment, the basis of their cultural and tourist links to this day. Our experience under INTERREG IIA is that co-operation between partners in this field has produced some of the most dynamic and successful projects.

C - OBJECTIFS GENERAUX

Les actions viseront à optimiser ces atouts qui en font un espace culturel et touristique attractif, tout en préservant l'environnement. Les objectifs généraux sont les suivants :

- reconnaissance plus forte du patrimoine culturel de la zone, de sa richesse et de sa diversité ;
- accroître l'accessibilité d'un plus large public, qu'il s'agisse de résidents ou de touristes, aux activités culturelles et au patrimoine ;
- améliorer l'approche marketing des attractions touristiques ;
- dynamiser l'offre touristique ;
- mettre en valeur la qualité de l'environnement naturel et historique de la zone pour les générations présentes et futures ;
- réduire toutes les formes de pollution et prévenir les risques dans ce domaine ;
- une gestion plus efficace des espaces côtiers et fluviaux.

D - LIENS AVEC LA STRATEGIE ET AVEC LES ORIENTATIONS INDICATIVES DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Cet axe répond plus particulièrement aux orientations suivantes de la stratégie :

- le développement d'une grande région maritime et de ses espaces ruraux et urbains, par la valorisation des ressources naturelles, culturelles et touristiques des territoires ruraux, urbains, côtiers, et notamment leurs spécificités...
- le renforcement de la cohésion de l'espace transfrontalier, en développant et renforçant les réseaux de partenaires touristiques, culturels et de l'environnement et en favorisant des projets créateurs d'emplois...
- l'association des citoyens, en rendant le patrimoine et les activités culturelles accessibles à un public plus large d'habitants et de touristes, en développant des projets associant un nombre plus important de personnes...
- le développement durable, en favorisant l'activité économique et les emplois liés au tourisme et à la culture grâce à des produits et services de qualité, en renforçant la cohésion sociale et en préservant l'environnement, notamment dans le cadre d'une mesure spécifique ;

C - OVERALL OBJECTIVES

Actions under this Priority will both seek to capitalise on its assets as an attractive tourist and cultural area whilst seeking to protect these through an environmentally sustainable approach. The overall objectives associated with this priority are as follows :

- greater recognition and appreciation of the region's cultural heritage and its richness and diversity ;
- increased accessibility of heritage and cultural activities to the widest audience of residents and visitors ;
- improved marketing of tourist attractions ;
- revitalise the tourism base ;
- an enhanced quality of the region's natural and historic environment for current and future generations ;
- a reduction of all types of pollution and future pollution risks ;
- more effective management of the region's coastal and riverine areas.

D - LINKS WITH THE STRATEGY AND WITH THE EUROPEAN COMMISSION'S GENERAL GUIDELINES

This Priority reflects in particular the following aspects of the strategy :

- the development of a wider maritime region and its rural and urban areas, by the enhancement of natural, cultural and tourism resources of the rural, urban and coastal areas, drawing especially on their particular characteristics, etc.
- the strengthening of the cohesion of the cross-border area, developing and strengthening networks of tourism, cultural and environmental partnerships whilst promoting projects which create employment, etc.
- the involvement of citizens, whilst making heritage and cultural activities accessible to a wider public of residents and tourists and developing projects which involve a larger number of people, etc.
- sustainable development, promoting economic activity and employment linked to tourism and culture through quality products and services, whilst strengthening social cohesion and preserving the environment, especially in the framework of a specific measure ;

- le développement des TIC qui contribuera pleinement à des actions de mise en réseau, d'information et de promotion des activités touristiques et culturelles...
- l'égalité des chances et l'intégration sociale, en rendant le patrimoine et les activités culturelles véritablement accessibles à tous...

E - PRESENTATION DES MESURES

Les trois mesures de cette priorité portent sur le tourisme et les loisirs, sur la culture, ainsi que sur la protection et l'amélioration d'un environnement de grande qualité.

4.3.1. Mesure n°7 : coopérer dans les domaines du tourisme et des loisirs

A - MOTIFS

Le tourisme et les loisirs contribuent fortement à la création d'emplois et de richesse. Ils accroissent la qualité de vie, tout en favorisant le développement économique local. Ils participent au développement d'une approche transversale visant à la revitalisation économique en liaison avec les politiques régionales et nationales.

Avec la culture (mesure n°8), ces activités constituent sans doute les points forts de la coopération transfrontalière entre la France et la Grande – Bretagne. Les projets déposés sur ce thème contribuent fortement à un développement conjugué de cette région. Néanmoins, il convient de veiller tout particulièrement à la cohérence de ces actions et à leurs impacts transfrontaliers. De même, il conviendra de valoriser au mieux les succès rencontrés dans le programme précédent. Il s'agit de favoriser de manière systématique la mise en réseau des équipements, aussi bien pour les territoires ruraux et urbains que pour le littoral, ceci afin de favoriser en permanence le développement équilibré des territoires.

Un accent un peu plus fort pourrait être mis sur la capacité à transformer une activité touristique de court séjour en une activité plus soutenue et qualitative. Toutefois le marché du court séjour est lui-même un secteur en croissance et doit être également encouragé.

A - OBJECTIFS

- Assurer un accroissement de la vitalité des petites villes par le tourisme, faire en sorte qu'il soit un facteur-clé de la revitalisation des stations balnéaires ;

- the development of ICT which will contribute fully to the implementation of network actions and the promotion of tourist and cultural activities ;
- equal opportunities and social inclusion, whilst making heritage and cultural activities truly accessible for all, etc.

E - PRESENTATION OF THE MEASURES

The three measures associated with this Priority cover Tourism and Leisure activities; Cultural Heritage and the encouragement of conservation and a high quality Environment.

4.3.1. Measure 7 : co-operation in the fields of tourism and leisure

A - RATIONALE

Tourism and leisure activities are a major source of jobs and wealth creation and add to the vitality and quality of life whilst helping to develop the local economy. They will assist with the development of a cohesive cross-cutting approach to economic regeneration in line with regional and national policies.

Together with cultural heritage (Measure 8) these activities have been the strong points of cross-border cooperation between the UK and France and projects submitted under this theme contribute greatly to joint development of this region. Nonetheless, it is necessary to pay close attention to the coherence of these actions and their cross-border impact. Similarly, it is important to develop the successes of the previous programme to their fullest. This involves systematic networking of tourism facilities for rural, urban and coastal areas, in order to promote the sustainable balanced development of these areas.

Whilst efforts should be made to transform short stay tourist activity into something longer, the short stay market is itself a growth area and should also be encouraged.

B - OBJECTIVES

- Ensure tourism adds vitality to small towns and is a key tool in coastal resort regeneration ;

- étendre la saison touristique ;
- améliorer la notoriété et l'image de marque des destinations touristiques ;
- développer de nouveaux réseaux marketing thématiques et structuration d'une offre adaptée ;
- renforcer les réseaux marketing existants ;
- améliorer l'information et les données sur les performances du marché et ses opportunités ;
- encourager le développement d'un secteur touristique durable.

C - PUBLICS CIBLES

Population de la région transfrontalière, touristes et PME.

D - DESCRIPTION DES TYPES D'ACTIVITES

Exemples de types d'activités qui seront soutenus dans cette mesure:

Promouvoir et commercialiser la région transfrontalière

Exemples d'actions possibles :

- améliorer la mise en marché des attractions touristiques et renforcer les liens entre organisations touristiques ;
- rechercher et développer de nouveaux marchés pour les initiatives communes en matière de marketing touristique ;
- étendre les routes touristiques et les réseaux marketing thématiques : développement de la culture et du patrimoine maritime, tourisme de mémoire, tourisme culturel et lié au patrimoine historique, tourisme industriel, gastronomie, etc.

Développer des produits touristiques transfrontaliers

Exemples d'actions possibles :

- développer des produits touristiques communs : conception, aménagements/équipements, mise en réseau, promotion /animation ;
- valoriser et revitaliser les villes historiques, les ports de pêche et les stations balnéaires ;

- extended visitor season ;
- enhanced destination status and knowledge ;
- development of new joint products and themed marketing networks ;
- enhance existing marketing networks ;
- improved information and data on market performance and opportunities ;
- strengthen and encourage a sustainable tourism sector.

C - TARGET PUBLIC

Population of the cross-border region, tourists and SMEs.

D - DESCRIPTION OF THE TYPES OF ACTIVITIES

Examples of the types of activities to be supported under this measure:

Promoting and marketing the cross-border area

Examples of likely actions :

- improve marketing of tourist attractions and develop stronger links between tourism organisations ;
- investigate and develop new markets for joint tourism marketing initiatives ;
- extend strategic recreation routes and themed marketing networks : develop culture and maritime heritage, 'nostalgia' tourism, cultural and heritage tourism, industrial tourism, gastronomic tourism, etc.
- improve marketing of tourist attractions and develop stronger links between tourism organisations within and beyond the maritime region.

Development of cross-border tourism products

Examples of likely actions :

- develop shared tourism products through joint conception, structures/facilities, networking and promotion / facilitation ;
- promote and regenerate our historic towns, fishing ports and seaside resorts ;

- favoriser un développement touristique sur l'ensemble du territoire, en particulier via le tourisme rural, le tourisme de pleine nature, le tourisme lié à l'environnement côtier et rural, le tourisme de loisirs, le tourisme d'affaires, le tourisme industriel, etc.

Professionnaliser l'activité touristique

Exemples d'actions possibles :

- promouvoir les échanges d'expériences, notamment en matière de gestion des flux touristiques, particulièrement pour le tourisme lié à la culture ou à l'environnement ;
- développement et amélioration du bilinguisme au niveau des structures touristiques (dont signalétique et services) ;
- développer les formations professionnelles touristiques pour répondre aux principaux manques de qualifications ;
- étendre et améliorer le programme de recherche sur le tourisme.

E - BENEFICIAIRES FINALS

Tout opérateur public, privé ou associatif qualifié en ce domaine, et en particulier :

- les structures de promotion et de développement touristique,
- les collectivités territoriales,
- les organismes représentatifs du secteur touristique,
- les associations,
- les structures gestionnaires des équipements touristiques,
- les organismes de formation agréés,
- les PME.

F - REGIME(S) D'AIDES NOTIFIE(S)

Côté français :

- fonds régional d'aide au conseil,
- règlement des aides à la formation,
- régime cadre des interventions publiques en faveur du tourisme,
- aide aux actions collectives,
- engagements de développement de la formation.

Côté anglais :

- regional development agencies,
- single regeneration budget,
- rural development programme economic grants,
- Business Links, LSC, SPS, etc.
- rural development programme redundant building grant.

- promote tourism development across the whole region, especially rural tourism, green tourism, tourism linked to the coastal and rural environment, leisure tourism, business tourism and industrial tourism, etc.

Professional development

Examples of likely actions :

- promote the exchange of best practice, such as in visitor management planning, particularly cultural and environmental ;
- development and improvement of bilingual tourism facilities (including signage and service facilities) ;
- improve tourism training provision that addresses key skills shortages ;
- extend and enhance the tourism research programme.

E - FINAL BENEFICIARIES

All public, private and voluntary organisations relevant to this sector, and more particularly :

- organisations concerned with tourism promotion and development,
- local authorities,
- organisations representing the tourist sector,
- voluntary and charity organisations,
- managing authorities of tourism facilities,
- approved training organisations,
- SMEs.

F - SCHEME OR AD HOC STATE AID

French side :

- fonds régional d'aide au conseil,
- règlement des aides à la formation,
- régime cadre des interventions publiques en faveur du tourisme,
- aide aux actions collectives,
- engagements de développement de la formation.

British side :

- regional development agencies,
- single regeneration budget,
- rural development programme economic grants,
- Business Links, LSC, SPS, etc.
- rural development programme redundant building grant.

4.3.2. Mesure n°8 : coopérer pour le développement d'une approche commune de la culture valorisant la diversité

A - MOTIFS

Le patrimoine et la culture dans ses diverses formes ont un rôle économique et social important. D'une part, la reconnaissance et l'appréciation de sa diversité et des thèmes communs peuvent constituer un facteur de cohésion pour le développement de la coopération, d'autre part, sa richesse peut jouer un rôle important pour le développement économique de cette région, ainsi que pour sa promotion externe, notamment vis à vis des touristes. La culture sous ses différentes formes (musique, arts vivants, arts plastiques, multimedia, patrimoine) constitue également un domaine important de coopération, susceptible de toucher un public jeune. Les projets communs en matière de création et de diffusion seront donc encouragés. L'accent sera mis sur des pratiques de coopération véritables et durables qui vont au-delà de l'échange et du ponctuel et qui améliorent la compréhension culturelle transfrontalière.

B - OBJECTIFS

- Accroître la connaissance de l'identité et des caractéristiques de la région chez les résidents et les touristes ;
- rassembler des artistes de l'ensemble de la région en proposant des événements culturels et artistiques contemporains ;
- favoriser une prise de conscience des traditions historiques communes ;
- établir de nouveaux réseaux autour d'intérêts communs dans le domaine de la culture et du patrimoine ;
- favoriser une plus large diffusion d'informations sur le patrimoine culturel, par des approches créatives, notamment les TIC ;
- renforcer l'accessibilité aux activités culturelles et au patrimoine pour un large public de résidents comme de touristes.

C - PUBLICS CIBLES

Population de la région transfrontalière et touristes.

4.3.2. measure 8 – co-operating to develop a common approach to culture whilst celebrating diversity

A - RATIONALE

Cultural heritage and culture in their different forms have an important social and economic role within the region. On the one hand, recognition and appreciation of its diversity and common themes can act as an important bonding agent in developing co-operation across the region, and on the other, its richness can play an important role both in developing inward economic activity and in promoting the area externally to visitors and others. Culture in all its different forms (music, visual, performing and applied art, multimedia, heritage) equally comprises a key field for cooperation and is capable of engaging young people. The development and dissemination of joint creative projects will therefore be encouraged. Emphasis will be placed on true and sustainable cooperation actions which go beyond exchanges and one-off actions and which enhance cross-border cultural understanding.

B - OBJECTIVES

- Increased awareness of the overall character and identity of the area for residents and visitors ;
- contemporary artistic and cultural events bringing together performers and others across the area ;
- increased awareness of common historical traditions ;
- new networks bringing together those with common cultural and cultural heritage interests ;
- wider dissemination, through creative approaches involving new technology, of information relating to cultural heritage in the region ;
- greater accessibility of heritage and cultural activities to the widest audience of residents and visitors.

C - TARGET PUBLIC

Population of the cross-border region and tourists.

D - DESCRIPTION DES TYPES D'ACTIVITES

Exemples de types d'activités qui seront soutenus dans cette mesure :

Rendre accessible le patrimoine et les activités culturelles à un public plus large d'habitants et de touristes

Exemples d'actions possibles:

- identifier et promouvoir les qualités spécifiques du patrimoine et de la culture de cette région ;
- développer des approches communes de promotion de la richesse et de la diversité culturelle de cette région et offrir des possibilités aux habitants, mais aussi à d'autres, de les connaître et de se les approprier ;
- développer des projets culturels communs, notamment en matière de sensibilisation et d'accès à la culture (notamment publics défavorisés), de communication (TIC) et de promotion d'évènements culturels.

Développer des projets de créations culturelles communes

Exemples d'actions possibles :

- projets communs dans le domaine des arts de la scène (théâtre, musique, carnaval, etc.) ;
- développement de la culture et du patrimoine maritime.

Promouvoir et développer les échanges culturels et artistiques

Exemples d'actions possibles :

- promotion et développement d'échanges de projets culturels et artistiques contemporains, y compris échange d'artistes régionaux ;
- échanger les meilleures pratiques et favoriser le partage d'expériences dans le domaine des activités culturelles, qu'elles émanent de structures d'Etat ou non, de professionnels, d'organisations locales ou d'individus.

Protection, gestion et animation culturelle du patrimoine

Exemples d'actions possibles :

- amélioration de la préservation du patrimoine culturel commun.

D - DESCRIPTION OF THE TYPES OF ACTIVITIES

Examples of the types of activities to be supported under this measure :

Making heritage and cultural activities accessible to the widest audience of residents and visitors

Examples of likely actions :

- identify and promote the special quality of heritage and culture in the region ;
- develop common approaches to promote the rich cultural diversity of the region and provide opportunities for residents and others to experience and share in it ;
- develop joint cultural projects, especially in terms of creating public awareness and providing access to culture (in particular for disadvantaged people) information (ICT) and the promotion of cultural events.

Development of joint creative cultural projects

Examples of likely actions :

- collaborative projects in the performing arts (theatre, music, carnival etc.) ;
- development of culture and the maritime heritage.

Promotion and development of cultural and artistic exchanges

Examples of likely actions :

- promoting and developing exchange of contemporary arts & culture projects, including exchange of regional artists ;
- bring together through cultural activity (whether led by the State or others) professionals, local communities and individuals to exchange best practice and share experience.

Heritage : conservation, management and cultural promotion

Examples of likely actions :

- improving preservation of common cultural heritage.

E - BENEFICIAIRES FINALS

Tout opérateur public, privé ou associatif qualifié en ce domaine, et en particulier :

- les structures de développement culturel,
- les collectivités territoriales,
- les associations.

F - REGIME(S) D'AIDES NOTIFIE(S)

Côté français :

- fonds régional d'aide au conseil,
- aide aux actions collectives.

Côté britannique :

- regional development agencies,
- single regeneration budget,
- rural development programme economic grants,
- rural development programme redundant building grant.

E - FINAL BENEFICIARIES

All public, private and voluntary organisations relevant to this sector, and more particularly :

- cultural development organisations,
- local authorities,
- voluntary and charity organisations.

F - SCHEME OR AD HOC STATE AID

French side :

- fonds régional d'aide au conseil,
- aide aux actions collectives.

British side :

- regional development agencies,
- single regeneration budget,
- rural development programme economic grants,
- rural development programme redundant building grant.

4.3.3. Mesure n°9 : coopérer pour la protection et la promotion d'un environnement de grande qualité

A - MOTIFS

La région dispose d'un environnement naturel d'une grande richesse. Il y a des problèmes communs tels que la protection et la gestion de cette ressource, la réhabilitation et la réutilisation de friches, ainsi que la réduction de la pollution et des risques de pollution. Dans l'ensemble, cette priorité vise à encourager la protection et l'amélioration de l'environnement localement et globalement au travers de mesures ciblées sur les problèmes environnementaux communs.

La promotion des projets dans le cadre d'INTERREG IIIA ne doit pas avoir de conséquences négatives sur l'environnement, la qualité de l'air, de l'eau et la qualité de la vie en général. Les projets doivent donc être évalués en s'assurant qu'ils s'intègrent dans une stratégie de développement durable (voir la partie sur le développement durable dans la stratégie) et visent dans cette perspective à développer des normes environnementales élevées et les meilleures pratiques. La région de coopération est également caractérisée par la présence d'un patrimoine bâti qu'il est important de gérer et de préserver de façon durable.

L'impact du programme sera plus qualitatif que quantitatif et devra être évalué en tenant compte d'autres programmes, dont les moyens financiers sont plus importants. Cependant, le programme INTERREG IIIA rendra les actions financées dans le cadre de ces autres programmes plus efficaces, notamment par le développement d'approches communes.

Les domaines où l'impact de cette mesure pourra être le plus significatif sont : la réduction des risques de pollution, la préservation de la biodiversité, tant au niveau des zones Natura 2000 que des autres zones protégées du littoral et à l'intérieur des terres ; la gestion des déchets industriels et ménagers (par exemple, la réduction des quantités de déchets produits et l'amélioration du recyclage) ; le développement de l'utilisation des ressources renouvelables ; une plus grande sensibilisation aux problèmes d'environnement, conduisant à une modification des comportements (utilisation des transports publics, tri des déchets ménagers, etc.).

4.3.3. Measure 9 : co-operation to encourage conservation and a high-quality environment

A - RATIONALE

The region has a rich natural environment. There are common issues in conserving and managing this resource, in finding beneficial re-use for run-down areas and in minimising pollution and pollution risk. Overall, this priority aims to encourage the protection and enhancement of the environment locally and globally through measures focusing on common environmental issues.

In promoting projects through INTERREG IIIA, it is important to ensure that the work proposed does not have an adverse impact on the environment, air and water quality or the quality of life in general. All projects should therefore be assessed to ensure that they are environmentally sustainable (see the section on sustainable development under the programme strategy) with scope to develop projects which are specifically geared to developing high standards and best practice in sustainability within the region. It is also important to manage and preserve the built environment in a sustainable way.

The impact of the programme will be more qualitative than quantitative, and will need to be assessed in the context of other programmes where financial resources are larger. The INTERREG IIIA programme will, however, make actions undertaken within the framework of other programmes more effective, notably in terms of the development of common approaches.

The areas where the impact of this measure could be the most significant are: reducing the risk of pollution, preservation of biodiversity, whether in Natura 2000 areas or other protected areas along the coasts and inland; the management of industrial and household waste (e.g. waste reduction and the improvement in recycling); the development of the use of renewable resources; a greater sensitivity towards environmental problems, leading to behavioural changes (use of public transport, sorting household waste, etc.).

B - OBJECTIFS

- Réduire les pollutions et prévenir les risques majeurs de pollution ;
- améliorer la qualité de l'air et de l'eau ;
- prévention et réduction de la pollution diffuse ;
- utilisation plus économe des ressources énergétiques dans les foyers et dans l'industrie ;
- plus grande utilisation des sources d'énergie alternatives et renouvelables ;
- protection des espaces naturels, de la biodiversité et des paysages ;
- amélioration de la protection de l'environnement bâti ;
- prise en compte de l'environnement dans les bâtiments
- sensibiliser le public aux problèmes environnementaux.

C - PUBLICS CIBLES

Population de la région transfrontalière, en particulier scolaires, élus et autorités publiques.

D - DESCRIPTION DES TYPES D'ACTIVITES

Exemples de types d'activités qui seront soutenus dans cette mesure :

Réduction de la pollution et prévention des risques de pollution

Exemples d'actions possibles :

- prévention des risques maritimes, naturels, écologiques et technologiques (dont mesures visant à prévenir les conséquences du changement climatique telles que les inondations) ;
- améliorer la qualité de l'air par le suivi, la sensibilisation et la promotion des changements de comportements ;
- développement d'approches communes sur l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- développement d'approches communes sur la réhabilitation des friches et des espaces portuaires et industriels délaissés ;
- répondre aux défis communs de gestion des déchets ménagers et industriels ;
- échange de bonnes pratiques en matière de transports.

B - OBJECTIVES

- Reduction in pollution and major foreseeable pollution risks ;
- improved air and water quality ;
- prevention and reduction in light pollution ;
- increased resource efficiency among householders and industry ;
- more use of renewable and alternative energy sources ;
- protection of natural environments, biodiversity and landscapes ;
- improved protection of built environment ;
- sustainability of the built environment ;
- raise public awareness on environmental issues.

C - TARGET PUBLIC

Population of the cross-border region, particularly school children, elected representatives and public authorities.

D - DESCRIPTION OF THE TYPES OF ACTIVITIES

Examples of the types of activities to be supported under this measure :

Pollution prevention and reduction in environmental pollution risk

Examples of likely actions :

- reduction of maritime, natural, ecological and technological risks (including measures relating to climate change impact such as flooding) ;
- improve air quality through monitoring, awareness creation and promoting behavioural change ;
- development of a common approach to improve water quality ;
- development of a common approach on areas blighted by dereliction, decay or contamination ;
- address common challenges relating to waste management needs, both domestic and industrial ;
- exchange of best practices in transport management.

Préservation des habitats naturels

Exemples d'actions possibles :

- gestion intégrée des zones côtières et estuariennes ;
- préservation du trait de côte ;
- préservation de l'environnement naturel et développement d'approches intégrées de la gestion des zones protégées et des zones rurales ;
- actions d'identification, de protection et d'amélioration du patrimoine naturel commun de cette région ;
- coopération transfrontalière pour préserver la biodiversité et les paysages.

Avoir un environnement bâti durable

Exemples d'actions possibles :

- protection de l'environnement bâti des menaces naturelles ou humaines (pollution de l'air, érosion climatique, trop nombreux touristes...);
- utilisation rationnelle et soutenable de l'environnement bâti (sur le plan des matériaux, du mode d'énergie).

Accroître l'efficacité énergétique

Exemples d'actions possibles :

- soutien à des travaux significatifs de recherche et développement appliqués et à leur diffusion ;
- développement de l'utilisation de ressources renouvelables produites localement et des techniques permettant d'économiser l'énergie.

Education et sensibilisation aux problèmes d'environnement

Exemples d'actions possibles :

- favoriser le développement d'actions de promotion et de mise en œuvre de normes et de bonnes pratiques dans le domaine de l'environnement durable ;
- sensibilisation du public à l'environnement ;
- réduire la pollution diffuse au travers de campagnes de sensibilisation et par la prise en compte de ce problème à la source ;

Conservation of natural habitats

Examples of likely actions :

- integrated management of coastal and estuary areas ;
- preservation of the coastline ;
- protection of the natural environment and development of integrated approaches to managing protected and rural areas ;
- develop measures for the identification, protection and enhancement of the common natural environment of the region ;
- cross-border co-operation to conserve bio-diversity and landscapes.

Sustainability of the built environment

Examples of likely actions :

- protection of built environment from natural and man-made threats (air pollution, weather erosion, over-crowded tourist number, etc...);
- sustainable and rational use of building (for example, materials, energy).

Increase resource efficiency

Examples of likely actions :

- support for significant applied R & D including the dissemination of results ;
- develop use of locally produced renewable resources and methods of energy conservation.

Education and awareness of environmental issues

Examples of likely actions :

- further the development of measures for the promotion and implementation of standards and best practice relating to environmental sustainability within the region ;
- increasing public awareness of the environment ;
- reduce light pollution through awareness raising and "designing out" such problems at the development stage ;

- recherche, bases de données environnement, atlas cartographiques.

E - BENEFICIAIRES FINALS

Tout opérateur public, privé ou associatif qualifié en ce domaine, et en particulier :

- les structures gestionnaires d'espaces naturels protégés ;
- les PME, PMI, TPE et leurs groupements (sont exclues du champ de cette mesure, les grandes entreprises) ;
- Les laboratoires de recherche publics et privés ;
- les collectivités territoriales ;
- les associations ;
- les services de l'Etat,
- les organismes représentatifs du secteur de l'environnement.

F - REGIME(S) D'AIDES NOTIFIE(S)

Côté français :

- fonds régional d'aide au conseil,
- fonds spécial d'implantation du Nord Pas-de-Calais,
- aides des sociétés de conversion,
- aides aux actions collectives,
- gestion des énergies renouvelables,
- utilisation rationnelle de l'énergie,
- gestion de déchets municipaux et des déchets des entreprises,
- régime cadre des aides à l'environnement,
- aides aux entreprises victimes aux intempéries et de la marée noire.

Côté anglais :

- regional development agencies,
- single regeneration budget.

Le tableau ci-après, extrait du rapport final d'évaluation ex-ante, permet d'apprécier la contribution potentielle de chaque mesure (par axe) aux 6 orientations de la stratégie.

- research, environmental databases, cartographic atlases.

E - FINAL BENEFICIARIES

All public, private and voluntary organisations qualified in this sector, and more particularly :

- managing authorities for protected natural areas ;
- SMEs, small and medium sized businesses, micro-businesses and their economic interest groups (excluded from this field in this measure – large businesses) ;
- public and private research laboratories ;
- local authorities ;
- voluntary and charity organisations ;
- central government ;
- organisations representing the environment.

F - SCHEME OR AD HOC STATE AID

French side:

- fonds régional d'aide au conseil,
- fonds spécial d'implantation du Nord Pas-de-Calais,
- aides des sociétés de conversion,
- aides aux actions collectives,
- gestion des énergies renouvelables,
- utilisation rationnelle de l'énergie,
- gestion de déchets municipaux et des déchets des entreprises,
- régime cadre des aides à l'environnement,
- aides aux entreprises victimes aux intempéries et de la marée noire.

British side :

- regional development agencies,
- single regeneration budget.

The table below, taken from the final draft of the ex-ante evaluation, allows for an assessment of the potential contribution of each measure under the 3 Priorities of the 6 strategic objectives to be made.

1 | Appréciation de la contribution potentielle de chaque mesure (par axe) aux 6 objectifs stratégiques

		OBJECTIFS STRATÉGIQUES	Objectif stratégique 1 Développer une grande région maritime et ses espaces ruraux et urbains	Objectif stratégique 2 Renforcer la cohésion de l'espace transfrontalier autour de la Manche et affirmer un espace de projets contribuant à la compétitivité du territoire et à la création d'emplois	Objectif stratégique 3 Mieux associer le citoyen et prendre en compte ses besoins	Objectif stratégique 4 Avoir une démarche de développement durable de cet espace ²²	Objectif stratégique 5 Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)	Objectif stratégique 6 Promouvoir l'égalité des chances et l'intégration sociale
AXES	MESURES							
AXE 1 Favoriser une coopération transfrontalière au service du citoyen	MESURE 1 : Coopérer dans le domaine de la formation continue, de l'éducation et de la formation professionnelle	X?	XX	XXX	X?			XX
	MESURE 2 : Coopérer pour développer la citoyenneté, le partenariat et la compréhension mutuelle	X?	X	XX	X?	X		X?
	MESURE 3 : Coopérer pour développer la cohésion sociale et la sécurité	X	XX	XXX	X			XX
AXE 2 Promouvoir un développement territorial équilibré	MESURE 4 : Coopérer dans le domaine du développement économique	XX	XXX	XX	XX	X		XX
	MESURE 5 : Coopérer pour développer la recherche et le transfert de technologie transfrontalier	?	XX			X?		
	MESURE 6 : Coopérer pour un développement durable du transport transfrontalier et la promotion de l'économie portuaire	XX	XX	X	X	X		X?

2 | Appréciation de la contribution potentielle de chaque mesure (par axe) aux 6 objectifs stratégiques

		OBJECTIFS STRATÉGIQUES					
		Objectif stratégique 1 Développer une grande région maritime et ses espaces ruraux et urbains	Objectif stratégique 2 Renforcer la cohésion de l'espace transfrontalier autour de la Manche et affirmer un espace de projets contribuant à la compétitivité du territoire et à la création d'emplois	Objectif stratégique 3 Mieux associer le citoyen et prendre en compte ses besoins	Objectif stratégique 4 Avoir une démarche de développement durable de cet espace ²²	Objectif stratégique 5 Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)	Objectif stratégique 6 Promouvoir l'égalité des chances et l'intégration sociale
AXES	MESURES						
AXE 3 Promouvoir une région attractive et accueillante	MESURE 7 : Coopérer dans les domaines du tourisme et des loisirs	XXX	X	XX	X	X?	
	MESURE 8 : Coopérer pour le développement d'une approche commune de la culture valorisant la diversité	XX	X?	XX		XX	X
	MESURE 9 : Coopérer pour la protection et la promotion d'un environnement de grande qualité	XX	X?	XX	XX		

Assessment of the potential contribution of each measure under the 3 priorities to the 6 strategic objectives

	STRATEGIC OBJECTIVES	Strategic objective 1 Developing a wide maritime region, and its rural and urban areas	Strategic objective 2 To reinforce the cohesion of the cross border area bordering the Channel and the promotion of projects contributing to the competitiveness of the region and the creation of employment	Strategic objective 3 Involving citizens more closely and taking account of their needs	Strategic objective 4 Supporting sustainable development of this area	Strategic objective 5 Promoting the use of Information and Communication Technology	Strategic objective 6 Promoting equal opportunities and social inclusion
PRIORITIES	MEASURES						
PRIORITY 1 Strengthening cross-border co-operation in the service of the citizens	MEASURE 1 : Co-operation in the field of a lifelong learning, education and professional training	X?	XX	XXX	X?		XX
	MEASURE 2 : Co-operation to develop citizenship, partnership and cultural awareness	X?	X	XX	X?	X	X?
	MEASURE 3 : Co-operation to develop social cohesion and security	X	XX	XXX	X		XX
PRIORITY 2 Promoting balanced spatial development	MEASURE 4 : Co-operation in the field of economic development	XX	XXX	XX	XX	X	XX
	MEASURE 5 : Co-operation to develop research and cross-border transfer of technology	?	XX			X	
	MEASURE 6 : Co-operation for the sustainable development of cross-border transport and the promotion of ports economies	XX	XX	X	X	X	X?
PRIORITY 3 Promoting an attractive and welcoming region	MEASURE 7 : Co-operation in the fields of tourism and leisure	XXX	X	XX		X?	
	MEASURE 8 : Co-operating to develop a common approach to culture whilst celebrating diversity	XX	X?	XX		XX	X
	MEASURE 9 : Co-operation to encourage conservation and a high-quality environment	XX	X?	XX	XX		

4.4 - AXE 4 – ASSISTANCE TECHNIQUE

A - MOTIFS

Le bilan des précédents programmes et des évaluations conduites ou en cours a démontré le bien fondé et le caractère hautement stratégique de cette mesure essentielle pour la vie du programme de coopération transfrontalière. Une animation, gestion et administration efficaces sont essentiels pour atteindre les objectifs fixés par les partenaires dans le Programme Opérationnel.

Avec l'assistance technique, il s'agit d'une part d'apporter une aide aux instances-clés du programme (Autorité de Gestion, Autorité de Paiement, membres des Comités de Suivi et de Pilotage) pour les tâches de conception de gestion, de suivi et de contrôle et d'autre part d'assurer des fonctions d'animation et d'ingénierie auprès des porteurs de projets Une assistance technique permanente ou occasionnelle (expertise) de professionnels qualifiés est à prévoir.

B - OBJECTIFS

Il s'agit principalement de :

- favoriser la préparation, la mise en oeuvre et le bon déroulement du programme dans le respect du règlement du 21 juin 1999 (n°1260/1999) ;
- favoriser l'introduction de méthodes et pratiques innovantes visant à améliorer la qualité et l'efficacité de l'intervention communautaire ;
- cette mesure est transversale à tous les axes prioritaires. Elle revêt un caractère stratégique et pluriannuel et s'articule autour de :
 - programme d'animation/sensibilisation/information, destiné à faire connaître et à promouvoir le programme et ses règles ;
 - programme d'accompagnement et de soutien aux porteurs de projets en matière d'ingéniering et de conseil ;
 - programme de gestion-suivi permettant notamment la mise en oeuvre des décisions prises par les comités de suivi et de pilotage ;
 - programme d'évaluation à mi-parcours, permettant de mesurer le bien fondé des interventions, l'efficacité de l'intervention, l'atteinte des objectifs depuis le début de l'intervention, la fiabilité du dispositif de collecte de données ;
 - programme de contrôle (prestataires extérieurs, contrôleurs indépendants...) en conformité avec les règlements communautaires.

4.4 - PRIORITY 4 : TECHNICAL ASSISTANCE

A - RATIONALE

The assessment of previous programmes and past or current evaluations demonstrated the importance and the strategic character of this measure, essential for the cross-border programme. To achieve the objectives that partners set in the Operational Programme, an effective Facilitators' team, sound management and administration are essential.

Technical assistance is on one hand, a means to help key organisations (Managing Authority, Paying Authority, Monitoring and Steering Committees) with managing, monitoring and audit tasks and on the other hand, to provide (facilitation) and support structures for project leaders. Technical Assistance from qualified professionals, whether permanent or casual (expert), will be provided.

B - OBJECTIVES

These are mainly aimed at :

- furthering the preparation, the implementation and the smooth running of the programme whilst respecting the General Regulation of 21 June 1999 (N° 1260/1999) ;
- introducing innovative methods and practices aiming at improving the quality and efficiency of the European Community assistance ;
- Technical Assistance is a strategic and multi-annual measure which applies to all priorities. Its overall objectives are to set up :
 - facilitation / information programmes to raise awareness and promote the programme and its regulation ;
 - a support programme to help project leaders with project development issues and general advice ;
 - a management-monitoring programme to implement decisions taken by the monitoring and steering committees ;
 - a mid-term evaluation programme to measure the correctness and efficiency of the operation, the achievements of the objectives and the reliability of the data collection procedure ;
 - an audit programme (independent auditor) in accordance with the Commission's regulations.

C - DESCRIPTION DE L'AXE

Les bénéficiaires de la mesure sont les institutions publiques (Autorité de Gestion, Autorité de Paiement, Etat, Collectivités) et certains organismes privés du côté anglais, chargées de l'élaboration, de l'animation globale et de la mise en œuvre du programme ainsi que des structures privées prestataires de services. L'essentiel de l'assistance technique sera toutefois assuré par le secrétariat technique conjoint et l'équipe d'animation.

Ses membres devront posséder une connaissance approfondie des institutions de l'Union Européenne et des partenaires du programme, des règlements et des procédures des Fonds structurels et avoir la capacité de promouvoir la compréhension mutuelle. Cela exigera de la part de ces personnes ayant des contacts réguliers avec les partenaires du programme et les porteurs de projets, une bonne maîtrise de la langue anglaise et française.

En cas de nécessité, il pourra être fait appel à des intervenants extérieurs, en particulier pour l'évaluation à mi-parcours. Ceux-ci pourront également aider à la collecte, au traitement des données et à la mise en œuvre d'un outil de suivi financier du programme.

L'assistance technique sera également disponible pour la stratégie de promotion et de communication du programme, l'aide au développement de projets qui s'appuiera sur le réseau d'animation.

D - TAUX D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

L'intervention du FEDER sera plafonnée à 50% en plus de contributions nationales (publiques et privées).

L'ensemble des partenaires du programme a décidé de réserver 7% de l'intervention FEDER à l'assistance technique. En effet, les nouvelles orientations formulées par la Commission impliquent un rôle plus important des équipes d'animation, une gestion administrative accrue, de nouvelles obligations en matière de contrôle, une amélioration de la promotion et publicité de l'intervention.

C - DESCRIPTION OF THE TYPES OF ACTIVITIES

Beneficiaries of this measure will be public organisations (Managing Authority, Paying Authority, State, Local Authorities) and some private organisations on the British side in charge of the development, the general activities and the implementation of the programme and private organisations providing services. Technical Assistance activities will be carried out by the Joint Technical Secretariat and the facilitation's team.

The team will need to possess a good knowledge of European Union's Institutions, partners, Structural Funds' regulations and procedures and be able to promote mutual awareness. The Technical Assistance team, who will be in regular contact with partners and project leaders, should be bilingual.

When necessary, experts will be brought in, especially for the mid-term evaluation. They could also help to collate and analyse data as well as implementing a financial monitoring tool for the programme.

Technical Assistance will also carry out the promotion and communication strategy of the programme and help develop projects through the facilitation's network.

D - INTERVENTION RATE

The ERDF intervention rate for projects will be a maximum of 50%, with the matching funding coming from public and private sector sources.

The programme partners have decided to reserve 7% from ERDF intervention for technical assistance. The Commission's new management, administrative and publicity requirements involve a more important role in project development, an extended administrative and management structure as well as new obligations regarding project control and the promotion and publicity of the programme.

4.4.1. Mesure n°10 : assistance technique - taches de gestion et d'animation

5% de la dotation globale communautaire seront consacrés notamment à la rémunération du personnel chargé de tâches spécifiques de gestion et d'animation selon le règlement n°1685/2000 du 28 juillet 2000 de la Commission Européenne et à leurs frais de fonctionnement (déplacement, bureaux, équipements informatiques).

DEPENSES LIEES A LA MISE EN ŒUVRE ET GESTION (5%)

L'accroissement des moyens de l'assistance technique se justifie en raison de :

a - l'extension des zones éligibles en un seul du programme franco-britannique ;

b - un élargissement des domaines d'intervention couverts par le programme et formulés dans le Programme Opérationnel : la citoyenneté, la cohésion sociale et le développement durable ;

c - la complexification du rôle des partenaires et une implication accrue, notamment des collectivités avec la désignation de l'une d'elles comme Autorité de Gestion ;

d - un renforcement des exigences en terme de contrôle.

4.4.2. Mesure n°11 : autres dépenses relevant de l'assistance technique

2% de la dotation globale seront consacrés à des actions telles que : séminaires, études, actions d'informations, mise en place de systèmes informatisés de gestion etc...

Une stratégie en faveur de la promotion et publicité de l'intervention auprès de la population de la zone éligible (un des objectifs du programme étant d'améliorer la connaissance de l'intervention et d'impliquer de manière plus directe les citoyens). Celle-ci inclura des dépenses relatives aux TIC liées au programme, relatives à la tenue de conférences, de colloques, de campagnes de presse, afin de développer l'intérêt des citoyens pour ce nouveau programme.

4.4.1. Measure 10 : technical assistance - management and facilitation tasks

5% of the total allocation will in particular cover costs for staff in charge of specific management and facilitation tasks and activities in accordance with the Regulation (EC) N° 1685/2000 of 28 July 2000 and their associated cost (travel, offices, IT equipment).

SPENDING REGARDING IMPLEMENTATION AND MANAGEMENT (5%)

This increase of technical assistance is required because of :

a - a wider geographical coverage of the programme area ;

b - extension in the number of areas of intervention covered by the programme and the need to include these in the new Operational Programme : citizenship, social inclusion, and sustainable development ;

c - the more complex role of programme partners in the management of the programme and, in France, the greater involvement of one French local authority appointed to be the Management Authority for the programme ;

d - a strengthening of requirements to monitor and control the programme.

4.4.2. Measure 11 : other technical assistance expenditure

2% of the total allocation will cover costs such as seminars, studies, information initiatives, implementation of computerised management systems, etc.

To cover the development and implementation of a strategy to promote and publicise the programme to the population of the area (one of the objectives of the programme is to increase awareness of the programme and to involve directly individuals in the programme to a much greater extent). This will also include improving ICT across the programme holding conferences and other meetings to generate, and maintain, interest in the new programme.

5. PLAN DE FINANCEMENT

Conformément à l'article 19 du Règlement (CE) N° 1260/1999, le plan de financement indicatif précisant, pour chaque axe prioritaire et pour chaque année le montant de l'enveloppe financière envisagée doit être indiqué. Il en est de même pour les régimes d'aides au titre de l'article 87

5.1 - TABLEAUX FINANCIERS

Le plan de financement indicatif, pour chaque axe prioritaire et pour chaque année avec la ventilation des financements publics et privés figure sous forme de tableau.

Le montant initial de l'enveloppe unique du programme Interreg III A s'élève à 108,172001 millions d'euros.

5.2 - REGIMES D'AIDE NOTIFIES

5.2.1. Compatibilité avec les règles communautaires

L'ensemble des dispositions résultant des différentes politiques communautaires sera respecté pour la mise en œuvre du programme et la vérification de la conformité avec les systèmes d'aide en vertu de l'article 87 du Traité (article 18.2.b du règlement du Conseil) sera effectuée.

Les systèmes d'aide qui seront utilisés font l'objet de deux types de tableaux :

- les régimes d'aides notifiés par la France,
- les régimes d'aides notifiés par la Grande Bretagne.

Pour les autres mesures, les aides d'Etat accordées seront compatibles avec les règles de minimis ou seront mises en œuvre en vertu d'un règlement d'exemption conformément au règlement N°994/98 du Conseil 7/5/1998 (JO L142 du 14/05/1998). Les régimes d'aides notifiés fixent les plafonds maxima et les aides à consentir. La Région Haute-Normandie et le GOSE seront responsables de l'actualisation des régimes d'aides notifiés respectifs.

5. FINANCIAL PLAN

In compliance with article 19 of the Regulation (EC) No 1260/1999, an indicative financing plan must specify for each priority and each year, the financial allocation envisaged for the contribution.

5.1 - FINANCE TABLES

The indicative finance plan specifying, for each priority and each year, the estimated private and public funding, is attached in the following table.

There is a single budget for the Interreg III A programme of € 108,172001 million.

5.2 - STATE AID

5.2.1. Compatibility with European regulations

The regulations resulting from the different European policies will be followed for the programme monitoring and the control of the state aid conformity in accordance with article 87 of the Treaty (article 18.2.b of the Regulation (EC) No 1260/1999) will be carried out.

Current State Aid systems are mentioned in the following two tables :

- the State Aid on the French side,
- the State Aid on the British side.

For the measures, the allowed state aid will be compatible with the "de minimis rule" and carried out in accordance with Council Regulation N°994/98 of 7/5/1998 (JO L142 of 14/05/1998). The notified state aids fix the ceilings and the available funds. The Région Haute-Normandie and GOSE will be responsible for updating their respective notified state aid schemes.

Interreg III A - Plan de financement / Indicative financial Plan (2001-2006)

Franco-British Space INTERREG IIIA Programme											
CCI : 2001 RG 16 OPC 007											EURO
STRUCTURE	Total Eligible Cost	Public expenditure								Eligible Private	Other financial instruments (including non-eligible Private)
		Total public expenditure	Community participation		Public national participation						
			Total	ERDF	Total	Central	Regional	Local	Other		
1=2+13	2=3+8	3	4	8=9 to 12	9	10	11	12	13	16	
1.	43 268 780	38 941 900	21 634 400	21 634 400	17 307 500	17 307 500				4 326 880	
2000											
2001	6 468 132	5 821 319	3 234 066	3 234 066	2 587 253	2 587 253				646 813	
2002	7 332 862	6 599 576	3 666 431	3 666 431	2 933 145	2 933 145				733 286	
2003	7 332 862	6 599 576	3 666 431	3 666 431	2 933 145	2 933 145				733 286	
2004	7 374 406	6 636 963	3 687 213	3 687 213	2 949 750	2 949 750				737 443	
2005	7 390 973	6 651 876	3 695 487	3 695 487	2 956 389	2 956 389				739 097	
2006	7 369 545	6 632 590	3 664 772	3 664 772	2 947 918	2 947 918				736 955	
2.	83 833 300	67 066 640	33 533 320	33 533 320	33 533 920	33 533 920				16 766 660	
2000											
2001	12 532 007	10 025 606	5 012 803	5 012 803	5 012 803	5 012 803				2 506 401	
2002	14 207 420	11 365 936	5 682 968	5 682 968	5 682 968	5 682 968				2 841 484	
2003	14 207 420	11 365 936	5 682 968	5 682 968	5 682 968	5 682 968				2 841 484	
2004	14 287 947	11 430 358	5 715 179	5 715 179	5 715 179	5 715 179				2 857 589	
2005	14 320 010	11 456 008	5 728 004	5 728 004	5 728 004	5 728 004				2 864 002	
2006	14 278 496	11 422 796	5 711 398	5 711 398	5 711 398	5 711 398				2 855 700	
3.	100 960 535	85 816 455	45 432 241	45 432 241	40 384 214	40 384 214				15 144 080	
2000											
2001	15 092 311	12 828 464	6 791 540	6 791 540	6 036 924	6 036 924				2 263 847	
2002	17 110 012	14 543 511	7 699 506	7 699 506	6 844 005	6 844 005				2 566 501	
2003	17 110 012	14 543 511	7 699 506	7 699 506	6 844 005	6 844 005				2 566 501	
2004	17 206 991	14 625 942	7 743 146	7 743 146	6 882 796	6 882 796				2 581 049	
2005	17 245 604	14 658 763	7 760 521	7 760 521	6 898 242	6 898 242				2 585 841	
2006	17 195 605	14 616 264	7 738 022	7 738 022	6 878 242	6 878 242				2 579 341	
4.	15 144 080	15 083 504	7 572 040	7 572 040	7 511 464	7 511 464				60 576	
2000											
2001	2 263 846	2 254 791	1 131 923	1 131 923	1 122 868	1 122 868				9 055	
2002	2 566 502	2 556 236	1 283 251	1 283 251	1 272 985	1 272 985				10 266	
2003	2 566 502	2 556 236	1 283 251	1 283 251	1 272 985	1 272 985				10 266	
2004	2 581 048	2 570 724	1 290 524	1 290 524	1 280 200	1 280 200				10 324	
2005	2 586 842	2 576 495	1 293 421	1 293 421	1 283 074	1 283 074				10 347	
2006	2 579 340	2 569 022	1 289 670	1 289 670	1 279 352	1 279 352				10 318	
TOTALS BY YEARS											
2000											
2002	36 356 296	30 930 180	16 170 332	16 170 332	14 759 848	14 759 848				5 426 118	
2002	41 216 796	35 065 259	18 332 156	18 332 156	16 733 103	16 733 103				6 151 537	
2003	41 216 796	35 065 259	18 332 156	18 332 156	16 733 103	16 733 103				6 151 537	
2004	41 450 392	35 263 987	18 436 062	18 436 062	16 827 925	16 827 925				6 186 405	
2005	41 543 429	35 543 142	18 477 433	18 477 433	16 865 709	16 865 709				6 200 287	
2006	41 422 986	35 240 672	18 423 862	18 423 862	16 816 810	16 816 810				6 182 314	
TOTAL	243 206 696	206 908 499	108 172 001	108 172 001	98 736 498	98 736 498				36 298 196	

REGIMES D'AIDE FRANCAIS NOTIFIES

DATAR / JPB/30/9/2001

REGIMES NOTIFIES		REFERENCES				
TITRE	SIGLE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS
Fonds de développement de petites et moyennes industries	FDPMI	N112/2000	01-mars-00	31/12/06	05-juil-00	Circulaire du 31-aou-00
Fond regional d'aide au conseil	FRAC COURT FRAC LONG FRAC AGRICULTURE	N662/99 N2/99 N458/00	23 dec 98 23-déc-98 04-juil-00	illimitée illimitée illimitée	05-janv-00 05-janv-00 14 aout 00	régime applicable régime applicable régime applicable
Prime d'aménagement du territoire	PAT	N782/99	11-aouût-99	31-déc-06	17/07/00	Décret 2001-312 du 11 avril 2001
Aides des collectivités locales à l'immobilier hors PAT "industrie"	IMMOBILIER Décret 98-572	N369/97	29-mai-97	illimitée	9 oct 97	régime applicable
Aides des collectivités locales à l'immobilier d'entreprise	IMMOBILIER Décret 607-2001	Pas de numéro	31 dec 99	31-déc-06	13-oct-00	décret 607-2001 du 9 juillet 2001
Prime régionale à l'emploi	PRE Décret 607-2001	N443/2000	28-juin-00	non définie	18-oct-00	décret 607-2001 du 9 juillet 2001
Prime régionale à la création d'entreprise	PRCE Décret 607-2001	Régime de-minimis			13-oct-00	décret 607-2001 du 9 juillet 2001
Aides des collectivités locales à l'investissement	AIDES A L'INVESTISSEMENT	N198/99	01-avr-99	non définie	25-janv-00	Circulaire du 17/8/2000 du ministère de l'intérieur
Fonds spécial d'implantation du Nord/Pas-de-Calais	FSI Nord-Pas de C.	N782/99 (N° PAT)	29-déc-99	31-déc-06	17/07/00 (accord PAT)	régime désormais calé sur le régime notifié PAT
Régime cadre des interventions publiques en faveur du tourisme	REGIME CADRE TOURISME	N882/96	14 dec 99	31/12/06	18/09/00	Circulaire aux Préfets du 03-janv-01
Fonds pour les restructurations de la défense	FRED	N67/92	28 dec 99	illimitée	02-mars-00	circulaire d'application du 20 mars 2000
Aides des sociétés de conversion	SODIE	N501/95	23-mai-95	31-déc-06	17-oct-00	régime approuvé
	SOFIREM FINORPA FIBM	NN 2/89 N 286/2000	29-déc-99	31-déc-06	17-oct-00	Régimes approuvés
	SODIV	N253/96	26-mars-96	02-mai-96	OBTENU	Régime non modifié
Aides aux actions collectives	ACTIONS COLLECTIVES	E1/90 NN120/90	27-sept-90	illimitée	03/07/91	régime existant applicable
Engagements de développement de la formation	EDDF	N753/99	1 dec 99	illimitée	28-juin-00	circulaire d'application en cours
Aide au conseil en ressources humaines	ACE	N70/95	?	illimitée	12/04/95	régime existant applicable
Gestion des énergies renouvelables (aides ADEME)	ADEME	N114/2000	"24/02/00	27/12/10	27-dec-00	Régimes adoptés par la Commission
Utilisation rationnelle de l'énergie (aides ADEME)	ADEME	N115/2000	"24/02/00	28/12/10	28-dec-00	
Gestion des déchets municipaux et des déchets des entreprises	ADEME	N 116/2000	"24/02/00	27/12/10	27-dec-00	
Régime cadre des aides à l'environnement	Régime cadre environnement	N 862/96	"23/11/96	en cours de révision	23/12/96	en cours de révision
Aides à l'innovation	ANVAR	NN 7/87	"3/2/88	illimitée	14/03/94	régime existant
Aides des centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie	CRITT	NN 6/89	"11/01/89	illimitée	07-juin-89	régime existant applicable
Regime ATOUT	ATOUT	N 10/97 N 463/90	31/12/96 31/08/90	illimitée illimitée	07/04/97 05/11/90	régime existant applicable

REGIMES D'AIDE FRANCAIS NOTIFIES (suite)

DATAR / JPB/30/9/2001

REGIMES NOTIFIES		REFERENCES				
TITRE	SIGLE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS
Fonds de la recherche et de la technologie	FRT	N1014/95	indisponible	illimitée	19/01/96	régime existant applicable
Grands projets innovants (FII) Aides à la filière électronique	GPI FILIERE ELEC.	N70/89 ?	28/02/89 11/09/85	illimitée illimitée	10/11/89 01/12/86	régime applicable régime applicable
Régimes cadres d'aide à l'ingénierie financière	Prêt d'honneur Capital investiss. Fonds de garantie	N 447/2000 N 448/2000 N 449/2000	13/07/00 13/07/00 13/07/00	31/12/06 31/12/06 31/12/06	23/05/01 25/07/01 08/05/01	circulaire en cours circulaire en cours circulaire en cours
Aides aux commerçants artisans et activités de service	ORAC FISAC	Régime de-minimis			27/09/90	DE MINIMIS Circulaire SEPME du 9/5/2001
Aides au télétravail	TELETRAVAIL	Pas de numéro	1-avr-94	illimitée	20-avr-94	régime existant applicable
Prime d'orientation agricole	POA	pas de référence	78-81		obtenu	régime applicable
Aides aux entreprises victimes des intempéries et de la marée noire	INTEMPERIES CATASTROPHES	NN/62/2000 N393/2001	22-mai-00 12-juin-01	31/12/01 illimitée	17/10/00 attendu	Lettre DATAR 28/11/00 renotification et prorogation

Dernières modifications en italique

AUTRES DISPOSITIFS FRANÇAIS D'AIDE

DISPOSITIF D'AIDE		REFERENCES				
TITRE	SIGLE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS
Dispositif d'aide dérogatoire pour les zones sortant de la PAT industrie	DISPOSITIF DE SORTIE DE PAT	pas de N°	26-sept-00	fin 2006	confirmé le 04-dec-00	Circulaire DATAR du 18-juin-01

AUTRES DISPOSITIFS COMMUNAUTAIRES D'AIDE / OTHER COMMUNITY AID REGIMES

DISPOSITIF D'AIDE		REFERENCES				
TITRE	SIGLE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS
Règlement des aides aux PME SME Aid Regulation	RGT PME	Rgt n° 70/2001		31/12/06	adopté 12-janv-01	règlement applicable
Règlement des aides de minimis De minimis Aid Regulation	RGT DE-MINIMIS	Rgt n° 69/2001		31/12/06	adopté 12-janv-01	règlement applicable
Règlement des aides à la formation Training Aid Regulation	RGT FORMATION	Rgt n° 68/2001		31/12/06	adopté 12-janv-01	règlement applicable

BRITISH STATE AID REGIMES IN FORCE

MEASURE	SCHEME OR AD HOC STATE AID	NUMBER	REFERENCE	DURATION
4	Regional Selective Assistance	Non Existent	SGC/16984	31/12/2006
1 to 9 (all)	Regional Development Agencies	N130/99	SG(00)D/103181	31/12/2006
1 to 9 (all)	Single Regeneration Budget	N130/99	SG(00)D/103181	31/12/2006
2,3,4,5,7,8	Rural Development Programme Economic Grants	N130/99	SG(00)D/103181	31/12/2006
4	Local Authorities Assistance for SMEs	N342/99	SG(00)D/101118	31/1/2005
1, 4,5,7	Business Links / SPS and LSC	N245/94	SG(94)D/12589	Indefinite duration
4 and 5	SMART (from 1997 including SPUR)	N129/97	SG(97)D/3149	Extended from 1 April 2000 by SMART renotification
4 and 5	SMART renotification	N280/99	SG(99)D/6087	21 March 2002

6. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

DEROGATION CONCERNANT LA NOTION DU BENEFICIAIRE FINAL

Lors de la réunion avec la Commission européenne le 4 octobre 2001, le partenariat a obtenu une dérogation concernant la notion du bénéficiaire final unique maître d'ouvrage, telle que cette notion est prévue au paragraphe 31 de la Communication de la Commission aux Etats Membres du 28 avril 2000.

Etant donné les difficultés juridiques et financières du point de vue des opérateurs d'assumer les responsabilités du bénéficiaire final, cette proposition de la Commission risquait d'écarter un grand nombre d'opérateurs potentiels de ce programme, et surtout les petits porteurs de projets. Un nouveau système, présenté ci-après, est envisagé.

Il faut insister sur le fait que le programme n'acceptera pas des projets "parallèles" d'un côté ou de l'autre de la Manche – un projet doit être "transfrontalier" avant d'être soutenu par les fonds FEDER dans le cadre de ce programme. Ceci est prévu dans les critères d'instruction des projets. Le but de cette démarche est de simplifier les systèmes de paiements des deux côtés de la Manche.

Chaque projet devant être obligatoirement transfrontalier, il existe un chef de file administratif par projet, chargé :

- du montage du projet, en réunissant tous les partenaires français et britanniques concernés ;
- de la présentation de ce projet au financement du programme Interreg, au moyen d'un formulaire unique bilingue, comprenant un plan de financement unique ;
- du bon avancement du projet des deux côtés de la Manche.

Afin de faciliter les paiements, chaque formulaire de demande de subvention doit prévoir deux chefs de projet, l'un en France, l'autre en Grande Bretagne ; ces chefs de projets seront responsables du projet, sur le plan juridique et financier, devant l'Autorité de Gestion et le Correspondant National en Grande Bretagne, le GOSE.

6. IMPLEMENTATION PROCEDURE

THE EXEMPTION FROM THE NOTION OF A FINAL BENEFICIARY

During the meeting with the European Commission on 4 October 2001, the partnership obtained a derogation relating to the notion of the final beneficiary, as this concept is defined by paragraph 31 of the Commission's Communication to Member States of 28 April 2000.

Given the legal and financial difficulties for project leaders to assume the responsibilities of final beneficiary, the proposal from the Commission risked alienating a large number of potential project leaders from this programme, and especially small project leaders. A new system, presented below, is envisaged.

It should be underlined that the programme will not accept "parallel" projects from either side of the Channel – a project must be "cross-border" before being supported by ERDF funds within this programme. This is already one of the appraisal criteria. The aim of this derogation is to simplify the payment system on both sides of the Channel.

While each project will have to be cross-border in nature, there will be an administrative leader, who will be responsible for :

- project development, bringing together all the French and British partners involved ;
- presenting the project for funding under the Interreg programme, via a single bilingual application form, with a single financial plan ;
- taking the project forward on both sides of the Channel.

In order to ease the payment system, each application form must state 2 project leaders, one in France the other in Great Britain; these project leaders will be responsible for the project, both legally and financially, before the Managing Authority and the National Correspondent in Great Britain: GOSE.

Sur la base d'une décision unique du comité de pilotage, deux conventions seront signées – une avec chaque chef de projet national – par l'Autorité de Gestion et le Correspondant national. Les deux conventions seront interdépendantes ; si une convention ne peut être exécutée, l'autre sera annulée d'office.

Chacune de ces deux conventions comptera des mentions communes fondées sur les règlements européens en vigueur ; des ajouts sont possibles afin de s'adapter à la législation de chaque Etat, si nécessaire.

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) reste l'Autorité de Paiement du programme. Les mandats (les "ordres de payer") seront émis par l'Autorité de Gestion et transmis à la CDC. La CDC répercutera auprès du DTLR, par courrier électronique, les demandes de virement au profit des bénéficiaires finals britanniques ; à charge, pour le DTLR, de confirmer à la CDC le versement effectif des fonds. Selon ce schéma, la CDC restera le seul comptable des Fonds européens envers l'Autorité de Gestion et la Commission européenne.

En ce qui concerne le suivi et le contrôle des projets, il est prévu que ces étapes se feront de manière tripartite (Autorité de Gestion, Etat britannique, Etat français) selon les règlements européens, et les modalités nationales.

Les détails de ces étapes seront expliqués dans le Complément de programmation.

Based on a single decision by the Steering Committee, two grant offer letters will be signed – one with each of the national project leaders – by the Managing Authority and the National Correspondent. The two grant offer letters will be interdependent ; if the commitments made in one grant offer letter cannot be respected, the other will be automatically cancelled.

Each of these two grant offer letters will have common wording based on the European regulations in force ; additions will be possible in order to adapt the grant offer letters to the legislation in each state, if necessary.

The Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) remains the Paying Authority of the programme. The paying orders will be issued by the Managing Authority and sent to the CDC. The CDC will then send to DTLR, by e-mail, the payment requests of British final beneficiaries; the DTLR will subsequently confirm to the CDC that these payments have been made. In this way, only the CDC remains responsible for the European funds to both the Managing Authority and the European Commission.

For monitoring and in-depth controls of projects, these stages will be carried out in a tripartite manner (Managing Authority, British state, French state), according to European regulations, and national rules.

The details of these stages will be explained in the Programme Complement.

6.1 - LES INSTANCES CLES DU PROGRAMME

Une organisation conjointe sera mise en place pour la mise en œuvre, la coordination, le suivi et la gestion du programme.

Celle-ci comprendra :

- une Autorité de Gestion,
- une Autorité de Paiement,
- un Comité de Suivi,
- un Comité de Pilotage,
- un Secrétariat Technique Conjoint.

En complément à ces instances conjointes et dans la continuité de l'expérience passée d'INTERREG IIA, un réseau d'animation, constitué de personnes ressources travaillant en réseau, sera organisé, pour travailler en étroite collaboration avec le secrétariat technique conjoint à la promotion du programme et à l'assistance aux porteurs de projets.

Le complément de programmation intégrera une description détaillée des rôles et responsabilités respectives des instances clés, des procédures de gestion opérationnelle et financière du programme.

6.1.1. L'autorité de gestion

Les deux Etats membres donnent délégation pour l'ensemble du programme à l'autorité de gestion, la Région Haute-Normandie, qui agira sous la responsabilité directe des Etats membres.

The Government Office for the South East (GOSE) sera le correspondant national de l'autorité de gestion.

6.1 - MANAGEMENT STRUCTURES

A structure will be set up to manage, co-ordinate and monitor the implementation of the Programme.

The structure will comprise :

- a Managing Authority,
- a Paying Authority,
- a Monitoring Committee,
- a Steering Committee,
- a Joint Technical Secretariat.

In addition and drawing on the past INTERREG IIA experience, a facilitation network will be set up to work closely with the Joint Technical Secretariat in promoting the programme and assisting project partners.

The Programme Complement will include further details about the rules and responsibilities of the management structures and the implementation procedures and the financial monitoring of the programme.

6.1.1. The Managing Authority

The two Member States are delegating the management of the Programme to a single Managing Authority, the Region of Haute-Normandie, which will act under the direct responsibility of the Member States.

The Government Office of the South East (GOSE) will be the National Correspondent of the Managing Authority.

ROLE ET RESPONSABILITÉS

Conformément à l'article 34 du règlement général, l'autorité de gestion est le responsable final vis-à-vis de la Commission Européenne, de la mise en œuvre du programme et de la régularité de sa gestion. Elle doit s'assurer de :

- a - la mise en place d'un système de gestion financière et des informations statistiques relatives à la mise en œuvre à communiquer à la Commission ;
- b - la mise en place du complément de programmation ;
- c - la préparation et la présentation pour validation, au Comité de suivi, du rapport annuel et du rapport final d'exécution (Art.37) à la Commission Européenne ;
- d - l'organisation de l'évaluation intermédiaire ;
- e - l'existence d'un système de comptabilité séparé ou adéquat (souci de traçabilité pour les subventions FEDER) ;
- f - la régularité des opérations financées au titre de l'intervention, et de la mise en œuvre de contrôles ;
- g - la compatibilité et la complémentarité avec les politiques communautaires ;
- h - la promotion et représentation du programme à l'intérieur et à l'extérieur de la zone éligible ;
- i - le respect du principe de publicité des mesures comme de l'information en général ;
- j - un contact permanent entre partenaires institutionnels ;
- k - une relation avec la Commission Européenne, comprenant des rencontres annuelles (examens du bilan de l'année n-1) et la mise en application des recommandations de la Commission en matière de procédures de gestion et de suivi.

Selon l'article 30 de la communication INTERREG III, l'autorité de gestion est également responsable de :

- l - l'organisation des décisions à prendre par le comité de pilotage et le comité de suivi,
- m - la coordination des évaluations préliminaires concernant des opérations financées.

L'autorité de gestion est assistée par le secrétariat technique conjoint.

TASKS AND RESPONSIBILITIES

Pursuant to Article 34 of the General Regulation, the Managing Authority will be responsible for efficiency and correctness regarding the management and implementation of the programme. This includes in particular the following responsibilities :

- a - setting up of a system to gather reliable financial and statistical information on implementation, and forward data to the Commission ;
- b - implementation of the Programme Complement;
- c - preparation of the Annual and Final Implementation Report (Article 37) to be presented to the Monitoring Committee for approval before its submission to the European Commission ;
- d - organisation of the Mid-Term Evaluation ;
- e - a separate accounting system or an adequate accounting code for all transactions relating to ERDF assistance ;
- f - correctness / legality of operations, including internal controls and corrective measures ;
- g - compliance with Community policies ;
- h - promotion and representation of the Programme within and outside the partner's zones ;
- i - information and publicity activities ;
- j - liaison with the implementing authorities and other interested parties, as appropriate ;
- k - liaison with the European Commission, including annual meetings (assessment of the previous year's results) and implementation of any recommendations made by the Commission regarding monitoring and management procedures.

In compliance with Article 30 of the INTERREG III Guidelines, the Managing Authority is also responsible for :

- l - organising the preparation of decisions to be taken by the Monitoring Committee and the Steering Committee ;
- m - considering or giving a preliminary assessment of operations proposed for financing or coordinating such tasks.

The Managing Authority is assisted by the Joint Technical Secretariat in the implementation of its responsibilities.

6.1.2. L'Autorité de paiement

Les deux Etats membres désignent la Caisse des Dépôts et Consignations pour être Autorité de Paiement, au sens des articles 9 et 32 de Règlement général.

ROLE ET ATTRIBUTIONS

Conformément à l'article 32 du règlement général, l'Autorité de Paiement est responsable du versement de la subvention FEDER. Il devra en particulier :

- a - établir et présenter à la Commission européenne des déclarations de dépenses certifiées et de demandes de paiements (article 32, paragraphe 3 du Règlement 1260/99) ;
- b - recevoir la participation FEDER de la Commission Européenne ;
- c - s'assurer du suivi financier du programme et fournir les éléments d'informations au comité de pilotage et à l'autorité de gestion ;
- d - payer les porteurs de projets.

Un compte unique est ouvert par l'Autorité de Paiement pour la réception de la subvention européenne et pour procéder aux paiements nécessaires.

Le nom du compte bancaire est : Programme Franco-Britannique Interreg, Direction Régionale CDC

Il est au nom de la : Caisse des Dépôts et Consignations
Adresse : Trésorerie Générale - Quai Jean Moulin - 76100 Rouen
Swift : CDCG FR PP
Code établissement : 40031
Code guichet : 00001
N° de compte : 0000232747K RIB 68
Voir annexe N° 4 (signalétique financier)

6.1.3. Comité de Suivi

Le Comité de Suivi sera constitué dans un délai de trois mois après l'approbation du Programme Opérationnel par la Commission Européenne.

Le comité définira son règlement intérieur qui sera arrêté en accord avec l'Autorité de Gestion. Le règlement intérieur figurera dans le complément de programmation.

6.1.2. The Paying Authority

The participating Member States have appointed "Caisse des Dépôts et Consignations" to act on their behalf as Paying Authority in accordance with Articles 9 and 32 of the General Regulations.

TASKS AND RESPONSIBILITIES

Pursuant to Article 32 of the General Regulation, the Paying Authority will be responsible for the payment of ERDF assistance. This includes in particular the following responsibilities :

- a - drawing up and submission to the European Commission of payment applications of certified statements of expenditure and applications for payment (art. 32.3 regul. 1260/99) ;
- b - reception of payments from the Commission ;
- c - ensuring financial monitoring and providing the Steering Committee and Managing Authority with relevant information ;
- d - payments to project leaders.

A single bank account has been opened by the Paying Authority to receive European funds and process all the necessary payments.

The name of this bank account is : Programme Franco-Britannique Interreg, Direction Régionale CDC

It is held at the: Caisse des Dépôts et Consignations
Address : Trésorerie Générale - Quai Jean Moulin - 76100 Rouen
Swift: CDCG FR PP
Establishment code: 40031
Position code: 00001
Account: 0000232747K RIB 68
Details of the bank account are given in Annex N°4.

6.1.3. The Monitoring Committee

Within three months of official approval of the OP by the European Commission, the Monitoring Committee will be set up.

The Monitoring Committee will draw up its own Rules of Procedure and agree them with the Managing Authority. The Rules of Procedure will be included in the Programme Complement.

ROLE ET RESPONSABILITES

Selon l'article 35 du Règlement n°1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales sur les Fonds structurels et de la Communication INTERREG du 28.04.2000, le comité de suivi s'assure de l'efficacité et de la qualité de la mise en oeuvre du programme. Il est responsable de la stratégie globale et du suivi du programme, soit :

- a - la confirmation ou adaptation du complément de programmation, y compris les indicateurs physiques et financiers à utiliser dans le suivi de l'intervention ;
- b - l'approbation des ajustements du complément de programmation (à l'initiative du comité ou sur proposition de l'autorité de gestion) ;
- c - l'approbation des propositions d'amendement du programme avant soumission à la Commission Européenne ;
- d - l'approbation de la procédure de sélection des projets et des critères de sélection ;
- e - l'examen et approbation des rapports annuels d'exécution ;
- f - l'évaluation de la mise en oeuvre, en particulier, au regard des objectifs indiqués par mesure ainsi que le rapport d'évaluation intermédiaire ;
- g - l'approbation du rapport annuel et final avant soumission à la Commission Européenne ;
- h - l'approbation de la stratégie de communication et de publicité ;
- i - l'adaptation ou révision de la nature de l'intervention et du projet de développement afin d'assurer la réalisation des objectifs du programme.

COMPOSITION

Le comité de suivi sera composé de représentants des autorités nationales, régionales et locales ainsi que de représentants du secteur privé et associatif. Des représentants de la Commission Européenne pourront apporter leurs conseils au comité de suivi.

TASKS AND RESPONSIBILITIES

Pursuant to Article 35 of the General Regulation (EC) N° 1260/1999 of 21 June 1999 and Article 28 of the INTERREG III Guidelines published on 28 April 2000, the Monitoring Committee will supervise the effectiveness and quality of the implementation of programme. It is responsible for the overall strategic management and monitoring of the programme. This includes in particular the following responsibilities :

- a - approval of the Programme Complement, including the physical and financial indicators to be used to monitor the Programme ;
- b - approval of adjustments to the Programme Complement (on the Monitoring Committee's own initiative or on the Managing Authority's proposal ;
- c - approval of proposals to amend the programme before its submission to the European Commission for consideration;
- d - approval of the project selection procedure, including relevant selection criteria ;
- e - review and approval of annual implementation reports ;
- f - evaluation of implementation results, particularly the meeting of targets set for each measure and the mid-term evaluation ;
- g - approval of the Annual and Final Implementation Reports prior to their submission to the European Commission ;
- h - approval of the publicity and communication strategy ;
- i - adjustment or review of the project development process in order to ensure that the strategic objectives of the Programme are met.

MEMBERSHIP

The Monitoring Committee will be made up of representatives of the National, Regional and Local Authorities and the Private and Voluntary Sectors of the participating Member States. Representatives from the European Commission will participate in the work of the Monitoring Committee in an advisory capacity.

Le Comité de suivi compte 37 membres qui participent aux décisions du comité (selon la règle du consensus).

Pour les partenaires français (18) :

- le Préfet de Région de Haute-Normandie,
- le Préfet de Région de Picardie,
- le Préfet de Région du Nord-Pas de Calais,
- Président du Conseil Régional de Haute-Normandie,
- le Président du Conseil Régional de Picardie,
- le Président du Conseil Régional du Nord-Pas de Calais,
- le Président du Conseil Général de Seine-Maritime,
- le Président du Conseil Général de la Somme,
- le Président du Conseil Général du Nord,
- le Président du Conseil Général du Pas de Calais,
- le Président du Conseil Economique et Social de la Région de Haute-Normandie,
- le Président du Conseil Economique et Social de la Région de Picardie,
- le Président du Conseil Economique et Social de la Région du Nord-Pas de Calais,
- le Président du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale,
- le Président du Syndicat Mixte de la Côte Picardie,
- un représentant du Rectorat,
- un représentant du secteur environnement,
- un représentant des Chambres Régionales de Commerce et d'Industrie.

Pour les partenaires britanniques (18) :

- un représentant du GOSE (Correspondant National),
- un représentant du GOSE (Directeur Kent),
- un représentant du GOSE (Directeur Sussex),
- un représentant de South East England Development Agency (RDA),
- un représentant de South East England Development Agency (European Committee),
- un représentant de South East England Regional Assembly,
- un représentant de Medway Unitary Authority,
- un représentant de Brighton and Hove Unitary Authority,
- un représentant du Kent District and Borough Councils,
- un représentant du Kent County Council,
- un représentant de l'East Sussex District and Borough Councils,
- un représentant de l'East Sussex County Council,

The Monitoring Committee is composed of 37 members who participate in the decisions of the committee (following the rule of consensus).

On the French side (18) :

- the Prefet of the Region of Upper Normandy,
- the Prefet of the Region of Picardy,
- the Prefet of the Region of Nord-Pas de Calais,
- the President of the Regional Council of Upper Normandy,
- the President of the Regional Council of Nord-Pas de Calais,
- the President of the Regional Council of Picardy,
- the President of the General Council of Seine-Maritime,
- the President of the General Council of Somme,
- the President of the General Council of Nord,
- the President of the General Council of Pas de Calais,
- the President of the Economic and Social Committee of Upper Normandy,
- the President of the Economic and Social Committee of Picardy,
- the President of the Economic and Social Committee of Nord-Pas de Calais,
- the President of the "Syndicat Mixte de la Côte d'Opale",
- the President of the "Syndicat Mixte de la Côte Picarde",
- a representative of higher and further education (Rectorat),
- a representative of the environment sector,
- a representative of the Chambres Régionales de Commerce et d'Industrie (CRCI).

On the British side (18) :

- a representative of GOSE (National Correspondent),
- a representative of GOSE (Director Kent),
- a representative of GOSE (Director Sussex),
- a representative of South East England Development Agency (RDA),
- a representative of South East England Development Agency (European Committee),
- a representative of South East England Regional Assembly,
- a representative of Medway Unitary Authority,
- a representative of Brighton and Hove Unitary Authority,
- a representative of Kent District and Borough Councils,
- a representative of Kent County Council,
- a representative of East Sussex District and Borough Councils,
- a representative of East Sussex County Council,

- un représentant de l'Agence de l'environnement,
- un représentant des PME,
- un représentant des syndicats,
- un représentant du milieu associatif,
- un représentant de l'enseignement supérieur du Kent et de Medway,
- un représentant de l'enseignement supérieur d'East Sussex et de Brighton & Hove.

Partenaires franco-britanniques (1) :

- le représentant de l'Autorité de Gestion.

Conseillers :

- une représentation de la Commission Européenne dirigée par le représentant de la DG chef de file pour l'intervention concernée,
- un représentant de la Banque Européenne d'Investissement,
- un représentant de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR),
- un représentant du DTLR,
- le représentant de l'Autorité de Paiement,
- un représentant du Secrétariat Technique Conjoint.

Observateurs :

- deux représentants de l'Autorité de Gestion du programme INTERREG IIIB (un britannique, un français) en tant que de besoin,
- un représentant de l'Autorité de Gestion du programme Interreg IIIA franco-belge en tant que de besoin,
- les députés européens locaux de la zone éligible,
- un représentant du réseau d'animation.

La co-présidence du Comité de Suivi sera assurée par l'Autorité de Gestion, la Préfecture de Haute-Normandie et le Government Office for the South East.

Egalité des chances :

Ce sont les institutions qui sont représentées, mais l'Autorité de Gestion veillera, autant que possible, à assurer une représentation équilibrée.

- a representative of the Environment Agency,
- a representative of the small business sector,
- a representative of the trade unions,
- a representative of the voluntary sector,
- a representative of Kent and Medway Higher and Further education,
- a representative of East Sussex and Brighton & Hove Higher and Further education.

Franco-British side (1) :

- representative of the Managing Authority.

Advisors :

- a representation of the European Commission led by the representative of the DG in the lead for the intervention,
- a representative of the European Investment Bank,
- a representative of DATAR,
- a representative of DTLR,
- a representative of the Paying Authority,
- a representative of the Joint Technical Secretariat.

Observers :

- two representatives of the Managing Authority for the INTERREG III B programme (1 British, 1 French) as required,
- a representative of the Managing Authority of the Franco-Belge INTERREG III A programme as required,
- local MEPs from the eligible area,
- a representative of the facilitation network.

The co-presidency will be ensured by the Managing Authority, the Prefecture of Upper Normandy and the Government Office for the South East.

Equal opportunities :

Organisations will be represented, but the Managing Authority will ensure, as far as possible, a balanced representation.

6.1.4. Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage sera désigné lors de la première réunion du Comité de Suivi. Son règlement intérieur sera compris dans le règlement du Comité de Suivi.

ROLES ET RESPONSABILITÉS

Conformément à l'article 29 du communiqué INTERREG III, le Comité de Pilotage sera responsable :

- a - de la sélection commune des opérations,
- b - du suivi coordonné de la mise en œuvre des projets,
- c - de la mise en œuvre des décisions du Comité de Suivi.

Les projets seront sélectionnés dans le respect des critères mentionnés dans le complément de programmation.

Toutes les décisions seront prises par consensus par le Comité de Pilotage.

Il est convenu du principe de la participation d'un représentant de la Province de Flandre occidentale au Comité de Pilotage pour des projets tripartites entre le Kent, le Nord-Pas de Calais et la Flandre. Les modes de décisions et de financement seront examinés dans le complément de programmation.

6.1.4. The Steering Committee

The Steering Committee will be set up by the Monitoring Committee at its first meeting. Its Rules of Procedure will be included in the Monitoring Committee's Rules of Procedure.

TASKS AND RESPONSIBILITIES

Pursuant to Article 29 of the INTERREG III Guidelines, the Steering Committee will be responsible for :

- a - joint selection of projects,
- b - co-ordinated monitoring of project implementation,
- c - implementation of decisions taken by the Monitoring Committee.

Projects will be selected in compliance with the criteria set out in the Programme Complement.

The Steering Committee's decisions will be taken by consensus

The participation of a representative from West Flanders at the Steering Committee has been agreed in principle when tripartite projects are presented between Kent, Nord – Pas de Calais and Flanders. The decision-making process and financing methods will be explained in the Programme Complement.

6.1.5. Secrétariat Technique Conjoint

Un secrétariat, constitué d'une cellule de coordination, est placé auprès de l'Autorité de Gestion et du Correspondant National. Son organisation sera présentée par l'autorité de gestion au Comité de suivi.

Les attributions du Secrétariat Technique Conjoint incluent :

1. l'exécution des tâches indiquées dans le chapitre "Autorité de Gestion" ;
2. la mise en œuvre et le suivi des décisions prises par le comité de suivi et le comité de pilotage ;
3. la coordination du réseau d'animation pour la promotion du programme et le développement de projets de coopération.

Les attributions supposent notamment que le secrétariat assure :

- la réception, l'examen et l'évaluation préliminaire des opérations proposées pour un financement par rapport à la réglementation européenne ;
- la coordination de l'instruction des demandes de financements ;
- la préparation et transmission des informations nécessaires à l'Autorité de Gestion et à l'Autorité de Paiement ;
- l'assistance aux porteurs de projets et la coordination pendant la réalisation de ces projets ;
- la mise en œuvre de la stratégie de communication et de publicité du programme approuvée par le Comité de Suivi ;
- l'organisation de l'examen, du suivi et des contrôles des projets.

6.1.6. Réseau d'animation du programme

Le succès du programme de coopération, sur le plan quantitatif et qualitatif, dépendra de la capacité des partenaires du programme, à disposer d'un système efficace d'information, d'animation et d'assistance à la préparation de projets.

Ce système reposera largement sur un réseau d'animation, organisation opérationnelle commune au service des porteurs de projets de l'ensemble de la zone éligible.

6.1.5. The Joint Technical Secretariat

A secretariat, composed of a co-ordinated unit, is attached to the Managing Authority and the National Correspondent. Its organisation will be presented by the Managing Authority to the Monitoring Committee.

The specific responsibilities of the Joint Technical Secretariat include :

1. execution of tasks listed under the Managing Authority ;
2. implementation and follow-up of all decisions made by the Monitoring and Steering Committees ;
3. liaison and co-ordination with the facilitation network in developing projects and promoting the programme.

The Joint Technical Secretariat will be responsible for :

- receipt, review and preliminary assessment of project applications for funding in relation to European regulations ;
- co-ordination of project applications appraisal ;
- preparation and provision of the information necessary to the Paying Authority and the Managing Authority ;
- assistance to project leaders and co-ordination during the life of the project ;
- implementation of the information and publicity strategy approved by the Monitoring Committee ;
- organisation of review, monitoring and control tasks for projects.

6.1.6. Facilitation Network

The success of the programme, in terms of quality and quantity, will depend upon the ability of partners to set up an effective information, facilitation and assistance system for the preparation of projects.

This system will be largely dependent upon the facilitators in order to help project leaders throughout the eligible area.

L'action du réseau sera conduite sur la base d'une stratégie commune élaborée en fonction de l'expérience passée et sur la base des besoins exprimés par les porteurs de projets lors des consultations, ou tels qu'ils ressortent des évaluations intermédiaires d'INTERREG IIA et de l'évaluation ex ante INTERREG IIIA.

Proposée, pour validation, au Comité de Suivi, la stratégie d'animation devra notamment faire apparaître des objectifs précis et quantifiés. Les modalités seront proposées dans le complément de programmation.

6.1.6.1. Objectifs

Les objectifs de ce réseau sont les suivants :

- promouvoir la connaissance du programme et de ses modalités d'intervention en utilisant au mieux les outils de communication qui seront mis à disposition ;
- favoriser l'émergence de projets sur tout l'espace de coopération, notamment en favorisant la mise en réseau des partenaires issus des deux anciennes zones éligibles et de nouveaux partenaires français et britannique ;
- s'assurer du contenu transfrontalier des opérations ;
- s'assurer de la bonne mise en œuvre des projets ;
- assurer un lien permanent entre porteurs de projets, partenaires du programme et Secrétariat Technique ;
- favoriser les mises en réseau entre porteurs de projets complémentaires.

6.1.6.2. Principes d'organisation

L'organisation du réseau d'animation et d'assistance aux porteurs de projets découlera directement du partenariat présent au sein du Comité de Pilotage. Il travaillera en étroite relation avec le Secrétariat Technique Conjoint et s'appuyera sur une expertise de terrain.

Work undertaken by the network will be based on a common strategy based on previous experience and on the needs expressed by project leaders during consultation and those arising from the INTERREG IIA mid-term evaluation and INTERREG IIIA ex-ante evaluation.

The Facilitation Strategy, which will set out precise and quantified objectives, will be presented for validation to the Monitoring Committee. The procedures will be set out in the Programme Complement.

6.1.6.1. Objectives

The objectives of this network are as follows :

- promote awareness of the programme and its procedures using available communication tools ;
- promote the development of projects throughout the whole co-operation area, in particular by implementing a network of partners from the previous programmes and of new partners – French and British ;
- verify the cross-border character of projects ;
- ensure that projects are well implemented ;
- provide a link between project leaders, programme partners and the Technical Secretariat ;
- develop a network of projects with a complementary nature.

6.1.6.2. Organising principle

The organisation of the Facilitation Network will correspond to the partnership existing within the Steering Committee. The network will work closely with the Joint Technical Secretariat and will be composed of local experts.

6.1.6.3. Champs d'intervention

Le réseau d'animation sera chargé des missions suivantes :

Promotion du programme :

- information auprès des opérateurs, des élus et des administrations,
- mise en œuvre de la stratégie de communication et publicité,
- promotion des actions de coopération.

Assistance à la préparation et au montage de projets :

- développement des partenariats et mise en réseau des acteurs;
- aide à la recherche de cofinancements.

Rôle de conseil et contribution au suivi des actions :

- conseil envers les porteurs de projets,
- rôle d'interface avec les autres instances du programme,
- suivi physique de la mise en œuvre des actions.

Suivi de la mise en œuvre du programme (contribution aux évaluations annuelles (rapports à la Commission), études prospectives et animation des groupes de travail thématiques).

6.1.6.4. Moyens d'intervention

L'unicité du réseau et le périmètre de coopération plaide en faveur d'un échange permanent d'information entre chacune de ses composantes. En effet, l'échange et la diffusion régulière d'informations restent primordiaux pour l'efficacité et la cohérence de la coopération franco-britannique. La sensibilisation des acteurs au nouveau programme est à mettre en œuvre de manière transversale en coordination avec l'ensemble des partenaires impliqués au travers d'un plan d'action unique validé par le Comité de suivi.

Des réunions de l'ensemble de ses membres se tiendront régulièrement soit par l'utilisation de systèmes et moyens de télécommunication (visio-conférence, internet) soit par des réunions de travail "itinérantes".

Un organigramme présente les différentes missions du réseau d'animation, ainsi que ses liens avec l'autorité de gestion, les porteurs de projets.

6.1.6.3. Areas of activity

The role of the Facilitation Network will be as follows :

Promoting the programme :

- informing partners, elected members and administrative organisations,
- implementation of the information and publicity strategy,
- promotion of co-operation projects.

Assistance in preparing and developing of projects :

- development of partnerships and implementation of a network for partners,
- assistance in finding matching funding.

Advice and contribution to the monitoring of projects :

- advice to project partners,
- liaison with all organisations involved in the programme,
- monitoring of project implementation.

Monitoring of the programme implementation (including contributing to the annual implementation reports (reports to be sent to the Commission, to prospective evaluators and to working groups).

6.1.6.4. Intervention measures

Given the nature of the network and the size of the area covered, a permanent exchange of information between parties is necessary. The exchange and regular dissemination of information is vital to the effectiveness and coherence of Franco-British co-operation. An action plan to raise partners' awareness of the new programme will be implemented across the whole region in consultation with them and will be validated by the Monitoring Committee.

Meetings will take place regularly either by means of telecommunications systems (video conference, internet) or through 'travelling' work sessions.

A flow chart details the different functions of the Facilitation network, as well as its relationship with the Managing Authority and project leaders.

6.2 - PROMOTION ET PUBLICITE DU PROGRAMME

Le nouveau programme marque une nouvelle étape dans le processus de rapprochement des territoires frontaliers français et britannique.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- une extension des territoires éligibles, résultant de la fusion des deux précédents programmes, source de nouveaux partenariats et de nouvelles possibilités de coopération ;
- la définition d'une nouvelle stratégie, explorant de nouvelles thématiques à exploiter (notamment la coopération dans les domaines de la citoyenneté, de la solidarité, de la santé, de la sécurité, des ports...);
- la mise en œuvre de nouvelles procédures de gestion (autorité de gestion unique...) et de paiement ;

Ces différents éléments rendent nécessaires la mise en œuvre d'une stratégie d'information et de publicité unique, structurée sur l'ensemble du territoire éligible.

Cette stratégie sera présentée sous la forme d'un plan de communication inclus dans le Complément de Programmation et validé par le Comité de Suivi.

Néanmoins, sans préjuger des décisions qui seront prises par le Comité on peut indiquer que le plan comportera au minimum les éléments suivants :

- réalisation d'un vade-mecum à destination des porteurs de projet et explicitant les procédures de mise en œuvre ;
- mise en œuvre d'une campagne de presse et création d'un site internet destinés à sensibiliser l'ensemble des citoyens de la zone éligible ;
- réalisation d'un grand événement de lancement officiel (séminaire, colloque...) de ce programme ;
- définition d'un nom et d'un logo unique pour ce programme afin de lui donner une lisibilité forte et immédiate ;
- réalisation d'actions de promotion afin de mettre en évidence les projets exemplaires ;
- réalisation de séminaires thématiques.

6.2 - PROMOTING AND PUBLICISING THE PROGRAMME

The programme marks a new stage in the process of bringing together French and British border areas.

The main developments are as follows :

- the enlargement of the eligible area resulting from the fusion of the two previous programmes, providing a source of new partnerships and new co-operation potential ;
- a new strategy exploring new themes on which to capitalise, notably co-operation in the fields of citizenship, solidarity, health, security and ports ;
- the implementation of new management and payment procedures, such as the single Managing Authority.

All of this pre-supposes the implementation of a single information and publicity strategy, covering the entire eligible area.

The strategy will be presented in the form of a communication plan to be included in the Programme Complement, and validated by the Monitoring Committee.

Without wishing to prejudice the decisions of the Committee, these are the likely elements of the plan :

- creation of a vade-mecum aimed at project leaders and outlining the operational procedures ;
- implementation of an awareness campaign in the media and on a web site aimed at all citizens in the eligible area ;
- organisation of a major official launch event for the programme, perhaps as a seminar or conference ;
- definition of a single name and logo for the programme, to give it a strong branding ;
- organisation of promotional events to highlight sample projects ;
- organisation of themed seminars.

La mise en œuvre de ce plan de communication conditionnera le succès du programme. Pour ce faire, il sera demandé à l'Autorité de Gestion de bien veiller à sa réalisation.

Une information régulière sera faite aux Comités de Pilotage et de Suivi et des ajustements pourront, éventuellement, être réalisés.

Des indicateurs d'évaluation mesureront le degré de notoriété du programme auprès des collectivités, du monde associatif, du milieu économique, du grand public.

The implementation of the communication plan will impact on the success of the programme. To ensure that this happens, the Managing Authority will be asked to supervise its implementation.

Regular information updates will be submitted to the Steering and Monitoring Committees, and adjustments will be made when appropriate.

Performance will be monitored using a performance indicator to measure the extent to which the programme is familiar to local authorities, associations, the wider economic environment and the general public.

RESPONSABILITÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE SUIVI DE PROJETS

ANIMATION

- Informer les opérateurs
- Promouvoir le programme au niveau local et régional
- Développer les partenariats
- Aider au montage des projets et du dossier de financement
- Mettre en réseau
- Orienter et conseiller les porteurs de projets

COORDINATION

- Interface opérateurs/collectivités
- Participation ponctuelle, qualitative, et sur demande aux rapports annuels et final

SUIVI

- Suivi de l'état d'avancement des projets en lien avec le correspondant territorial
- Lien entre le correspondant territorial et le chef de projet ainsi que les porteurs de projet
- Participation d'un représentant du réseau d'animation en tant qu'observateur, aux Comités de Suivi et de Pilotage

PORTEURS DE PROJET FRANÇAIS OU BRITANNIQUE

AUTORITÉ DE GESTION Responsable

- De la mise en place d'un système de gestion financière et des informations statistiques
- De s'assurer de la régularité des opérations financées,
- De la mise en œuvre du complément de programmation,
- De l'existence système de comptabilité séparé, régularité des opérations, mise en œuvre de contrôles.
- De la compatibilité et la complémentarité avec les politiques communautaires,
- De la promotion et communication autour du programme
- D'assurer un contact permanent entre partenaires institutionnels et avec la Commission Européenne

SECRÉTARIAT TECHNIQUE CONJOINT Responsable

- De l'exécution des tâches de l'Autorité de Gestion
- La préparation et la mise en œuvre des décisions prises par le Comité de Suivi et le Comité de Pilotage.
- Sous l'égide de l'Autorité de Gestion, travaille en étroite collaboration avec le réseau d'animation, notamment pour la promotion du programme

ROLE OF THE INTERREG III A FACILITATORS

RESPONSIBILITIES FOR DEVELOPING AND SUPPORTING PROJECTS

FACILITATION NETWORK

- Inform project leaders
- Promote the programme at a local and Regional level
- Develop partnerships
- Assist in the setting-up of projects and financial arrangements
- Networking
- Guidance and advice to project partners

CO-ORDINATING

- Interface between partners and local authorities
- Participation, when required, on qualitative aspects for the annual and final reports

PROJECT SUPPORT

- Checking project progress in co-operation with the Regional Correspondent
- liaison between the project leader, the project partners and the Regional Correspondent
- Participation of a representative of the facilitation network, as an observer, on the Monitoring and Steering Committee

FRENCH OR BRITISH PROJECT LEADER

THE MANAGING AUTHORITY Responsibilities

- Setting-up a system of financial management and recording of statistical data
- Ensuring that the financial operations are legally correct
- Implementing the Programme Complement
- Ensuring that there is a separate accountancy system, that financial operations are legally correct, that verification is undertaken
- Ensuring consistency and compatibility with community policies
- Ensuring promotion and wide-spread communication of the programme
- Ensuring a link between programme partners and with the European Commission

JOINT TECHNICAL SECRETARIAT (JTS) Responsibilities

- Implementing instructions and tasks received from Management Authority
- Preparing and implementing decisions taken by the Monitoring Committee and the Steering Committee
- Under the supervision of the Managing Authority, the JTS will work in close co-operation with the facilitation network in particular to promote the programme

6.3 - MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Les éléments qui suivent, ainsi que le schéma présenté ci-après, présentent les principes généraux de partenariat relatifs à la mise en œuvre du programme. Des informations plus fines seront apportées par le complément de programmation.

6.3.1. Les bénéficiaires du programme

Les bénéficiaires des concours communautaires, (définis dans chacune des mesures), incluent toute personne publique ou privée ayant un projet transfrontalier.

Les opérations cofinancées par les Fonds structurels ont normalement lieu dans la région éligible. Toutefois, des financements d'opérations en dehors de celle-ci pourraient être attribués dans le cadre des dispositions de la règle 12 du règlement (CE) n°1685/2000 de la Commission du 28/07/2000 portant modalités d'exécution du règlement (CE) n°1260/1999.

6.3 - PROGRAMME MANAGEMENT

The following information, also shown in diagrammatical form, provides an overview of the arrangements that has been agreed by all partners for the management of the programme. More detailed information will be included in the Programme Complement.

6.3.1. Project beneficiaries

Beneficiaries are listed under each measure and include any public or private bodies who have a cross-border project.

Projects co-financed by the Structural Funds usually take place in the eligible area. However, funding outside this area could be accepted in compliance with Rule 12 of the 28 July 2000 General Regulation (EC) N° 1685/2000 enforcing the General Regulation (EC) N° 1260/1999.

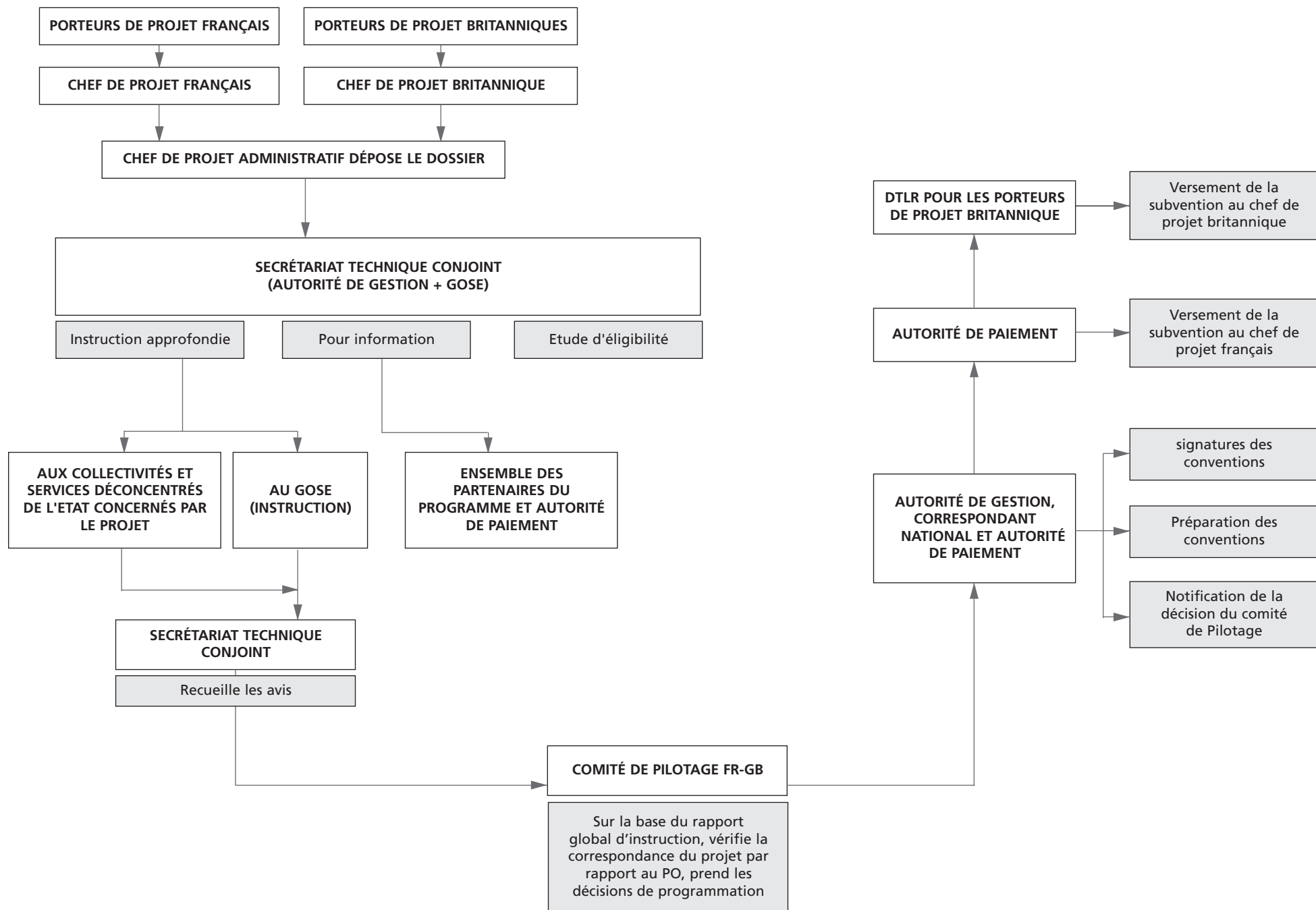
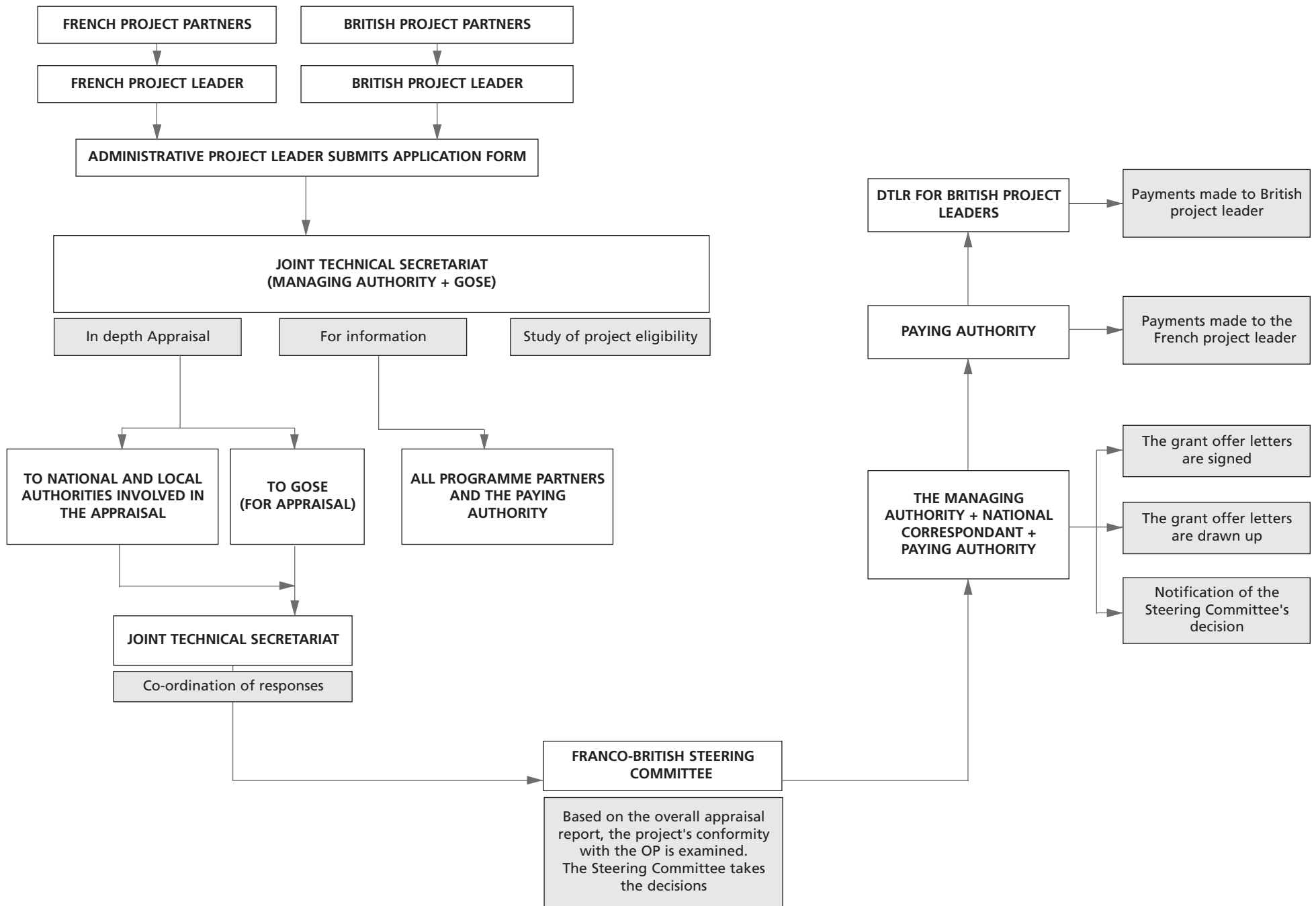


SCHÉMA DE CHEMINEMENT D'UN DOSSIER



APPROVAL PROCEDURES FOR PROJECT APPLICATION FORMS

6.3.2. Dépôt du dossier de demande de subvention

Le chef de file administratif devra déposer auprès du Secrétariat sa demande de concours communautaire sous la forme d'un dossier bilingue unique co-signé par l'ensemble de ses partenaires au Secrétariat.

Le contenu détaillé du dossier ainsi que les pièces à joindre seront précisés dans le complément de programmation.

En déposant la demande de concours communautaire, le chef de file administratif et l'ensemble des partenaires s'engagent à respecter le Règlement n°1260/1999 du 21 juin 1999 portant dispositions générales sur les Fonds structurels, ainsi que les réglementations nationales en vigueur.

L'ensemble des partenaires sont tenus également de se conformer aux obligations envers l'Autorité de Gestion, l'Autorité de Paiement et le Secrétariat Technique Conjoint du programme.

Le Secrétariat Technique Conjoint procédera à :

- un examen de la recevabilité du projet (pièces justificatives et éligibilité du projet),
- l'émission d'un accusé de réception,
- la diffusion des dossiers pour instruction auprès des services compétents (une liste de ces services figurera dans le complément de programmation).

6.3.3. Mode de sélection des projets, procédure d'instruction et décisions

Conformément aux articles 7 et 25 de la communication du 28 avril 2000, les procédures de sélection et d'instruction de tous les projets seront transfrontalières.

La sélection répondra aux principes suivants :

- critères uniques pour l'instruction,
- transparence du système de décision,
- caractère transfrontalier du projet.

Suivant les orientations définies par la Commission pour l'initiative INTERREG, les opérations sélectionnées pour mettre en oeuvre la programmation doivent avoir un caractère clairement transfrontalier.

6.3.2. Applications for funding

The Administrative Project Leader will have to complete a bilingual project application form, co-signed by all project partners and submit it to the Secretariat.

Specific information which will be indicated in the Programme Complement.

By submitting a project application form, the Administrative Project Leader and all the project partners undertake to comply with the General Regulation N° 1260/1999 of 21 June 1999 containing the general provisions for the Structural Funds, but is not exempted from complying with national regulations.

The project partnership is also responsible for complying with the obligations towards the Management Authority, the Paying Authority and the Joint Technical Secretariat.

The Joint Technical Secretariat will :

- check the receivability of the project (information required and eligibility of the project),
- acknowledge the receipt of the application,
- send the application form for appraisal to the Regional Correspondent (a list will be included in the Programme Complement).

6.3.3. Approval of projects

In compliance with Articles 7 and 25 of the INTERREG III Guidelines, the appraisal and selection procedures will be implemented on a cross-border basis for all projects.

The selection procedure will be based on the following principles :

- common criteria for the appraisal,
- transparent decision-making process,
- cross-border nature of the project.

According to the Commission's guidelines for the INTERREG initiative, the operations selected to implement the programming must be clearly cross-border in nature.

Le partenariat a convenu de retenir comme critère d'éligibilité que le chef de projet devra faire la démonstration de la plus-value transfrontalière de son projet (le projet doit générer des avantages qui ne pourraient être obtenus dans le cadre d'une opération purement nationale) et de l'intensité de la coopération. La plus-value doit au minimum se situer à un des niveaux suivants :

- mise en œuvre transfrontalière et réalisation commune : les opérateurs travaillent et échangent ensemble pour un but conjoint et la dynamique transfrontalière fait partie intégrante de la stratégie des acteurs : plaquettes communes, etc...
- réalisation conjointe : l'opération est préparée dès le départ conjointement, mais surtout la réalisation et la gestion est unique (création d'une structure transfrontalière de gestion, etc...).

The partnership has agreed that one of the eligibility criteria for project leaders will be to demonstrate the cross-border added value of the project (the project must generate benefits which could not be obtained within a purely national project) and the intensity of the co-operation. The added value must at least be at one of the following levels :

- cross-border implementation and common direction: the project leaders work together for a common goal and the cross-border synergy is an integral part of the different organisations : joint publicity system, etc...
- joint direction: operation jointly prepared from the start; above all there is a single system for outputs and management (creation of a cross-border management structure, etc...).

LES INSTRUCTIONS SUR UNE BASE COMMUNE...

Le Complément de Programmation présentera, le détail des critères d'examen des dossiers sous la forme de grilles d'instruction. Ils permettront aux membres du Comité de Pilotage de décider de l'attribution de concours communautaire sur la base de :

- l'opportunité du projet,
- la faisabilité du projet,
- la qualité du chef de projet et de ses partenaires (dont capacités à mener à terme le projet),
- les impacts attendus (transfrontaliers et environnementaux),
- le budget prévisionnel et contreparties financières,
- la conformité des interventions financières demandées aux règles communautaires et de gestion des fonds publics (concurrence, publicité...)

....COORDONNÉE PAR LE SECRÉTARIAT TECHNIQUE CONJOINT.

L'instruction des demandes de financements communautaires sera assurée par :

- le Secrétariat Conjoint (recevabilité et éligibilité des projets),
- les administrations partenaires et compétentes, concernées territorialement par le projet ou sous l'angle de sa thématique (instruction approfondie : opportunité, faisabilité, pertinence du budget, validité des cofinancements, qualité des partenaires, conformité aux stratégies locales).

Le Secrétariat Technique Conjoint assure la coordination de l'instruction et la préparation des synthèses des rapports d'instruction.

Le Comité de Pilotage, sur la base des éléments d'instructions, prendra ses décisions au regard de la cohérence des projets avec la stratégie et les objectifs définis dans le programme opérationnel.

6.3.4. Notification des décisions et conventionnement

Il appartient à l'Autorité de Gestion de notifier aux deux chefs de projets de chaque opération les décisions prises par la Comité de Pilotage.

Une convention sera établie avec chacun des chefs de projet britannique et français ; elle précisera les modalités de versement de la subvention communautaire et les obligations du chef de projet en matière d'exécution, de suivi et de publicité.

Des modèles de convention type seront présentés dans le complément de programmation.

APPRAISAL...

The Programme Complement will present, in detail, the criteria to appraise projects using an appraisal table form. The criteria will enable the members of the Steering Committee to decide if a project should receive funding and is likely to cover :

- how well it addresses a need,
- the feasibility of the project,
- the quality of the project leader and his partners (including the ability to deliver the project),
- the expected impacts (cross-border and environment),
- the projected budget and the matching funding,
- the compliance with Community rules (competition, publicity, and so on).

...CO-ORDINATED BY THE JOINT TECHNICAL SECRETARIAT.

The appraisal will be managed by :

- the Joint Technical Secretariat (eligibility of the projects etc),
- appraisal services involved on a geographical or thematic point of view (in depth appraisal: opportunity, feasibility, relevance of the budget, validity of matching funding, quality of partners, compliance with local strategies) in consultation with and working closely with appropriate programme partners.

The Joint Technical Secretariat will assume the co-ordination of the appraisal and prepare the summary of appraisal undertaken.

The Steering Committee will take a decision, based on the information provided by the appraisal, on the coherence of the projects with the strategy and objectives defined in the Operational Programme.

6.3.4. Agreement and offer letter

The Managing Authority will notify both project leaders for each project of the decisions taken by the Steering Committee and will issue a notification letter.

A grant offer letter will be drawn up with both British and French project leaders ; it will specify the payment procedures and the obligations of the project leader in terms of delivery, monitoring and publicity.

Grant offer letter templates will be included in the Programme Complement.

6.3.5. Engagement financier et suivi des projets

Conformément à l'article 32 du règlement du 21 juin 1999, les versements à chacun des chefs de projet britannique et français pourront revêtir la forme d'une avance, de paiements intermédiaires ou de paiement du solde.

L'autorité de paiement procédera à ces versements dans le respect des conventions passées avec les chefs de projet. Le circuit financier est présenté page suivante.

Chaque projet fera l'objet d'un suivi sous l'angle de son exécution financière et de sa bonne réalisation au regard de ses objectifs initiaux (contrôle de service fait cf 6.5.2.1.).

6.3.5.1. Suivi financier des projets

Les versements intermédiaires et du solde de la subvention communautaire seront effectués à la demande des chefs de projet et sur présentation de rapports d'exécution physique et financière accompagnés de factures acquittées ou des pièces comptables de valeur probante équivalente.

6.3.5.2. Suivi physique des projets

Le suivi de l'exécution des projets sera effectué, sur la base des bilans d'étape présentés par les chefs de projet, au Secrétariat Technique Conjoint en liaison avec les autorités partenaires concernées (sous un angle géographique ou thématique), et le réseau d'animation.

6.3.5. Finance and monitoring of projects

According to Article 32 of the Regulation of 21 June 1999, the payments to British and French project leaders may take the form of an advance, intermediate payments or settlement payments.

The Paying Authority will pay the grant according to the grant offer letter agreed with the project leaders. The financial procedure is presented below.

Each project will be monitored against its financial plan and its agreed objectives (control of service rendered, see 6.5.2.1.).

6.3.5.1. Financial monitoring of projects

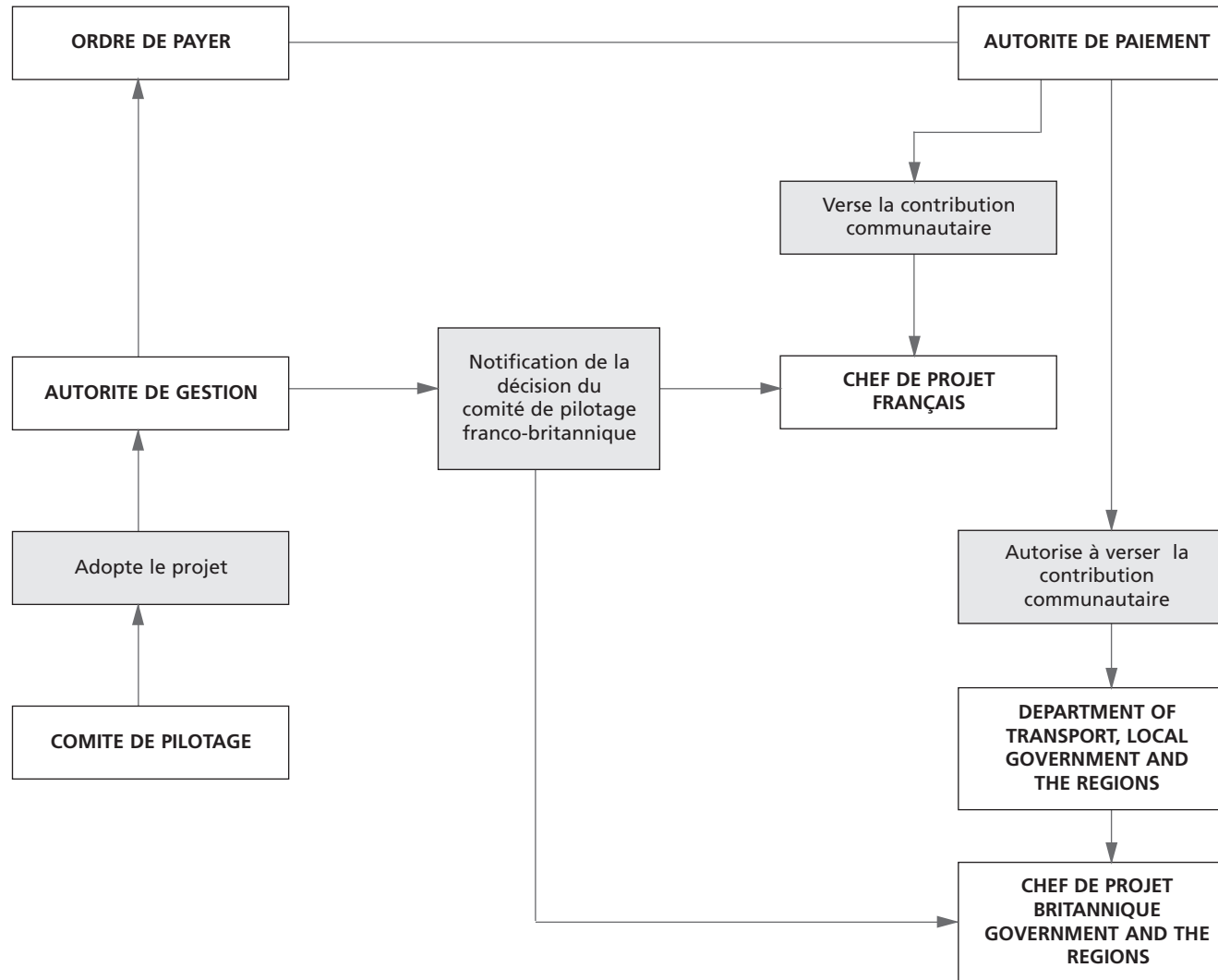
Intermediate and settlement payments will be made upon the request of the project leader and on presentation of implementation and financial reports backed up by properly certified invoices or other accounting documents.

6.3.5.2. Physical monitoring of project

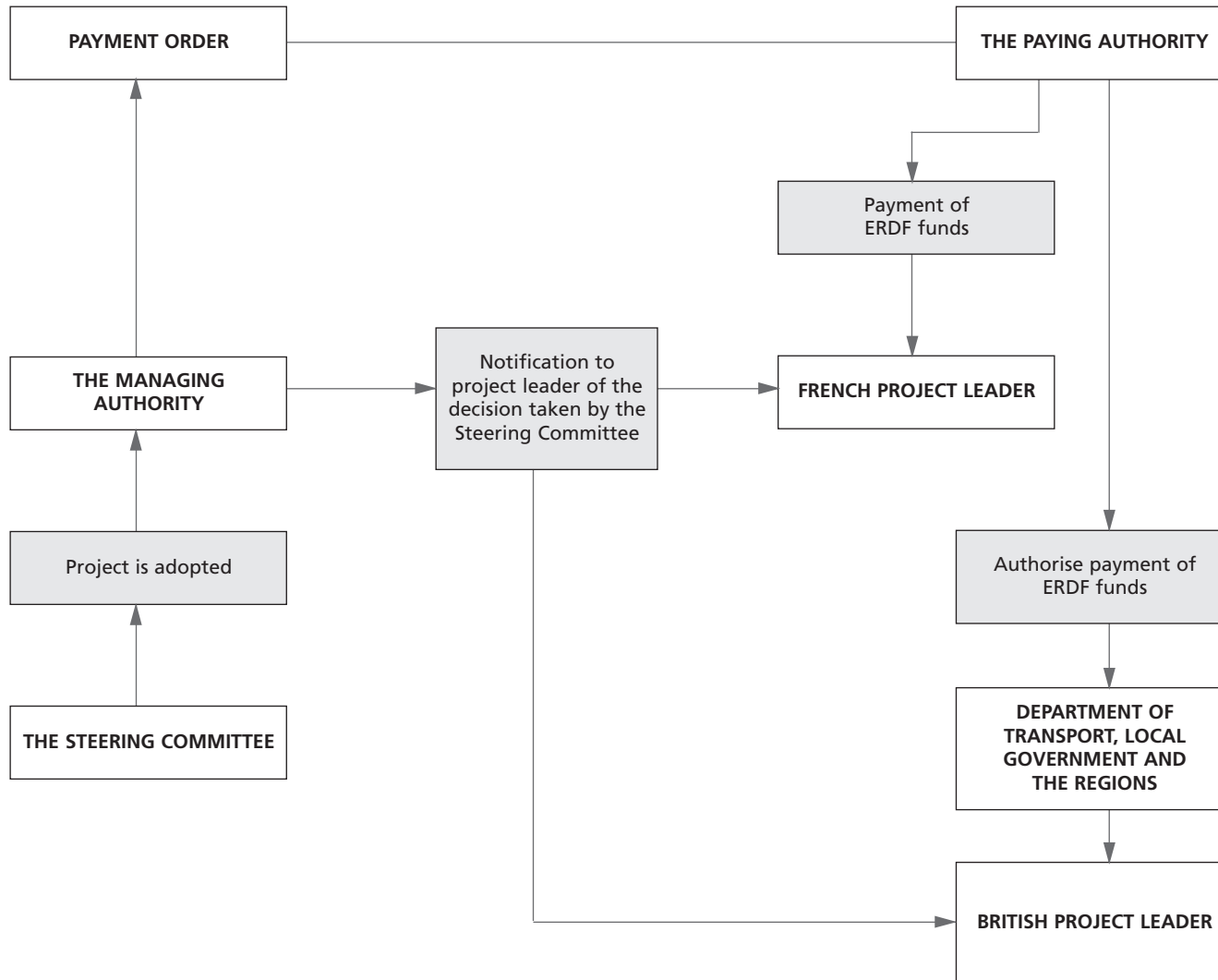
The monitoring of project implementation will be triggered by the project leaders progress reports sent to the Joint Technical Secretariat and actioned in liaison with partners involved (on a geographic or thematic basis) and the facilitation network.

LES PROCEDURES FINANCIERES AVEC L'AUTORITE DE PAIEMENT

Païement suivant les échéances et modalités mentionnées dans la convention.



FINANCIAL PROCEDURE WITH THE PAYING AUTHORITY
Payment will follow deadlines and rules stated in the grant offer letter



6.4 - SUIVI DU PROGRAMME

SYSTEME D'INFORMATION

Le programme sera géré sur l'application PRESAGE, outil unique de gestion des programmes européens déployé sur l'ensemble des régions françaises.

Cette application, connectée en réseau aux principaux acteurs (SGAR, services de l'Etat, collectivités, etc) permet de suivre et de gérer, grâce à une mise à jour en temps réel, de l'ensemble des projets depuis le dépôt de la demande de subvention en suivant les différentes étapes de la vie du dossier : instruction – passage en comités techniques, programmation, engagements et mandatements des fonds structurels et des cofinancements, justification des dépenses réalisées par les maîtres d'ouvrages et archivage des pièces constitutives du dossier.

PRESAGE constitue un outil de gestion des opérations. Les éditions permettront l'élaboration automatisée de nombreux états dont ceux, élaborés en accord avec la Commission Européenne, pour le comité de suivi et les remontées annuelles d'information. Elles permettent également l'envoi de lettres types (accusé de réception, convention...).

Cet outil permettra d'assurer une transparence complète pour les partenaires cofinanceurs des programmes et contribuera, à cet égard, de façon déterminante à rendre opérationnel le partenariat. En outre, grâce au suivi des indicateurs qu'il permettra, il sera un élément déterminant du dispositif d'évaluation.

6.4 - MONITORING THE PROGRAMME

INFORMATION SYSTEM

The INTERREG programme will be managed through PRESAGE, the single management tool for European programmes used by all the French regions.

This application, networked across the main partners (state, local and regional authorities, etc) allows for the monitoring and management, with real-time updating, of all the projects from its submission to in-depth monitoring via the different stages: appraisal, approval, agreement and offer letter of the structural funds and the matched funding, verification of actual spending by project leaders and archiving of the paperwork of the project.

PRESAGE is a tool for the management of projects. The print sections allow the automatic production of updates, including those produced in agreement with the European Commission for the Monitoring Committee and annual reports. There is also the possibility of sending standard letters (proofs of receipt, grant offer letters...).

PRESAGE will ensure a complete transparency for the co-financing partners of the projects. This will contribute to the development of the partnership. Moreover, with the monitoring indicators it provides, this system will be an essential element in the evaluation of the programme.

6.4.1. Paiement et suivi financier du programme

Le système de paiement se présente de la manière suivante :

Dès réception des fonds versés par la Commission Européenne (acompte de 7%), l'Autorité de Paiement transfère en euros la moitié de l'enveloppe disponible au DTLR. Le DTLR utilise ce fond pour le versement de la subvention au chef de projet britannique.

Modalités de paiement des chefs de projet

Après adoption par le comité de pilotage d'une opération, du démarrage de l'opération, et selon le calendrier prévisionnel fixé dans la convention et prévu par le chef de projet dans sa demande, il adresse l'ensemble des justificatifs de ses dépenses (copies des factures acquittées ou pièces comptables de valeur probante) au correspondant territorial concerné, qui en vérifie l'exactitude, avant d'établir le certificat de service fait, conformément à l'article 9 du Règlement N°438/2001 du 2 mars 2001.

Le correspondant territorial adresse les pièces ayant trait aux dites dépenses à l'Autorité de Gestion pour visa du service fait et vérification des points inscrits au paragraphe 3 de l'article 9 du règlement n°438/2001.

Pour le compte de l'Autorité de Gestion, le correspondant territorial se sera assuré que la déclaration des dépenses ne comprend que des dépenses :

- effectivement encourues pendant la période d'éligibilité et justifiées par des factures acquittées ou des pièces comptables de valeur probante équivalente ;
- relatives à des opérations sélectionnées pour un cofinancement ;
- relevant de mesures pour lesquelles toute aide d'Etat a été approuvé par la Commission.

L'Autorité de Gestion ordonne le versement de la subvention FEDER à l'Autorité de Paiement du programme. L'Autorité de Gestion s'assure que les conditions définies, inter alia, par l'article 7 du règlement n°438/2001 soient bien remplies. L'Autorité de Gestion peut suspendre toute demande de paiement ne respectant pas les règlements européens

6.4.1. Payment and financial monitoring of the programme

The payment system will take the following form:

Once the funds have been sent by the European Commission (advance of 7%), the Paying Authority will transfer half of the available funds in euros to the DTLR. The DTLR will use these funds to pay the grant to British project leaders.

Payment method for project leaders

Once the project has been approved by the Steering Committee, the project has started, and in accordance with the provisional timetable agreed in the grant offer letter and requested by the project leader in the application form, the project leader will send all proofs of expenditure (copies of receipted invoices or other accounting documents of legal value) to the Regional Correspondent responsible for the project, who will check the accuracy, before establishing a certificate of rendered service, in line with Article 9 of Regulation n°438/2001 of 2 March 2001.

The Regional Correspondent shall send the documents relating to this expenditure to the Managing Authority to approve the certificate of rendered service and to check the document in accordance with paragraph 3 of Article 9 of Regulation n°438/2001.

On behalf of the Managing Authority, the Regional Correspondent shall ensure that the expenditure declaration only covers expenditure :

- actually effected within the eligibility period and which can be supported by receipted invoices or accounting documents of equivalent probative value ;
- relating to projects selected for cofinancing ;
- relating to measures for which all State Aids have been approved by the Commission.

The Managing Authority shall authorise the payment of the ERDF grant by the Paying Authority of the programme. The Managing Authority shall ensure that the conditions laid down, inter alia, by Article 7 of Regulation n°438/2001 have been met. The Managing Authority may suspend any payment claim which does not respect European regulations.

Après avoir certifié les dépenses selon les modalités prévues à l'article 9 du règlement 438/2001 de la Commission du 2 mars 2001, l'Autorité de Paiement demande au DTLR de procéder au paiement au bénéficiaire du chef de projet britannique. Pour mémoire, le DTLR n'agit que sur ordre de l'Autorité de Paiement et ne pourra en aucun cas, payer un opérateur de son propre fait.

Si le chef de projet est français, l'Autorité de Paiement procède elle-même au paiement.

Selon les modalités prévues à l'article 9 du règlement 438/2001, inter alia, l'Autorité de Paiement peut suspendre toute demande de paiement ne respectant pas les règlements européens.

Systeme de paiement et de contrôle du programme

L'Autorité de Gestion devra s'assurer pour l'ensemble du programme d'une piste d'audit suffisante, c'est-à-dire, d'un système fournissant une description claire et exhaustive des flux financiers et des flux d'information relative aux fonds structurels.

Pour ce faire, l'Autorité de Gestion s'appuie sur l'article 7 du Règlement du 2 mars 2001 et l'annexe II du même règlement.

Vu la spécificité du programme (étendue de la zone géographique, multitude des instances, différenciation du système de paiement entre partenaires français et britanniques, intervention de 2 monnaies) les documents ayant trait à des dépenses et à des paiements effectués au titre de l'intervention peuvent faire l'objet d'inspection par des personnes ou des organismes habilités ; il peut s'agir des personnes citées à l'article 7 du règlement du 2 mars 2001 précité.

6.4.2. Evaluation du programme

6.4.2.1. Rapport annuels et rapport final d'exécution

Conformément à l'article 37 du Règlement du 21 juin 1999, l'Autorité de Gestion soumet à la Commission européenne un rapport annuel d'exécution dans les six mois suivant la fin de chaque année civile entière de mise en œuvre.

Les rapports annuels d'exécution et le rapport final d'exécution seront préparés par le Secrétariat Technique Conjoint et approuvés par le Comité de Suivi avant transmission à la Commission Européenne.

After having certified the expenditure according to the methods laid down by Article 9 of Commission Regulation 438/2001 of 2 March 2001, the Paying Authority shall ask DTLR to proceed with the payment to the British project leader. It should be remembered that the DTLR can only act under orders of the Paying Authority and cannot, in any circumstances, pay a project leader on its own initiative.

If the project leader is French, the Paying Authority will pay the claim directly.

According to the methods laid down by Article 9 of Regulation 438/2001, inter alia, the Paying Authority may suspend any payment claim which does not respect European regulations.

Payment system and programme audit

The Managing Authority must ensure a suitable audit trail for the whole programme, that is to say a system which offers a clear and exhaustive description of the financial and information flows relating to the Structural Funds.

To achieve this, the Managing Authority will use Article 7 of the Regulation of 2 March 2001 and Annex 2 of this Regulation as a base.

Given the specific nature of the programme (extended geographical area, large number of institutions, separate payment system between British and French partners, use of 2 currencies) the documents dealing with expenditure and payments made within the programme may be the subject of an inspection by organisations duly qualified ; this may include those mentioned in Article 7 of Regulation of 2 March 2001.

6.4.2. Programme evaluation

6.4.2.1. Annual and final implementation reports

Pursuant to Article 37 of the 21 June 1999 General Regulation, the Managing Authority will submit an annual implementation report to the Commission within six months following the end of a full calendar year.

The annual and final implementation reports will be drafted by the Joint Technical Secretariat and approved by the Monitoring Committee before they are sent to the Commission.

6.4.2.2. Evaluation intermédiaire

Suivant l'article 42 du règlement général, il appartient à l'Autorité de Gestion d'organiser une évaluation intermédiaire du programme, en règle générale trois ans après l'approbation du programme opérationnel et au plus tard le 31 décembre 2003.

Réalisée par une structure indépendante des instances participantes à la mise en œuvre du programme, cette évaluation doit comporter un examen des premiers résultats du programme opérationnel. Elle apprécie également l'utilisation des crédits, ainsi que le déroulement du suivi et de la mise en œuvre du programme.

L'évaluation intermédiaire doit être soumise pour approbation au Comité de Suivi, et transmise par l'Autorité de Gestion à la Commission.

Le Comité de Suivi pourra sur la base des résultats de cette évaluation décider d'amender le programme et, le cas échéant, les conditions de sa mise en œuvre.

6.4.2.3. Evaluation ex-post

Selon l'article 43 du règlement général, l'évaluation ex-post relève de la responsabilité de la Commission Européenne, en collaboration avec l'Etat membre et l'Autorité de Gestion.

L'évaluation ex-post est réalisée par des évaluateurs indépendants et vise à rendre compte de l'utilisation des ressources, de l'efficacité de l'intervention, de son impact et à en tirer des enseignements pour la politique de cohésion économique et sociale. Elle porte sur les facteurs de réussite ou d'échec de mise en œuvre, ainsi que sur des résultats, y compris sous l'angle de leur durabilité.

Une grille d'indicateurs spécifiques à INTERREG recommandée par la Commission européenne figure en annexe 2. Elle sera utilisée autant que possible comme outil d'évaluation du programme.

6.4.2.2. Mid-term evaluation

Pursuant to Article 42 of the General Regulation, the Managing Authority will have to organise a mid-term evaluation, as a general rule three years after adoption of the Operational Programme and no later than 31 December 2003.

Carried out by an independent assessor, this evaluation must include the initial results of the Operational Programme. It will also assess the use made of financial resources and the monitoring and implementation of the programme.

The mid-term evaluation must be submitted to the Monitoring Committee for approval/comment, then submitted to the Commission by the Managing Authority.

The Monitoring Committee, on the basis of the results, will be able to amend the programme and if needs be, the way it has been implemented.

6.4.2.3. Ex-post evaluation

In compliance with Article 43 of the General Regulation, the ex-post evaluation will be the responsibility of the Commission, in collaboration with the Member States and the Managing Authority.

It will be carried out by independent assessors and cover the use of resources, the effectiveness and efficiency of the assistance and its impact, conclusions regarding policy on economic and social cohesion, the factors contributing to the success or failure of implementation as well as the achievements and results, including their sustainability.

A set of specific INTERREG indicators recommended by the European Commission is given in Annex 2. This set of indicators will be used as far as possible in the evaluation of the programme.

6.5 - CONTROLE FINANCIER ET CORRECTIONS FINANCIERES

6.5.1. Contrôles financiers

6.5.1.1 Le cadre d'intervention des Etats et de la Commission Européenne

Conformément aux dispositions de l'article 38 paragraphe 2 du règlement (CE) N° 1260/1999, des contrôles peuvent être effectués tant par les Etats membres que par la Commission afin de s'assurer que les fonds ont été dépensés en conformité avec les objectifs fixés, les dispositions réglementaires et selon les principes de bonne gestion financière. Les Etats membres et la Commission s'échangent sans délai les résultats de ces contrôles.

Les Etats membres prendront les mesures nécessaires en vue de vérifier que des systèmes de gestion et de contrôle ont été mis en place et sont mis en œuvre de manière à assurer une utilisation efficace et régulière des fonds communautaires.

Les Etats membres devront déclarer avoir créé des organes indépendants de l'autorité de paiement responsables de l'établissement de la déclaration se prononçant sur la validité de la demande de solde ainsi que sur la légalité et la régularité des opérations concernées par le certificat final des dépenses en application de l'article 38 paragraphe f du règlement (CE) N° 1260/1999 et de l'article 15, 16 et 17 du règlement (CE) N° 438/2001.

Cet organe est pour la France, la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC), créée par décret du 6 août 1993 et pour la Grande Bretagne, le Department of Transport, Local Government and the Regions (DTLR).

Les Etats membres tiennent à la disposition de la Commission tous les rapports nationaux de contrôle et archives comptables (article 18 du règlement (CE) N° 438/2001) établis pour chaque intervention contrôlée. Ils en communiquent tous les ans les résultats, avant l'examen du rapport annuel d'exécution prévu à l'article 34 du règlement (CE) N°1260/1999.

Le règlement (CE) N° 438/2001 du 2 mars 2001 s'applique en ce qui concerne le contrôle financier effectué par les Etats membres.

6.5 - CONTROL AND FINANCIAL CORRECTIONS

6.5.1. Financial control

6.5.1.1 Member States and European Commission's Intervention

In accordance with article 38, paragraph 2 of the Regulation (EC) No 1260/1999, controls can be made by the Member States and the Commission in order to ensure that Community funds are used efficiently and correctly and that assistance is managed in accordance with all the applicable Community rules and in accordance with the principle of sound financial management. The Member States and the Commission will exchange the results of these controls as soon as possible.

The Member States will take necessary measures in order to verify that management and control systems have been set up and are implemented to ensure an efficient and regular use of the Community funds.

Member States will present a declaration drawn up by a department having a function independent of the designated Paying Authority. This declaration shall summarise the conclusions of the checks carried out during previous years and shall assess the validity of the application for payment of the final balance and the legality and regularity of the transactions covered by the final certificate of expenditure as set in article 38, paragraph f of the Regulation (EC) No 1260/1999 and articles 15, 16 and 17 of Regulation (EC) No 438/2001.

In France, it is the Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC), set up by statutory order on 6 August 1993, who is responsible and in Great Britain, the Department of Transport, Local Government and the Regions (DTLR).

Member States will make available all national audit reports and accounting archives (article 18 of Regulation (EC) No 438/2001) and send the results to the Commission before the annual implementation report, set out in article 34 of the Regulations (EC) No 1260/1999, is checked.

Member States undertake to respect all obligations attached to the Regulations (EC) N° 438/2001 of 2 March 2001 in regard to financial controls.

6.5.1.2. Le cadre d'intervention de l'Autorité de Gestion

Conformément à l'article 34 du règlement général du 21 juin 1999, l'Autorité de Gestion est responsable de la régularité des opérations financées au titre de l'intervention, notamment de la mise en œuvre de mesures de contrôles internes compatibles avec les dispositions réglementaires et les principes d'une bonne gestion financière.

L'Autorité de Gestion organise et assure les contrôles en liaison avec les partenaires du programme. Elle peut, éventuellement faire appel aux services techniques déconcentrés de l'Etat et des services instructeurs des collectivités territoriales, sur la base d'un accord établi entre les partenaires concernés.

Le GOSE, correspondant national assure, en partenariat avec l'Autorité de Gestion, le contrôle des projets dont le chef de projet se situe dans son pays.

Outre les tâches ci-dessus effectuées pour son propre pays, l'autorité de gestion coordonne et vérifie avec le secrétariat technique conjoint, la remontée des contrôles effectués par son correspondant national.

La centralisation des données est assurée par le Secrétariat Technique Conjoint qui alimente le système informatisé sous l'égide de l'Autorité de Gestion.

Pour la partie française, les règles qui s'appliquent émanent de la circulaire du 12 mai 1998 et des pistes d'audit dégagées par la CICC.

6.5.2. Les niveaux de contrôle

6.5.2.1 Contrôles du service fait

Le contrôle de service fait comprend un contrôle physique et financier, effectué sur la base de rapport d'activité et / ou de contrôles sur place. Il est coordonné par le Secrétariat.

Ces contrôles concernent l'ensemble des projets. Ils doivent non seulement garantir la réalisation physique des opérations et leur conformité au projet soutenu mais ils doivent également vérifier, à partir de l'examen des pièces justificatives appropriées, la réalité des dépenses encourues.

Les versements intermédiaires et le versement du solde de la subvention communautaire ne peuvent intervenir qu'à l'issue de ces contrôles.

6.5.1.2. Intervention of Managing Authority

In accordance with article 34 of the 21 June 1999 Council Regulation, the Managing Authority is responsible for the legality of all financed operations and in particular, the implementation of an internal audit system compatible with the regulation and with the principles of sound financial management.

The Managing Authority will organise and carry out controls in liaison with the partners of the programme. It can also rely on decentralised technical departments of the State and on partners appraisal services when an agreement is signed between the relevant partners.

GOSE, with its function of National Correspondent, will undertake, in partnership with the Managing Authority, the control of projects when the project leader is located in Great Britain.

Beside carrying out the above tasks for its country, the Managing Authority and the Joint Technical Secretariat will co-ordinate and review the results of controls undertaken by the cross-border partner.

Data will be centralised by the Joint Technical Secretariat. It will supply the computer system with information under the guidance of the Managing Authority.

For the French part, rules applied are taken from the circular of 12 May 1998 and the audit guidelines drawn up by the CICC.

6.5.2. Control levels

6.5.2.1. Controls on rendered service

Control on rendered service includes site monitoring and financial monitoring. It is triggered by a progress report or random on-site monitoring. This will be co-ordinated by the Joint Technical Secretariat.

Controls will be carried out on all projects. Not only do they need to guarantee the physical implementation of the project and their conformity to the project approved, but they also need to check, through relevant official information, the actual amount of expenditure incurred.

The interim and final payment cannot be paid without a document certifying that work has actually been completed.

6.5.2.2. Contrôles approfondis - dits de "second niveau"

Les contrôles de second niveau sont réalisés sur la base d'un échantillonnage (l'échantillonnage tient compte de la typologie des actions, de la nationalité des chefs de projets et de leur profil, de l'état de réalisation de l'opération ...).

Ils portent sur 5% des dépenses totales éligibles des projets mis en œuvre dans les conditions fixées à l'article 10 du Règlement (CE) N° 438/2001.

Après consultation du correspondant national, le GOSE, l'Autorité de Gestion arrête le programme de contrôle approfondi

Ce programme est alors réalisé par chaque pays partenaire, suivant ses propres modalités, par des services ou agents différents de ceux qui ont assuré l'instruction et la gestion des dossiers correspondants.

Le GOSE, correspondant national de l'Autorité de Gestion, organise les contrôles approfondis sur les projets dont le porteurs de projet est britannique, avec un représentant de l'autorité de gestion et transmet les informations au Secrétariat Technique Conjoint.

Dans ce cadre, des contrôles peuvent également être réalisés conjointement par l'autorité de gestion et les services compétents de contrôle des Etats membres.

Le Secrétariat rassemble l'ensemble des résultats des deux niveaux de contrôles effectués. L'Autorité de Gestion et l'Autorité de Paiement tiendront à disposition pendant trois années suivant le paiement par la Commission, toutes les pièces justificatives relatives aux dépenses et aux contrôles afférents à l'intervention concernée.

6.5.2.3. Validation de la demande de paiement final

En France, selon la circulaire du 12 mai 1998 relative au renforcement du dispositif de gestion, de suivi et de contrôle des programmes cofinancés par les fonds structurels européens, la certification des dépenses devra être délivrée sous la responsabilité de la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC).

Cette certification de la CICC intervient préalablement à la demande de paiement qui sera adressée par l'autorité de paiement à la Commission Européenne.

6.5.2.2. In depth control or "second level control"

Second level controls are done on a sample basis, which takes into account the types of actions, the nationality of project leaders and their profile, the implementation level of projects.

They focus on 5% of total eligible expenditure of implemented projects as laid down in article 10 of Regulation (EC) No 438/2001.

After the National Correspondent, GOSE, has been consulted, the Managing Authority will decide on the process of second level control.

This programme is then undertaken by all Member States, following its own procedure, by other independent departments or individuals who have not been previously involved in the appraisal and management of projects.

As the National Correspondent of the Managing Authority, GOSE will organise the in-depth verification of projects set up in Great Britain, with a representative of the Managing Authority. GOSE will also pass on information to the Joint Technical Secretariat.

Controls can also be undertaken jointly with the Managing Authority and the competent control department of the Member States.

The Secretariat will compile the results of all 3 control levels. The Managing Authority and the Paying Authority will make all financial records available for three years following the payment by the Commission.

6.5.2.3. Validation of the final payment

In France, the circular of 12 May 1998 regarding the reinforcement of managing, monitoring and control procedures of programmes co-financed by Structural Funds, the certifying of expenditure must be delivered under the responsibility of Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC).

This certification will take place prior to any payment request by the Paying Authority to the European Commission.

6.5.3. Irrégularités et corrections financières

6.5.3.1. Rôle des Etats membres

Conformément aux dispositions de l'article 39 du règlement (CE) N°1260/1999, il incombe en premier aux Etats membres de prévenir et de détecter les irrégularités, d'effectuer les corrections financières nécessaires et de communiquer les irrégularités et leur suivi à la Commission conformément aux dispositions du règlement de la Commission N° 1681/94 et aux articles 2 et 3 du Règlement (CE) N° 448/2001 de la Commission du 2 mars 2001 fixant les modalités d'application du Règlement CE N° 1260/1999 du Conseil en ce qui concerne la procédure de mise en œuvre des corrections applicables au concours octroyé au titre des Fonds structurels.

En cas de non-respect des obligations découlant de l'article 39, paragraphe 1 du règlement (CE) N° 1260/1999, la Commission peut suspendre les paiements intermédiaires ou effectuer les corrections éventuelles.

6.5.3.2. Rôle de la Commission

Comme indiqué dans l'article 34 du règlement du 21.06.1999, la Commission et l'Autorité de Gestion examinent les principaux résultats de l'année précédente.

Selon l'article 38, la Commission peut, à la suite de cet examen, adresser des observations aux Etats membres et à l'Autorité de Gestion. Si nécessaire, la Commission adresse des demandes de mesures correctives et d'adaptation afin de remédier aux insuffisances de suivi et de gestion et corriger les irrégularités détectées qui n'auraient pas été corrigées dans les conditions fixées par l'article 4 du Règlement (CE) N° 448/2001.

Les Etats membres auront la possibilité de commenter ces observations selon l'article 5 du même Règlement. Ils prennent, dans un délai imparti, les mesures pour donner suite aux demandes de la Commission et l'informent des dispositions prises.

En cas d'irrégularité de versements ou d'insuffisance dans les systèmes de gestion ou de contrôle, la Commission peut demander aux Etats membres, de présenter leurs observations et d'effectuer, le cas échéant, les corrections éventuelles dans un délai de 2 mois, à l'exception de cas dûment justifiés.

6.5.3. Irregularities and financial corrections

6.5.3.1. The role of the Member States

In accordance with Article 39 of the Regulations (EC) No 1260/1999, the Member States have in the first instance responsibility for investigating irregularities, acting upon evidence of any major change affecting the nature or conditions for the implementation or supervision of assistance and for making the financial corrections required. The Commission is then informed as specified in the Regulations (EC) No 1681/94 and in articles 2 and 3 of Regulation (EC) No 448/2001 of 2 March 2001 laying down detailed rules for the implementation of Council Regulation (EC) No 1260/1999 as regards the procedure for making financial corrections to assistance granted under the Structural Funds.

In case of irregularities with Article 39, paragraph 1 of the General Regulation (EC) N° 1260/1999, the Commission may defer the interim payment or make corrections.

6.5.3.2. The role of the Commission

As set out in Article 34, the Commission and the Managing Authority may make observations following examinations and evaluations, particularly regarding the financial impact of any irregularities detected.

Pursuant to Article 38, these observations will be addressed to the Member States and the Managing Authority and will be accompanied, where necessary, by requests for corrective measures to remedy the management shortcomings found and correct those irregularities which have not already been corrected in the conditions laid down by article 4 of Regulation (EC) No 448/2001.

The Member States will have the opportunity to comment on these observations according to article 5 of the same regulation. Where the Commission adopts conclusions, the Member States will take the necessary steps within the deadline set by the Commission and will inform the Commission

The Commission may suspend all or part of an interim payment linked to a serious and uncorrected irregularity. The Commission can request Member States to make available their conclusions and, if necessary, eventual corrections within 2 months except in duly justified circumstances.

6.6 - IMPLICATION DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Les organismes environnementaux ont été impliqués dans l'élaboration du programme opérationnel et du complément de programmation :

- consultation de ces organismes aux différentes phases d'élaboration de ces documents ;
- association de l'Agence de l'environnement britannique au groupe de travail Axes et mesures et au COPPO.

Ces organismes seront également associés à la mise en œuvre du programme :

- dans le Comité de Suivi, il y a un représentant du secteur de l'environnement côté français et un représentant de l'Agence de l'environnement britannique.
- dans le Comité de Pilotage, un représentant du secteur de l'environnement sera présent en qualité de Conseiller.

En outre, dans le cadre de l'instruction des projets, les services compétents en matière d'environnement seront saisis chaque fois que cela sera jugé nécessaire pour apprécier d'une part, le respect de la politique et de la législation européennes de l'environnement et d'autre part, l'impact environnemental des projets.

6.6 - INVOLVEMENT OF ENVIRONMENTAL ORGANISATIONS IN THE IMPLEMENTATION OF THE PROGRAMME

Environmental organisations have been involved in the preparation of both the Operational Programme and the Programme Complement, through :

- consultation of these organisations at the different stages of preparation ;
- the membership of the British Environment Agency in the Priorities and Measures working group and in COPPO.

These organisations will also be involved in the implementation of the programme :

- in the Monitoring Committee, where there is a representative of the environment sector on the French side as well as a representative from the British Environment Agency ;
- in the Steering Committee, where a representative of the environment sector will be present as an advisor.

Furthermore, during the project appraisal stage, the competent environmental experts will be asked for their views every time this is considered necessary to consider on the one hand, whether the project is in line with European environmental policy and legislation, and on the other hand, the environmental impact of the project.

6.7 - CONFORMITE AVEC LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

Les actions et mesures cofinancées par les fonds structurels doivent être en conformité avec les politiques communautaires prévues par les traités et les régimes d'aides visés à l'article 87 (ex-article 92) du traité instituant la Communauté européenne tel que modifié par le Traité d'Amsterdam.

Une attention particulière sera attribuée à la complémentarité avec les politiques évoquées, en particulier, dans le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire.

Les actions financées par les Fonds structurels doivent être cohérentes avec les objectifs de développement durable et de protection et d'amélioration de l'environnement prévus par le Traité et concrétisés par le Programme de politique et d'action de l'Union européenne en faveur de l'environnement et du développement durable, ainsi qu'aux engagements pris par l'Union dans le cadre d'accords internationaux. Les actions financées par les Fonds structurels doivent également respecter la législation communautaire en matière d'environnement.

Conformément aux lignes adoptées le 14 mars 2000 par la Commission concernant les relations entre la mise en œuvre de la programmation des fonds structurels pour la période 2000 – 2006 et le respect de la politique communautaire de l'environnement, la Grande Bretagne et la France s'engagent à ne pas laisser détériorer des sites à protéger au titre de Natura 2000 lors de la réalisation des interventions cofinancées par les fonds structurels conformément aux directives "oiseaux" et "habitats".

Des informations détaillées sur Natura 2000 sont données au point 2.2 et une liste des sites Natura 2000 figure en annexe 1.

6.7 - COMPLIANCE WITH EUROPEAN REGULATIONS

Structural Funds' co-financing must comply with European regulations specified in treaties and State aid regarding article 87 (ex-article 92) of the treaty establishing the European Community as modified by the Amsterdam Treaty.

Compliance with the above regulations and, in particular with European Special Development Perspective, will be closely monitored.

Actions financed by the Structural Funds must be coherent with the objectives of sustainable development and of the protection and improvement of the environment foreseen by the Treaty and implemented by the Community Environmental Action Programmes as well as international environmental agreements undertaken by the EU. Actions financed by the Structural Funds must equally respect Community environmental legislation.

According to the guidelines adopted on 14 March 2000 by the Commission regarding the relationship between the programming of the Structural Funds during the period 2000 – 2006 and the respect of the Community environmental policy Great Britain and France commit themselves not to deteriorate sites protected under Natura 2000 for the implementation of actions financed by Structural Funds in accordance with the "birds" and "habitats" directives.

Details on Natura 2000 are given in section 2.2 and a list of Natura 2000 sites is provided in Annex 1.

6.8 - COMPLEMENTARITE AVEC D'AUTRES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES ET PROGRAMMES FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE

Conformément à l'article 28 du règlement (CE) 1260/1999, une même opération ne peut bénéficier en même temps de la participation d'un fonds structurel au titre de l'objectif 1, 2 et 3 et au titre d'une initiative communautaire.

Une partie des cinq régions de la zone éligible INTERREG IIIA bénéficie, pour la période 2000-2006 de la politique régionale communautaire au titre de l'objectif 2 (départements français de Seine-Maritime, Somme, Nord et Pas-de-Calais ; villes britanniques de Hastings et Thanet).

Le Département du Nord bénéficie également du régime de soutien transitoire de l'objectif 1.

L'ensemble de la zone bénéficie de l'objectif 3.

Principe général : une complémentarité et une synergie seront assurées avec, inter alia, les programmes Objectifs 1 et Objectif 2 en recherchant l'utilisation la plus pertinente de chaque programme ; par exemple l'Objectif 2 pour de gros investissements, INTERREG pour soutenir leur utilisation dans le cadre de projets transfrontaliers (spécificité par rapport aux autres programmes).

Mise en œuvre de ce principe :

- au stade du montage de projet : comme ce sont les mêmes institutions qui sont responsables de l'animation pour l'Objectif 2 et INTERREG, on pourra veiller à la complémentarité et à la synergie des fonds européens dès le montage du projet ;
- au stade de l'instruction des projets : deux critères d'éligibilité des projets permettront de garantir la complémentarité. Ces deux critères sont : "démonstration de la plus value transfrontalière du projet "et" pas de financement envisageables dans le cadre d'autres programmes ou initiatives communautaires" ;
- au stade de la décision d'attribution des fonds : ce sont les mêmes institutions qui sont représentées au sein du comité de pilotage pour l'Objectif 2 et pour INTERREG.

6.8 - COMPLEMENTARITY WITH OTHER EUROPEAN REGULATIONS AND PROGRAMMES FINANCED BY EUROPEAN UNION

Pursuant to Article 28 of the General Regulation (EC) N° 1260/1999, a project cannot benefit at the same time from Structural Funds from Objectives 1, 2 and 3 and Community Initiatives.

During the period 2000 to 2006, part of the five regions included in the eligible INTERREG IIIA area will benefit from Objective 2 (French Departments of Seine-Maritime, Somme, Nord and Pas-de-Calais ; English towns of Hastings and Thanet).

The département of Nord will also benefit from transitional support of Objective 1

The whole area benefits from Objective 3.

General principle: complementarity and synergy will be sought, inter alia, with Objective 1 and 2 programmes by seeking the best use of the programmes, for example, Objective 2 for large investment, INTERREG to sustain their use within cross-border projects. Furthermore, the cross-border character of the project is a determining factor in INTERREG.

Implementation of the principle:

- when the project is being developed: since the same organisations are in charge of facilitation for Objective 2 and INTERREG, we will be able to check the complementarity and synergy of European funds;
- when the project is being appraised: two eligibility criteria of projects will ensure complementarity: "demonstrate the project cross-border added value "and" no envisaged financing from other programmes or Community Initiatives";
- when deciding grant attribution : the same organisations are represented in the Steering Committee for Objective 2 and INTERREG.

S'agissant des Programmes d'Initiative Communautaire URBAN, LEADER+, EQUAL et INTERREG IIIC, les principes de l'article 28 s'appliqueront également à l'issue de la procédure, engagée par les Etats et la Commission, de sélection des sites et des projets.

De même, une complémentarité sera recherchée avec les plans de développement rural français et britannique et leurs déclinaisons régionales au niveau des DOCUP des zones d'Objectif 2 et de soutien transitoire. Afin d'assurer une cohérence entre les actions relatives au développement rural couvertes par la mesure 4 de ce programme et celles bénéficiant d'un soutien du FEOGA au titre du Règlement de développement rural (CE 1257/1999) dans le cadre de ces plans, toute action pouvant bénéficier d'un soutien financier dans le cadre des programmes du " mainstream " (les grands Objectifs : Objectif 1, 2, 3...) ne pourra pas bénéficier du FEDER dans le cadre d'INTERREG IIIA. Les autres actions de développement agricole et rural, couvertes par le Règlement CE 1257/1999, pourront bénéficier d'un soutien du FEDER si elles respectent les conditions énoncées par ce règlement.

Par ailleurs, l'articulation entre ces politiques et programmes s'organise autour des deux axes suivants :

6.8.1. La recherche d'une complémentarité entre les stratégies de rééquilibrage économique de type Objectif 1, 2 et 3 et les logiques transfrontalières

En effet, si certains territoires de la zone éligible connaissent un retard ou un handicap de développement indéniable qui doit être traité en tant que tel, l'ensemble de la zone a eu à souffrir, dans son développement, de l'effet de la frontière. En ce sens, les partenaires viseront, à travers leur implication dans INTERREG IIIA, à effacer cet effet de frein engendré par les frontières administratives en reconstruisant des logiques locales plus adaptées aux différents projets de développement économique, social et culturel de la zone.

Ainsi, les projets étudiés feront-ils l'objet d'une analyse au regard de leur caractère transfrontalier.

C'est aussi pourquoi le programme INTERREG IIIA porte un axe particulier sur la vie quotidienne du citoyen et la recherche d'un bénéfice immédiat à l'abolition des frontières qui soit réel et visible.

The principles of article 28 will also be applied for the Community Initiatives Programmes URBAN, LEADER+, EQUAL and possibly INTERREG IIIC, once the Member States and the Commission have selected the programme areas and projects to be funded.

Similarly, complementarity will be sought with the French and British rural development plans and their regional breakdown with the SPD's for the Objective 2 areas, as well as areas receiving transitory support. In order to ensure coherence between the actions relating to rural development covered under measure 4 of this programme and those supported by EAGGF under Rural Development Regulation (EC 1257/1999) in these plans, any activities supported under the "mainstream" programmes will not be supported by ERDF under INTERREG IIIA. Support from ERDF for other agricultural or rural development actions, covered by Regulation EC 1257/1999, will be provided on the basis of the conditions set out in that Regulation.

Furthermore, the link between all of these programmes is achieved through the following arrangements :

6.8.1. Researching complementarity between the strategies of economic readjustment in Objectives 1, 2 and 3 and cross-border synergy

If certain parts of the eligible area cause a delay or obstruct an essential development, the whole cross-border area suffers from the effect of the delay to the development. The partners will aim to remove this effect, which is created by administrative borders, in building local systems more adapted to the different aspects of cultural, social and economics of the area.

Projects will be subject to a study of their cross-border characteristics.

This illustrates a particular benefit to the everyday life of citizens from the abolition of borders, whether real or invisible.

6.8.2. Une articulation des échelles d'intervention entre les programmes INTERREG

A cet égard, 2 aspects peuvent être mis en avant :

1. L'articulation entre les programmes INTERREG IIIA franco-britannique et franco-belge afin de faire vivre la dynamique de coopération créée pendant la période antérieure, dans un souci de simplification pour les opérateurs.

Les partenaires du programme franco-britannique associeront les institutions de Flandre occidentale, selon des modalités à préciser, au processus afin de garantir cette articulation ;

2. L'articulation entre les échelles de réflexion "macro" et les tendances identifiées à l'échelle d'INTERREG IIIB, et la mise en œuvre concrète de projets, à des échelles de proximité, par INTERREG IIIA.

L'ensemble de la zone éligible du programme franco-britannique de coopération transfrontalière appartient à l'espace du Nord-Ouest Européen.

Cette double appartenance des régions concernées aux zones éligibles des volets A et B d'Interreg III constitue une opportunité pour le développement de projets de coopération favorisant à la fois la mise en place de pôles économiques et sociaux transfrontaliers et un plus grand degré d'intégration territoriale tel que préconisé par le SDEC.

Deux champs d'application seront particulièrement exploités : l'Eurorégion d'une part, le réseau des régions de l'Arc Manche d'autre part.

- l'Eurorégion (Nord – Pas de Calais, Bruxelles-Capitale, Flandre Occidentale, Kent), en raison notamment de l'implication des acteurs de la région Nord-Pas de Calais dans les programmes franco-belge et franco-britannique d'INTERREG IIIA ;
- l'Arc Manche (Nord – Pas de Calais, Picardie, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Bretagne, Dorset, Hampshire, Ile de Wight, East Sussex, West-Sussex, Kent, Essex, Cornouailles).

Ainsi, les échanges nécessaires seront organisés avec les autorités responsables du Programme INTERREG IIIB du Nord-Ouest Européen pour faciliter, le cas échéant, la prise en compte dans un cadre transnational, de projets auxquels pourraient s'associer des opérateurs des zones adjacentes à la zone éligible INTERREG IIIA.

6.8.2. A link between, and the scale of intervention of INTERREG programmes

2 aspects can be considered :

1. The link between the Franco-British and Franco-Belgium INTERREG IIIA programme to develop the co-operation created during the previous period and simplify procedures for applicants.

The partners of the Franco-British programme will consider the West Flanders' institutions in their processes and set out procedures to guarantee this link.

2. The link between wider considerations and the intentions of INTERREG IIIB, and the implementation of projects under INTERREG IIIA.

The whole of the INTERREG IIIA programme area is part of the North West Europe INTERREG IIIB programme area.

The eligibility of the whole area for INTERREG IIIA and IIIB funding provides an opportunity to link-up or develop projects which will further enhance cross-border social and economic coherence and integration, as mentioned in the European Special Development Perspective (ESDP).

Similar opportunities may also arise through the Programme's wider links with the Euroregion and the network of the Arc Manche partnership:

- The Euroregion (Nord – Pas de Calais, Brussels-Capital Region, West Flanders, Kent) because of the implication of the Nord-Pas de Calais organisations in the Franco-British and Franco-Belgium INTERREG IIIA programmes ;
- The Arc Manche (Nord – Pas de Calais, Picardie, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Bretagne, Dorset, Hampshire, Isle of Wight, East Sussex, West Sussex, Kent, Essex, Cornwall).

Exchanges will also be organised between INTERREG IIIA authorities and those responsible for INTERREG IIIB to ensure links are established with project partners; where such an association would be beneficial (for example transnational co-operation which could involve partners from the adjacent areas of INTERREG IIIA).

En conformité avec le paragraphe 10 de la Communication de la Commission européenne du 28 avril 2000, les zones contiguës du périmètre de coopération INTERREG IIIA franco-britannique sont les suivantes :

- le département du Calvados (14),
- le département de l'Eure (27),
- le département de l'Oise (60),
- le département de l'Aisne (02),
- le comté du Surrey,
- le comté du West Sussex.

Il est également prévu que deux représentants du programme IIIB, Europe du Nord-Ouest soient associés, en tant que de besoin, au Comité de Suivi du présent programme afin d'assurer une information croisée.

De même, une complémentarité devra être recherchée avec le volet C d'INTERREG III.

In line with paragraph 10 of the Communication from the European Commission of 28 April 2000, the adjacent areas of the Franco-British INTERREG IIIA programme are as followed :

- the département of Calvados (14),
- the département of Eure (27),
- the département of Oise (60),
- the département of Aisne (02),
- the County of Surrey,
- the County of West Sussex.

Two representatives of the North West Europe INTERREG IIIB programme will act as observers, as required, in the Monitoring Committee in order to share information.

Complementary will also be sought with INTERREG IIIC.

ANNEXE 1

LISTE DES SITES NATURA 2000 DANS LA REGION INTERREG FRANCO-BRITANNIQUE

SEINE-MARITIME

13 PROPOSITIONS DE SITES D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE :

N° du site	Nom du site
FR2200363	VALLEE DE LA BRESLE
FR2300121	ESTUAIRE DE LA SEINE
FR2300123	BOUCLES DE LA SEINE AVAL
FR2300124	BOUCLES DE LA SEINE AMONT, COTEAUX DE SAINT-ADRIEN
FR2300125	BOUCLES DE LA SEINE AMONT, COTEAUX D'ORIVAL
FR2300131	PAYS-DE-BRAY HUMIDE
FR2300132	BASSIN DE L'ARQUES
FR2300133	PAYS DE BRAY – CUESTA NORD ET SUD
FR2300136	LA FORET D'EU ET LES PELOUSES ADJACENTES
FR2300137	L'YERES
FR2300139	LITTORAL CAUCHOIS
FR2300146	BOIS DE LA ROQUETTE
FR2300147	VAL EGLANTIER

1 ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE :

N° du site	Nom du site
FR2310044	ESTUAIRE ET MARAIS DE LA BASSE SEINE

SOMME

14 PROPOSITIONS DE SITES D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE :

N° du site	Nom du site
FR2200346	ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIES DE SOMME ET D'AUTHIE)
FR2200347	MARAIIS ARRIERE-LITTORAUX PICARDS
FR2200348	VALLEE DE L'AUTHIE
FR2200349	MASSIF FORESTIER DE CRECY-EN-PONTHIEU
FR2200350	MASSIF FORESTIER DE LUCHEUX
FR2200352	RESEAU DE COTEAUX CALCAIRES DU PONTHIEU ORIENTAL
FR2200353	RESEAU DE COTEAUX CALCAIRES DU PONTHIEU MERIDIONAL
FR2200354	MARAIIS ET MONTS DE MAREUIL-CAUBERT
FR2200355	BASSE VALLEE DE LA SOMME DE PONT-REMY A BREILLY
FR2200356	MARAIIS DE LA MOYENNE SOMME ENTRE AMIENS ET CORBIE
FR2200357	MOYENNE VALLEE DE LA SOMME
FR2200359	TOURBIERES ET MARAIIS DE L'AVRE
FR2200362	RESEAU DE COTEAUX ET VALLEE DU BASSIN DE LA SELLE
FR2200363	VALLEE DE LA BRESLE

PAS DE CALAIS

14 PROPOSITIONS DE SITES D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE :

N° du site	Nom du site
FR3100477	FALAISES ET PELOUSES DU CAP BLANC NEZ, DU MONT D'HUBERT, DES NOIRES MOTTES, DU FOND DE LA FORGE ET DU MONT DE COUPLES
FR3100478	FALAISES DU CRAN AUX ŒUFS ET DU CAP GRIS-NEZ, DUNES DU CHATELET, MARAIS DE TARDINGHEN ET DUNES DE WISSANT
FR3100479	FALAISES ET DUNES DE WIMEREUX, ESTUAIRE ET BASSE VALLEE DE LA SLACK, GARENNE ET COMMUNAL D'AMBLETEUSE
FR3100480	ESTUAIRE DE LA CANCHE, DUNES PICARDES PLAQUEES SUR L'ANCIENNE FALAISE, FORET D'HARDELLOT ET FALAISE D'EQUIHEN
FR3100481	DUNES ET MARAIS ARRIERE-LITTORAUX DE LA PLAINE MARITIME PICARDE
FR3100482	ESTUAIRE, DUNES DE L'AUTHIE, MOLLIERES DE BERCK ET PRAIRIES HUMIDES ARRIERE-LITTORALES
FR3100484	PELOUSES ET BOIS NEUTROCALCICOLES DE LA CUESTA SUD DU BOULONNAIS
FR3100485	PELOUSES ET BOIS NEUTROCALCICOLES DES CUESTAS DU BOULONNAIS ET DU PAYS DE LICQUES ET FORET DE GUINES
FR3100487	PELOUSES, BOIS ACIDES A NEUTROCALCICOLES, LANDES NORD-ATLANTIQUES DU PLATEAU D'HELFAUT ET SYSTEME ALLUVIAL DE LA MOYENNE VALLEE DE L'AA
FR3100488	COTEAU DE LA MONTAGNE D'ACQUIN ET PELOUSES DU VAL DE LUMBRES
FR3100489	PELOUSES, BOIS, FORETS NEUTROCALCICOLES ET SYSTEME ALLUVIAL DE LA MOYENNE VALLEE DE L'AUTHIE
FR3100492	PRAIRIES ET MARAIS TOURBEUX DE LA BASSE VALLEE DE L'AUTHIE
FR3100494	PRAIRIES ET MARAIS TOURBEUX DE GUINES
FR3100495	PRAIRIES, MARAIS TOURBEUX, FORETS ET BOIS DE LA CUVETTE AUDOMAROISE ET DE SES VERSANTS

3 ZONES DE PROTECTION SPÉCIALE :

N° du site	Nom du site
FR3110038	ESTUAIRE DE LA CANCHE
FR3110039	PLATIER D'OYE
FR3110083	MARAIS DE BALANÇON

NORD

7 PROPOSITIONS DE SITES D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE :

N° du site	Nom du site
FR3100474	DUNES DE LA PLAINE MARITIME FLAMANDE
FR3100475	DUNES FLANDRIENNES DECALCIFIEES DE GHYVELDE
FR3100504	PELOUSES METALLICOLES DE LA PLAINE DE LA SCARPE
FR3100505	PELOUSES METALLICOLES DE MORTAGNE DU NORD
FR3100506	BOIS DE FLINES-LES-RACHES ET SYSTEME ALLUVIAL DU COURANT DES VANNEAUX
FR3100507	FORETS DE RAISMES / SAINT AMAND / WALLERS ET MARCHIENNES ET PLAINE ALLUVIALE DE LA SCARPE
FR3100511	FORETS, BOIS, ETANGS ET BOCAGE HERBAGER DE LA FAGNE ET DU PLATEAU D'ANOR

1 ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE :

N° du site	Nom du site
FR3110039	PLATIER D'OYE

NATURA 2000 SITES IN THE COUNTIES OF KENT AND EAST SUSSEX

Special Protected Areas (SPAs)

Site Name	Site Number	Location
ASHDOWN FOREST	UK9012181	EAST SUSSEX
DUNGNESS TO PETT LEVEL	UK9012091	EAST SUSSEX
MEDWAY ESTUARY AND MARSHES	UK9012031	KENT – MEDWAY
STODMARSH	UK9012121	KENT
THAMES ESTUARY AND MARSHES	UK9012021	KENT – MEDWAY
THANET COAST AND SANDWICH BAY	UK9012071	KENT
THE SWALE	UK9012011	KENT

Special Areas of Conservation (SACs)

Site Name	Site Number	Location
LEWES DOWN	UK0012832	EAST SUSSEX
CASTLE HILL	UK0012836	EAST SUSSEX – BRIGHTON AND HOVE
HASTINGS CLIFFS	UK0030165	EAST SUSSEX
ASHDOWN FOREST	UK0030080	EAST SUSSEX
NORTH DOWNS WOODLAND	UK0030225	KENT – MEDWAY
STODMARSH	UK0030283	KENT
PETERS PIT	UK0030237	KENT
DUNGNESS	UK0013059	EAST SUSSEX AND KENT
THANET COAST	UK0013107	KENT
SANDWICH BAY	UK0013077	KENT
QUEENDOWN WARREN	UK0012833	KENT
WYE AND CRUNDALE DOWNS	UK0012831	KENT
BLEAN COMPLEX	UK0013697	KENT
LYDDEN AND TEMPLE EWELL DOWNS	UK0012834	KENT
FOLKESTONE TO ETCHINGHILL ESCARPMENT	UK0012835	KENT

ANNEXE 2 : LISTE DES INDICATEURS

INDICATEURS COMMUNS A TOUS LES PROGRAMMES		2000	...	2006
a. Indicateurs du contexte transfrontalier et indicateurs du degré de désenclavement des zones concernées				
1	Nombre d'habitant (en millions) ¹	8,13		
2	Superficie (km ²)	30 584,3		
3	Part des travailleurs transfrontaliers dans l'emploi total (transfrontaliers à titre permanent)	ND		
4	Environnement - Superficie des zones protégées contiguës à la frontière (km ²)	504,54		
5	Nombre de points de passage frontalier : <ul style="list-style-type: none"> • terrestres • maritimes 	4 (maritimes)		
6	Nombre d'entreprises (ou %) exerçant des activités transfrontalières	ND		
7	Pourcentage de la population parlant la langue voisine	ND		
b. Indicateurs relatifs au niveau et à l'intensité de la coopération transfrontalière				
8	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de coopération • Projets communs (préparation et exécution) • Projets coordonnés bénéfiques pour l'autre côté • Projets ayant des avantages transfrontaliers, préparés et exécutés sans coordination préalable 	320 projets		400 projets
9	Nombre de projets faisant intervenir l'administration / nombre de réseaux participant à une coopération dans le domaine suivant : <ul style="list-style-type: none"> • emploi/marché du travail • recherche et développement technologique • enseignement • protection civile • autre 	ND		
10	Effets sur l'emploi : nombre d'emplois créés <ul style="list-style-type: none"> • emplois temporaires (exprimés en équivalent temps plein) • emplois permanents 	ND		

¹ Au sens de la définition et de la liste figurant dans la communication C 143, à savoir les zones proches des frontières terrestres internes et externes de la Communauté et certaines zones maritimes de niveau NUTS III, sans entrer dans les 20%

ND : non disponible

Sources :

1. UK statistics: ONS Region in Figures. South East. Winter 2000 publication. Table 2.1. 1999 data
Statistiques françaises : INSEE - RGP 1999
2. Eurostat - Regional statistics
4. UK statistics: Environment Agency – Areas of designation
Statistiques françaises : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement – Sites Natura 2000 (hors domaine maritime)
5. Tunnel, Dover-Calais, Dover-Dunkerque, Newhaven-Dieppe
8. 2000 : Nombre de projets programmés dans le cadre d'INTERREG II, hors assistance technique (170 pour Transmanche, 150 pour Rives-Manche). 2006 : Prévisions pour INTERREG III

INDICATEURS CLES LIES AU CONTENU DU PROGRAMME		2001	2003	2006
11	Capacité de formation / d'éducation : <ul style="list-style-type: none"> nombre d'élèves de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur provenant de la région frontalière voisine nombre de participants à des cours de formation professionnelle provenant de la région frontalière voisine 	ND		
12	Nouvelles technologies d'information et de communication <ul style="list-style-type: none"> nombre d'ordinateurs (par 1000 habitants) nombre de personnes ayant accès à l'internet (par 1000 habitants) 	ND		
13	Nombre d'entreprises qui : <ul style="list-style-type: none"> coopèrent grâce aux financements du programme bénéficient des financements du programme 	16 projets		Cf. OP Objectifs quantifiés
14	Accroissement de la longueur du réseau du trafic transfrontalier financé par le programme : <ul style="list-style-type: none"> routes (tonnage/km et nombre de personnes transportées) chemin de fer (tonnage/km et nombre de passagers) navigation (tonnage et nombre de passagers) 	ND		
15	Accroissement de la part des transports publics dans le transport des personnes provenant de la région frontalière voisine	ND		
16	Événements culturels : <ul style="list-style-type: none"> nombre d'activités nombre de participants 	36 projets		Cf. PO Objectifs quantifiés
17	Tourisme : <ul style="list-style-type: none"> nombre de produits touristiques nombre de visiteurs 	32 projets		Cf. PO Objectifs quantifiés
18	Activités de promotion de la région Interreg : <ul style="list-style-type: none"> tourisme (nombre d'opérations de promotion communes) "étiquetage" de produits (nombre d'opérations communes) 	23 projets		
19	Nombre de participants aux cours de langue de la région voisine financés par le programme	ND		
20	Superficie des sites naturels créés ou réhabilités en commun - Superficie en 2000 (en ha) :	8 projets		Cf. PO Objectifs quantifiés
21	Accroissement de la capacité de traitement : <ul style="list-style-type: none"> des déchets liquides des déchets solides 	ND		
22	Améliorations transfrontalières des modes de faire-valoir agricoles (en ha) <ul style="list-style-type: none"> Superficie en 2000 	ND		
23	Nombre de documents d'aménagement communs (par exemple, les plans d'utilisation du sol)	ND		

ND : non disponible

Sources :

13. Nombre de projets programmés dans le cadre d'INTERREG II visant à favoriser la coopération entre entreprises de la région transfrontalière (7 pour Transmanche, 9 pour Rives-Manche)
16. Nombre de projets programmés dans le cadre d'INTERREG II ayant pour objet de créer des événements culturels (12 pour Transmanche, 24 pour Rives-Manche)
17. Nombre de projets programmés dans le cadre d'INTERREG II ayant pour objet de créer des produits touristiques (14 pour Transmanche, 18 pour Rives-Manche)
18. Nombre de projets programmés dans le cadre d'INTERREG II ayant pour objet une promotion touristique commune (10 pour Transmanche, 13 pour Rives-Manche)
20. Nombre de projets programmés dans le cadre d'INTERREG II ayant pour objet de créer ou réhabiliter des sites naturels (5 pour Transmanche, 3 pour Rives-Manche)

ANNEX 2 : LIST OF INDICATORS

INDICATORS COMMON TO ALL PROGRAMMES		2000	...	2006
a. Cross-border context indicators and indicators of the degree of "opening-up" of the areas concerned				
1	Number of inhabitants (millions)	8,13		
2	Surface area (km ²)	30 584,3		
3	Share of cross-border workers in total employment (permanent cross-border workers)	NA		
4	Environment - Surface area of protected areas adjacent to the border (km ²)	504,54		
5	Number of border crossing points : <ul style="list-style-type: none"> • land • maritime 	4 (maritime)		
6	Number of businesses (or %) having cross-border activities	NA		
7	Percentage of the population speaking the neighbouring language	NA		
b. Indicators relating to the level and intensity of cross-border co-operation				
8	<ul style="list-style-type: none"> • Degree of cooperation : • Joint projects (preparation and implementation) • Co-ordinated projects beneficial for the other side • Projects which cross-border benefits prepared and implemented without preliminary co-ordination 	320 projects		400 projects
9	Number of projects involving administrations / number of : <ul style="list-style-type: none"> • networks involved in co-operation for the fields • employment / labour market • research and technological development • teaching • civil protection • other 	NA		

NA : not available

Sources :

1. UK statistics : ONS Region in Figures. South East. Winter 2000 publication. Table 2.1. 1999 data
- Statistiques françaises : INSEE - RGP 1999
2. Eurostat - Regional statistics
4. UK statistics: Environment Agency – Areas of designation
Statistiques françaises : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement – Sites Natura 2000 (hors domaine maritime)
5. Tunnel, Dover-Calais, Dover-Dunkerque, Newhaven-Dieppe
8. 2000 : Number of projects approved under INTERREG II, excluding technical assistance (170 for Transmanche, 150 for Rives-Manche).
2006 : Forecast for INTERREG III

KEY INDICATORS LINKED TO PROGRAMME CONTENTS		2001	2003	2006
10	Effects on employment, number of jobs created <ul style="list-style-type: none"> • temporary jobs (calculated in full time equivalents) • permanent jobs 	NA		
11	Capacity of training education : <ul style="list-style-type: none"> • number of pupils of primary, secondary and tertiary education, coming from the neighbouring border region • Number of participants in vocational training courses coming from the neighbouring border region 	NA		
12	New information and communication technologies : <ul style="list-style-type: none"> • Number of computers (per 1000 inhabitants) • Number of people having Internet access (per 1000 inhabitants) 	NA		
13	Number of companies which : <ul style="list-style-type: none"> • co-operate through funding from the programme • benefited from funding from the programme 	16 projects		Cf. OP Measurable objectives
14	Increase in the length of the cross-border traffic network financed by the programme : <ul style="list-style-type: none"> • roads (tonnage/km and number of persons transported) • railway (tonnage/km and number of passengers) • navigation (tonnage and number of passengers) 	NA		
15	Increase in the share of public transport in the transport of persons coming from the neighbouring border region	NA		
16	Cultural events : <ul style="list-style-type: none"> • number of tourist products • number of participants 	36 projects		Cf. OP Measurable objectives
17	Tourism : <ul style="list-style-type: none"> • number of tourist products • number of visitors 	32 projects		Cf. OP Measurable objectives
18	Activities promoting the Interreg region : <ul style="list-style-type: none"> • tourism (number of common promotion operations) • product "labelling" (number of common operations) 	23 projects		
19	Number of participants in courses in the language of the neighbouring region voisine financed by the programme	NA		
20	Surface area of natural sites created or rehabilitated jointly - Surface in 2000 (in ha)	8 projects		Cf. OP Measurable objectives
21	Increase in the capacity of treatment : <ul style="list-style-type: none"> • liquid waste • solid waste 	NA		
22	Cross-border improvements to agricultural land tenure (in ha) - Surface area in 2000	NA		
23	Number of joint planning documents (e.g. frameworks for land use)	NA		

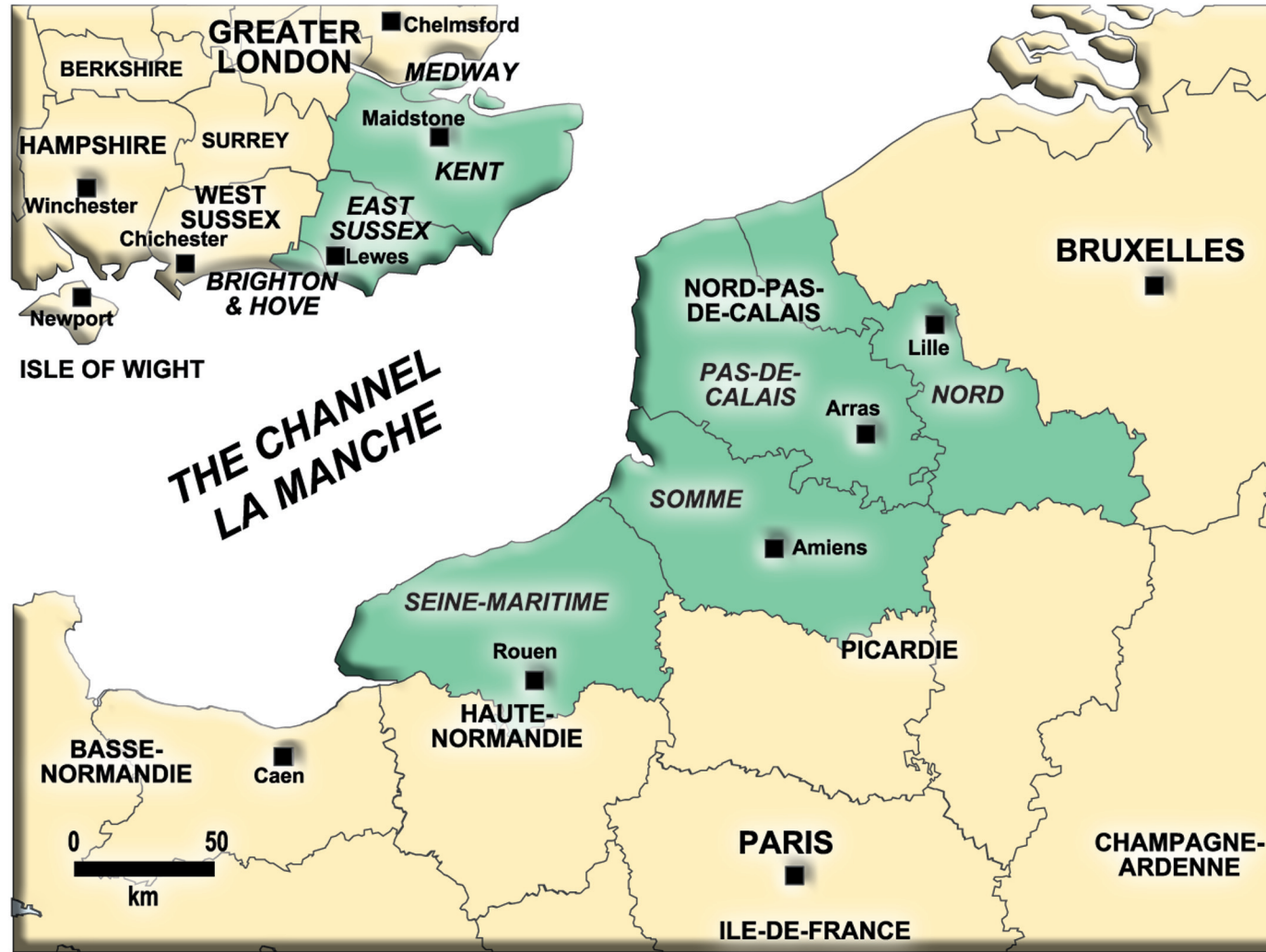
NA : not available

Sources :

13. Number of projects approved under INTERREG II aiming at developing co-operation between businesses of the cross-border region (7 for Transmanche, 9 for Rives-Manche)
16. Number of projects approved under INTERREG II aiming at creating cultural events (12 for Transmanche, 24 for Rives-Manche)
17. Number of projects approved under INTERREG II aiming at creating tourist products (14 for Transmanche, 18 for Rives-Manche)
18. Number of projects approved under INTERREG II jointly promoting tourism (10 for Transmanche, 13 for Rives-Manche)
20. Number of projects approved under INTERREG II aiming at creating or rehabilitating natural sites (5 for Transmanche, 3 for Rives-Manche)

ANNEXE 3/ANNEX 3

CARTE DU PERIMETRE DE COOPERATION INTERREG III - MAP OF THE INTERREG III A AREA



SIGNALETIQUE FINANCIER FRANCE

TITULAIRE DU COMPTE BANCAIRE

NOM PROGRAMME FRANCO-BRITANNIQUE
INTERREG DIRECTION GENERAL CDC

ADRESSE 3 BIS RUE VERTE

COMMUNE/VILLE ROUEN

CODE POSTAL 7 6 0 0 0

CONTACT LAURENT OCHSENBEIN

TELEPHONE 0 2 3 5 1 5 6 5 2 4

FAX 7 6 0 0 0

NUMERO TVA

BANQUE

NOM CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION

ADRESSE TRESORERIE GENERALE
QUAI JEAN MOULIN

COMMUNE/VILLE ROUEN

CODE POSTAL 7 6 1 0 0

CODE ETABLISSEMENT 4 0 0 3 1

GUICHET 0 0 0 0 1

COMPTE 0 0 0 0 2 3 2 7 4 7 K RIB 6 8

DEVISE DU COMPTE EURO

BENEFICIAIRE (UNIQUEMENT SI TITULAIRE)

NOM

ADRESSE

COMMUNE/VILLE CODE POSTAL

REMARQUE ADRESSE SWIFT. : CDCG FR PP
IDENTIFIANT IBAN : FR 13 4003 1000 0100 0023 2747 K68

DATE 0 5 1 0 2 0 0 1

SIGNATURE DU BENEFICIAIRE : Pour le Directeur de la Caisse des dépôts et consignation,
le Directeur du pôle d'appui au développement commercial
LAURENT OCHSENBEIN

